WILLIAM & MARY
MEMORIAL
UNIVERSITY

UNIVERSITY OF PITTSBURGH

Dar.
BV2290
A2
1780
v.19

Darlington Memorial Library

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Pittsburgh Library System

http://www.archive.org/details/lettresdifiant_l19jesu

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES.

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES,

ÉCRITES

DES MISSIONS ÉTRANGERES.

NOUVELLE ÉDITION.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

TOME DIX-NEUVIEME.

A PARIS,

Chez J. G. MERIGOT le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

LETTRES

ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,

ÉCRITES

PAR DES MISSIONNAIRES

DE

LA COMPAGNIE DE JESUS.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

LETTRE

Du Pere de Mailla, Missionnaire de la Compagnie de Jesus.

A Peking, le 5 Juin 1717.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Le zèle que vous avez pour la Mission de la Chine, & l'intérêt que vous y prenez, m'engagent à vous faire part

d'un événement qui nous a tous consternés, & qui met la religion dans un danger extrême.

Sur la fin de l'année derniere les Mandarins des côtes maritimes repréſenterent à l'Empereur que pluſieurs vaiſſeaux Chinois tranſportoient quantité de riz hors de la Chine, & entretenoient d'étroites liaiſons avec les Chinois qui demeurent à Batavie. Sur quoi l'Empereur défendit, ſous de grieves peines, qu'aucun vaiſſeau Chinois n'allât, ſous prétexte de commerce, dans les contrées qui ſont au-midi de la Chine. Cette défenſe fut portée à la fin du mois de janvier de cette année 1717, & fut inſérée dans la gazette. Un *Tſong-ping* (1) de la province de Canton a pris de-là occaſion de préſenter une requête à l'Empereur, dans laquelle il ſe déchaîne violemment, & contre les Européens qui trafiquent à la Chine, & contre l'exercice de notre ſainte Religion. Voici la requête auſſi fidelement traduite, que le permet la différence de la langue Chinoiſe & la nôtre.

(1) Mandarin de guerre du ſecond ordre.

Tching-mao (*c'eſt le nom de notre accuſateur*(1).Hie-che-tchin Tſong-ping (2) *ſur les précautions qu'on doit prendre par rapport aux côtes maritimes.*

« Moi votre ſujet, j'ai viſité exacte-
» ment, ſelon la coutume & ſelon le
» devoir de ma charge, toutes les iſles
» de la mer. A la ſixieme lune j'ai par-
» couru toutes les côtes maritimes qui
» ſont vers l'occident: à la ſeconde lune
» j'ai viſité toutes celles qui ſont vers
» l'orient du côté de l'iſle de *Nanngao*,
» & dans le cours d'une année j'ai par-
» couru toutes les iſles de la mer qui
» ſont de ma juriſdiction. Il n'y a point
» de golfe ni de détroit que je n'aie
» examiné par moi-même. J'ai trouvé
» que la haute ſageſſe & l'autorité ab-
» ſolue de Votre Majeſté maintiennent
» dans une tranquillité parfaite les pays
» les plus reculés de l'Empire. Mais
» quand je ſuis arrivé à Macao qui eſt
» de la dépendance de *Hiam-xan-hien*,
» j'avoue que j'ai été effrayé de voir

(1) Lieu de la juriſdiction de ce Mandarin.

(2) Les Chinois mettent toujours à la tête de leur requête le ſujet dont ils veulent parler.

» dans le port plus de dix vaiſſeaux (1) » Européens qui faiſoient voile vers » Canton pour leur commerce : je pré- » vis auſſi-tôt ce qu'on en devoit crain- » dre, & j'eus la penſée de préſenter » une requête à Votre Majeſté, pour » l'informer du génie dur & féroce de » ces peuples; mais j'appris que le dix- » huitieme jour de la douzieme lune, » Votre Majeſté avoit porté l'édit ſui- » vant ».

Au regard des lieux les plus éloignés du côté de la mer, qu'on ait ſoin de tout obſerver, & ſur-tout qu'on ſoit très-attentif aux Royaumes des étrangers. C'eſt pourquoi, qu'il ſoit fait très-expreſſes défenſe à tous les vaiſſeaux de cet Empire de naviguer vers la mer du midi. Avec cette précaution on empêchera qu'il ne vienne du ſecours de la part des étrangers, l'on ira au-devant du mal qu'on appréhende.

« Notre auguſte Empereur ne s'eſt » pas contenté de conſulter ſur cette » affaire les neuf ſuprêmes Tribunaux » de l'Empire, il a daigné écouter en-

(1) Il y a dans l'original Chinois, des vaiſſeaux de cheveux roux, c'eſt ainſi que les Chinois appellerent les Hollandois, lorſqu'ils prirent ſur eux l'iſle de Formoſe. *Tchin-mao* comprend auſſi ſous ce nom les Anglois.

» core les avis de perſonnes d'un rang
» beaucoup inférieur. Si ſa ſageſſe n'étoit
» pas fort ſupérieure à celle de *Yao* &
» de *Xun* (1), jouirions-nous d'une paix
» ſi profonde ? Qui ſeroit aſſez hardi
» pour entretenir l'Empereur de ce qui
» ſe paſſe dans les Royaumes étrangers,
» s'il ne s'en eſt pas inſtruit par lui-
» même ? Pour moi, dès ma plus tendre
» jeuneſſe, j'ai été engagé dans le com-
» merce, & j'ai traverſé pluſieurs mers ;
» j'ai voyagé au Japon, au Royaume
» de Siam, à la Cochinchine, au Ton-
» king, à Batavie, à Manille, &c. Je
» connois les mœurs de ces peuples,
» leurs coutumes, & la politique de
» leur gouvernement, & c'eſt ce qui
» me donne la hardieſſe d'en parler à
» mon grand Empereur.

» Vers l'orient de la Chine, il n'y a
» de Royaume conſidérable que le Ja-
» pon ; les autres ſont fort peu de choſe,
» & le ſeul Royaume de *Liou kieou* mé-
» rite quelque attention. Tous les fleu-
» ves de ces Royaumes ont leur cours
» vers l'orient ; & à dire vrai, on ne

(1) Deux anciens Empereurs de la Chine, regardés des Chinois comme des modeles que doivent imiter les Princes qui veulent gouverner ſagement.

» trouve nul autre Royaume jusqu'à la » province de *Fou-kien*, de laquelle » dépend l'isle de Formose.

» A l'occident sont les Royaumes de » Siam, de la Cochinchine & du Ton- » king, qui confine avec *Kium-tcheou-* » *fou* qui est à l'extrémité de notre » Empire.

» On découvre au midi plusieurs » Royaumes de barbares, tels que sont » Johor, Malaca, Achem, &c. Bien que » ces Royaumes ne soient pas d'une » grande étendue, ils ont cependant » leurs loix particulieres auxquelles ils » se conforment. Mais ils n'oseroient » jamais porter leurs vues ambitieuses » sur les terres des autres Princes. Ainsi » l'édit de Votre Majesté, que je viens » de rapporter, ne regarde que les ports » de Batavie & de Manille qui appar- » tiennent aux Européens. Ils y vinrent » d'abord simplement pour commercer, » & ensuite, sous prétexte du com- » merce, ils subjuguerent tout le pays.

» Moi votre sujet, lorsque je considere » tous les Royaumes barbares qui sont » au-delà des mers, il me semble que » le Royaume du Japon surpasse tous les » autres Royaumes en force & en puis- » sance. Sous la dynastie des *Ming*, il

» s'éleva une grande révolte, excitée
» par quelques ſcélérats de notre Em-
» pire; cependant les peuples du Japon
» ont toujours fait paiſiblement leur
» commerce avec nous. Le Royaume
» de *Lieou-kieou* tient de nous les loix,
» ſelon leſquelles il ſe gouverne depuis
» pluſieurs ſiecles; l'iſle de Formoſe
» nous eſt ſoumiſe: les Royaumes de
» Siam, du Tonking & les autres, nous
» payent tous les ans un tribut, & ils
» n'ont nulle mauvaiſe intention. On
» n'a donc à craindre que des Euro-
» péens, les plus méchans & les plus
» intraitables de tous les hommes.

» *Hong-mao* eſt un nom commun à
» tous les barbares qui habitent les terres
» ſituées entre le ſeptentrion & l'orient,
» ſçavoir *Ya-koueli* (1), *Yutſe Laholanſi*,
» & *Holan* (2). Ces Royaumes ſont ou
» d'Europe ou des Indes; mais bien
» qu'ils ſoient différens les uns des au-
» tres, les peuples en ſont également
» barbares. Les *Laholanſi* le ſont encore

(1) Noms qui nous ſont inconnus, peut-être au lieu de *Yakoueli*, a-t-il voulu mettre *Ynkeli*, nom que les Chinois donnent aux Anglois.

(2) *Laholanſi* & *Holan* ſont deux noms qu'on donne indifféremment aux Hollandois. L'accuſateur en fait deux Royaumes.

» davantage ; semblables à des tygres &
» à des loups féroces, ils jettent la consternation & l'effroi dans tous les vaisseaux, soit des Marchands, soit des
» barbares, & il n'y en a aucun qui
» puisse tenir contre leurs efforts. S'ils
» abordent à quelque terre, ils examinent d'abord par quel moyen ils pourront s'en rendre les maîtres : les vaisseaux qu'ils montent sont à l'épreuve
» des vents les plus furieux & des plus
» fortes tempêtes ; chacun de ces vaisseaux est au moins de cent grosses pieces de canon ; rien ne peut leur résister. Nous l'éprouvâmes l'année derniere dans le port d'*Emoui* (1) ; quelle
» frayeur ne causa pas l'entreprise d'un
» seul de ces vaisseaux ? & que ne doit-on pas appréhender de plus de dix de
» ces mêmes vaisseaux qui ont abordé
» cette année à Canton ? Ce sont les
» mêmes gens qui demeurent à Macao,
» ils tirent leur origine du même pays,
» ils parlent la même langue, leurs
» coutumes sont les mêmes ; de plus,

(1) Il y a environ deux ans qu'un marchand Chinois, après avoir reçu l'argent d'un Anglois, refusa de lui donner sa marchandise. Celui-ci se fit justice lui-même, en s'emparant d'une barque qui appartenoit au marchand Chinois.

» ils ont enſemble les plus étroites liai-
» ſons. Il ne ſera plus temps de remédier
» au mal, ſi on ne l'arrête dans ſa ſour-
» ce. C'eſt pourquoi j'eſpére que Votre
» Majeſté donnera ordre aux principaux
» Mandarins des Provinces de prendre
» les meſures propres à le prévenir ;
» comme par exemple, d'obliger tous
» les Capitaines de ces vaiſſeaux d'en
» tirer tout le canon, & de n'entrer
» dans le port que déſarmés ; ou bien
» de les tenir renfermés dans une forte-
» reſſe tout le temps qu'ils ſeront à faire
» leur commerce ; ou du moins de ne
» leur pas permettre de venir un ſi grand
» nombre à-la-fois, mais les uns après
» les autres, juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient
» entiérement défaits de leurs manieres
» féroces & barbares. Ce ſera le moyen
» de nous maintenir dans cette paix
» dont nous jouiſſons.

» Il y a un autre article qui concerne
» la Religion Chrétienne. Cette Religion
» a été apportée d'Europe à Manille.
» Sous la dynaſtie précédente des *Ming*,
» ceux de Manille faiſoient leur com-
» merce avec les Japonois : les Euro-
» péens ſe ſervirent de leur Religion pour
» changer le cœur des Japonois, ils en
» gagnerent un grand nombre, ils atta-

» querent enſuite le Royaume au dedans
» & au dehors, & il ne s'en fallut preſ-
» que rien qu'ils ne s'en rendiſſent tout-
» a-fait les maîtres; mais ayant été vi-
» goureuſement repouſſés, ils ſe retire-
» rent vers les Royaumes d'occident. Ils
» ont encore des vues ſur le Japon, &
» ils ne déſeſperent pas d'en faire la con-
» quête. Rien, ce me ſemble, ne les
» autoriſe à bâtir des égliſes dans toutes
» les provinces de l'Empire; ils répan-
» dent de grandes ſommes d'argent; ils
» raſſemblent à certains jours une infi-
» nité de gens de la lie du peuple pour
» faire leurs cérémonies; ils examinent
» nos loix & nos coutumes; ils dreſſent
» des cartes de nos montagnes & de
» nos fleuves; ils s'efforcent de gagner
» le peuple: je ne vois pas quel eſt leur
» deſſein, ce n'eſt pas à moi de le pé-
» nétrer; je ſçai pourtant que cette
» Religion a été apportée d'Europe à
» Manille, que Manille a été ſubjuguée
» par les Européens, que les Européens
» ſont naturellement ſi barbares, que
» ſous le prétexte de la Religion, ils ont
» ſongé à s'emparer du Japon, qu'ils ſe
» ſont effectivement emparés de Manille,
» qu'ils ont bâti pluſieurs égliſes à Can-
» ton & ailleurs, qu'ils ont gagné une

» infinité de perſonnes. Ajoutez à cela » qu'ils ſont de la même Nation que » ceux qui viennent dans ces formidables vaiſſeaux dont j'ai déjà parlé. Mais » je me repoſe entiérement ſur la ſageſſe » des auguſtes Tribunaux de l'Empire, » & je m'aſſure qu'ils ne permettront » pas à ces viles plantes de croître & » de ſe fortifier. Le péril eſt grand; les » plus petits ruiſſeaux deviennent de » grands fleuves; ſi l'on n'arrache les » branches des arbres quand elles ſont » encore tendres, on ne peut les couper » dans la ſuite qu'avec la coignée. Si » la ſageſſe avec laquelle notre grand » Empereur gouverne paiſiblement l'Empire ne devoit pas s'étendre à une » centaine de ſiecles, je n'aurois jamais » eu la hardieſſe d'expoſer toutes ces » choſes dans ma requête.

» Pour ce qui eſt des forteresſes qui » défendent les côtes maritimes, c'eſt » à nous de les tenir en bon état. Je finis » en ſuppliant très-humblement Votre » Majeſté d'examiner les motifs de cette » requête, de déclarer ſur cela ſes intentions, & de les faire connoître dans » les provinces ».

Telle étoit la requête du Mandarin *Tchin-mao*. L'Empereur l'ayant examinée

la renvoya aux Tribunaux pour lui en faire le rapport. Nous en eûmes connoissance dès les premiers jours d'avril : mais nous reposant d'un côté sur les bontés dont l'Empereur nous honore, & de l'autre sur les fausſetés manifeſtes de cette accuſation, qui ne pouvoient être ignorées de l'Empereur, nous ne crûmes pas en devoir faire beaucoup de cas. Cependant nous apprîmes que le ſeizieme du même mois d'avril il s'étoit tenu à ce ſujet par ordre de l'Empereur une aſſemblée générale des chefs de tous les Tribunaux, où notre ſainte religion avoit été abſolument condamnée, les Miſſionnaires chaſſés, &c. Voici quelle étoit la ſentence qu'ils porterent.

« Au regard de la Religion chrétienne » on a trouvé dans les archives des » Tribunaux, que l'année huit de *Cam-* » *hi*, l'Empereur avoit porté l'Edit ſui- » vant » :

La Religion chrétienne s'étend de plus en plus dans les provinces, quoiqu'on n'en ait permis l'exercice qu'à Ferdinand Verbieſt & à ſes compagnons. Peut-être bâtit-on des égliſes dans la province de Petcheli *& dans les autres provinces, peut-être y en a-t-il qui embraſſent cette loi. C'eſt pourquoi il eſt à propos de la défendre ſévérement.*

Que cet édit ſoit exactement obſervé. Cet édit ſe conſerve avec reſpect dans les archives des Tribunaux.

« Il y a fort long-temps qu'on a dé-
» fendu dans toutes les provinces de
» bâtir des égliſes & d'embraſſer la loi
» chrétienne. On trouvera ſans doute
» des gens de la lie du peuple qui ne
» font pas le cas qu'ils doivent de cette
» défenſe. Le Mandarin *Tchin-mao* ſou-
» tient dans ſa requête qu'on bâtit des
» égliſes dans toutes les provinces, que
» pluſieurs perſonnes de la populace em-
» braſſent cette religion, & qu'on ne
» doit pas permettre à ces viles plantes
» de croître & de ſe fortifier. Nous,
» vu ce qui eſt contenu dans ladite
» requête, déclarons qu'on accordera
» le pardon dans toutes les provinces
» de l'Empire à ceux qui depuis la pu-
» blication de cette défenſe ont embraſſé
» la loi chrétienne, pourvu qu'ils ſe
» repentent de leur faute, & qu'ils con-
» tribuent à détruire entiérement les
» égliſes, enſorte qu'il n'en reſte plus nul
» veſtige : que ceux qui voudront per-
» ſévérer dans cette religion ſeront trai-
» tés avec la même rigueur que les
» rebelles : que ſi les Mandarins négli-
» gent d'en faire la recherche, ils ſeront

» punis de la même maniere que les » Mandarins peu ſoigneux à découvrir » les rebelles. Pour ce qui eſt des Miſ- » ſionnaires Européens, que les Man- » darins d'armes & de lettres en faſſent » d'exactes perquiſitions, & qu'ils les » découvrent auſſi-tôt aux premiers » Mandarins. Que les Mandarins *Tſong-* » *tou*, *Fou-yven*, *Titou*, *Tſong-ping* les » renvoyent à Macao, & qu'après avoir » abattu toutes leurs égliſes, ils leur » ordonnent de retourner chacun dans » leur pays. Cette ſentence ne ſera en- » voyée dans les provinces pour y être » exécutée, qu'après qu'elle aura été » lue & approuvée de l'Empereur ».

Vous pouvez juger des ſentimens de nos cœurs à cette nouvelle, par l'effet qu'elle ne manquera pas de produire ſur le vôtre. Nous ſongeâmes auſſi-tôt à préſenter un placet à l'Empereur pour notre juſtification. La difficulté étoit de le faire paſſer à Sa Majeſté. Nous nous adreſſâmes pour cela à tous nos amis, Eunuques & autres, qui pouvoient nous rendre ce ſervice. Perſonne n'oſa s'en charger. Dans cette extrémité le Pere Parennin demanda conſeil au premier Miniſtre, qui eſt de ſes amis, & au neuvieme fils de l'Empereur, qui eſt

plein de bonté pour les Européens. Ils lui répondirent qu'ils verroient nos Juges, & qu'ils n'épargneroient rien pour les engager à changer leur ſentence. Ils ſe donnerent en effet l'un & l'autre de grands mouvemens pour notre affaire : leurs ſollicitations eurent du moins cela de bon, que la ſentence ne fut point portée à Sa Majeſté avant les fêtes que l'on fait tous les ans pour la naiſſance de l'Empereur. Ces fêtes, qui étoient fort proches, durent ordinairement dix jours. Pour ſurcroît de bonheur, les fêtes ne furent pas plutôt finies que l'Empereur fit un voyage de cinq jours. Tout cela nous donna le temps de faire agir auprès de nos Juges. Mais le ſuccès répondit bien peu à nos eſpérances. Dans la ſeconde aſſemblée que les neuf Tribunaux tinrent le 11 Mai ſur cette affaire, ils porterent la ſentence ſuivante :

« Les Miſſionnaires Européens ont » rendu un grand ſervice à cet Empire, » en réformant le Tribunal des Mathé- » matiques, & en prenant le ſoin de » faire faire des machines de guerre : » c'eſt pour cette raiſon qu'on leur a » permis de demeurer en chaque pro- » vince, & d'y faire en particulier les » exercices de leur religion. Mais en

» même temps on a fait défense à tous
» les Chinois de la province de *Petcheli*
» & des autres provinces, de les aider
» à bâtir des églises & d'embrasser leur
» loi. Comme il s'est écoulé bien du
» temps depuis cette défense, il y a sans
» doute parmi la populace des gens qui
» en font peu de cas. Le Mandarin *Tchin-*
» *mao* assure dans sa requête qu'on bâtit
» des églises dans toutes les provinces,
» & qu'une infinité de gens de la lie
» du peuple embrassent la religion chré-
» tienne; & il est d'avis qu'on ne per-
» mette pas à ces viles plantes de croître
» & de se fortifier. C'est pourquoi, vu
» cette requête, nous déclarons que
» ceux qui dans le ressort des huit éten-
» dards, dans la province de *Petcheli*,
» & dans les autres provinces, ont em-
» brassé cette loi depuis la susdite dé-
» fense, obtiendront le pardon de leur
» faute, pourvu qu'ils s'en repentent.
» Que si au contraire ils persévérent
» dans leur ignorance & dans leur aveu-
» glement, ils seront traités avec la
» même rigueur que ceux qui vendent
» du riz vers la mer du midi. De plus,
» que les peres, les freres, les parens,
» les voisins, qui manqueront à dénon-
» cer leurs enfans, leurs freres, & leurs

» voiſins, ſeront punis de cent coups » de bâtons, & bannis à trois cens » lieues. Enfin, que les Mandarins peu » exacts à en faire la recherche, ſeront » privés de leur Mandarinat. Pour ce » qui eſt des Européens, nous permet- » tons à ceux qui ont reçu la patente, » & qui ſont au nombre de quarante- » ſept, de demeurer chacun dans ſon » égliſe, & d'y faire en particulier » l'exercice de ſa religion. Mais pour » ceux qui n'ont pas la patente, nous » ordonnons aux Mandarins d'armes & » de lettres d'en faire d'exactes perqui- » ſitions, & de les dénoncer auſſi-tôt » aux premiers Mandarins *Tſong-tou*, » *Fou-yven*, *Titou*, *Tſong-ping*, qui les » renvoyeront à Macao, avec ordre de » retourner dans leur pays, &c.

Ce fut le 12 de mai que nous eûmes copie de cette ſentence. Le même jour le Pere Parennin alla chez le premier Miniſtre pour la lui montrer. Ce Miniſtre en fut ſurpris, & dit qu'il devoit aller le lendemain à *Tchang-tchun-yven*, lieu de plaiſance où l'Empereur fait ordinairement ſon ſéjour; & que là il parleroit à nos Juges qui devoient s'y trouver. Il le fit effectivement, quoique d'abord avec peu de ſuccès. Mais comme les

Peres Suarez & Parennin avoient eu occaſion de préſenter un placet à l'Empereur la veille de ſon départ pour le petit voyage dont j'ai parlé, le Miniſtre profita avantageuſement de cette circonſtance en notre faveur. Voici le placet que nous préſentâmes, il eſt fidellement traduit du Chinois.

« Nous Kilien Stumph, Joſeph Suarez, » Dominique Parennin, &c. au ſujet de » l'accuſation intentée par le *Tſong-ping* » *Tchin-mao* contre les Hollandois, dans » laquelle il nous enveloppe fauſſement, » en diſant que nous raſſemblons une » infinité de gens de la lie du peuple, » que nous ſommes de viles plantes » qu'il faut déraciner, que nous exa- » minons les mœurs & les coutumes » des Chinois, que nous dreſſons des » cartes des montagnes & des fleuves » de l'Empire, &c. Votre Majeſté a » donné ordre aux Tribunaux d'exami- » ner cette accuſation du Mandarin.

» Nous, vos ſujets, lorſque nous » penſons que Votre Majeſté eſt parfai- » tement informée de notre conduite » & des ſentimens de nos cœurs, tou- » tes nos craintes ſe diſſipent : cepen- » dant nous appréhendons que vos » ſujets qui compoſent les Tribunaux

» ne ſçachant pas la grande différence
» qui ſe trouve entre les Hollandois
» & nous, ne prêtent trop aiſément
» l'oreille aux fauſſes accuſations du
» *Tſong-ping*. C'eſt pourquoi proſternés
» aux pieds de Votre Majeſté, nous
» oſons la ſupplier très-humblement
» d'ordonner à ces auguſtes Tribunaux,
» que dans la ſentence qu'ils porteront,
» ils faſſent attention à cette différence.
» Nous avons renoncé au ſiecle pour
» nous conſacrer à la vie religieuſe,
» & c'eſt en eſſuyant toutes ſortes de
» fatigues & de périls que nous ſommes
» venus ici des extrémités de la terre,
» pour y couler paiſiblement nos jours
» dans la pratique des vertus religieuſes.
» Nous n'avons d'autre occupation que
» d'exhorter les peuples à remplir exac-
» tement les devoirs de leur état, &
» à conformer leurs mœurs aux loix de
» l'Empire: nos inſtructions & les regles
» de conduite que nous donnons aux
» Chinois, ſont depuis près de deux
» cens ans entre les mains de tout le
» monde. Comment donc notre accu-
» ſateur peut-il dire que nous raſſem-
» blons la lie du peuple? *Yang quang-*
» *ſien* avança autrefois la même calom-
» nie: Adam Schall & ſes compagnons

» eurent alors beaucoup à souffrir de ce » Mandarin; mais Votre Majesté, toujours équitable, n'eut pas de peine » à démêler ce qu'il y avoit de vrai » d'avec ce qu'il y avoit de faux, ce » qui étoit raisonnable d'avec ce qui » étoit injuste. L'année 31e de *Cam-hi*, » (1) *Tchang-pong-ke* qui étoit alors Viceroi de *Tchekiang*, produisit les » mêmes fausſetés & les mêmes calomnies contre notre sainte religion, & » la défendit sévérement dans sa province. Dans cette extrémité, Thomas » Pereira, Antoine Thomas & leurs » compagnons, présenterent un placet » à Votre Majesté, & ce fut par une » grace singuliere de Votre Majesté que » le Tribunal du dedans du Palais & » celui des Rites prononcerent ce qui » suit »: *Les Européens qui sont dans toutes les provinces de notre Empire n'y causent aucun trouble : d'ailleurs la religion qu'ils professent n'est point fausse ; elle ne souffre aucune héresie, elle n'excite point de querelles : on permet bien aux Chinois d'aller dans les temples des* Lamas, *des* Hoxam, *des* Taosse, *& des autres idoles ; & l'on*

(1) Il est aujourd'hui le premier de nos juges, & sollicite fortement contre nous,

défend

défend la loi des Européens qui n'a rien de contraire aux bonnes mœurs & aux loix de l'Empire ; cela ne nous paroît pas raiſonnable. C'eſt pourquoi nous voulons qu'on leur permette de bâtir des égliſes comme auparavant ; & qu'on ceſſe d'inquiéter ceux qui, faiſant profeſſion de la religion chrétienne, fréquentent ces égliſes, &c. « Votre » Majeſté confirma cette ſentence, & » ce très-auguſte édit ſe conſerve dans » les archives des Tribunaux.

» Depuis la 47e année de *Cam-hi*, » Votre Majeſté a daigné admettre en » ſa préſence tous les Européens qui » demeurent dans les égliſes des pro- » vinces : elle leur a donné une patente » impériale, dans laquelle ils promettent » de ne jamais retourner en Europe. Il » y a ſur cela un Edit de Votre Ma- » jeſté.

» Qui ſe ſeroit imaginé qu'après tant » de faveurs ſignalées de Votre Majeſté, » il ſe fût trouvé quelqu'un qui eût oſé » nous être contraire ? Cependant l'an- » née 50e de *Cam-hi*, *Fan-tchao-tſo*, » votre ſujet, nous accuſa dans une Re- » quête d'enſeigner une Religion qui eſt » mauvaiſe, &c. Le tribunal des Rites, » après avoir délibéré ſur cette affaire, » ſe conforma à l'Edit que Votre Ma-

» jesté porta l'année 31e de *Cam-hi*, & » rapportant ensuite la raison pour la- » quelle on a donné la patente impé- » riale aux Européens, conformément » à la délibération du (1) *Ou-yn-tien*, » il dit ouvertement qu'il ne falloit » avoir aucun égard à la Requête. Cette » derniere Sentence se conserve dans les » archives. Cependant *Tchin-mao*, qui » ne sçait pas les graces extraordinaires » que Votre Majesté nous a accordées, » & qui ignore pareillement quelle est » notre origine, nous confond avec » les Hollandois, & nous accuse fauf- » sement comme eux de rébellion. Il » ignore sans doute qu'il y a au-delà des » mers un grand nombre de Royaumes » très-différens les uns des autres, & » que nous n'avons nul rapport avec les » Hollandois, ni en ce qui concerne la » Religion, ni en toute autre chose. Il » y a long-temps que nous avons eu » l'honneur d'en avertir Votre Majesté. » Néanmoins le *Tsong-ping*, sans avoir » examiné auparavant ce qu'il avance, » nous prête de pernicieux desseins, » lesquels, à ce qu'il prétend, nous ont » fait venir ici des extrémités de la

(1) C'est un tribunal inférieur.

» terre ; & il s'en explique d'une ma-
» niere ſi atroce, que nous ne pouvons
» retenir nos larmes. Dans ces triſtes
» conjonctures où nous nous trouvons,
» deſtitués de tout appui, nous mettons
» toute notre confiance dans la bonté
» avec laquelle Votre Majeſté nous a
» toujours ſoutenus & protégés. C'eſt
» elle qui nous fait goûter le bonheur
» qu'il y a de vivre dans ſon Empire.
» Nous la ſupplions donc très-humble-
» ment de faire ſçavoir dans toutes les
» provinces que nous n'enſeignons point
» aux Chinois une doctrine mauvaiſe,
» & que nous ne cherchons point à les
» ſéduire. Ce bienfait de Votre Majeſté,
» dont nous conſerverons éternellement
» le ſouvenir, nous rendra la vie, &
» c'eſt pour cela que proſternés aux
» pieds de Votre Majeſté, nous oſons
» lui préſenter cette Requête avec le
» plus profond reſpect ».

Le premier Miniſtre à qui le P. Parennin avoit montré notre placet, & qui ſçavoit que nous l'avions préſenté à l'Empereur, s'en ſervit avantageuſement auprès de nos Juges. Il leur repréſenta que notre placet ayant été vu de l'Empereur, Sa Majeſté ne laiſſeroit jamais paſſer leur Sentence, ce qui les couvri-

roit de confusion. Cette raison, qui fait plus d'impression sur les Chinois que sur les Européens, eut alors tout l'effet que nous pouvions en espérer : elle engagea les tribunaux à s'assembler une troisieme fois. Ils le firent effectivement le 19 Mai, & le 21 ils porterent le résultat de leurs délibérations au tribunal du dedans du palais, d'où il ne peut sortir quand il est une fois donné, qu'il n'ait été ou approuvé ou rejetté de Sa Majesté. Voici cette Sentence telle qu'elle a été confirmée par l'Empereur, & envoyée dans toutes les provinces. Dans les deux Sentences qu'on a rapportées, on n'a traduit que ce qui avoit rapport à la Religion ; ici on traduit la Sentence toute entiere, tant sur ce qui regarde les vaisseaux des Européens que sur ce qui concerne notre sainte foi.

Sur les précautions que notre très-sage Empereur ordonne de prendre par rapport aux pays éloignés qui sont au-delà des mers.

« Selon le rapport qui a été fait par » le tribunal de guerre, on trouve que » ce tribunal & les autres tribunaux de » l'Empire ont donné leur avis sur les

» choſes contenues dans la Requête de » *Tchin-mao*, Mandarin de *Hie-che-tchim*, » de la province de *Quang-tong :* & ou- » vrant le papier qui renferme leur » avis, on y lit ces paroles : Nous vos » ſujets nous avons délibéré enſemble » ſur le contenu de la Requête préſen- » tée par *Tchin-mao*, Mandarin de *Hie-* » *che-tchim*, de la province de *Quang-* » *toung*. Cette Requête eſt conçue en » ces termes :

Ici eſt tout du long la Requête de Tchin-mao, *telle qu'elle eſt rapportée ci-deſſus.*

» Nous, après avoir examiné la ſuſ- » dite Requête, c'eſt ainſi que nous pro- » nonçons.

» Pour ce qui eſt du premier article, » les premiers Mandarins n'ont été éle- » vés à une ſi haute dignité, que pour » humilier & réprimer les méchans. » C'eſt à eux de prendre les précau- » tions qu'ils jugeront néceſſaires ; c'eſt » à eux de déterminer le nombre des » vaiſſeaux Européens qui doivent com- » mercer avec nous, en quels lieux ils » doivent mouiller, de quelle ſorte on » doit leur permettre de faire le com- » merce, s'il eſt à propos, & de quelle

» maniere il convient de leur donner » entrée dans nos ports, s'il eſt néceſ- » ſaire d'élever quelque fortereſſe, s'il » faut laiſſer aborder les vaiſſeaux tous » enſemble, ou l'un après l'autre. En » cas qu'il y ait quelque choſe de plus » à examiner que les Mandarins *Tſiang-* » *kium*, *Tſong-tou*, *Fou-yven*, *Titou*, » *Tſong-ping* s'aſſemblent pour en déli- » bérer, & qu'ils nous envoient le ré- » ſultat de leurs délibérations, nous » déterminerons alors à quoi l'on doit » s'en tenir.

» A l'égard de la Religion chrétienne, » après avoir conſulté les archives des » tribunaux, on y a trouvé que l'an- » née 8e de *Cam-hi* les tribunaux por- » terent la ſentence ſuivante, qui fut » approuvée de l'Empereur ».

A la réſerve de Ferdinand Verbieſt & de ſes compagnons, auxquels il eſt permis de demeurer comme auparavant dans les provinces, la Religion chrétienne s'étend peut-être dans la province de Petcheli *& dans les autres provinces ; on y bâtit de nouvelles égliſes, & il ſe trouve de nouveaux diſciples qui embraſſent cette loi. C'eſt pourquoi il eſt à propos de la défendre ſévérement. Qu'on obſerve exactement cet édit.*

De plus l'année 45e de *Cam-hi*, il y eut

un autre édit de l'Empereur qui eſt ainſi exprimé : *Qu'on donne aux Européens qui ne doivent point retourner en Europe, une patente impériale ſcellée du ſceau, dans laquelle on liſe le pays de chacun d'eux, ſon âge, l'ordre religieux qu'il a embraſſé, depuis combien de temps il eſt à la Chine, & la promeſſe qu'il fait de ne plus retourner en Europe. Que les Européens viennent à la Cour, & qu'ils paroiſſent devant l'Empereur pour recevoir la ſuſdite patente écrite en caracteres tartares & chinois, & ſcellée du ſceau. Que cette patente leur ſerve de témoignage. Qu'on obſerve exactement cet édit, & qu'on le conſerve dans les archives.*

« Mais après tant de temps écoulé, » il ſe peut bien faire qu'il ſe ſoit gliſſé » quelque choſe de mauvais ; c'eſt pour- » quoi, que la défenſe ſoit faite & pu- » bliée dans le reſſort des huit éten- » dards, dans la province de *Petcheli*, » & dans les autres provinces, à *Leao-* » *tong*, & dans les autres lieux. Nous, » vos ſujets, nous n'oſons rien décider » abſolument, c'eſt pourquoi nous at- » tendons avec un profond reſpect les » ordres de Votre Majeſté ».

ORDRE DE L'EMPEREUR,
Qu'il ſoit fait ainſi qu'il eſt décidé.

Le 19e de mai nous eûmes avis de ce que contenoit cette ſentence ; malheureuſement tout ce jour-là & le lendemain 20e, le premier Miniſtre étoit occupé des affaires des Moſcovites, ce qui fit qu'on ne put pas lui parler. C'étoit le ſeul qui, par ſon crédit, pouvoit nous rendre ſervice. Le 21e au ſoir le Miniſtre allant à ſon tribunal y trouva la ſentence : le lendemain il envoya en avertir le P. Moran qui demeure à *Tchang-tchun-yven*. Le 23e nous apprîmes que cette ſentence avoit été préſentée à l'Empereur, & que Sa Majeſté l'avoit confirmée. Auſſi-tôt le P. Parennin courut chez le Miniſtre pour lui demander conſeil. « Il n'eſt gueres poſſible, répon-» dit le Miniſtre, d'y apporter quelque » remede ; tout ce que vous avez à » faire, c'eſt de préſenter une ſeconde » fois votre placet à Sa Majeſté, & cela » dès demain matin ſans différer. Comme » j'ai droit de voir la ſentence & l'ordre » de Sa Majeſté, je me ferai apporter l'un » & l'autre, & je les garderai un jour » chez moi, agiſſez, & ne perdez point

» de temps ». Le 24e nous allâmes tous à *Tchang-tchun-yven*, pour préſenter notre placet. Il n'y eut aucun Mandarin qui voulût s'en charger, ni même nous permettre de paroître en préſence de l'Empereur. Néanmoins comme le P. Suarez avoit quelques lunettes que l'Empereur lui avoit donné à examiner, il en donna quelques-unes au P. Parennin, & ce fut par ce moyen qu'il leur fut permis, auſſi-bien qu'au P. Moran, d'avoir audience de l'Empereur. Au ſortir de cette audience on écrivit tout ce qui s'y étoit paſſé, & je vais le rapporter fidellement.

« Le 24 Mai 1717, l'année 56e de » *Cam-hi*, le 14e jour de la 4e lune.

« Comme nous apprîmes hier que » les neuf Tribunaux avoient porté une » ſentence touchant l'affaire de notre » ſainte Religion, & qu'elle avoit été » préſentée à l'Empereur, nous nous ren- » dîmes à *Tchang-tchun-yven* ayant en » main le placet que nous avions pré- » ſenté à Sa Majeſté la lune précédente. » Les Peres Suarez Parennin, & Moran » parurent en preſence de Sa Majeſté le » placet à la main. Dès que l'Empereur les » apperçut, il demanda de quoi il s'agiſ- » ſoit. Il s'agit d'un placet, répondirent » les Peres, que Votre Majeſté a eu la bon-

» té de lire, & qu'elle a ordonné de gar-
» der jusqu'à ce que les tribunaux lui eus-
» sent fait le rapport de cette affaire.
» Maintenant nous apprenons que les
» Tribunaux ont porté une sentence
» très-rigoureuse qui proscrit la Reli-
» gion Chrétienne. Non, répondit
» l'Empereur, la sentence n'est pas
» rigoureuse, & la Religion Chré-
» tienne n'est pas proscrite. On dé-
» fend seulement de prêcher aux Eu-
» ropéens qui n'ont pas reçu la pa-
» tente. Cette défense ne regarde point
» ceux qui ont la patente. Cette distinc-
» tion que fait Votre Majesté, dirent les
» Peres, n'est pas exprimée clairement
» dans la sentence. Elle y est claire-
» ment, répondit l'Empereur, j'ai lu
» attentivement la sentence : que si vous
» prétendez qu'il soit permis de prêcher
» votre loi à ceux qui n'ont point la
» Patente, c'est ce qui n'est pas possi-
» ble. Mais, dirent les Peres, on cite
» au commencement de la sentence l'édit
» de la 8e. année de *Cam-hi*. Il est vrai, ré-
» pondit l'Empereur; mais cela veut dire
» qu'il est défendu selon cet édit de prê-
» cher, à ceux qui n'ont pas la patente.
» Les Peres firent de nouvelles instan-
» ces : Nous craignons, dirent-ils, que
» les Mandarins des provinces ne nous

» traitent tous de la même maniere,
» & qu'ils ne permettent pas de prê-
» cher notre ſainte loi, même à ceux
» qui ont la patente. Si cela arrive,
» dit l'Empereur, ceux qui ont la pa-
» tente n'ont qu'à la montrer; on y
» verra la permiſſion qu'ils ont de prê-
» cher votre loi. Ils peuvent la prê-
» cher, c'eſt aux Chinois de l'écouter
» s'ils veulent. Pour ce qui eſt de ceux
» qui n'ont pas la patente, qu'ils vien-
» nent ici, je la leur donnerai. (L'Em-
» pereur ſe mit à ſourire en diſant ces
» dernieres paroles) puis il ajouta :
» au reſte, on ne permet de prêcher,
» même à ceux qui ont la paten-
» te, que pour un temps; on ver-
» ra dans la ſuite quelle réſolution il
» faut prendre à leur égard. Mais, dirent
» les Peres, ſi on inquiete auſſi ceux
» qui ont la patente, nous aurons re-
» cours à Votre Majeſté. Ayez ſoin de
» m'en donner avis, dit l'Empereur. Il
» y a une choſe, ajouterent les Peres,
» qui nous fait une peine infinie, c'eſt
» que les Tribunaux nous traitent de
» rebelles. Ne vous en inquietez point,
» répondit l'Empereur, c'eſt une formu-
» le ordinaire dont ſe ſervent les Tribu-
» naux. Auſſi-tôt que cet édit ſera pu-

» blié, dirent les Peres, on fera des
» recherches des Miſſionnaires & des
» Chrétiens, il s'excitera des troubles,
» &c. Pour ce qui eſt des recherches,
» répondit l'Empereur, elles ſont indiſ-
» penſables. Quand j'ai envoyé *Liping-*
» *tchong* à Canton, je l'ai chargé d'un
» ordre pour le Viceroi, par lequel je
» lui enjoint de rechercher & de raſ-
» ſembler en un même lieu ceux qui
» n'ont pas la Patente. Et depuis peu
» que le *Tſong-tou-Yan-ling* eſt retour-
» né à Canton, je lui ai donné de pareils
» ordres, & j'attends ſa réponſe. Il m'a
» dit qu'il étoit ſurpris que *Tchin-mao*
» vous ait traité ſi durement dans ſa
» requête : car, m'a-t-il ajouté, j'ai
» vu pluſieurs Européens à la Cour &
» ailleurs, & je n'ai jamais apperçu
» qu'ils ayent rien fait de mal, ni qu'ils
» ayent excité des troubles. » Les Peres
vouloient pourſuivre, mais les Manda-
rins & les Officiers de la chambre qui
étoient préſens, leur fermerent la bou-
che, en leur diſant : Que vous reſte-t-
il davantage à faire, que de rendre de
très-humbles graces à Sa Majeſté qui dit
que votre loi n'eſt pas défendue ? &c.
Les Peres s'inclinerent juſqu'à terre, & ſe
retirerent accablés de triſteſſe.

Peut-être ferez-vous surpris que le Pere Parennin, qui portoit la parole, ait parlé à l'Empereur de maniere à faire connoître que nous regardons cette sentence comme défendant notre sainte Religion, ce qui ne paroît pas d'abord aux termes de la sentence. Mais il est bon que vous sçachiez que le seul mot *King*, qui signifie, *qu'il soit fait défense*, étant mis à la suite des deux édits de la 8 & de la 45e année de *Cam-hi*, peut se rapporter également à tous les deux; & que certainement les Mandarins des provinces le prendront en ce sens-là, qui, selon le Chinois, est le sens naturel. C'est ce qui fit que, nonobstant les interprétations de l'Empereur, nous prîmes la résolution le 26 de présenter un autre placet. Mais les Mandarins refuserent absolument de le recevoir, & ils ne voulurent jamais permettre qu'aucun de nous parût en presence de l'Empereur. Nous nous mîmes tous à genoux, & frappant de la tête contre terre, nous les conjurâmes de supplier du moins l'Empereur d'avoir pitié de nous. Les Mandarins, bien loin de nous écouter, nous tournerent le dos, & se retirerent.

Comme la requête du Mandarin *Thine*

mao étoit rendue publique, & qu'elle pouvoit faire de très-fâcheuses impressions sur l'esprit des Mandarins & des Chinois, nous jugeâmes qu'il étoit nécessaire de faire une apologie à peu près semblable à celle qu'on fit du temps de la persécution de *Yang-kuang-sien*. Vous ne serez pas fâché de la voir : la voici traduite du Chinois.

Réponse apologétique à la requête présentée à l'Empereur par le Mandarin Tchin-mao, *contre les Européens, & contre la Religion Chrétienne.*

Dans la 8e année de *Cam-hi*, *Yang-kuang-sien* commença le premier à calomnier la sainte loi dans les termes les plus injurieux : alors les Chrétiens furent obligés de faire une apologie, & de réfuter pied à pied la fausseté de ses accusations. Maintenant dans l'année 56e de *Cam-hi*, *Tchin-mao* natif d'*Yulin* dans la province de *Chensi*, qui de simple soldat est parvenu à la dignité de *Tsong-ping*, & qui commande les troupes à *Kie-ke* dans la province de *Quang-toung*, sans avoir nulle connoissance de la sainte loi, vient de prétexter une visite qu'il a faite des côtes de la mer,

dont il a pris occaſion d'offrir une requête à l'Empereur pour lui inſpirer de fauſſes défiances.

Cette requête n'eſt remplie que de paroles en l'air & d'imaginations puériles, & ce qu'avance notre accuſateur fait aſſez connoître le penchant naturel qu'il a de nous nuire.

On peut réduire tout ce qu'il dit dans ſa requête à deux principaux chefs : le premier contient les ſoupçons qu'il a conçus des Marchands d'Europe qui abordent en ce pays-ci : le ſecond comprend pareillement les ſoupçons qu'il fait naître ſur la conduite des Miſſionnaires qui demeurent dans l'Empire. Mais ſes diſcours ſéduiſans ne peuvent tromper un Prince auſſi éclairé que l'Empereur. Sa Majeſté ayant vu la requête, a ordonné qu'elle fut portée aux neuf ſuprêmes Tribunaux, pour y être examinée ; & Elle en a uſé ainſi afin de donner un cours libre aux avis, & de fournir aux Mandarins une occaſion de ſe diſtinguer. Ces grands Magiſtrats qui, à l'exemple de l'Empereur, ſont pleins de bonté pour les étrangers, prononcent que pour l'affaire des Négocians, il faut la faire bien examiner par les premiers gouverneurs de la province

de *Quang-toung*, & que sur leur rapport ils donneront leurs conclusions. Qu'à l'égard des Missionnaires, il n'y a qu'une précaution à prendre, c'est de faire exactement observer la loi de l'année 45e qui leur prescrit de recevoir la Patente. C'est pourquoi ils ont donné ordre qu'on veillât à l'exécution de cette loi.

Mais comme à la tête de la délibération qu'ils ont présentée à l'Empereur, selon la coutume, il y est fait mention de l'édit Impérial émané la 8e année de *Cam-hi*, qui défend la loi Chrétienne, & que sur la fin de la même délibération il y a des termes qui énoncent la même défense; les Européens qui sont à la Cour, craignant qu'on n'abuse de cette défense, conçue en termes vagues & généraux, sont allés trouver l'Empereur. Sa Majesté leur a répondu ainsi avec sa » bonté ordinaire, Ne soyez pas in- » quiets, la loi Chrétienne n'est pas dé- » fendue : cette défense regarde les » Européens qui n'ont pas reçu la pa- » tente : ce sont ceux-là qui seront trait- » tés conformément à l'édit émané la 8e » année de *Cam-hi*. Mais cela ne regar- » de point ceux qui ont la patente. » Cependant si les Mandarins les in-

» quiétoient pareillement, ils n'ont » qu'à montrer la patente qui leur » donne le droit de prêcher la loi » Chrétienne; ainſi tenez-vous en repos. » S'il arrivoit qu'on inquiétât auſſi ceux » qui ont la patente, vous aurez re- » cours à moi, &c. » Par-là les fauſſes accuſations du Mandarin s'en vont en fumée. Mais comme la plûpart des gens ont des vues bornées, & que les Mandarins répandus dans les provinces ne ſont pas toujours capables d'approfondir les choſes, ils peuvent être dans l'inquiétude & ſe laiſſer ſurprendre par de faux ſoupçons : c'eſt pourquoi nous ne pouvons nous diſpenſer de réfuter exactement la requête préſentée par *Tchin-mao*, ſoit afin de ſéparer la vérité du menſonge, ſoit pour en informer plus exactement Sa Majeſté impériale.

L'auteur d'une requête qui eſt propoſée à la délibération des Tribunaux, doit avoir en vue le bien public, & non pas chercher à ſatisfaire ſa paſſion. Peut-on dire que la requête en queſtion vient d'un amour ſincere de la patrie ? N'eſt-ce pas plutôt une vaine oſtentation qui l'a enfantée? Peut-être que les libéralités des Négocians n'ont pas répondu à l'attente du Mandarin : ce pour-

roit bien être là la ſource de ſa haine & de ſa vengeance. Il ſe peut faire auſſi qu'il ait dans ſa maiſon quelque ennemi ſecret de la loi Chrétienne, qui l'a porté à faire une pareille requête : c'eſt ſur quoi l'on ne peut rien dire de certain. Quoi qu'il en ſoit, il ne convient point à un grand Mandarin d'agir légérement & avec précipitation. S'il n'a point d'autre motif que le ſalut de l'Empire & l'utilité publique, il ne doit point s'appuyer ſur des vains ſoupçons & ſur des conjectures frivoles : il doit bien examiner & peſer les choſes avant que de les expoſer, & quand il les expoſe, il doit s'exprimer en termes convenables à ſa dignité. C'eſt après avoir pris de telles précautions qu'il peut préſenter avec confiance ſa requête à l'Empereur. Mais trouve-t-on rien de ſemblable dans la requête dont il s'agit. *Tchin-mao* a vu dix navires Marchands, auſſi-tôt il en eſt effrayé, diverſes penſées l'agitent, & tout ce qui lui vient à l'eſprit, il le débite hardiment, ſans que ni lui, ni perſonne puiſſe trouver un fondement raiſonnable à ce qu'il avance. En vérité quand on agit ainſi, ne faut-il pas être bien aveuglé par ſa paſſion, & mérite-t-on la moindre croyance ?

Deux choſes ont troublé l'eſprit de notre accuſateur : il craint qu'au-dehors les Marchands Européens ne projettent quelques mauvais deſſeins ; & qu'au-dedans les Miſſionnaires n'excitent la populace à ſe ſoulever, & ne lui mettent les armes à la main. On peut juger par le texte même de la requête, ſi cette crainte eſt bien ou mal fondée ; ſi notre accuſateur n'avance rien qui ne ſoit appuyé ſur des raiſons ſolides, ſa crainte eſt juſte ; mais s'il ſe fait des monſtres pour les combattre, ſi ſes ſoupçons ne ſont fondés que ſur des imaginations & des conjectures puériles, ſa crainte eſt vaine.

Il y a long-temps que les ports de la Chine ſont ouverts aux étrangers ; & ſous la dynaſtie précédente, comme ſous celle-ci, les vaiſſeaux d'Europe ont abordé chaque année aux côtes des provinces maritimes de l'Empire pour y faire le commerce. Comment ſe peut-il faire que, pendant près de deux cens ans, nul des premiers Mandarins des provinces qui veillent à la ſûreté de l'Etat, n'ait eu ſoin d'en informer l'Empereur ? Il étoit ſans doute réſervé au ſeul *Tchin-mao* d'appercevoir un danger qu'on n'avoit pas connu juſqu'ici.

Tchin-mao dit : Quand il s'agit de l'état & de la situation des Royaumes qui sont au-delà des mers, n'est-ce pas une témérité de vouloir en faire le rapport à l'Empereur, sans y avoir été soi-même, & sans s'être instruit, par ses propres yeux, de tout ce qui s'y passe ? &c.

Réponse. Il n'y a que cela de bien dit dans toute la requête de notre accusateur. Mais c'en est assez pour démontrer qu'il est bien coupable lui-même, d'avoir osé en imposer à son Prince. Car enfin, dans la requête qu'il a présentée, il ne parle pas seulement du Japon, de l'isle de Formose, & des autres pays qui sont dans le voisinage de l'Empire, il parle même des Royaumes les plus reculés de l'Europe & des Indes. De bonne foi, a-t-il visité ces Royaumes ? les a-t-il vus, & en a-t-il quelque connoissance ? Cependant il ose entretenir Sa Majesté de tous ces différens Royaumes. N'est-ce pas là tromper l'Empereur ?

Tchin-mao dit : J'ai parcouru plusieurs mers dans ma jeunesse pour faire mon négoce ; je suis allé au Japon, à Batavie, à Manille & en d'autres Royaumes ; je sçai parfaitement ce qui concerne ces Etats &c.

Réponſe. On ne peut gueres ſçavoir s'il eſt vrai ou non, que notre accuſateur ait voyagé dans tous les endroits qu'il dit. Certainement il n'étoit pas en ce temps-là un de nos riches négocians; c'étoit un jeune homme qui, ayant un très-petit fonds, payoit le péage pour le tranſport de ſes marchandiſes. Après avoir amaſſé quelque argent, il ſe mit dans les troupes; depuis il eſt monté par degrés juſqu'à la dignité de *Tſong-ping*, dignité très-conſidérable, & qui mérite nos reſpects. Mais enfin, lorſqu'il négocioit dans ſa jeuneſſe, quelle autorité, quel pouvoir avoit-il pour examiner l'état & la ſituation de chaque royaume? C'eſt à-peu-près la même choſe que ſi quelque matelot d'Europe, qui ſeroit venu une ſeule fois à Canton, & qui, pendant deux ou trois mois de ſéjour qu'il auroit fait dans le port, auroit parcouru quelques rues de la ville de *Kuan-tcheou*, diſoit avec oſtentation, lorſqu'il ſeroit de retour en Europe: Moi, je connois l'état, la ſituation, les forces & la politique de l'Empire de la Chine. A l'entendre parler ainſi, pourroit-on s'empêcher de rire?

Tchin-mao dit: En parcourant les côtes maritimes de la province, je ſuis arrivé

dans un lieu qui se nomme *Siang-chang-ngnomen*, & tout-à-coup, j'ai vu plus de dix vaisseaux des étrangers appellés *Hong-mao*, qui entroient dans le port pour leur négoce, &c.

Réponse. Quoi ! dix vaisseaux Européens qu'il voit, l'effrayent ! il ne sçait plus où il en est ! cette vue le consterne ! comme si la Cour & les treize provinces avec leur cavalerie & leur infanterie ne pouvoient résister à ces dix vaisseaux, & que le vaste Empire de la Chine, mettant les armes bas, étoit sur le point d'être subjugué ! Mais n'insistons pas davantage sur la timidité puérile de *Tchin-mao*. Les Tartares, cette nation belliqueuse & accoutumée à vaincre, auront sans toute été également effrayés de ces dix vaisseaux ? Si *Tchin-mao* ne rougit pas pour lui-même, il devroit au moins prendre garde de ne pas exposer l'Empire de la Chine à la dérision des peuples éloignés, & de ne pas inspirer à nos voisins, à qui rien de semblable ne vient dans l'esprit, l'envie de former des entreprises. Parmi les peuples qui sont au-delà des mers, les Japonois nos voisins ont fait de grands ravages dans cet Empire sous la dynastie précédente. S'ils apprennent que les Chi-

nois ſont épouvantés à la vue de dix vaiſſeaux Européens, comme on le ſeroit à la vue d'un grand troupeau de loup & de tygres : augmentons, diront-ils, le nombre de nos vaiſſeaux, & nous n'aurons point de peine à accabler la Chine. Mais parlons plus ſérieuſement : ſi une telle penſée venoit aux Japonois, ils ſeroient devenus bien crédules. Dix vaiſſeaux n'ont certainement point épouvanté les Chinois ; il n'y a que *Tchin-mao* à qui ils aient pu cauſer tant de frayeur.

« *Tchin-mao* dit : *Hong-mao* eſt un nom commun à tous les Européens, &c.

« *Réponſe.* Si l'on en croit notre accuſateur, Batavie eſt la ville de ceux qu'on appelle *Hong-mao*, & *Lu-ſong* eſt celle des Européens. Il met donc de la différence entre les *Hong-mao* & les Européens : il eſt donc évident que, lorſqu'il dit que *Hong-mao* eſt un nom commun à tous les Européens, il ſe contredit lui-même ; & que, par conſéquent, on ne doit point ajouter de foi à ſes paroles. A la vérité ces *Hong-mao* ont une petite portion de terre en Europe, c'eſt une Nation particuliere ; Batavie eſt le lieu de leur ſéjour dans les Indes : mais il eſt faux que Manille ſoit la ville

de tous les Européens ; il n'y a que les Eſpagnols qui y demeurent. Lors donc qu'il dit que Manille eſt la ville des Européens, ne fait-il pas connoître qu'il ne ſçait pas même ce que c'eſt que Manille ?

Tchin-mao dit : Nos vaiſſeaux ſont en commerce avec les Japonois, & par conſéquent les Japonois n'ont point de mauvaiſes intentions, &c.

Réponſe. Lorſqu'il parle ainſi, ignore-t-il ce qui s'eſt paſſé ſous la dynaſtie précédente ? Alors les vaiſſeaux Chinois étoient en commerce avec les Japonois, & cependant ceux-ci on ravagé les provinces de *Tche-kiang* & de *Fou-kien*, qui ſont proches de la mer ; de ſorte que, pendant ſept ou huit ans, on a perdu beaucoup de ſoldats, une infinité de peuples, & de grandes ſommes d'argent. Il eſt vrai que ſous le regne préſent, la Chine fait l'admiration de tous les peuples. Ont ſçait au Japon que les Tartares ſont de grands guerriers, & qu'ils ſurpaſſent de beaucoup les Japonois en valeur : c'eſt ce qui rend ceux-ci timides, & ce qui les empêche, non-ſeulement de rien entreprendre, mais même d'en avoir la penſée. Ainſi leur amour pour la paix ne doit être nullement

nullement attribué au commerce qu'ils font avec les Chinois. Mais ſi, ſelon *Tchin-mao*, c'eſt aſſez d'être en commerce avec la Chine pour n'avoir point de mauvais deſſein ſur l'Empire, pourquoi trouve-t-il, dans le commerce que les Européens font avec les Chinois, une raiſon de leur attribuer des intentions pernicieuſes au repos de l'Etat?

Tchin-mao dit: *Ngao-men* eſt comme la ſource & l'origine de ces ſortes de gens, &c.

Réponſe. Il n'eſt pas ſurprenant que *Tchin-mao* ignore ce qui ſe paſſe dans les Royaumes les plus reculés de l'Occident: mais ce qui étonne, c'eſt qu'il ait ſi peu de connoiſſance de ce qui concerne une ville auſſi voiſine de la Chine que l'eſt Macao. Quand il dit que *Ngao-men* ou Macao eſt la ſource & l'origine des Européens, s'il prétend que tous les Européens qui viennent à la Chine, ſortent de Macao, un raiſonnement ſi abſurde ne mérite pas qu'on le réfute. Les habitans de Macao ſont Portugais; ainſi l'on ne peut dire que Macao ſoit la ſource & l'origine des autres peuples. S'il veut dire que ceux de cette Nation étant depuis long-temps à Macao, & ayant une connoiſſance parfaite de la

province de *Quang-toung*, il eſt à craindre qu'avec le ſecours des vaiſſeaux qui y abordent, ils n'entreprennent de révolter cette province; il ſe trompe groſſiérement: parce qu'il ignore, d'un côté, quelle eſt la fidélité & la probité de la Nation Portugaiſe; &, de l'autre, ce qui lui a procuré cet établiſſement dans cette ville. Pendant les années de *Houng-tchi*, les Européens venoient faire leur commerce dans la ville de *Kuang-tcheou*, de la province de *Quang-toung*, & dans la ville de *Ning-po*, de la province de *Tche-kiang*; juſqu'à ce que durant les années de *Kiat-ſing*, un pirate appellé *Tchang-ſi-lao*, qui rodoit ſur les mers de Canton, s'empara de Macao, & aſſiégea la capitale de la province. Les Mandarins appellerent à leur ſecours les Marchands Européens: ceux-ci firent lever le ſiege, & pourſuivirent le pirate juſqu'à Macao, où ils le tuerent. Le *Tſon-tou* fit ſçavoir à l'Empereur le détail de cette victoire; & Sa Majeſté fit un édit par lequel elle accordoit Macao à ces Marchands d'Europe, afin qu'ils puſſent s'y établir. Enfin, dans la premiere année de *Tien-ki*, il y eut de grands troubles dans l'Empire; les pirates vinrent attaquer Macao. Les Eu-

ropéens allerent au-devant d'eux, en vinrent aux mains, tuerent plus de quinze cens de ces miſérables, & firent une infinité de priſonniers. *Tſong-tou* & *Fou-yven* rendirent compte à l'Empereur de cette victoire; &, dans un édit de Sa Majeſté, les Européens furent comblés d'éloges & d'honneurs à cauſe des grands ſervices qu'ils avoient rendus à l'Empire. Sur la fin de la famille précédente, l'Empire fut encore agité de troubles; les Européens de Macao faiſoient leur commerce à l'ordinaire; &, pendant près de deux cens ans, ils n'ont jamais eu la moindre penſée qui fût préjudiciable au bien de l'Empire; au contraire, ils lui ont rendu de tout temps de ſignalés ſervices. Que veut donc dire *Tchin-mao*, quand il avance que ceux de Macao ſont la ſource & l'origine des autres peuples?

Tchin-mao dit: les Européens ont de gros vaiſſeaux qui ne craignent rien des flots & des vents: chaque vaiſſeau a plus de cent pieces de canon, &c.

Réponſe. Sans doute que *Tchin-mao* pour remplir le devoir de ſa charge eſt monté ſur les vaiſſeaux d'Europe, & qu'il a compté ſur chacun d'eux plus de cent pieces de canon; il a vu ce

qu'il y avoit à craindre, & il en a fait auſſi-tôt ſon rapport à l'Empereur; mais qu'y a-t-il de plus aiſé que de ſçavoir ſi ce qu'il a vu, & ce qu'il a rapporté, eſt vrai ou faux? Les vaiſſeaux d'Europe viennent tous les ans à *Quang-toung*, à *Fo-kien*, & à *Tſe-kiang*, il eſt libre de compter ce qu'ils portent d'hommes & le nombre qu'ils ont de pieces de canon. En trouvera-t-on un pareil nombre dans aucun de ces vaiſſeaux? *Tchin-mao* prétend qu'il y a dans chaque vaiſſeau plus de cent pieces de canon; & tous ceux qui ſont à *Quang-toung* & à *Fo-kien* ſçavent que rien n'eſt plus faux. Or ſi notre accuſateur dans une affaire ſi connue, a bien oſé tromper la redoutable majeſté de l'Empereur, avec combien plus d'audace l'aura-t-il trompé, lorſqu'il lui a parlé du Japon, de Manille, des Indes, & de l'Europe?

Pour reprendre donc en peu de mots ce qui a été dit juſqu'ici, notre accuſateur ne dit rien de vraiſemblable dans ſa requête, ni qui mérite la moindre créance. Il parle avec une hardieſſe ſurprenante des peuples qui ſont au-delà des mers, de l'état & des affaires de divers royaumes, & ce qu'il en dit eſt plein de menſonges & de contradictions;

il ne connoît ni Manille, ni le Japon, ni les Indes, ni l'Europe, ni les peuples qu'il appelle *Hong-mao;* il ne ſçait pas même ce que c'eſt que Macao, & il n'a nulle connoiſſance des vaiſſeaux d'Europe. C'eſt une honte pour un grand Mandarin de *Kie-ke* d'ignorer toutes ces choſes : mais les ignorant, comme il fait, c'eſt un crime puniſſable d'oſer en parler à l'Empereur dans une requête.

Tchin-mao dit : cette religion des Européens eſt venue d'Europe, & s'eſt étendue peu à peu juſqu'à Manille, &c.

Réponſe. Voici une belle parole de Confucius ; c'eſt être ſçavant que de dire que vous ſçavez ce que vous ſçavez effectivement, & d'avouer que vous ignorez ce que vous ne ſçavez pas. *Tchin-mao* fait le contraire. La ſainte religion de Dieu eſt la loi générale de tout l'univers. Comment a-t-il donc le front de dire qu'elle n'eſt venue que d'Europe, & que peu à peu elle s'eſt étendue juſqu'à Manille. L'orient & l'occident, le ſeptentrion & le midi ; les empires où les ſciences & les loix fleuriſſent, comme les pays incultes & barbares, toutes les Nations, en un mot, ont été dociles aux enſeignemens de la vraie religion ; elle a touché les cœurs

des peuples, mais elle n'a pas changé les loix des empires ; chaque royaume a son Roi, & chacun s'y fait un devoir de lui être fidelle : on y honore du culte suprême le souverain Seigneur du ciel, on y pratique la vertu, & l'on tâche de se former un cœur droit. C'est-là le devoir essentiel de tous les peuples qui sont entre les quatre mers. Et *Tchin-mao* n'a pas honte de dire que cette sainte loi fait semblant de vouloir convertir le cœur des peuples, tandis que par des voies secrettes elle tâche d'envahir leur royaumes. Peut-on inventer une calomnie plus atroce & plus ridicule ?

Tchin-mao dit : du temps de la famille précédente, les Marchands de Manille venoient au Japon pour leur commerce ; & pendant plusieurs années ils se servirent de cette loi pour attirer à eux les peuples. Ensuite ayant rassemblé une infinité de monde qu'ils avoient gagné, ils attaquerent le Japon au-dedans & au-dehors ; & il s'en fallut peu que cet empire ne fût absolument détruit ; mais enfin ils en furent chassés, & la haine qui est depuis ce temps-là entre les deux Nations subsiste encore aujourd'hui.

Réponse. Ce discours de notre accusateur est d'autant plus faux qu'il est plus

artificieux. On diroit à l'entendre, qu'il ne dit rien que de très-certain, tandis qu'il avance les plus impudens menſonges. On voit bien qu'il ne cherche qu'à empoiſonner l'eſprit de ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes. Qu'il nous diſe en quelle année le Japon a penſé être détruit par les Européens; qu'il nous diſe quel jour s'eſt donné le combat où les Européens furent mis en fuite. Il y a bien de l'artifice & de la malignité à répandre de ſemblables diſcours pour en impoſer au public. Lorſque les Miſſionnaires entrerent autrefois dans le Japon, & qu'ils y prêcherent la ſainte loi, une grande multitude de peuples & de perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, crurent à l'Evangile. Les adorateurs des Idoles en conçurent du dépit; ils réſolurent de perdre les Miſſionnaires & d'anéantir la doctrine qu'ils prêchoient; ils inventerent d'affreux ſupplices pour tourmenter les Paſteurs & le troupeau, le fer & le feu furent employés pour les forcer à renoncer au vrai Dieu. Les Miſſionnaires Européens ſouffrirent tous ces tourmens, non-ſeulement avec conſtance, mais encore avec joie. Pendant l'eſpace de cinquante ans pluſieurs milliers de Docteurs Européens & de Japo-

nois Chrétiens souffrirent le martyre; ils trouvoient de la douceur dans les plus cruels supplices, & rien ne leur étoit plus agréable que de mourir en témoignage de leur foi. Et *Tchin-mao* ose dire qu'ayant rassemblé une multitude de peuples, ils ont attaqué le Japon au dehors & au dedans. Par ceux du dehors, il entend les Marchands d'Europe, & par ceux du dedans, il parle des Missionnaires. On n'a jamais oui dire qu'il y ait eu combat entre les Japonois & les Européens. Il est vrai que les Missionnaires & les Chrétiens ont été mis à mort par les Japonois; mais il n'est pas vrai qu'ils aient repoussé la force par la force, ni qu'ils aient pris la fuite.

Tchin-mao dit : ils bâtissent des églises dans toutes les Provinces, ils font leurs cérémonies à certains temps marqués; je ne sçai quelles peuvent être leurs vues, &c.

Réponse. Le Seigneur du ciel est le principe de tous les êtres, & le Pere commun de tous les peuples; les Saints de tous les siecles lui ont rendu tous les respects & toutes les adorations dont ils étoient capables. Les Missionnaires Européens tâchent de le servir avec un amour & une piété vraiment filiale; ils

ſ'adorent avec un profond reſpect, ils lui offrent leurs prieres, afin qu'il les préſerve des peines éternelles de l'enfer, & qu'il les faſſe jouir dans le ciel d'un bonheur qui ne finira jamais. C'eſt à quoi ſe termine toute leur politique, c'eſt là le but qu'ils ſe propoſent, & auquel notre accuſateur n'a pu atteindre. Du reſte ils bâtiſſent leurs égliſes dans des lieux expoſés aux yeux du public: c'eſt en plein jour qu'ils rendent leur culte au vrai Dieu; ils ne cherchent point les ténebres, ils ne fuient point la lumiere, rien de caché parmi eux, parce qu'ils agiſſent avec ſimplicité & avec droiture. C'eſt ce que voit tout l'Empire ſans en être offenſé; il n'y a que le ſeul *Tchin-mao* qui par toute ſorte de voies cherche à répandre d'injuſtes ſoupçons. Quel nom donner à cette conduite?

Tchin-mao dit: ils examinent avec ſoin l'état de l'empire, ils en deſſinent les montagnes & les fleuves, &c.

Réponſe. Il faut que notre accuſateur ait perdu toute pudeur pour en venir là; car ce n'eſt pas ſeulement les Européens qu'il calomnie, c'eſt la conduite même de l'Empereur qu'il cenſure. Les années dernieres les Européens joints aux Tartares eurent ordre de l'Empe-

reur de dreſſer des cartes de toutes les provinces : l'Edit qui fut porté ſur cela par le tribunal ſuprême de la milice, a été rendu public, & a été envoyé à tous les *Tſong-tou* & à tous les Vicerois, & par leur moyen à tous les Mandarins. Comment notre accuſateur a-t-il pu ignorer ce fait ? car il eſt notoire que cela n'a été exécuté que par ordre de l'Empereur. Lorſque notre accuſateur en fait un crime aux Européens, dès-là il ſe regarde comme un homme d'une prudence conſommée, mais en même-temps il a l'audace de blâmer la conduite de l'Empereur, comme ſi Sa Majeſté eut manqué elle-même en cela de prudence. Peut-on faire un plus grand outrage à la Majeſté Royale ? Cependant quelque attention que cela mérite, je ne m'y arrête pas. Il n'y a pas long-temps que notre acuſateur eſt parvenu à la haute dignité qu'il poſſede : non-ſeulement il a ignoré juſqu'ici combien l'Aſtronomie & la Géographie ſont utiles aux empires, mais il n'a jamais eu aucune teinture de ces ſciences : faut-il s'étonner s'il dit à tort & à travers ce qui lui vient dans l'eſprit ? Mais convient-il à un homme ſi fort diſtingué dans la milice, d'ignorer que notre Empereur depuis cinquante-

ſix ans qu'il eſt ſur le trône, a coutume de rendre chaque mois & chaque jour mémorable par quelque grande action; que ſa gloire augmente tous les jours; que par la ſageſſe de ſon gouvernement il égale & même ſurpaſſe, non-ſeulement les Rois ſes prédéceſſeurs, mais encore ces anciens Empereurs des trois plus illuſtres familles; que ſon eſprit eſt ſi pénétrant, qu'il comprend ſans peine tout ce qui eſt dans les livres; qu'il ſçait parfaitement l'Aſtronomie, l'Arithmétique & la Philoſophie, & qu'il n'y a gueres eu de Prince ſur le trône qui méritât de lui être comparé. Ce grand Prince ordonna autrefois au Pere Verbieſt & aux autres Européens de réformer le calendrier, de dreſſer des globes céleſtes qui fuſſent exacts, & il les garda dans ſon palais. Enſuite s'étant apperçu que les cartes d'Europe qui lui avoient été préſentées par les Miſſionnaires, étoient fort bien diſtinguées par les dégrés qui répondoient parfaitement au ciel, & que les cartes de la Chine étoient fort éloignées de cette perfection; il ordonna aux Européens & aux Tartares, par un décret du tribunal ſuprême, de parcourir tout l'empire aux frais publics, & d'en deſſiner toutes les

parties. Les Miſſionnaires, pour exécuter cet ordre de l'Empereur, partagerent entr'eux les provinces & les villes de l'empire, ils pénétrerent juſqu'aux lieux les plus reculés de la Tartarie orientale & occidentale, ils endurerent ce que la chaleur & le froid ont de plus incommode; ils s'appliquerent avec des fatigues d'eſprit & de corps inconcevables à rendre ces cartes parfaites, & telles que l'Empereur les ſouhaitoit. Ils employerent pluſieurs années à ce travail; ils firent pour cela plus de dix mille lieues, & enfin ils préſenterent leur ouvrage à Sa Majeſté qui les reçut avec bonté, & qui dit en faiſant leur éloge, que maintenant la Chine avoit de très-bonnes cartes géographiques. L'Empereur les examina lui-même, il les conſerve, & il y jette de temps en temps les yeux. On y voit d'un coup d'œil les provinces, les villes, les bourgades, chacune dans ſa place, la diſtance des lieux, la ſource & le cours des rivieres, & les principales montagnes; ce qui eſt d'une grande utilité pour le gouvernement de l'empire. Cependant *Tchinmao* qui ne paroît pas fort expérimenté dans la maniere de gouverner ſagement un état, ſans même avoir égard à la con-

duite de Sa Majeſté, ſemble vouloir la cenſurer, lorſqu'il oſe dire en parlant des Européens : ils examinent l'état de l'empire, ils deſſinent les montagnes & les fleuves, &c. Où eſt ſon bon ſens?

Tchin-mao dit, c'eſt une mauvaiſe nation que celle des Européens, & qui trame ſourdement quelque conſpiration. Je ſupplie donc très-humblement votre Majeſté d'enjoindre aux Tribunaux ſuprêmes de remédier au mal, & de le déraciner de bonne heure, afin qu'il ne s'étende pas plus loin.

Réponſe. Il paroît par ce diſcours que notre accuſateur ignore juſqu'aux choſes les plus récentes qui ſe ſont paſſées ſous cette dynaſtie ; & de-là vient qu'il avance des propoſitions ſi peu raiſonnables. L'an 31 de *Cham-hi* à la ſeconde lune, les Tribunaux, après avoir délibéré, ſelon l'ordre qu'ils en avoient de l'Empereur, firent réponſe à Sa Majeſté, que les Européens qui travailloient avec beaucoup de zèle, avoient rendu de très-grands ſervices à l'Empire, qu'ils ne faiſoient aucun mal, qu'ils n'excitoient point de troubles, que leur doctrine n'étoit ni mauvaiſe, ni capable de ſéduire le peuple ou de le porter à la ſédition ; qu'il falloit leur laiſſer leurs égliſes comme auparavant,

& permettre aux Chinois de les fréquenter. Ces concluſions furent confirmées par un édit de l'Empereur, & tout cela ſe conſerve dans les regiſtres publics : il eſt aiſé de s'en éclaircir. Ainſi, ſelon le ſentiment des Tribunaux confirmé par l'édit de l'Empereur, les Européens ne font point de mal, & n'excitent point de troubles ; &, ſelon *Tchin-mao*, les Miſſionnaires d'Europe ſont de méchantes gens qui forment de pernicieux deſſeins. Selon ces mêmes Tribunaux, il ne faut point défendre la loi des Européens ; &, ſelon *Tchin-mao*, il faut l'anéantir le plutôt qu'il ſera poſſible. C'eſt ainſi que notre accuſateur s'efforce d'abolir les conſtitutions de la Cour ſuprême, & qu'il s'éleve contre les édits mêmes de l'Empereur. Il y a vingt-ſix ans que les Chinois ont porté ce jugement de la conduite des Européens ; la ſainte loi eſt la même qu'elle étoit alors ; les Miſſionnaires ſe comportent de la même maniere ; quel nouveau crime *Tchin-mao* a-t-il remarqué en eux, pour les attaquer de la ſorte, & pour vouloir anéantir la ſainte loi ?

On dira peut-être : je veux que dans ce que dit *Tchin-mao* il n'y ait point de fondement légitime à ſes appréhen-

ſions; mais, à conſidérer les choſes en elles-mêmes, & par les lumieres de la raiſon, qui ſçait ſi rien de ſemblable n'arrivera pas?

Réponſe. Une choſe qu'on a quelque raiſon de craindre, ne peut guere manquer d'arriver dans l'eſpace d'un temps conſidérable. Puis donc que rien de ſemblable n'eſt arrivé juſqu'ici, il s'enſuit qu'il n'y a nulle raiſon de l'appréhender. Quand des perſonnes ont formé ſecrettement quelque deſſein, bien qu'ils ſçachent le cacher pendant quelque temps, il faut qu'à la fin il éclate. Si donc les Marchands & les Miſſionnaires ont formé de pareils projets, comment ſe peut-il faire qu'il n'en ait rien paru pendant l'eſpace de près de deux cens ans? L'Empire fut agité de divers troubles ſur la fin de la dynaſtie précédente, pluſieurs levoient hautement l'étendart de la rebellion: pourquoi les Européens n'ont-ils pas ſaiſi une occaſion ſi favorable pour exécuter les mauvais deſſeins qu'on leur impute? Ils attendoient ſans doute ce regne-ci, où tout eſt paiſible & tranquille ſur terre & ſur mer, où l'Empire jouit de la fertilité & de l'abondance, & entretient des armées formidables. Quel eſt l'homme aſſez in-

ſenſé pour tenir une telle conduite? De plus, quand on veut réuſſir dans quelque projet, on ſe choiſit un chef, c'eſt un ſeul homme qui eſt l'ame de l'entrepriſe, les ſoldats doivent obéir à un ſeul Général, & ce n'eſt que par-là qu'on peut ſe flatter d'un heureux ſuccès. Qu'on me diſe de bonne foi où l'on trouvera le chef de cette prétendue conſpiration? *Tchin-mao* l'a-t-il trouvé dans ces dix vaiſſeaux dont la vue l'a effrayé, juſqu'à dire que tout étoit perdu? Ces vaiſſeaux & ceux qui abordent aux ports de la Chine, partent chacun du royaume particulier d'où il eſt. Les peuples de chaque royaume ſont différens les uns des autres, & auſſi peu capables de s'accorder enſemble que le feu & l'eau. Dans chaque vaiſſeau il y a un Capitaine qui le commande: qui eſt celui de ces Capitaines qui commanderoit aux autres? Je veux que dans chaque vaiſſeau il y ait plus de cent hommes, ſoit marchands, ſoit matelots: joignez-les tous enſemble, ils feront environ mille hommes. Je veux encore que ces hommes faſſent une deſcente pour faire le ſiége de quelque ville, & y faire le pillage: alors leurs vaiſſeaux étant abandonnés, pourront être brûlés

ſans peine par les ſimples barques des Pêcheurs. Qu'on laiſſe une partie de l'équipage pour la garde des vaiſſeaux, & que l'autre mette pied à terre pour butiner, ce partage les affoiblira, & ils ſeront aiſément défaits ſur terre & ſur mer. Ainſi l'on voit que quand même ces différens royaumes ne dépendroient que d'un ſeul Prince, & que tous ces hommes qui viennent de divers royaumes auroient le même deſſein, ils ne pourroient rien entreprendre. De quoi ſeront-ils capables, s'il eſt impoſſible qu'ils puiſſent même ſe réunir enſemble? bien qu'on trouve dans l'Europe des royaumes, les uns fort vaſtes & d'autres fort petits, le petit n'obéit point au plus grand. Si un Prince entreprenoit d'opprimer un autre Prince, les autres viendroient auſſi-tôt à ſon ſecours, & prendroient ſa défenſe. Les Européens d'un royaume aimeroient mieux mourir que d'obéir à qui que ce ſoit d'un autre royaume; tel eſt l'uſage. Comment donc pourroient-ils ſe faire un chef?

Mais, pourſuivra-t-on, j'avoue qu'on n'a rien à craindre de dix vaiſſeaux de divers royaumes; mais un ſeul de ces grands royaumes pourroit armer plus de

cent vaiſſeaux, & venir attaquer la Chine. Qu'arriveroit-il alors?

A cela je réponds : quand même ce qu'on dit pourroit arriver, à quoi ſerviroit cet appareil & ce vain épouvantail de canons? mais cette crainte eſt frivole. Il n'y a point de royaume en Europe qui ſoit diſpoſé à faire un pareil armement : l'Europe n'eſt point un repaire de voleurs; ce n'eſt point un pays barbare, ni la demeure d'une troupe d'inſenſés : elle eſt éloignée par mer de neuf mille lieues de la Chine, le chemin en eſt difficile & ſujet à une infinité de périls; les vaiſſeaux ſont un ou deux ans dans la route : ils ont à eſſuyer de continuels dangers des vents, des flots, des écueils, des bas fonds, en telle ſorte qu'ils ont bien de la peine à ſe préſerver du naufrage. Plus il y a de vaiſſeaux, moins on avance, & les dangers croiſſent à proportion du temps qu'on eſt à faire le voyage. Les maladies ſe mettroient plus aiſément ſur les vaiſſeaux s'ils étoient en grand nombre, & la contagion emporteroit preſque tout l'équipage. Les triſtes reſtes de cette nombreuſe flotte ne ſeroient pas plutôt arrivés à la Chine, qu'il lui faudroit un prompt ſecours pour

réparer ſes forces ; & où en trouveroit-on? Comment ces infortunés pourroient-ils ſe dérober à une mort certaine? S'imaginera-t-on qu'un Prince ſoit aſſez peu ſenſé pour dégarnir ſon royaume, pour épuiſer ſes finances, & pour engager ſes voiſins dans le même projet, & ſe rendre par-là la fable de la poſtérité? Imaginez-le encore cent fois plus inſenſé, il ne tentera jamais une pareille entrepriſe.

On dira peut-être encore : il eſt vrai que les royaumes d'Europe ſont trop éloignés de celui-ci pour qu'on ait rien à craindre du dehors : mais n'eſt-ce pas nourrir au-dedans un ennemi ſecret, que de ſouffrir les Européens dans le ſein de l'Empire & au milieu de nous?

Réponſe. Il eſt clair qu'il y a encore moins à craindre de ce côté-là. Les Européens qui viennent dans cet Empire en qualité de Miſſionnaires, ont été appliqués aux ſciences dès leur plus tendre jeuneſſe, & n'ont eu de commerce qu'avec les livres. Dans un âge plus avancé ils ont embraſſé la vie religieuſe dans diverſes congrégations, où ils ne s'occupoient que de leur propre perfection. Après s'être rendu peu à peu habiles dans toutes les ſciences, ils ſe ſont con-

ſacrés à la prédication de l'évangile, & ils n'ont en vue que de procurer au monde entier la connoiſſance ſi néceſſaire du ſouverain principe de toutes choſes, afin de renouveller en quelque ſorte tous les peuples, & de leur apprendre à mériter le bonheur du Ciel leur véritable patrie.

C'eſt-là l'unique motif qui leur a fait abandonner leur terre natale, & qui les a portés à entreprendre de longs & de dangereux voyages, où ils ont prodigué leur vie. Le ſeul chagrin qu'ils aient, c'eſt de ne pouvoir pas ſe tranſporter dans tous les royaumes, pour y enſeigner la voie du ſalut à tous les hommes. Dans cette vue, les nations les plus reculées ſont pour eux comme ſi elles étoient voiſines. S'ils ont à ſouffrir des opprobres dans l'exercice de leur zèle, ils s'en font un honneur; les plus durs travaux & les plus accablantes douleurs leur deviennent douces & agréables; la mort même leur eſt auſſi précieuſe que la vie. Après un trajet de neuf mille lieues ſur mer, quelle eſt la vie qu'ils menent dans la Chine? Eloignés du commerce du ſiécle, ils paſſent une bonne partie du jour dans la priere & dans la méditation des choſes divines; le reſte

ils l'emploient à ſe mortifier eux-mêmes, & à pratiquer la vertu. Pleins de mépris pour les affaires du monde, ils ne s'occupent que des œuvres de juſtice & de charité. Peut-on avoir le moindre ſoupçon que des hommes de ce caractere projettent une révolte? Quand on a de ſemblables deſſeins, on y eſt pouſſé par l'ambition, ou par le deſir des richeſſes; & ſi l'on n'en peut jouir ſoi-même, on ſe flatte au moins de l'eſpérance de les procurer à ſes deſcendans. Mais les Miſſionnaires ont renoncé au mariage, de même qu'aux dignités du ſiécle : ils n'ont ni familles ni enfans à élever & à agrandir; trouvera-t-on un homme aſſez inſenſé pour ſe rendre coupable du crime de rebellion, ſans entrevoir aucune eſpérance pour lui ni pour les ſiens? On ne regarde pas les Miſſionnaires qui ſont à la Chine comme des hommes tout-à-fait ſtupides & dépourvus de ſens : au contraire, ils paſſent pour avoir de l'eſprit & de l'habileté dans les ſciences. S'ils méditoient quelque ſoulévement, ils ſe feroient un parti d'hommes artificieux, hardis, courageux & propres à ſoutenir une entrepriſe : s'ils trouvoient quelque homme ſemblable à *Moungpuen*, ils ſe l'attacheroient comme un

homme rare : ils n'épargneroient pas l'argent, ils le répandroient avec profusion pour entraîner la multitude, surtout dans des temps de stérilité & de famine ; ils gagneroient les ambitieux par les grandes espérances dont ils les flatteroient ; enfin, ils mettroient tout en usage, & profiteroient des liaisons les plus étroites que le sang ou l'inclination a formées, pour affermir ceux qui entreroient dans leur faction. Que *Tchin-mao* soupçonne de mauvaise intention ceux qui agissent ainsi, il aura raison. Mais pour ce qui est des Missionnaires, ils tiennent une conduite bien opposée. Ils ont peu de gens à leurs gages dans chaque église, l'argent qui leur vient chaque année de l'Europe, suffit à peine pour leur entretien & leur nourriture. Comment donc, quand ils le voudroient, pourroient-ils employer les moyens que je viens de rapporter pour exciter les peuples à la révolte ? Loin d'en avoir seulement la pensée, ils prêchent un Dieu mort sur une croix pour le salut des hommes ; ils annoncent une loi qui est au-dessus de la portée de l'esprit humain : ils veulent que leurs disciples aient en horreur les fautes les plus légeres, qu'à l'exemple d'un Dieu

mourant, ils ſouffrent patiemment pour la juſtice le mal qu'on leur fera ; qu'ils n'aient que du mépris pour les richeſſes du ſiécle, qui ſont l'amorce de tous les vices ; qu'ils déteſtent les plaiſirs des ſens qui énervent la vertu; enfin, qu'ils ſoient convaincus de la vanité de la gloire mondaine, & qu'ils y renoncent. Croire que les hommes de ce caractere, & qui enſeignent une pareille doctrine, ſont capables d'exciter des révoltes, c'eſt vouloir défigurer un corps ſain, en le couvrant du pus de quelque corps ulcéré.

Il y a près de deux cens ans que les Miſſionnaires ſont entrés dans la Chine ; on n'a jamais remarqué que droiture & probité dans ceux qui ont eu le bonheur de vivre ſous ce regne-ci & ſous le précédent. Pluſieurs de ceux qui ſont maintenant dans l'Empire, demeurent à la Cour au ſervice de l'Empereur ; Sa Majeſté appelle de temps en temps auprès d'elle quelques-uns de ceux qui ſont diſperſés dans les Provinces, & elle les traite comme ſes propres ſujets ; eux de leur côté employent ce qu'ils ont de ſcience & de talens pour l'utilité publique. De-là vient que l'Empereur, qui veut leur procurer du repos & de la

tranquillité dans la Chine, donna à chacun d'eux l'année 45e de *Cam-hi*, une Patente ſcellée du ſceau *Nui-oufou*, où ſont marqués leur nom, leur âge, leur pays, & autres choſes ſemblables, afin de prévenir les injuſtes ſoupçons qui pourroient s'élever dans les provinces, ce que nous regardons comme une faveur ſinguliere de Sa Majeſté. Les Européens ont l'honneur d'être, depuis pluſieurs années, à la Cour & au ſervice de l'Empereur ; ils l'accompagnent dans les voyages, & il n'y a jamais eu perſonne, ſoit à la Cour, ſoit dans les provinces, à qui ils aient été tant ſoit peu ſuſpects. Il ni a eu autrefois qu'*Yang-kuang-ſien* qui ait eu la témérité de les calomnier, & aujourd'hui *Tchin-mao*, qui renouvelle les mêmes calomnies, avec une égale imprudence.

Nous avons jugé à propos, mon Révérend Pere, de rendre publique cette apologie, afin d'effacer des eſprits les mauvaiſes impreſſions que devoit naturellement produire la Requête du Mandarin, laquelle étant inſérée dans la gazette publique, ſe répandoit dans toutes les provinces, & pouvoit nuire infiniment à la propagation de la foi. Je ſuis, &c.

EXTRAIT

EXTRAIT

D'une lettre écrite de Peking.

Le 2 novembre 1717.

LA petite boëte que je vous envoie, renferme une curioſité de ce pays, qui vous fera peut-être plaiſir; c'eſt un muſc, avec la partie de l'animal dans lequel on le trouve. On a parlé juſqu'ici diverſement de l'origine du muſc; quelques auteurs prétendent qu'il ſe forme au nombril de l'animal, ils ſe trompent: certainement c'eſt dans ſa veſſie qu'il ſe forme. Cet animal eſt une eſpece de chevreuil, que les Chinois appellent *Hiang-tchang-tſe*, c'eſt-à-dire, chevreuil odoriférant, chevreuil muſqué, ou qui porte le muſc. *Tchang-tſe* ſignifie chevreuil, & *Hiang*, ſignifie proprement odeur. Mais il ſignifie odoriférant quand il eſt joint à un ſubſtantif, parce qu'alors il devient adjectif.

Vous pouvez compter ſur ce que je vous en écris, comme ſur une choſe très-certaine, puiſque je ne dis rien que je n'aie vu moi-même. J'ai acheté l'animal qu'on venoit de tuer à deſſein de me

le vendre, & j'ai conſervé la partie qu'on coupa, ſelon la coutume, pour avoir ſon muſc, qui eſt plus cher que l'animal même. Voici comment la choſe ſe paſſa.

A l'occident de la ville de Peking ſe voit une chaîne de montagnes, au milieu deſquelles nous avons une Chrétienté & une petite égliſe. On trouve dans ces montagnes des chevreuils odoriférans. Pendant que j'étois occupé aux exercices de ma Miſſion, de pauvres habitans du village allerent à la chaſſe dans l'eſpérance que j'acheterois leur gibier pour le porter à Peking : ils tuerent deux de ces animaux, un mâle & une femelle, qu'ils me préſenterent encore chauds & ſanglans. Avant que de convenir du prix, ils me demanderent ſi je voulois prendre auſſi le muſc, & ils me firent cette queſtion, parce qu'il y en a qui ſe contentent de la chair de l'animal, laiſſant le muſc aux chaſſeurs qui le vendent à ceux qui en font commerce. Comme c'étoit principalement le muſc que je ſouhaitois, je leur répondis que j'acheterois l'animal entier. Ils prirent auſſi-tôt le mâle, ils lui couperent la veſſie, & de peur que le muſc ne s'évaporât, ils la lierent en haut avec une ficelle. Quand on veut

la conſerver par curioſité, on la fait ſécher, comme on a fait ſécher celle que je vous envoie. L'animal & ſon muſc ne me couterent qu'un écu.

Le muſc ſe forme dans l'intérieur de la veſſie, & s'y attache au tour comme une eſpece de ſel. Il s'y en forme de deux ſortes : celui qui eſt en grain eſt le plus précieux ; il s'appelle *teou pan-hiang* ; l'autre, qui eſt moins eſtimé, & qu'on nomme *mi-hiang*, eſt fort menu & fort délié. La femelle ne porte point de muſc, ou du moins ce qu'elle porte, qui en a quelque apparence, n'a nulle odeur.

La chair des ſerpens eſt, à ce qu'on me dit, la nourriture la plus ordinaire de cet animal. Bien que ces ſerpens ſoient d'une grandeur énorme, le chevreuil n'a nulle peine à les tuer, parce que, dès qu'un ſerpent eſt à une certaine diſtance du chevreuil, il eſt tout-à coup arrêté par l'odeur du muſc ; ſes ſens s'affoibliſſent, & il ne peut plus ſe mouvoir.

Cela eſt ſi conſtant, que les payſans qui vont chercher du bois, ou faire du charbon ſur ces montagnes, n'ont point de meilleur ſecret pour ſe garantir de ces ſerpens, dont la morſure eſt très-

dangereuſe, que de porter ſur eux quelques grains de muſc ; alors ils dorment tranquillement après leur dîner. Si quelque ſerpent s'approche d'eux, il eſt tout-à-coup aſſoupi par l'odeur du muſc, & il ne va pas plus loin.

Ce qui ſe paſſa quand je fus de retour à Peking, confirme en quelque ſorte ce que j'ai dit, que la chair de ſerpent eſt la principale nourriture de l'animal muſqué. On ſervit à ſouper une partie du chevreuil ; un de ceux qui étoient à table a une horreur extrême du ſerpent ; cette horreur eſt ſi grande, qu'on ne peut même en prononcer le nom en ſa préſence, qu'il ne lui prenne auſſi-tôt de violentes nauſées. Il ne ſçavoit rien de ce qui ſe dit de cet animal & du ſerpent, & je me donnai bien de garde de lui en parler ; mais j'étois fort attentif à ſa contenance : il prit du chevreuil comme les autres, avec intention d'en manger ; mais à peine eût-il porté un morceau à la bouche, qu'il ſentit un ſoulevement de cœur extraordinaire, & qu'il refuſa d'y toucher davantage ; les autres en mangeoient volontiers, & il fut le ſeul qui témoigna de la répugnance pour cette ſorte de mets.

LETTRE

D'un Miſſionnaire de la Chine.

De Canton, en l'année 1718.

JE n'ai plus qu'à vous faire part de quelques événemens dont vous ne ſerez pas fâché d'être inſtruit. L'Impératrice mere eſt morte à Peking le 11 Janvier de cette année. Tout l'Empire a pris le grand deuil : pendant plus de quarante jours on n'a parlé d'aucune affaire à l'Empereur. Les Mandarins paſſoient la nuit dans des tentes ou au Palais, ſans retourner coucher dans leurs maiſons. Les fils même de l'Empereur dormoient au Palais ſans quitter leurs vêtemens. Le deuil a commencé à Canton le 15 février ; le peuple doit le porter durant ſept jours, & les Mandarins pendant vingt-ſept jours. Tous les Mandarins, non en chaiſe, mais à cheval, vêtus de blanc, & ſans grande ſuite, vont, pendant trois jours, faire les cérémonies ordinaires devant la tablette de l'Impératrice défunte. Le peuple y ira à ſon tour. Les Tribunaux ſont

fermés tout le temps que le deuil dure : la couleur rouge eſt proſcrite, ainſi on porte le bonnet ſans ſoie rouge, & ſans aucun autre ornement. Tel eſt l'uſage.

L'Empereur a eu une maladie qui a cauſé quelque alarme, mais elle n'a pas eu de ſuites. C'eſt, ſans doute, à l'occaſion de cette maladie, qu'il a fait paroître quelque envie de ſe donner un ſucceſſeur. Le parti qu'on s'imagine qu'il veut prendre, tient tous les eſprits en ſuſpens; il ne nomme aucun de ſes enfans, encore moins aucun Chinois de nation. Ils ſont trop mols, dit-il, pour être capables de bien gouverner. D'ailleurs, les familles des *Tamg*, des *Han*, des *Song*, des *Ming*, ſont entiérement éteintes. Mais, ajoûte-t-il, il reſte plus de mille Princes de la famille des *Yven*. (C'eſt une famille Tartare chaſſée par les *Ming*, & aux *Ming* a ſuccédé la famille Tartare dont eſt l'Empereur régnant). Par-là, il ſemble inſinuer aux Chinois qu'il leur deſtine un Prince de la famille des *Yven*. Mais ce choix ſera-t-il du goût des Chinois? Les Princes fils de *Cam-hi* céderont-ils paiſiblement l'Empire où leur naiſſance ſemble les appeller?

L'incertitude où l'on eſt de celui ſur qui tombera le choix de l'Empereur, a porté un des premiers Mandarins à lui faire préſenter par ſon fils un Mémorial, par lequel il remontre, avec reſpect, de quelle importance il eſt pour le repos de l'Empire de nommer un Prince héritier, & de rétablir ſon ſecond fils dans cette dignité. L'Empereur, après avoir lû le Mémorial, fit approcher celui qui le lui avoit préſenté : « Eſt-ce de » toi-même, lui dit-il, que tu parles » de la ſorte, ou eſt-ce quelqu'autre qui » t'a ſuggéré ce langage? Sire, répondit » le fils du Mandarin, c'eſt mon pere, » votre eſclave, qui m'a ordonné de » vous faire cette très-humble remon- » trance : je te le pardonne, répliqua » l'Empereur, puiſque tu n'as fais qu'o- » béir à ton pere ». Mais en même-temps il donna ordre qu'on fît mourir le pere. Cet exemple de ſévérité, pour ne rien dire de plus, retient tous les Grands, & il n'y a perſonne qui oſe lui parler d'un ſucceſſeur, d'où néanmoins dépend la tranquillité de l'Empire.

LETTRE

Du Pere Porquet, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, à Monſieur ſon Frere.

De Vouſi-hien, le 14 octobre 1719.

VOTRE derniere lettre m'apprend, mon cher frere, les pertes que nous avons faites dans notre famille : je prie le Seigneur qu'il prolonge les jours de ceux qui reſtent. A vous dire vrai, je ſens que je ſuivrai de près ceux que Dieu a déja appellés à lui. Mes vingt dernieres années peuvent être comptées pour quarante : les fatigues inſéparables de nos fonctions, l'air marécageux que je reſpire depuis dix ans, les alimens peu conformes à mon tempérament, tout cela me fait avancer à grands pas vers la fin de ma courſe. Mais je puis vous aſſurer que je quitterai la vie ſans regret : & abandonnant pour toujours ma patrie, mes parens & mes amis, quelle vue ai-je dû me propoſer, ſinon de conſacrer le reſte de mes jours au ſervice de Jeſus-Chriſt ? Que ma vie ſoit donc plus longue ou plus courte, peu m'importe.

Cependant il ne faut pas vous diſſimuler, mon cher frere, que ſi d'un côté nos fonctions ſont pénibles, d'un autre côté elles ſont bien conſolantes. Certaines rencontres imprévues que Dieu nous ménage de temps en temps pour faire glorifier ſon ſaint nom, nous dédommagent au centuple de toutes nos peines, & nous font en quelque ſorte oublier nos travaux. Je ne vous en citerai qu'un exemple entre pluſieurs.

Il y a peu de temps que j'entrepris par eau un aſſez long voyage : la barque qui me portoit, & où j'avois paſſé la nuit, ſe trouva le lendemain matin auprès d'une autre qui appartenoit à un chrétien. On la reconnut au nom de Jeſus, que les Chrétiens ont coutume de placer dans l'endroit où les idolâtres attachent pluſieurs ornemens ſuperſtitieux. Le maître de ma barque, qui s'en apperçut le premier, s'écria auſſi-tôt : « Eh quoi ! mes amis, vous êtes chré-» tiens ? Ah ! que j'ai de douleur d'avoir » laiſſé paſſer cette nuit ſans vous con-» noître. Je vous aurois appris que j'ai » avec moi un Miſſionnaire ». Le batelier, tranſporté de joie, & ſans ſonger même à répondre à ſon compagnon, ſe mit à crier de toutes ſes forces, & à

appeller d'autres barques unies à la ſienne pour le même commerce, qui étoient parties un moment auparavant. Elles revinrent ſur leurs pas ſans ſçavoir de quoi il s'agiſſoit. Mais ces bonnes gens n'eurent pas plutôt ſçu la raiſon pour laquelle on les avoit appellés, qu'ils ſortirent de leur barque afin de me joindre. Les deux premiers qui m'aborderent étoient d'anciens & de fervens chrétiens. « Ah! mon Pere, me dirent-» ils en me ſaluant, il y a trois ans que » nous cherchons inutilement un *Chin-*» *fou*, c'eſt-à dire un Pere ſpirituel. » Voici ſept groſſes barques, ſur leſ-» quelles il y a cinquante perſonnes: » quelques-unes ont reçu le baptême; » d'autres, qui ont renoncé depuis long-» temps au culte des Idoles, le deman-» dent avec inſtance; ne pourriez-vous » pas leur accorder une demi-journée » pour achever de les inſtruire, & leur » procurer une grace après laquelle ils » ſoupirent depuis tant d'années? »

Ils finiſſoient de parler lorſque ceux de leur ſuite arriverent: il me ſaluerent tous en frappant la terre du front, ſelon le cérémonial chinois. Je les fis lever, & je leur dis que ma joie en ce moment ne cédoit en rien à celle qu'ils me té-

moignoient avoir, que nulle affaire ne pouvoit m'empêcher de leur accorder autant de temps qu'ils en ſouhaiteroient pour leur inſtruction; qu'ils ne devoient pas regarder cette rencontre, qui leur étoit ſi agréable, comme une choſe fortuite & arrivée par haſard; qu'elle avoit été ménagée par la providence ſpéciale d'un Dieu qui les aime, & qui veut leur ouvrir le chemin du Ciel; qu'ils n'avoient qu'à préparer la plus grande de leurs barques d'une maniere propre à tenir notre aſſemblée, & que je m'y rendrois auſſi tôt qu'elle ſeroit prête.

Les Chinois ont toujours ſur leurs barques quantité de nattes fort minces, d'environ cinq pieds en quarré: ils les dreſſent en forme de voûte, pour ſe défendre de la pluie & des ardeurs du ſoleil. Ces bonnes gens formerent en très-peu de temps avec ces nattes une eſpece de longue ſalle ſur une barque. Je m'y tranſportai, & j'employai preſque tout le jour à les inſtruire: je m'attachai principalement à leur donner une grande idée du nom chrétien, & à exciter dans leurs cœurs de vifs ſentimens de componction & de pénitence. Je ne puis me reſſouvenir, mon cher frere, ſans avoir encore les yeux mouillés de lar-

mes, de l'attention, ou plutôt de l'avidité avec laquelle ces pauvres gens m'écoutoient, & de la ferveur qu'ils faisoient paroître en prononçant les divers actes que je leur inspirois.

L'instruction achevée, je les interrogeai l'un après l'autre sur les articles principaux qu'ils devoient croire. J'en trouvai deux ou trois qui n'étoient pas fermes dans leurs réponses. Je les avertis de songer sérieusement à se faire instruire; que je ne les admettrois pas pour ce jour-là au baptême, mais qu'il se présenteroit quelque autre occasion où ils pourroient le recevoir. Ils se jetterent aussi-tôt à genoux: « He! mon Pere, » me dirent-ils, fondant en pleurs, quand » la trouverons-nous, cette occasion? » Il y a trois ans que nous la cherchons » en vain ». Leurs parens, qui étoient Chrétiens, joignirent d'instantes prieres à leurs larmes, & me solliciterent vivement en leur faveur, en m'assurant qu'ils apporteroient tous leurs soins à leur instruction. Leurs sollicitations furent si pressantes, que je ne crus pas devoir permettre qu'il se répandît ce jour-là d'autres larmes que des larmes de joie ou de contrition. Ainsi, je leur conférai à tous le saint baptême. La cérémonie finit par quel-

ques prieres, qui furent prononcées à haute voix par les anciens & les nouveaux Chrétiens réunis enſemble.

On oblige les Catechumenes, avant qu'ils reçoivent le baptême, à apporter les idoles & tout ce qu'ils ont de ſuperſtitieux. Le Miſſionnaire les brûle, & en échange il donne des images de Notre Seigneur & de la ſainte Vierge, des chapelets & des médailles. Les idoles qu'ils m'avoient apportées dès le matin étoient rangées ſur ma barque, & j'attendis à les brûler que je fuſſe de retour dans ma maiſon. Je vis arriver de nouvelles barques qui devoient paſſer la nuit au même endroit où nous étions. C'étoit un lieu déſert ſur le bord d'un lac, qui a quatre-vingt lieues de circuit, & qu'on appelle *Tong-tin-hou*. Il me vint alors une penſée que je propoſai à mes Néophytes; c'étoit de dreſſer un bûcher de ces idoles, d'y mettre le feu, & de rendre à Dieu à genoux nos actions de graces, juſqu'à ce qu'elles fuſſent conſumées. Je me perſuadai que cette cérémonie feroit de grandes impreſſions, non-ſeulement ſur les nouveaux Chrétiens, mais encore ſur les infideles qui venoient d'arriver. Mon idée fut généralement approuvée des Chrétiens; ils

fortirent auſſi-tôt de leurs barques, & ſe rangerent en demi-cercle autour du bûcher, & quand on y eut mis le feu, ils s'agenouillerent, & entonnerent des hymnes & des cantiques en langue Chinoiſe.

La curioſité attira, comme je l'avois prévu, les infideles à ce ſpectacle. Ils demanderent au maître de ma barque ce que ſignifioit cette cérémonie. Quand il le leur eut expliqué : « *Eo ſi leo*, s'écrierent-ils, quel dommage ! Il y a là pour » plus de dix onces d'argent ; au lieu de » les brûler, que ne nous les donnez-» vous » ? Le Néophyte leur répondit par une comparaiſon plus capable de frapper l'eſprit de ces ſortes de gens, que les raiſons les plus ſolides. « Si j'avois acheté » un remede chez un Droguiſte, lui dit-» il, & qu'enſuite un homme habile » m'eût fait connoître que ce prétendu » remede eſt un poiſon, voudriez-vous » que je vous trompaſſe comme j'aurois » été trompé, & que vous amuſant de » l'eſpoir d'une prompte guériſon, je » vous livraſſe à une mort certaine ? » Appliquez ce que je vous dis à la de-» mande que vous me faites ». Ils parurent ſatisfaits de cette réponſe, & ils virent tranquillement brûler les idoles.

Je m'approchai d'eux après la cérémonie, & je les entretins des vérités de la Religion ; je leur diſtribuai auſſi quelques livres où ces vérités ſont expliquées d'une maniere claire & intelligible ; c'eſt une ſemence qui ne rapporte pas ſur-le-champ, mais qui germe avec le temps, & qui pouſſe ſon fruit lorſqu'on s'y attend le moins.

Vouſi-hien eſt toujours le lieu de ma réſidence ordinaire ; c'eſt une ville du troiſieme ordre. Cette ville & quatre autres ſont de la dépendance de *Tchang-tchou-fou*, ville du ſecond ordre. Quoique j'aie ſoin des Chrétiens répandus dans ces cinq villes, *Vouſi-hien* a été choiſie préférablement aux autres pour être la demeure du Miſſionnaire, parce que la Chrétienté y eſt plus nombreuſe.

La foi de mon troupeau a été miſe en ces derniers temps à une rigoureuſe épreuve. Vous avez pu lire, dans ce Recueil des Lettres de nos Miſſionnaires, l'édit peu favorable à la Religion, que l'Empereur porta, il y a deux ans, au ſujet des plaintes qu'un Mandarin nommé *Tchin-mao*, avoit faites des Européens. Comme cet édit étoit conçu en termes obſcurs & équivoques, on obtint, par les mouvemens qu'on ſe donna, & par la

protection de quelques amis puissans ; qu'il ne s'exécuteroit pas à la rigueur. Il n'a pas laissé d'exciter divers orages dans les Provinces. Les Chrétiens de *Kiang-in-hien*, l'une des villes de mon district, ne furent pas épargnés ; on y avoit reçu l'édit le jour même que j'y arrivai, sans que j'en eusse aucune connoissance ; j'allai, selon ma coutume, rendre mes devoirs aux Mandarins ; persuadés que le Christianisme étoit proscrit dans l'Empire, ils refuserent de recevoir ma visite. Cette disposition des Mandarins à mon égard fut bientôt connue des Bonzes, qui firent aussi-tôt éclater leur haine & leur animosité. Je fus personnellement maltraité ; mais le fort de la tempête tomba sur mes pauvres Chrétiens ; les principaux furent cités au Tribunal du Mandarin, & y reçurent une cruelle bastonnade ; d'autres ne purent échapper à ce mauvais traitement qu'à force d'argent ; il y en eut à qui on ne voulut jamais permettre de cultiver leurs terres, parce qu'ils ne voulurent pas contribuer au culte des idoles.

Vous n'aurez pas de peine à juger, mon cher frere, de l'accablement de tristesse où je me trouvai, en voyant souffrir ainsi mes chers disciples, & s'éva-

nouir en un inſtant les grandes eſpérances que j'avois conçues d'accroître mon troupeau. Cinq cens idolâtres ſe diſpoſoient alors au baptême, & il y en avoit parmi eux d'un rang diſtingué, entre autres un jeune homme dont le Pere avoit été Gouverneur de cette ville, & un Mandarin de guerre. Cette charge répond à-peu-près à celle de Colonel en France.

Mon deſſein étoit d'acheter une maiſon dans cette ville, & d'y bâtir une égliſe; j'y avois deſtiné environ trois cens écus, qui étoient le fruit des épargnes que j'avois faites pendant quinze ans ſur ma penſion annuelle. Cette ſomme a été employée au ſoulagement de mes Néophytes perſécutés, qui ont fait paroître une fermeté inébranlable. Je ne la regrette point; c'eſt un argent qui appartenoit à Notre Seigneur, il n'a pas voulu que j'en fiſſe l'uſage que je m'étois propoſé; il m'en a marqué un autre qui lui étoit plus agréable; j'en ſuis également content.

Vous finiſſez votre lettre, mon cher frere, par des offres de ſervice, auxquelles je ſuis très-ſenſible. Si j'avois quelque demande à vous faire, elle ne regarderoit pas ma perſonne, mais uni-

quement le ſervice de Dieu & l'entretien des Catéchiſtes, ſi néceſſaires pour étendre la Religion & pour conſerver la piété des nouveaux fideles. Nous ne pouvons pas nous paſſer de la protection des Mandarins, & l'on ne s'entretient dans leurs bonnes graces, qu'en leur faiſant de temps-en-temps quelques préſens. Les Chinois ont accoutumé de leur offrir de l'argent; une pareille dépenſe eſt au-deſſus de nos forces. Six piſtoles ne ſeroient pas un préſent digne d'un Mandarin, & cette ſomme, toute modique qu'elle eſt, ſuffit pour la ſubſiſtance d'un Catéchiſte, qui s'occupe uniquement des fonctions de zèle, & qui contribue par lui-même à la converſion d'un grand nombre d'infideles. Ainſi nous nous ſommes mis en poſſeſſion de ne préſenter aux Mandarins que quelques curioſités d'Europe. Voici à-peu-près ce qui peut leur faire plaiſir: des montres, des téleſcopes, des microſcopes, des lunettes, des miroirs de toutes les eſpeces, plats, convexes, concaves, ardens, &c. de belles perſpectives peintes ou gravées, des mignatures, des modes enluminées, des étuis de Mathématique, des quadrans, des compas, des crayons de mine de plomb, des toiles bien fines,

des ouvrages d'émail, &c. Je vous prie ſur-tout de ne me pas oublier dans vos prieres, comme je ne vous oublie jamais dans les miennes, étant avec toute l'affection & la tendreſſe imaginable, &c.

LETTRE

Du Pere d'Entrecolles, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, à la Chine.

A Peking, le 19 d'octobre 1720.

NOUS reſſentîmes, le 11 juin, à neuf heures & trois quarts du matin, un tremblement de terre, qui dura environ deux minutes; ce n'étoit-là que le prélude de ce qui devoit arriver le lendemain. Les ſecouſſes recommencerent vivement à ſept heures & demie du ſoir, & continuerent de même pendant l'eſpace d'environ ſix minutes. Dans toute autre occaſion, une minute paſſe vite, mais elle paroiſſoit bien longue dans la triſte ſituation où nous nous trouvions. Un ciel noir qui s'embraſe çà & là par intervalle, & qui menace de tous côtés de lâcher la foudre; une mer dans ſa plus implacable fureur, ſont des ſpecta-

cles bien moins effrayans, que ces soudaines & irrégulieres agitations de la terre. On ne sçait alors où trouver un asyle, le toît qui vous couvre va, ce semble, vous écraser; les murailles qui vous environnent semblent être sur le point de fondre sur vous; la terre qui vous porte est prête à vous engloutir. Fuit-on un danger, on se jette dans un autre; on court à la mort par le desir même de sauver sa vie, c'est ce qui m'arriva; je sortis de ma chambre avec précipitation, & il ne s'en fallut rien que je ne fusse ensevelis sous les ruines d'un bâtiment voisin; du moins fus-je enveloppé d'un tourbillon de poussiere, d'où je ne pus me tirer qu'avec l'aide d'un valet, qui me conduisit, comme il auroit fait un aveugle, dans une cour spacieuse qui est devant notre église. Je fus effrayé de voir cette masse énorme pencher de côté & d'autre, bien que les murailles ayent en bas dix pieds, & cinq en haut d'épaisseur; les cloches nous auroient marqué, par leurs sons irréguliers, le redoublement des secousses, si on eût été en état d'y faire attention. On n'entendoit dans toute la ville qu'un bruit confus de cris & de hurlemens, chacun craignant pour soi une destinée

ſemblable à celle de ſes voiſins, qu'on croyoit être accablés ſous les ruines des édifices. Le calme revint enfin, quoiqu'on ne laiſsât pas d'éprouver le reſte de la nuit dix autres ſecouſſes, mais qui furent moins violentes que celles dont je viens de parler. On ne commença à ſe tranquilliſer qu'au point du jour, lorſqu'on vit que le mal n'étoit pas auſſi grand qu'on ſe l'étoit figuré. Il n'y a gueres eu que mille perſonnes écraſées dans Peking : comme les rues y ſont la plupart fort larges, on pouvoit aiſément ſe mettre hors de la portée des bâtimens qui s'écrouloient. Nous avons eu vingt jours de ſuite, par intervalle, quelques légers tremblemens ; il y en a eu de ſemblables à cent lieues aux environs de Peking ; on croit qu'ils ont été cauſés par les mines qui ſe trouvent dans les montagnes qu'on découvre à l'occident de Peking, d'où l'on tire tout le charbon de terre qui ſe conſume dans le pays. Un peu au-delà des premieres montagnes, *Cha-tchin*, lieu très-peuplé, d'un grand commerce, & dont la triple enceinte de murailles forme comme trois villes différentes, a été abymé à la troiſieme ſecouſſe du grand tremblement que j'ai décrit. Dans un village il s'eſt

fait une large ouverture, par laquelle il y a de l'apparence que les exhalaiſons ſulphureuſes ſe ſont évaporées. Dans cette même année en Tartarie, à cent cinquante lieues d'ici, il s'eſt ouvert un volcan dans un vallon entouré de montagnes. C'eſt ainſi que le Créateur de l'univers avertit les infideles, qu'ils ne doivent leurs hommages qu'à lui ſeul, & que quand il lui plaît, il arme les créatures inſenſibles pour venger ſes intérêts, & punir les hommes coupables.

Le tremblement de terre, qui, dans Peking a mis le ſceau à la réprobation de tant d'idolâtres écraſés ou étouffés, a été un coup de prédeſtination pour le ſeul Chrétien que nous y ayons perdu. Il s'appelloit Pierre *Fan :* il étoit né eſclave d'un Mandarin Tartare, auſſi conſidérable par ſes richeſſes que par ſon rang. Ce Mandarin idolâtre avoit fait pluſieurs tentatives inutiles, pour engager le Néophyte dans des actions ſuperſtitieuſes, qui concernoient le culte des idoles ; il ne ſe rebuta point de ſa fermeté & de ſa réſiſtance, il entreprit même de lui faire renoncer ſa foi ; il eut recours d'abord aux careſſes, aux promeſſes & aux bienfaits ; puis il en

vint aux menaces, enſuite aux mauvais traitemens, & il le fit battre pluſieurs fois d'une maniere cruelle; rien n'ébranla la conſtance du Néophyte. « Je ſuis votre » eſclave, lui diſoit-il, mon corps eſt à » vous, mais mon ame eſt uniquement » à Dieu; vous pouvez m'ôter la vie, » mais vous ne m'ôterez jamais ma foi ». Cette réponſe irrita de plus en plus le Mandarin; après lui avoir fait donner une cruelle baſtonnade, il le fit attacher à un poteau: « C'eſt à ce coup, lui dit-» il, tranſporté de fureur, qu'il faut que » tu renonces à ta Religion; ou bien, » ſi tu héſites un inſtant, on te cou-» pera la chair par morceau, on la gril-» lera à tes yeux, & on la donnera à » mes chiens pour leur ſervir de pâ-» ture ». Ces menaces ayant été inutiles, on en vint à cette barbare exécution. Le Néophyte vit tranquillement ſa chair dévorée par les chiens, & il n'en fut que plus inébranlable dans ſa foi. Le maître vaincu par la conſtance de ſon eſclave, parut mettre fin à la perſécution. Il étoit Mandarin dans le Tribunal des Tréſoriers, & il voulut, à quelque temps de-là, obliger le Néophyte à détourner ſecrettement une ſomme d'argent du Tréſor impérial. Celui-ci refuſa de lui obéir, ſur ce que la loi qu'il pro-

feſſoit ne lui permettoit pas de coopérer à une pareille injuſtice. Cette nouvelle réſiſtance ne fut pas impunie : on l'inquiéta par l'endroit qui lui étoit le plus ſenſible, en lui ôtant les moyens de pratiquer les devoirs de ſa Religion ; on mit une garde à la porte de la maiſon, pour l'empêcher de ſortir & d'aller à l'égliſe. L'ardeur du Néophyte ne fut pas ralentie par cet obſtacle, & il trouva le ſecret de le ſurmonter. Au plus fort de l'hiver, il ſautoit de grand matin la muraille, venoit entendre la premiere meſſe, & s'en retournoit par le même endroit chez ſon maître, ſans que perſonne en eut connoiſſance que ſa femme, pour laquelle il n'avoit rien de caché. Tant de vertu & de probité toucha enfin le cœur du Mandarin ; il jugea qu'un homme de ce caractere étoit incapable d'aucune action qui fût contraire à ſon devoir, & il avoit pris le deſſein de le faire ſon premier Intendant. Mais Dieu avoit d'autres vues ſur ſon ſerviteur, il fut preſque écraſé durant le tremblement de terre, & il ne lui reſta de vie que pour ſe préparer à la mort. Il rendit ſon ame à ſon Créateur avec de grands ſentimens

ſentimens de piété, & prononçant les ſaints noms de Jeſus & de Marie.

Au récit d'une mort ſi édifiante, je joindrai la converſion d'une veuve d'un rang très-diſtingué, belle-ſœur du Préſident de la Cour, qui a dans ſon reſſort la Tartarie & les Royaumes tributaires, & qui étoit ci-devant Gouverneur général des deux plus belles Provinces de la Chine, *Nanking* & *Kiamſi*. Le Pere Jartoux lui conféra, l'année paſſée, le baptême dans ſon lit où elle étoit malade; & quatre jours avant ſa mort, elle avoit déclaré à ſes enfans & à ſa famille, qu'étant maîtreſſe de ſes volontés, elle leur défendoit expreſſément de témoigner la moindre oppoſition à ſon deſſein. Tandis que le Miſſionnaire faiſoit la cérémonie en préſence de toute la famille, elle s'écria juſqu'à deux fois d'une voix claire & diſtincte : *Ha! que je ſens de conſolation!* A peine le Miſſionnaire ſe fut-il retiré, que ſa ſœur la Préſidente vint lui rendre viſite. La malade lui annonça auſſi-tôt qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle avoit été baptiſée par *Toulaoye* (c'eſt le nom Chinois du Pere Jartoux). La Préſidente, après un moment de réflexion, la loua hautement, & lui recommanda de ne penſer plus

qu'à son salut, & d'observer exactement ce que le Pere lui avoit enseigné. Elle connoît fort le Missionnaire, qui, depuis douze ans avoit lié une amitié étroite avec son mari; mais que le sort de ce dernier est à plaindre! il est mort depuis peu dans son infidélité en Tartarie, où Dieu ne permit pas que le Pere Jartoux se trouvât pour travailler au salut de ce Mandarin son ami, qui ne paroissoit pas fort éloigné du royaume de Dieu.

LETTRE

*Du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, à Madame ***.*

A Peking, le 19 octobre 1720.

MADAME,

La paix de Notre Seigneur.

L'obligation que vous a cette Mission, autorise la liberté que je prends de vous témoigner notre reconnoissance, sans avoir l'honneur de vous connoître que

ſous le titre de mere ſpirituelle d'une foule d'enfans Chinois régénérés chaque année dans les eaux du baptême par les Catéchiſtes que vous entretenez à ce deſſein. J'ignore, Madame, & votre nom, & le rang que vous tenez en Europe : je vois ſeulement, ſur la liſte des bienfaiteurs pour leſquels nous devons offrir à Dieu nos prieres, qu'une dame Angloiſe fournit libéralement, depuis pluſieurs années, de quoi entretenir des Catéchiſtes, dont la principale fonction ſoit d'aller chercher chaque jour, & baptiſer les enfans qu'on expoſe en grand nombre dans les rues, & que la pauvreté de leurs parens condamne à la mort preſqu'au même inſtant qu'ils ont commencé de vivre. La vie que vous leur donnez, en leur procurant le baptême, eſt ſans comparaiſon plus précieuſe que celle qu'ils perdent ; lavés dans le ſang de Jeſus-Chriſt, ils ſont auſſi-tôt recueillis & mis en ſûreté comme le pur froment dans les greniers du pere de famille, ſans que les puiſſances de l'enfer & la malignité du ſiecle puiſſent les lui enlever. Dans la deſtination que vous avez ordonné qu'on fit de vos aumônes, j'oſe dire, en me ſervant des paroles du Sauveur,

que vous avez choisi la meilleure part, puisqu'elle ne peut, ni vous échapper, ni se perdre. Cette portion de l'héritage de Jesus-Christ, qui vous est échue, n'a rien souffert des temps fâcheux où s'est trouvée cette église naissante : vos innocentes colonies n'ont point diminué, & n'ont jamais cessé de peupler la vraie terre promise. Aussi ne devez-vous pas douter que ce grand nombre d'enfans qui sont maintenant devant le trône de l'Agneau, ne béniſſent sans cesse la main charitable qui leur a procuré le bonheur dont ils jouissent, & qu'ils ne soient autant de précurseurs qui vous recevront un jour dans les tabernacles éternels.

Il n'y a gueres d'année où nos seules églises de Peking ne comptent cinq ou six mille de ces enfans purifiés par les eaux du baptême ; cette récolte est plus ou moins abondante, à proportion du nombre de Catéchistes que nous pouvons entretenir. Si l'on en avoit un nombre suffisant, leur soin ne s'étendroit pas seulement aux enfans moribonds qu'on expose : ils auroient encore d'autres occasions d'exercer leur zele, sur-tout en certains temps de l'année, que la petite vérole ou des maladies populaires en-

levent une quantité incroyable de petits enfans. Quelques libéralités faites à propos, engageroient les Médecins Chinois à ſe laiſſer accompagner par un Catéchiſte, qui auroit par-là une entrée libre dans les différentes maiſons où ces Médecins ſont appellés. On gagneroit de même des Sage-femmes Infidelles, qui permetroient à des filles Chrétiennes de les ſuivre. Il arrive ſouvent que les Chinois, ſe trouvant hors d'état de nourrir une nombreuſe famille, ordonnent aux Sage-femmes, d'étouffer dans un baſſin plein d'eau les petites filles, auſſi-tôt qu'elles ſont nées. Ainſi ces triſtes victimes de l'indigence de leurs parens, trouveroient la vie éternelle dans ces mêmes eaux, qui leur ôtent une vie courte & périſſable.

Le croirez-vous, Madame, que nous avons ſçu gagner un Prêtre des Idoles, & l'intéreſſer dans une œuvre ſi ſainte? C'eſt forcer, en quelque ſorte, le démon à coopérer au ſalut des ames. Nous y avons réuſſi après bien des difficultés que notre patience nous a fait ſurmonter. Le Bonze dont je parle, préſide à un temple ſitué dans le quartier le plus grand & le plus peuplé de Peking: c'eſt-là qu'on raſſemble chaque jour les

petits enfans exposés dans le quartier : moyennant une somme d'argent que nous donnons chaque mois au Bonze, un Catéchiste a la permission d'entrer tous les jours dans le temple, d'en parcourir tous les endroits, & d'y exercer librement ses fonctions.

Je ne puis m'empêcher de vous rapporter ici quelques traits d'une providence toute particuliere de Dieu, sur plusieurs de ces enfans livrés par leurs parens à une mort certaine. Vous admirerez avec moi les voies secrettes & miséricordieuses, par lesquelles la bonté divine leur ouvre la porte du ciel. Un de nos Freres qui est employé au service de l'Empereur, fut appellé à la maison de plaisance de ce Prince pour y soulager quelques malades ; il partit dès le matin ; & comme dans le chemin il s'occupoit intérieurement de Dieu, il se sentit pressé tout-à-coup de prendre un sentier plus écarté, apparemment afin d'y être plus recueilli. A peine y fut-il entré, qu'il apperçut un cochon qui tenoit un enfant entre ses dents, & qui étoit prêt de le dévorer : il poursuivit l'animal, & lui enleva sa proye. L'enfant tout sanglant donnoit encore des signes de vie ; il reçut le baptême, & peu à-près il s'envola au Ciel.

Un Chrétien s'acquittant d'une corvée dont on l'avoit chargé, ſe détermina, ſans ſavoir pourquoi, & contre toute apparence de raiſon, à marcher le long de la riviere ; il trouva ſur les bords une petite caiſſe, où il devoit juger qu'étoit un enfant mort ; cependant il ſe ſent inſpiré de l'ouvrir, & il apperçoit que l'enfant ſe remue, & ſemble lui dire à ſa maniere : *Voici de l'eau, à quoi tient-il que je ne ſois baptiſé ?* Le Chrétien ne perdit pas de temps, & lui conféra le baptême.

Tout récemment un de nos Chrétiens, paſſant de grand matin dans une rue, apperçut une petite caiſſe vuide à la porte d'une maiſon qui étoit encore fermée ; il ſe douta que cette caiſſe étoit deſtinée à mettre quelque petit enfant, qu'on devoit venir prendre à la pointe du jour pour l'enterrer ; ſur quoi il prend de l'eau, & ſe cache aux environs de la maiſon pour mieux obſerver toutes choſes. Il ne ſe trompa point dans ſa conjecture ; au bout de quelque temps la porte s'entr'ouvre, il accourt, & il trouve à terre un enfant prêt d'expirer, qu'il baptiſe ſans que perſonne en eût connoiſſance.

Un Médecin, dont je connois depuis

long-temps le zele & la piété, voulant planter un arbre au milieu de sa cour, envoya un domestique dans la place voisine pour y creuser & lui apporter de la terre. Ce domestique, dans la vue d'épargner sa peine, alla dans un autre endroit, où il apperçut de la terre fraîchement remuée; à peine y eut-il fouï, qu'il découvrit une petite bierre qui venoit d'y être mise: il l'ouvre, & il trouve un enfant qui respiroit encore; il va sur le champ en donner avis à son Maître; celui-ci prend de l'eau-bénite, & arrive à temps pour baptiser l'enfant, qui meurt un moment après avoir reçu le baptême. N'a-t-on pas, Madame, dans un pareil événement, de quoi répondre à cette demande du Prophete Roi? « *S'en* » trouvera-t-il quelqu'un, Seigneur, » qui étant déja dans le tombeau, » éprouve encore vos miséricordes? » Ceux qui sont entrés dans la région » de l'oubli & des ténebres peuvent-» ils espérer d'avoir part aux effets ad-» mirables de votre bonté? Les Méde-» cins viendront-ils les mettre en état » de chanter vos louanges? *Numquid* » *Medici suscitabunt & confitebuntur* » *tibi* »?

A ces traits de la miséricorde de Dieu

ſur les enfans nés de parens Infideles, je joindrai un trait de la Juſtice divine, qui vient d'éclater ſur un cruel perſécuteur de notre ſainte foi. Nous voyons arriver dans cette égliſe naiſſante, ce qui arrivoit vers les premiers ſiecles du Chriſtianiſme. Dieu permettoit aux Tyrans de tourmenter ſes fideles ſerviteurs, mais ſon bras vengeur ne tardoit gueres à s'appeſantir ſur eux. Ces punitions éclatantes confirmoient les vérités chrétiennes, ſoutenoient les juſtes dans l'oppreſſion où ils étoient, & ſervoient de frein à la malice des ennemis de Jeſus-Chriſt qui s'étoient flattés juſques-là de l'impunité de leurs crimes, & qui oſant blaſphémer contre ſon ſaint nom, ſe vantoient d'abolir ſur la terre, les fêtes & les ſolemnités de ſon égliſe. C'eſt le Pere Gozani, Miſſionnaire de notre compagnie, qui m'apprend ce que j'ai l'honneur de vous mander. Sa lettre eſt datée du vingt-huit juin de cette année.

« Vous aurez appris, ſans doute, » me dit-il, ce que nos Chrétiens ſouffrirent l'année derniere dans la ville de *Lou-y*. Dieu vient de punir avec éclat le Mandarin, auteur de cette perſécution. Ce Miniſtre de Satan avoit proſ-

» crit le Chriſtianiſme de tout ſon diſtrict
» par divers actes publics, où il s'ef-
» forçoit de décrier & de rendre odieux
» les prédicateurs de l'Evangile. Peu
» après il voulut forcer tous les Chré-
» tiens du village de *Kao-kia-tan*, d'ab-
» jurer leur foi. Sa rage ſe déploya
» toute entiere ſur François *Ou*, chef
» de cette Chrétienté : il envoya ar-
» racher de ſa maiſon les images de
» Jéſus-Chriſt & de ſa ſainte Mere, il
» ſe les fit apporter devant ſon Tribu-
» nal, & les remit en des mains ſacri-
» léges pour les brûler en ſa préſence :
» après quoi il fit donner juſqu'à trois
» fois au Néophyte une ſi cruelle baſ-
» tonnade, qu'il expira ſous les coups.
» Nous n'oſâmes pas alors porter nos
» plaintes au pied du trône de l'Empe-
» reur ; Sa Majeſté n'avoit fait que
» trop connoître qu'elle étoit peu ſatis-
» faite des Européens. Mais le Seigneur
» prit ſa cauſe en main, & ſa vengeance
» ſuivit de près tant de crimes. Cette
» même année le Mandarin a perdu un
» fils qu'il aimoit avec paſſion ; peu
» après la mort lui a enlevé ſa belle
» fille : vers le même temps il apprend
» que ſa maiſon paternelle, fort éloignée
» du lieu de ſon Mandarinat, a été

» embraſée tout à coup & réduite en » cendres, ſans qu'on ait jamais pu dé- » couvrir la cauſe de l'incendie. Ce » Mandarin en proie au chagrin & à » la douleur, y ſuccombe enfin, & une » mort précipitée livre ſon ame crimi- » nelle au feu de l'Enfer. Il ſemble que » la juſtice divine ait voulu pourſuivre » ſon cadavre juſqu'après ſa mort. Le » cercueil étoit porté en pompe dans » une barque ſur le grand fleuve *Hoam-* » *ho* : ce qui reſtoit de ſa famille ac- » compagnoit le cercueil, & ſe retiroit » dans ſon pays chargé des richeſſes » qui étoient le fruit des injuſtices du » Mandarin. Tout à coup des voleurs » viennent fondre ſur la barque, bleſſent » une partie de ceux qui y étoient, » écartent les autres, & pillent les tré- » ſors qu'ils y trouvent. Le cercueil » fut abandonné par les domeſtiques ſur » un rivage déſert, ce qui eſt à la Chine » le comble de l'infortune. On a re- » marqué pareillement que les trois » Gentils dont le Mandarin s'étoit ſer- » vi pour brûler les ſaintes images, » ont péri tous trois cette même année. »

Mais pour revenir, Madame, aux enfans de nos Chinois infideles, qui ſont l'objet de votre zele & de vos

libéralités, j'ai cru que vous verriez volontiers quelques extraits d'un livre Chinois qui m'eſt tombé depuis peu entre les mains. Vous y trouverez des ſentimens d'une compaſſion naturelle à l'égard des enfans expoſés & des autres malheureux qui vous affectionneront encore davantage à une nation, où l'on naît avec des inclinations ſi bienfaiſantes, & qui vous inſpireront de l'eſtime pour les ſages de la Chine. Vous y verrez ce que dit l'Apôtre, *que les Gentils qui n'ont pas la loi, font naturellement ce qui eſt de la loi, & que ces gens-là n'ayant pas la loi, ſont leur loi à eux-mêmes.* Enfin ce zele des infideles à ſecourir des miſérables, piquera peut-être d'une ſainte émulation tant de Chrétiens que l'Apôtre S. Pierre appelle la race choiſie, la nation ſainte, le peuple bien aimé de Dieu, qui chérit toutes ſes créatures, mais ſur-tout celles qui ont été formées à ſon image & à ſa reſſemblance.

Le livre dont j'ai tiré les textes que je traduits, a pour titre : *Le parfait bonheur des peuples.* J'aurois mieux aimé l'intituler : *Le parfait Mandarin faiſant le bonheur des peuples*, parce qu'en effet l'Auteur de ce livre étoit un excellent

Mandarin, qui n'a fait que ſe copier lui-même, en preſcrivant les devoirs d'un Gouverneur de Ville. Les endroits que je vais citer, ſont tirés des ordonnances ou des inſtructions qu'un ſage Mandarin doit afficher publiquement, ſoit lorſqu'il entre en charge, ſoit dans le cours de ſon adminiſtration. J'ajouterai au texte quelques remarques qui en faciliteront l'intelligence, & qui vous aideront à mieux connoître le génie, les mœurs, & les coutumes des Chinois.

PROJET d'un hôtel de Miſéricorde pour les enfans expoſés.

Exhortation pour l'exécution de ce projet.

C'eſt la grande perfection du Ciel ſuprême, que d'aimer à donner l'être & à le conſerver : de même c'eſt le caractere d'une belle ame, que d'avoir de la ſenſibilité & de compâtir aux miſeres d'autrui. Le Ciel, en conſéquence de cet amour qu'il a pour ſes ouvrages, a ſoin, lorſque dans le printemps les plantes & les arbres commencent à pouſſer, qu'il ne tombe ni neige ni gelée blanche, qui cauſeroient la mort à ces premieres productions : c'eſt par

la même raiſon qu'en certain temps de l'année, viennent les grandes crues d'eau, qui ne permettent pas de pêcher dans les rivieres. Si le Ciel eſt ſi attentif aux beſoins des plantes, des animaux & des poiſſons ; s'il les aime, s'il les protége, quelle doit être ſa providence & ſon amour envers l'homme ?

Cependant nous voyons parmi le peuple des gens ſi pauvres (1) qu'ils ne peuvent fournir les alimens néceſſaires à leurs propres enfans : c'eſt pour cela qu'on en expoſe un ſi grand nombre. Autrefois, ſous une ancienne dynaſtie, on tâcha de pourvoir à la conſervation de ces enfans expoſés : on bâtit à ce deſſein un édifice, qu'on nomma l'Hôtel des Enfans de la Miſéricorde. Quand on trouvoit un enfant expoſé, on le portoit à l'hôpital, & le Mandarin lui donnoit une nourrice pour l'allaiter. Cette nourrice recevoit du Tréſor Royal une ſomme d'argent & certaine quantité de riz. C'eſt ainſi que l'Empereur (2), par une libéralité digne d'un grand Monarque, ſe montroit le pere de ſon peuple, en prenant ſoin de ces pauvres orphelins.

Sous une autre dynaſtie, deux Grands de l'Empire, l'un nommé *Kia-piao*,

l'autre nommé *Tchin-hoen*, entreprirent de faire nourrir & élever les enfans expoſés : on prétend qu'ils ſauverent la vie à pluſieurs milliers d'enfans, qu'on ſurnommoit par reconnoiſſance des noms de ces grands hommes *Kia* & *Tchin*. Ainſi on les appelloit les petits *Kia-tchin*.

Mon peuple, on a deſtiné une ſomme à l'éducation des orphelins de votre ville : c'eſt là une ſuite du parfait gouvernement ſous lequel nous vivons : je vous exhorte à concourir à cette bonne œuvre ; la chair & le ſang (3) n'y ont, comme vous ſçavez, nulle part, puiſque je n'ai ici ni parens ni alliés.

A la vérité, c'eſt dans la ville où réſide la cour, dans les capitales de province, & dans les lieux de grand commerce, qu'on expoſe un plus grand nombre d'enfans : néanmoins on ne laiſſe pas d'en trouver dans les lieux les moins fréquentés, (4) & même à la campagne. Comme les maiſons ſont plus ramaſſées dans les villes, auſſi s'en apperçoit-on plus aiſément qu'ailleurs : mais par-tout on a beſoin de ſecours pour l'entretien de ces petits infortunés. Si pluſieurs perſonnes pieuſes vouloient former à ce deſſein une ſociété, on trouveroit abondamment de quoi exécuter un projet ſi utile.

Voici quelles ſont mes vues : il faudroit choiſir un vaſte emplacement dans un lieu ſain & agréable. Là, à l'exemple de ce qui s'eſt pratiqué dans des ſiecles plus reculés, on conſtruiroit un logement, qu'on nommeroit, comme autrefois, Hôtel des Enfans de la Miſéricorde: on inviteroit les gens de qualité & les lettrés de diſtinction dont la probité eſt connue, à entrer dans ce deſſein. Votre Mandarin, en qualité de pere du peuple, ſera à la tête de cette bonne œuvre; il s'y employera de toutes ſes forces, & fournira exactement l'argent que donne l'Empereur. Il aura pour adjoints les plus diſtingués de la ville, les lettrés, & les perſonnes riches qui voudront y contribuer. Les officiers qu'on chargera de recueillir les enfans expoſés, partageront la ville entr'eux, & tous les matins ils viſiteront le quartier qui leur aura été aſſigné. Ils ſe rendront à l'Hôtel vers le midi. Tous les ans on choiſira parmi les aſſociés douze perſonnes qui préſideront chacun à leur tour pendant un mois à cet établiſſement, & qui auront ſoin que tout ſoit dans l'ordre & que rien ne manque. Ce préſident ne doit, ſous aucun prétexte, s'abſenter de l'hôtel pendant ſon mois.

De plus on choiſira un homme d'âge & de probité, à qui on donnera d'honnêtes appointemens pour loger dans l'hôpital, & n'en jamais ſortir. Il ſera l'économe de la maiſon, & en aura le détail. Comme le nombre des enfans & des nourrices augmentera chaque jour & chaque mois, il faut avoir ſoin que les vivres & l'argent ne viennent point à manquer. Ainſi c'eſt aux principaux aſſociés, & ſur-tout au préſident, à faire éclater leurs libéralités, & à inventer de nouvelles adreſſes pour amaſſer des aumônes, afin de fournir à la dépenſe, & même au-delà s'il ſe peut. Du ſurplus & des épargnes, on achetera des terres fertiles, afin d'avoir une reſſource dans le temps de la cherté, & de rendre cet établiſſement durable.

Pour ce qui eſt du corps de l'édifice, telle eſt mon idée : on éléveroit d'abord un grand portail, avec une vaſte enceinte de murailles bien ſolides. Après le frontiſpice & ſa cour, ſe verroit un peu au-delà une ſeconde cour terminée par un grand corps de logis deſtiné aux aſſemblées, à recevoir les viſites, & à traiter des affaires communes. Sur les deux aîles de la cour, il y aura deux galeries pour communiquer avec l'inté-

rieur de la maiſon, ſans paſſer par la ſalle du Conſeil. D'un côté de ce corps de logis, ſeront les offices, & de l'autre les greniers.

Dans le grand vuide de l'enceinte qu'on a laiſſé de chaque côté des bâtimens que je viens de marquer, le logement des nourrices (5) formera de grandes cours : il y aura, par exemple, trente chambres de plain-pied : on pourra loger trois nourrices dans chaque chambre. Derriere ces logemens il faudra laiſſer un grand terrein, & y faire une eſpece de jardin, afin que durant les chaleurs le vent frais pénétre par tout, & qu'on ſoit moins incommodé de cet air brûlant & étouffé qui cauſe tant de maladies différentes. Outre cet avantage, on aura encore celui d'y ſécher commodément le linge & les habits.

Ces corps de logis deſtinés à loger les nourrices, auront deux portes qui ſeront gardées avec ſoin par deux matrones, auxquelles on donnera de bons appointemens : elles prendront garde que des gens inconnus & oiſifs ne ſe gliſſent dans l'intérieur de l'hôtel. Chaque nourrice, outre la nourriture qu'elle aura dans la maiſon, recevra encore des gages, afin qu'elle ſoit en état de ſecourir ſa famille.

Mais afin qu'on ne soit pas trompé au choix qu'on fera des nourices, on n'en recevra point qui n'ait une caution.

Outre les nourrices entretenues dans l'hôtel de miséricorde, on en pourra avoir au dehors selon, le besoin : on donnera à chacune des gages, & trente (*a*) mesures de riz par mois. L'économe visitera de trois en trois jours les petits enfans qui sont dans l'hôtel & au dehors. S'il les trouve haves, défaits & en mauvais état, il avertira sérieusement la nourrice de son devoir. S'ils sont malades, il fera venir un Médecin propre pour les enfans. Si c'étoit la nourrice qui fût malade, il appellera le Médecin des personnes âgées, afin que par le pouls (6) il juge de la nature du mal. On trouvera sans doute des Médecins charitables qui feront gratuitement ces visites ; sinon, on arrêtera ce qu'on doit leur donner par reconnoissance : l'espérance d'un gain honnête, les engagera à apporter leurs soins, pour bien traiter & guérir les malades.

Que si l'on se contente de bâtir un

(*a*) Une mesure de riz suffit & au-delà pour la nourriture d'un jour.

hôpital, sans se mettre en peine si le logement des nourrices est humide, étroit, obscur, sans air, chaud en été, froid en hyver, sans ordre & sans propreté, les maladies y seront continuelles. On doit s'attendre que des nourrices qui n'ont point l'affection d'une mere, & que le seul intérêt retient dans l'hôtel, ne seront gueres sensibles à la santé ou à la maladie des orphelins qu'on leur a confiés : & si on ne les veille, la mort enlevera un grand nombre de ces pauvres enfans. En ce cas-là de quoi auroit-il servi de les ramasser avec tant de soins & de fatigues ? Il eût été aussi à propos de les laisser mourir d'abord. S'il n'est question que de leur prolonger la vie de quelques jours, pourquoi s'engager à tant de frais ? La charité dont on use à leur égard seroit assez inutile.

Voici encore un réglement à observer : on arrêtera un jour de chaque mois le rôle des aumônes qu'on aura ramassées, ou qu'on a apportées ; trois jours auparavant, l'économe envoyera des billets chez le Président & ses associés, pour leur donner avis du jour destiné à cette assemblée. On donnera un petit repas avant qu'on tienne le conseil : chaque table n'aura que cinq

aſſiettes. On doit éviter la dépenſe afin de garder long-temps des coutumes une fois établies, il faut en interdire le vin qui conduiroit à un traitement dans les formes : ce n'eſt pas pour ſe régaler qu'on s'aſſemble, c'eſt pour traiter d'affaires. Cependant lorſqu'il fera grand froid, on ſe permettra trois coups de vin. Les reſtes du repas ſeront abandonnés aux domeſtiques des officiers, avec du riz à diſcrétion. J'ai cru devoir établir ce petit repas, de crainte que pluſieurs ne terminaſſent les affaires avec trop de précipitation, pour ſe rendre au plutôt chez eux.

Quant aux aumônes faites en argent, le Préſident du mois & l'Econome marqueront exactement & le nom du bienfaiteur, & la qualité de l'aumône : on fera un rôle du total pour être preſenté aux Officiers aſſemblés, qui examineront combien dans le mois on a reçu, ſoit en argent, ſoit en denrées, combien on a dépenſé, & ce qui reſte de ſurplus; combien on a reçu d'enfans expoſés; combien on en a livré à ceux qui ont voulu s'en charger; combien il en eſt mort; enfin à quoi monte le nombre des perſonnes qui ſont à la charge de la maiſon. On confrontera

de la ſorte la recette, la dépenſe, & ce qu'il y aura de reſte; tout cela s'écrira ſur un regiſtre qui demeurera entre les mains du Préſident du mois : l'argent ſera enfermé dans un coffre, & on marquera la ſomme qui y eſt contenue : le riz ſe mettra dans les greniers, & on écrira la quantité qu'il y en a. En tout cela on aura un grand ſoin que les comptes ſoient exacts.

Pour déterminer le nombre des hommes qu'on chargera de ramaſſer les enfans expoſés, il faut avoir égard à l'étendue du lieu où l'on eſt : communément on peut partager en 4 quartiers le dedans de même que le dehors de la ville : ainſi il faudroit huit hommes, un pour chaque quartier. Ils auront chacun une brouette ombragée d'un dais, lequel en hyver ſera couvert d'un bon tapis, pour défendre du vent & du froid les enfans qu'on y recueillera : on le couvrira en été d'une toile fine & déliée, qui ſoit propre à briſer les rayons du ſoleil, & à recevoir la fraîcheur de l'air. S'ils trouvent quelque enfant qui vienne d'expirer, ils doivent auſſi le recueillir pour lui donner la ſépulture : c'eſt un devoir d'humanité qui ne peut ſe refuſer.

J'ai dit qu'il ſe trouve des gens (7)

qui viennent demander des petits enfans pour les élever : il faut fixer un jour chaque mois pour traiter de cette affaire. Le préſident du mois & l'économe, s'informeront du nom de celui qui ſouhaite un de ces enfans, de ſon pays, de ſes mœurs, & de ſa profeſſion ; ils feront un mémoire de tous ces articles, & pour n'être pas trompés, ils s'inſtruiront de la vérité par des perquiſitions ſecretes. D'ordinaire on expoſe beaucoup plus de filles que de garçons : ceux qui viennent demander des filles qu'on a déja nourries pendant quelque temps, n'ont ſouvent d'autre vue que de les vendre ; & pourvu qu'il leur revienne de l'argent, ils ſe mettent peu en peine à qui, & pour quels uſages ils les vendent. C'eſt à quoi l'on doit faire des attentions ſérieuſes.

Une fois chaque année le Mandarin & tous les officiers de la maiſon s'aſſembleront : on marquera ſur un Regiſtre, les bienfaicteurs de l'année, avec leur nom, leur ſurnom, ce qu'ils ont donné en argent ou en denrées : on aura auſſi un catalogue exact des petits enfans, ſoit garçons, ſoit filles, qui ont été admis dans l'hôpital.

Quand les enfans ſeront parvenus à

un certain âge, on leur donnera le nom de ceux qui leur ont tenu lieu de véritables peres en leur conservant la vie, & en leur procurant l'éducation qu'ils ont eue : & en cela on a principalement en vue d'immortaliser la mémoire d'un si grand bienfait, & de faire benir sans cesse un gouvernement, où l'on trouve de si sages loix établies.

REMARQUES.

(1) Les Chinois multiplient beaucoup, & c'est ce qui cause leur pauvreté. D'ailleurs un pere vit sans honneur, s'il ne marie tous ses enfans : un fils manque au premier devoir de fils, s'il ne laisse pas une postérité qui perpétue sa famille. De-là les concubines, & ensuite l'indigence.

(2) Il n'est pas croyable combien l'Empereur donne tous les ans de ses revenus en aumônes, pour l'entretien des pauvres. Il suit en cela un usage constamment établi dans l'Empire.

(3) L'auteur dit que la chair & le sang n'ont point de part à ses exhortations, qu'il n'a dans la ville ni parens ni alliés : sur quoi il est à observer qu'aucun Mandarin ne peut-être Gouverneur

verneur de sa propre ville, ni même de sa province : le parent d'un Viceroi ne peut-être Gouverneur d'une ville de son district. On prend cette précaution afin que le Mandarin gouverne ses peuples avec plus d'équité.

(4) Dans les provinces il meurt quantité de ces enfans exposés, parce que des Mandarins avares chargent une seule nourrice d'en allaiter plusieurs. A *Jao-tcheou*, & dans les villes qui se trouvent aux environs, on expose peu d'enfans : les pauvres les mettent pendant la nuit à la porte de l'hôpital ; en hyver il y a une espece de crêche avec du coton, on y met l'enfant, on sonne la cloche, & on s'enfuit aussi-tôt. Le portier accourt, & prend l'enfant qu'il remet entre les mains des nourrices. Je viens d'apprendre qu'il ne me sera pas difficile de gagner le portier de l'hôpital de *Jao-tcheou*, & de procurer par ce moyen-là le baptême à plusieurs enfans moribons Un vainqueur enrichi des dépouilles de ses ennemis, ne ressent pas plus de joie que j'en ai en ce moment. *Sicut qui invenit spolia multa.*

(5) A la Chine les bâtimens publics ont en profondeur, ce que ceux d'Europe ont en hauteur ; il y a très-

peu de maiſons à deux étages : les maiſons n'ont point de vue ſur la rue. On y voit pluſieurs appartemens à la ſuite les uns des autres, qui ſont ſéparés par de grandes cours. Dans toutes les maiſons, même dans celles des particuliers, il y a toujours une ſalle deſtinée à recevoir les viſites.

(6) L'Auteur déſigne les Médecins ; des perſonnes âgées, en diſant que par le pouls ils connoiſſent les ſymptômes de la maladie. Il eſt certain que les Chinois ont ſur cela une expérience qu'on n'a point en Europe. Un Médecin m'a aſſuré qu'en tâtant le pouls, il connoiſſoit ſûrement ſi une femme étoit enceinte d'un garçon ou d'une fille.

(7) Un Chinois qui a peu de bien, va ſouvent à l'hôpital demander une petite fille, afin de l'élever & de la donner pour épouſe à ſon enfant. Par là il épargne l'argent qu'il lui faudroit fournir pour l'achat d'une femme. D'ailleurs il ſe perſuade qu'une fille qu'il a ainſi tirée de l'hôpital, lui ſera plus ſoumiſe. Il eſt rare qu'avant le temps des noces, il ſe paſſe rien contre la décence & l'honnêteté ; la mere qui ne ſort pas de la maiſon a toujours ſa petite bru ſous ſes yeux, outre que la pudeur qui regne à

la Chine parmi les perſonnes du ſexe, ſeroit ſeule un rempart aſſuré contre toute apparence de déſordre. Les riches qui n'ont pas d'enfans, feignent quelquefois que leur femme eſt enceinte, puis ils vont la nuit chercher un enfant dans l'hôpital, qu'ils font paſſer pour leur propre fils. Ces enfans, lorſqu'ils étudient, ont le privilege de ſe faire examiner & de parvenir aux dégrés de Bachelier & de Docteur. C'eſt un droit qui ne s'accorde pas aux enfans adoptifs. A la vérité les parens du pere putatif peuvent y mettre oppoſition, mais ils ne le font pas toujours.

(8) L'Auteur a raiſon de louer les ſages loix de la Chine; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'elles fuſſent mieux obſervées. Il y a quelques années que l'Empereur excita par un acte public le zele & la libéralité des Mandarins à l'égard des enfans qu'on expoſe : il renouvella en même-temps les anciens édits contre les parens homicides de leurs propres enfans, & il défendit d'acheter ou d'épouſer la femme d'un homme qui eſt encore en vie. Cet ordre eut de tous côtés de bons effets, mais peu durables par la négligence, ou plutôt par l'avarice des Officiers accoutumés à détourner

ailleurs l'argent du tréſor impérial, deſtiné à entretenir dans chaque ville ces ſages & pieux établiſſemens.

EDIT portant défenſe de noyer les petits enfans.

Quand on jette ſans pitié dans les flots un fruit tendre qu'on vient de produire, peut-on dire qu'on lui a donné & qu'il a reçu la vie, puiſqu'il la perd auſſi-tôt qu'il commence d'en jouir? La pauvreté des parens eſt la cauſe de ce déſordre; ils ont de la peine à ſe nourrir eux-mêmes, encore moins peuvent-ils payer des nourrices, & fournir aux autres dépenſes néceſſaires pour l'entretien de leurs enfans; c'eſt ce qui les déſeſpere, & ne pouvant ſe réſoudre à laiſſer mourir deux perſonnes pour en faire vivre une ſeule, il arrive qu'une mere, afin de conſerver la vie à ſon mari, conſent à l'ôter à ſon enfant. Cependant il ne laiſſe pas d'en coûter à leur tendreſſe naturelle; mais enfin ils ſe déterminent à ce parti, & ils croient pouvoir diſpoſer de la vie de leurs enfans, afin de prolonger la leur. S'ils alloient expoſer leurs enfans dans un lieu écarté, l'enfant jetteroit des cris, leurs

entrailles en ſeroient émues : que font-ils donc ? Ils jettent ce fils infortuné dans le courant d'une riviere, afin de le perdre de vue d'abord, & de lui ôter en un inſtant toute eſpérance de vie. Vous me donnez le nom de pere du peuple : quoique je ne doive pas avoir pour ces enfans la tendreſſe des parens qui les ont engendrés, cependant je ne puis m'empêcher d'élever ma voix pour vous dire avec un vif ſentiment de douleur, que je défends abſolument de ſemblables homicides. Le tygre, dit un de nos livres, tout tygre qu'il eſt, ne déchire pas ſes petits, il a pour eux un cœur tendre, il en prend un ſoin continuel. Quelques pauvres que vous ſoyez, eſt-il poſſible que vous deveniez les meurtriers de vos propres enfans ? C'eſt avoir moins de naturel que les tygres les plus féroces.

ÉDIT public, qui deſtine un lieu aux ſépultures de charité.

Les pauvres n'ont pas, comme les autres (1), des lieux deſtinés à leur ſépulture ; c'eſt pourquoi on voit hors des portes (2) de la ville, des cercueils expoſés qui n'attendent que des mains

charitables pour les mettre en terre. Il en eſt de même des étrangers que le commerce attire dans des contrées éloignées de leur terre natale, & qui y meurent inconnus ; leur cercueil eſt ſans ſépulture, & il ſe paſſe quelquefois bien des années ſans qu'aucun de leurs parens vienne les reconnoître. C'eſt principalement lorſqu'il regne des maladies populaires que les chemins ſe trouvent couverts de cadavres capables d'empeſter l'air fort au loin. Alors un Mandarin qui eſt le paſteur du peuple, pour peu qu'il ait d'entrailles, peut-il n'être pas ému juſqu'au fond de l'ame ? Il faut donc acheter un terrein vaſte & élevé qui ſerve à la ſépulture des pauvres & des étrangers, & on l'appellera le cimetiere de piété. On permettra d'y enterrer les pauvres qui n'ont pas de quoi avoir un ſépulcre, & les étrangers pour qui perſonne ne s'intéreſſe.

Quant aux cercueils des étrangers qui portent une étiquette où ſont marqués leur nom, leur pays & leur famille, ſi on les trouve en des lieux écartés, les chefs de quartier en avertiront le Mandarin. S'ils ont été mis en dépôt dans quelque pagode, ce ſera aux Bonzes d'en donner avis ; & quand le Mandarin

fera permis de les enterrer, on écrira ce que contenoit l'ancienne étiquette sur une petite planche qu'on élévera près du tombeau, afin d'instruire plus aisément ceux de la famille du défunt, qui pourroient venir dans la suite faire des informations (3) de leur parent.

Dans les années de contagion, les pauvres sçauront par ce moyen, en quel endroit ils doivent enterrer leurs parens décédés. A l'égard des étrangers que tout le monde abandonne, le Mandarin n'aura pas de peine à trouver des gens charitables (4), qui donneront par aumône un cercueil, ou bien il obligera les chefs de quartier à ramasser de quoi fournir à cette dépense; ou enfin il commandera aux Bonzes d'enterrer ces cadavres abandonnés. On aura grand soin de marquer sur une petite planche l'année que cet étranger est mort, quelle étoit sa figure, & de quelle maniere il étoit vêtu. On ordonne que chaque chef de quartier, de même que le Bonze qui préside au Pagode, fassent tous les mois un registre de ceux qu'ils auront inhumés, & qu'ils viennent le montrer au Mandarin.

Si l'on trouvoit des cadavres ou des ossemens de morts (5) qui n'auroient

pas été enterrés, ou qui l'auroient été si mal, que des chiens ou d'autres animaux les auroient découverts, on s'informera de quelle maniere cet accident eſt arrivé, & l'on punira la négligence de ceux qui ont été chargés de l'inhumation. Les devoirs de piété envers les morts ne ſont point ſans récompenſe, l'expérience le prouve aſſez. On compte ſur l'inclination qui portera ſur-tout les gens de qualité à cette bonne œuvre. L'on eſpere qu'ils veilleront à ce qu'on ne trouve plus de ſépulcres à demi découverts, & qu'ils obligeront les Bonzes à recueillir ce qu'il y auroit d'oſſemens inhumés, pour les brûler & en conſerver les cendres. Plus ils en recueilleront, plus ils amaſſeront de mérites.

Cependant il faut prendre garde de ne pas confondre les oſſemens des hommes avec les oſſemens de bœufs & d'autres animaux qui ſont épars çà & là dans les campagnes. Je dis cela parce qu'on pourroit propoſer une récompenſe à ceux qui apporteroient une charge d'oſſemens, comme il s'en trouve en quantité dans les lieux de grand abord, & où il meurt beaucoup de gens inconnus. Mais non, je fais réflexion que le déſir du gain porteroit des ames ſordides à

déterrer les morts à voler leurs oſſemens, & à y mêler ceux des animaux, afin d'augmenter la charge; & bien loin de rendre par là aux défunts un devoir de piété, on ſeroit cauſe, ſans le vouloir, que leurs ames pouſſeroient des cris lamentables. (6) Il ſuffit que le Mandarin ordonne aux Bonzes de recueillir les oſſemens des hommes, & de les ſéparer de ceux des animaux : il ne faut point établir de récompenſe pour cette bonne œuvre; c'en eſt une aſſez grande que d'avoir la réputation d'homme charitable, & elle doit ſuffire.

REMARQUES.

(1) Les Chinois gardent d'ordinaire chez eux leur cercueil, qui eſt tout prêt à les recevoir quand le moment de leur mort arrivera, & ils ont une vraie complaiſance à le conſidérer. Ces cercueils ſont fort épais, & peuvent réſiſter longtemps à l'air & à la pluie. Il faut quelquefois quatre & même huit perſonnes pour porter un cercueil vuide : on en voit qui ſont ciſelés délicatement, & tout couverts de vernis & de dorures. Souvent l'on vend ou l'on engage le

fils pour procurer un cercueil à ſon pere.

(2) Les ſépultures ſont ici hors des villes, & autant qu'on le peut, ſur des hauteurs. Souvent on y plante des pins & des cyprès. Les ſépulcres ſont la plupart bien blanchis & d'une conſtruction aſſez jolie. On n'enterre point pluſieurs perſonnes, mêmes les parens, dans une même foſſe, tant que le ſépulcre garde ſa figure.

(3) Des gens même d'une condition médiocre, font ſouvent la dépenſe de faire tranſporter le cercueil de leurs parens d'une province en une autre, afin de le placer dans la ſépulture de la famille. On vient quelquefois de fort loin examiner à la couleur des oſſemens, ſi un étranger a fini ſa vie par une mort naturelle, ou par une mort violente. Le Mandarin préſide à l'ouverture du cercueil.

(4) Il y a des perſonnes riches, & j'en connois pluſieurs qui font ſans peine l'aumône d'un cercueil, ou du moins qui contribuent volontiers à cette dépenſe.

(5) Ce ſeroit ici une choſe monſtrueuſe de voir des oſſemens de morts entaſſés les uns ſur les autres, comme

on ſe voit en Europe : mais ce ſeroit une cruauté inouie de tirer le cœur & les entrailles du mort, pour les enterrer ſéparément. Il s'en trouve qui ouvrent les ſépulcres pour y prendre des joyaux ou des habits précieux. C'eſt ici un crime qu'on punit très-ſévérement.

(6) On compte à la Chine cent hiſtoires de morts qui ont apparu aux vivans, & l'on y craint les eſprits encore plus que quelques-uns ne font en Europe.

(7) Un des grands motifs qui portent les ſages de la Chine à la pratique des actions vertueuſes, c'eſt la beauté de la vertu, & la gloire qui en eſt inſéparable.

Edit ſur le ſoin que doit avoir un Mandarin, d'exciter les Laboureurs au travail.

Il y a des choſes qu'on néglige, parce qu'elles ſont communes : cependant elles ſont ſi néceſſaires, que le Pere du peuple y doit apporter ſes principaux ſoins. Telle eſt l'application du Mandarin à animer (1) les laboureurs au travail. Ainſi, quand le temps eſt venu de labourer & d'enſemencer les terres, le Mandarin ſort hors de la ville, & va viſiter les

campagnes. Quand il trouve des terres bien cultivées, il honore de quelque distinction le laboureur vigilant. Au contraire il couvre de confusion le laboureur indolent, dont les terres sont négligées ou en friches. Quand on a sçu profiter de la saison des semences, le temps de la récolte amene la joie & l'abondance: le peuple éprouve alors que ceux qui le gouvernent, sont attentifs aux besoins de l'Etat; c'est ce qui le soutient dans un rude travail. Un ancien a bien dit: visitez les campagnes au printemps, aidez ceux qui ne sont pas en état de les cultiver: c'est-là une maniere excellente d'animer les gens au travail. Suivant cette maxime, un Mandarin qui est le Pasteur du peuple, voyant qu'un laboureur n'a pas de quoi avoir un bœuf pour cultiver son champ, & manque de grain pour l'ensemencer, lui avance l'argent nécessaire, & lui fournit des grains: puis en automne, quand la récolte est faite, il se contente de reprendre ce qu'il a avancé, sans exiger aucun intérêt. (2) Cette conduite lui attire les plus grands éloges. (3) On l'appelle avec complaisance le Pere du peuple; on goûte le plaisir d'avoir un Magistrat charitable; le laboureur n'é-

pargne point ſa peine; les campagnes deviennent un ſpectacle agréable aux yeux; dans les hameaux, femmes & enfans, tout eſt dans la joie & l'abondance; par-tout on comble le Mandarin de bénédictions.

REMARQUES.

(1) Les quatre Etats différens à la Chine, ſont ceux de *Se*, *Num*, *Kum* & *Cham*: c'eſt-à-dire, de Lettrés, Laboureurs, Artiſans & Marchands. C'eſt la néceſſité qui regle leur rang. Tous les ans au printemps, l'Empereur lui-même va ſolemnellement labourer quelques ſillons, pour animer par ſon exemple les laboureurs à la culture des terres. Les Mandarins de chaque ville en uſent de même. Quand il vient quelques députés des Vicerois, l'Empereur ne manque jamais de leur demander en quel état ils ont vu les campagnes. Une pluie tombée à propos eſt un ſujet de rendre viſite au Mandarin, & de le complimenter.

(2) Souvent le laboureur doit une partie de ſa récolte à l'uſurier qui lui a avancé du riz.

(3) Depuis peu un Mandarin, Juge

criminel de la province, se déguisa pour visiter les campagnes, sans être connu. Il trouva un laboureur qui poussoit sa charrue traînée par ses deux enfans, & il apprit qu'un homme riche l'avoit réduit à cette extrémité, en le contraignant de vendre ses bœufs pour le payer. Il fit sur le champ un acte de charité & de justice, qui seroit admiré en Europe.

Edit sur la compassion qu'on doit avoir des pauvres orphelins & des pauvres veuves.

Le Gouvernement de *Ouen-ouam* (1) étoit rempli de piété. Il employoit son autorité à soulager les pauvres vieillards (1) qui se trouvoient sans enfans & sans secours. Peut-on imaginer un regne plus heureux que celui où le Prince maintient l'Etat dans une tranquillité parfaite, & donne des marques de sa tendresse paternelle à ceux de ses sujets qui sont sans appui ? Tels sont les pauvres, qui, dans un âge avancé, se trouvent sans enfans, (2) ou les enfans qui ont perdu leurs parens dans un âge

(1) *Ouen-Ouam* est un des anciens Rois de la Chine.

encore tendre. Les uns & les autres ſont accablés de miſere, & n'ont nulle reſſource. C'eſt ce qui touche vivement le cœur d'un bon Prince. Maintenant chaque ville a des hôpitaux établis pour l'entretien des pauvres. Il faut l'avouer, les bienfaits de l'Empereur ſont infinis; & à qui ne s'étendent-ils pas? Si cependant ces hôpitaux tombent en ruine, ſans qu'on ſonge à les réparer, que deviendra le bienfait de l'Empereur? Les pauvres ſe répandront de toutes parts, ou rempliront de vieux temples ruinés. Ce déſordre vient de ce qu'on ne veille pas aſſez & au nombre des pauvres, & à la dépenſe qu'on doit faire pour les entretenir. Le Mandarin ſe repoſe de ce ſoin-là ſur des officiers ſubalternes, qui appliquent ſecrettement à leur profit une bonne partie des libéralités (3) de l'Empereur, tandis que les pauvres meurent de faim & de miſere. N'eſt-ce pas là agir contre les intentions de notre Monarque, dont le cœur eſt ſi bienfaiſant & ſi miſéricordieux? Le Mandarin qui eſt le Paſteur du peuple, (4) doit donc examiner ſoigneuſement ce qu'il doit & peut fournir à l'hôpital, ſoit en argent, ſoit en vivres, ſoit en toile & en coton pour les habits fourrés,

Le nombre des pauvres doit être fixé: au commencement de chaque mois, le Mandarin examinera en pleine audience le regiſtre de la dépenſe & des pauvres qui ſont entretenus. C'eſt environ le dixieme mois de l'année que ſe fera la diſtribution du coton & des étoffes pour les habits d'hiver. Cela doit ſe marquer avec exactitude, & ſe diſtribuer avec fidélité. Cette charité ne regardera que ceux qui ſont véritablement pauvres, malades, fort vieux, ou fort jeunes, & réduits à une telle miſere, qu'ils ne puiſſent pas ſe ſoulager eux-mêmes. Quand quelqu'un viendra à mourir, on en donnera avis au Mandarin, afin qu'il le remplace auſſi-tôt. De cette ſorte on ne verra plus de pauvres errans & vagabonds: ils auront une demeure fixe, où ils ſeront entretenus aux frais du public. Le Mandarin viſitera de temps en temps le bâtiment, (5) pour voir s'il a beſoin de réparation. Ainſi les grands bienfaits de l'Empereur ſe répandront de toutes prrts, & ſa charité attirera ſur ſa perſonne & ſur l'Etat, des biens dont la ſource eſt intariſſable.

REMARQUES.

(1) Les Chinois ſont accoutumés dès

leur jeuneſſe à reſpecter les vieillards. Nos Chrétiens, en ſe confeſſant, rapportent au quatriéme commandement, les fautes qu'ils font en cette matiere.

(2) Il faut que la miſere d'un Chinois ſoit extrême pour l'obliger à vivre dans l'hôpital : il aime quelquefois mieux mourir de faim, ſur-tout s'il a été autrefois à ſon aiſe. Auſſi en voit-on mourir un grand nombre. On auroit peine à croire juſqu'où va la miſere parmi le peuple : il y en a qui paſſent deux ou trois jours ſans prendre autre choſe que du thé. Les habitans de certaines contrées peu fertiles, n'ont pas plutôt enſemencé leurs terres, qu'ils vont preſque tous ailleurs, pour y vivre d'aumône durant l'hiver.

(3) L'Empereur entrant dans ſa ſoixantieme année, remit des ſommes immenſes qui étoient dues au tréſor royal; & outre cela, il fit de grandes largeſſes à tous les vieillards, en riz, en toiles & & même en ſoieries.

(4) L'auteur donne au Mandarin le nom de Paſteur du peuple, parce qu'à la Chine un Gouverneur de ville eſt le chef de la police & de la religion.

(5) C'eſt peu de choſe à la Chine que les maiſons du ſimple peuple : mais

les maisons des Mandarins ou de ceux qui l'ont été, & généralement tous les édifices publics ont leur agrément & leur magnificence. Les pauvres obligent souvent leurs parens malades à se retirer dans les hôpitaux. Il y a à Canton une de ces maisons, où tous les pauvres sont Chrétiens. Le Missionnaire qui en a soin, est bien consolé de la ferveur de ces bonnes gens, qui lui sont d'un grand secours, pour gagner à Jésus-Christ ceux qui y viennent de nouveau.

EDIT sur le soin de rendre aux voyageurs les chemins aisés & commodes.

Les grands chemins (1) ont besoin d'être souvent réparés : ce soin doit s'étendre aux montagnes & aux lieux les plus écartés des villes. En applanissant les chemins on donnera une issue aux eaux afin qu'elles s'écoulent. Quoi de plus incommode à un voyageur, que de trouver au milieu d'un grand chemin des abîmes & des précipices ? Dans les contrées où il y a de larges & de profondes rivieres, il est à propos que le Mandarin y entretienne une barque de passage : ce qu'il en

coûte pour les gages d'un batelier eſt peu de choſe: & le ſecours qu'on en retirera eſt conſidérable. Dans les endroits où les ruiſſeaux & de petites rivieres coupent les chemins, on conſtruira des ponts de bois. (2) Le Mandarin contribuera le premier à cette dépenſe, & il engagera d'autres à y concourir. Dans les routes où il ſe trouve peu de bourgades, on élévera de diſtance en diſtance des loges, où les voyageurs puiſſent ſe repoſer, (3) & ſe délaſſer de leurs fatigues. Quant aux grands chemins, qui ne ſont point au milieu des terres labourables, on doit planter de chaque côté des ſaules ou des pins qui forment de grandes allées. En été le voyageur ſera à couvert des ardeurs du ſoleil, & en hyver ces arbres (4) fourniront du bois pour le chauffage. L'exécution de ce projet regarde les habitans des bourgades circonvoiſines. S'ils refuſent d'entrer dans cette dépenſe, le Mandarin prendra ce ſoin-là lui-même, & alors les arbres appartiendront au public, & nul particulier n'y pourra toucher. Ainſi tout le monde profitera de la commodité des chemins, & on louera ſans ceſſe celui à qui on en eſt redevable.

REMARQUES.

(1) Dans les provinces du nord, c'eſt la pouſſiere qui rend les chemins incommodes : dans les provinces du ſud, ce ſont les regorgemens des eaux.

(2) Les Chinois riches conſtruiſent volontiers ces ſortes de ponts en faveur du public : on en trouve beaucoup de pierre ſur les ruiſſeaux. Sur une riviere aſſez près de *Jao-tcheou*, il y a deux grands ponts de pierre, dont l'un a des arcades très-élevées & très-hardies. J'en ai vu un tout plat, long de près d'un quart de lieue : les quartiers de pierre étoient d'une longueur & d'une largeur ſurprenante : il ſervoit à paſſer un bras de mer dans les hautes marées.

(3) On trouve ſouvent ſur les chemins de ces ſortes de repoſoirs, qui ſont aſſez propres & fort commodes dans le temps des grandes chaleurs. Un Mandarin qui eſt hors de charge, cherche auſſi-tôt qu'il eſt de retour en ſon pays, à ſe rendre recommandable par ces ſortes d'ouvrages. On trouve aux avenues de certaines bourgades, ſur-tout dans le *Hoei-tcheou*, de grands chemins pavés de belles pierres quarrées. Sur les chemins,

il y a auſſi des temples & des pagodes : on peut s'y retirer pendant le jour ; mais il n'eſt pas ſûr d'y paſſer la nuit, quelque bon accueil qu'on faſſe. En été, des perſonnes charitables ont des gens à leurs gages qui donnent gratuitement du thé aux pauvres voyageurs : on veut ſeulement qu'ils ſçachent le nom de leur bienfaiteur. Les grands chemins ne manquent point d'hôtelleries ; mais les honnêtes gens ne peuvent gueres s'en accommoder, ou bien il faut qu'ils portent avec eux tout l'attirail d'un lit.

(4) Quoiqu'il faſſe froid dans la province de *Kiam-ſi*, & qu'il y tombe de la neige, cependant pluſieurs arbres de la campagne conſervent leur verdure toute l'année.

EDIT, par lequel on exhorte les Maîtres à ne pas traiter leurs eſclaves avec dureté.

Quoique les hommes ſoient de conditions bien différentes, (1) que les uns naiſſent nobles, & les autres roturiers ; cependant la nature eſt dans tous la même, tous ont une ame & un corps de même eſpece. Cependant à voir la conduite qu'on tient communément, il ne paroît pas qu'on ſoit perſuadé de

cette vérité. Qu'un homme ait des réprimandes à faire à son fils, on s'apperçoit aisément qu'il est pere ; il use de ménagemens, il craint de contrister ce fils qu'il aime. S'il est obligé de le châtier, la main qui le frappe appréhende de le blesser. Mais s'agit-il d'un esclave ? on l'accable d'injures & de malédictions. Une bagatelle en quoi il n'aura pas suivi les vues de son maître, lui attire à l'instant une grêle de coups. Quoi donc, cet esclave n'est-il pas fils d'un homme, & par conséquent homme lui-même ? La différence de sa condition a-t-elle dépendu de lui ? La pauvreté a contraint ses parens de vendre son corps, c'est ce qui le réduit à l'état humiliant où il se trouve. Pour vous qui êtes devenu son maître, vous devez en avoir compassion. Quand vous lui commandez des choses qu'il ignore, instruisez-le avec bonté, appliquez-vous à connoître ses talens, & ne lui ordonnez rien dont il ne soit capable : fournissez-lui des habits & des alimens : s'il est malade, faites venir les Médecins, procurez-lui les remedes nécessaires ; qu'il s'apperçoive que vous êtes touché des maux dont il se plaint. Des esclaves ne peuvent pas manquer de s'attacher (a) à un maître

bienfaisant; ils le regardent moins comme leur maître que comme leur pere. S'ils aiment le plaisir, si par leur négligence ils nuisent à vos affaires, punissez-les; cela est dans l'ordre. Mais que vos châtimens soient modérés : ce sera le moyen de les corriger, & la pensée même ne leur viendra pas de se venger.

Il faut le dire, & il n'est que trop vrai, il y a des maîtres tout à fait déraisonnables. Ils empêcheront les esclaves mariés d'habiter ensemble; ils solliciteront en secret leurs femmes & leurs filles, & ils mettront en usage les caresses, les présens, les menaces & les mauvais traitemens, pour les faire consentir à leurs infâmes desirs. De pareils crimes seront-ils sans châtiment? D'un côté, il arrivera que la femme deshonorée déclarera son opprobre à son mari, & celui-ci cherchera nuit & jour les moyens de se venger de l'affront qu'il a reçu. D'un autre côté, le maître qui appréhende que son désordre ne soit révélé au mari, & qui en craint encore plus les suites funestes, forme le dessein de perdre ce malheureux, & n'est point content qu'il ne lui ait ôté la vie. Des actions si noires seront-elles inconnues aux esprits, eux à qui les choses

les plus ſecrettes ne peuvent échapper ? D'ailleurs à quel excès ne conduit pas l'amour déréglé d'une ſimple eſclave ? Il déſeſpere la femme légitime, qui décharge ſa colere ſur l'eſclave infortunée ; la rage s'empare des cœurs, qui ne reſpirent plus que haine & vengeance ; toute la famille eſt en combuſtion, parce que le maître ne diſtingue pas ce qui mérite d'être reſpecté, d'avec ce qui eſt moins digne de conſidération. Enfin ce déſordre aboutit à ruiner une famille noble & riche. Encore un peu de temps, les enfans d'un mauvais maître, ou du moins ſes petits-fils deviendront eux-mêmes les eſclaves d'autrui. N'eſt-ce pas là un malheur dont la ſeule penſée eſt capable de jetter l'effroi dans les cœurs ? Ainſi, ô vous, riches, gouvernez vos eſclaves avec bonté, traitez-les avec équité, ayez pour eux un cœur compatiſſant & libéral. Confucius a bien dit : Ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, ne le faites pas à un autre. C'eſt en cela que conſiſte la vertu de douceur. Il a dit encore : N'avoir ni au dehors ni chez ſoi perſonne qui nous veuille du mal, c'eſt le fruit d'une charité ſincere. On eſt aimé de tout le monde, parce qu'on aime tout le monde.

C'eſt

C'eſt ce qui attire aux chefs de famille une longue ſuite de proſpérité. Comme je ſuis venu ici pour être votre gouverneur & votre paſteur, je dois vous faire ces importantes leçons. Moi-même je pratique la charité, quand je vous apprends le moyen d'être heureux. Tant que durera mon emploi, ma principale étude ſera de porter au plus haut point qu'il me ſera poſſible, le zele pour le bien ſolide de mon peuple, & ce zele ſera mêlé d'une tendreſſe, qui me rendra infiniment ſenſible à tous vos maux.

REMARQUES.

(1) *Nout-ſai*, *Keou-nout-ſai*, eſclave; chien d'eſclave, ce ſont des injures atroces. Cependant un homme vend ſon fils, ſe vend lui-même avec ſa femme pour un prix très-modique. La miſere & le grand nombre d'habitans de l'Empire y cauſent cette multitude prodigieuſe d'eſclaves : preſque tous les valets & généralement toutes les filles de ſervice d'une maiſon ſont eſclaves. Souvent un grand Mandarin de province qui a pour domeſtiques une foule d'eſclaves, eſt lui-même l'eſclave d'un ſeigneur de la cour, pour lequel il amaſſe

de l'argent. Un Chinois de mérite qui ſe donne à un prince Tartare, eſt ſûr d'être bien-tôt grand Mandarin : il peut devenir Viceroi d'une province. Que ſi l'Empereur le deſtitue de ſon emploi, il retourne ſervir ſon maître, du moins pendant un certain temps à ſa volonté. Les riches, en mariant leurs filles, leur donnent une ou pluſieurs familles d'eſclaves, à proportion de leurs richeſſes. Il arrive aſſez ſouvent qu'on donne la liberté aux eſclaves, ou qu'on leur permet de ſe racheter. Il y en a qu'on laiſſe à demi libres, à condition qu'ils payeront tous les ans une certaine ſomme. Il y en a d'autres qui s'enrichiſſent dans le négoce; leur maître ne les dépouille pas de leurs biens, il ſe contente d'en tirer de gros préſens, & les laiſſe vivre avec honneur, ſans néanmoins conſentir qu'ils ſe rachetent.

(2) Un maître eſt perdu ſans reſſource, dès qu'on peut prouver en juſtice qu'il a abuſé de la femme de ſon eſclave,

(3) Il y a des eſclaves d'une fidélité a toute épreuve & d'un attachement inviolable pour leurs maîtres. Auſſi le maître les traite-t-il comme ſes propres enfans. Un grand diſoit à un de nos

Miſſionnaires, qu'on ne devoit confier des affaires importantes qu'à des eſclaves, parce qu'on eſt le maître de leur vie.

ÆDIT, ſur l'éducation de la jeuneſſe, & ſur la compaſſion qu'on doit avoir pour les priſonniers.

On regarde quelquefois comme une bagatelle, ce qui eſt très-important au bien de l'Etat, parce qu'on n'en conſidere pas les ſuites. Je m'explique & j'entre dans le détail. Un pere a-t-il des enfans? Un aîné a-t-il des freres au-deſſous de lui? On doit les former de bonne heure, les inſtruire de leurs obligations, (1) leur apprendre à avoir du reſpect pour leurs parens, & de la déférence pour leurs aînés. Quand un enfant avance en âge, il faut le porter à la vertu, l'inſtruire des devoirs de la vie civile, lui inſpirer l'amour de l'étude. Un jeune homme élevé de la ſorte parviendra infailliblement aux honneurs, & tiendra ſon rang parmi les perſonnes illuſtres. Je dis plus: tout un peuple ſe trouvera rempli de gens d'honneur & de probité. Au contraire, abandonnez dès l'enfance un jeune homme

à lui-même, élevez-le délicatement, ayez pour lui trop de complaiſance; ſes vices croîtront & ſe fortifieront avec l'âge; il n'aura ni politeſſe, ni équité, ni droiture; il ſe plongera dans la débauche, & ſe livrera à la volupté. Enchaîné par les liens honteux de ſes paſſions, il ne voudra ou ne pourra plus s'en dégager. Quelle eſt la ſource de ce déſordre? Le défaut d'éducation de la part des parens; (2) le défaut d'obéiſſance de la part des jeunes gens.

Maintenant que je ſuis établi votre Gouverneur pour entretenir parmi vous le bon ordre, il eſt de mon devoir de vous donner des marques de mon zele ſincere & déſintéreſſé, & de mon amour juſte & tendre pour le peuple. Je commence par vous exhorter à bien élever vos enfans: c'eſt de cette ſage éducation que dépend le bon gouvernement; c'eſt par-là que le peuple apprend à bien conduire ſa famille, à cultiver les terres, à nourrir des vers à ſoie, à établir des manufactures pour les étoffes; c'eſt par-là que les regles de la pudeur inſpirent au ſexe l'amour de la retraite; c'eſt par-là qu'on ſçait s'honorer & ſe reſpecter les uns les autres; c'eſt par-là qu'on apprend à ne pas diſſiper ſon bien en

procès, à conſerver ſa vie par l'exacte obſervation des loix, à payer au Prince le tribut qu'on lui doit, ce qui eſt un devoir de juſtice indiſpenſable. Enfin c'eſt-là ce qui forme les bonnes mœurs, & ce qui donne du prix à la vertu.

Pour y réuſſir, le Mandarin doit prendre d'abord des voies de douceur : mais ſi elles ne ſuffiſent pas, il eſt forcé d'en venir aux châtimens, afin qu'on ſe reconnoiſſe, qu'on ſe corrige, & qu'on avance dans le chemin de la vertu. Voilà ce qui rend le peuple heureux, & ce même peuple étonné du changement de ſes mœurs, ne ceſſe d'exalter le mérite de celui qui le gouverne.

Au contraire ſi un Mandarin manque de droiture & de ſageſſe, s'il eſt ſévere à l'excès, ſi ſon cœur eſt fermé à la compaſſion, s'il raffine ſans ceſſe ſur la maniere de punir (2), qu'arrive-t-il ? Les méchans s'obſtinent dans leur malice, leur vertu ne conſiſte plus qu'à chercher des artifices, pour ſe dérober aux châtimens qu'ils méritent ; c'eſt à qui ſçaura mieux l'art de tromper ; les grands & les petits voleurs inonderont les provinces ; en un mot le peuple s'abandonnera au crime & au déſordre : c'eſt ce qui augmente l'indignation &

la colere du Mandarin. Il tempête, il frappe, il met aux fers, il fait expirer ſans pitié les coupables ſous les coups. Hélas! dans quelle erreur eſt ce Mandarin! Il ne va point à l'origine du mal auquel il prétend remédier. Quand dans les ſiecles paſſés le grand *Yu*, ce Prince incomparable, rencontroit par haſard un criminel ſur ſon chemin, il deſcendoit de ſon char, il fondoit en pleurs. Ce n'étoit pas un ſimple ſentiment de compaſſion pour ce malheureux qui faiſoit couler ſes larmes; ſa douleur avoit un autre principe: il penſoit que ce qui avoit conduit cet infortuné au ſupplice, c'eſt que ceux qui gouvernoient n'avoient pas aſſez de vertu pour changer & réformer les mœurs du peuple: ce bon Prince étoit déſolé de la part que lui & ſes Magiſtrats pouvoient avoir à la perte d'un criminel, à qui les ſalutaires inſtructions avoient ſans doute manqué. Nous avons eu d'autres grands hommes qui ont pris les mêmes ſentimens de cet Empereur célebre. Aujourd'hui on voit par-tout des priſons; les Mandarins exercent la juſtice & puniſſent les crimes. Mais ne peut-on pas dire que les Mandarins ſont eux-mêmes coupables, puiſque le peuple ne pêche

que parce qu'il n'eſt pas inſtruit ? Voilà quelle eſt la ſource du mal. La vraie compaſſion & le ſage gouvernement doivent tendre à y remédier (4).

REMARQUES.

(1) Le gouvernement politique de la Chine roule tout entier ſur les devoirs des peres à l'égard de leurs enfans, & des enfans envers leurs peres. L'Empereur eſt appellé le pere de tout l'Empire, le Mandarin le pere de la ville qu'il gouverne, & il donne à ſon tour le nom de pere à celui qui eſt au-deſſus de lui. Les loix de police & de bienſéance ſont fondées ſur ce principe général, qui eſt très-ſimple. Le premier & le quinzieme de chaque mois les Mandarins s'aſſemblent en cérémonie dans un lieu où l'on lit une ample inſtruction pour le peuple, & cette pratique eſt ordonnée par un ſtatut de l'Empire. Le Gouverneur fait en cela l'office d'un pere qui inſtruit ſa famille. On joint le nom de pere à celui d'oncle paternel : le frere aîné, quand il n'auroit rien hérité de ſon pere, eſt chargé d'élever ſes cadets, & de leur acheter à chacune une femme.

(2) Quand dans une ville il s'eſt commis un grand vol ou un aſſaſſinat, il faut que le Mandarin découvre les voleurs ou les aſſaſſins; autrement il eſt caſſé de ſa charge. De même s'il ſe commet quelque crime énorme, par exemple, ſi un fils tue ſon pere; le crime n'eſt pas plutôt déféré aux tribunaux de la Cour, que tous les Mandarins ſont deſtitués de leurs emplois, parce qu'ils n'ont pas eu ſoin de veiller aux bonnes mœurs. Il y a pareillement des cas extraordinaires, où l'on punit de mort les parens avec leurs enfans coupables. Les parens peuvent, avec l'agrément des Mandarins, s'aſſembler dans la ſalle des ancêtres, & là, condamner & mettre à mort un enfant incorrigible, quand on craint de lui quelque mauvaiſe action capable de deshonorer ſa famille.

(3) Quand un Mandarin eſt trop ſévere, il ne manque pas d'être noté dans les informations que les Vicerois envoient de trois ans en trois ans à la Cour; & cette note ſuffit pour le dépouiller de ſon emploi. Si un priſonnier vient à mourir dans la priſon, il faut une infinité d'atteſtations qui prouvent que le Mandarin n'a pas été ſuborné pour lui procurer la mort. On meurt quelquefois dans

le tourment de la queſtion, qui eſt très-rigoureuſe à la Chine : cette queſtion briſe les os des jambes, & va juſqu'à les applatir : on a des remedes pour diminuer, & même pour amortir le ſentiment de la douleur. Le Mandarin empêche qu'on ne ſe ſerve de ces remedes, & ce n'eſt qu'après la queſtion qu'il permet de les employer pour guérir le patient, qui en effet, par leur moyen, recouvre en peu de jours le premier uſage des jambes. Quand un criminel doit être condamné à mort, on lui donne, avant que de lire ſa ſentence, un repas appellé *Hi*, ſemblable à celui qu'on donne pour les ancêtres ; le criminel qui ſe voit ſur le point d'être condamné, éclate quelquefois en injures & en reproches contre le Mandarin ; celui-ci écoute ces invectives avec patience & compaſſion ; mais la ſentence n'eſt pas plutôt lue, qu'on met un baillon à la bouche du criminel. Avoir la tête tranchée, c'eſt à la Chine une mort honteuſe, parce que les parties du corps ſont ſéparées ; au contraire, être étranglé à un poteau, c'eſt une mort douce & preſque honorable.

(4) Un bon Mandarin met ſa gloire à rendre le peuple heureux ; j'en connois

un qui a fait venir de ſon pays pluſieurs ouvriers, pour apprendre à élever des vers à ſoie, & à faire des étoffes dans tout ſon diſtrict, ce qui va enrichir ſa ville. Il y a des Mandarins qui font de temps en temps des largeſſes aux priſonniers; j'en connois un à *Jao-tcheou*, qui leur envoya une fois des habits. Un autre de la même ville, dans un jour de fête Chinoiſe, leur fit un régal qui penſa lui coûter cher: il les avoit délivrés de leurs fers, afin que la joie fût complette: eux, après avoir bien bu, ſe ſaiſirent du géolier, & prirent la fuite, à la réſerve d'un ſeul, qui ne voulut pas profiter de l'occaſion; les fugitifs furent repris, & celui qui reſta eut ſa grace. Les priſonniers languiſſent d'ordinaire dans les fers, parce qu'il faut un temps conſidérable pour que leur condamnation ait paſſé dans tous les tribunaux, & qu'elle ait été ratifiée par l'Empereur.

Les occaſions où les Mandarins affectent le plus de marquer leur ſenſibilité pour les malheurs du peuple, c'eſt lorſqu'on craint que la récolte ne manque, ou par la ſéchereſſe, ou par l'abondance des pluies, ou par quelqu'autre accident, comme par la multitude des ſauterelles, qui inondent quelquefois certaines pro-

vinces de la Chine. Alors le Mandarin, soit par affection, soit par intérêt ou par grimace, n'oublie rien pour se rendre populaire. La plupart, bien qu'ils soient lettrés, & qu'ils détestent les Idoles des sectes du *Fo* & du *Tao*, ne laissent pas de parcourir solemnellement tous les temples, & cela à pied, contre leur coutume, pour demander à ces Idoles de la pluie ou du beau temps. Le Mandarin auteur de cet écrit, propose seulement d'invoquer *Tchin-hoam*, selon l'ancien usage, & il ne donne de formule de prieres que pour cet esprit tutélaire de la ville. Peut-être verra-t-on avec plaisir quelques endroits de cette formule de prieres que fait un Mandarin pour détourner les calamités publiques, & de quelle maniere il s'adresse à l'esprit protecteur de la ville.

Formule de priere à Tchim-Hoam. (1)

Esprit tutélaire, si je suis le pasteur & le gouverneur de cette ville, vous l'êtes encore plus que moi, tout invisible que vous êtes: cette qualité de pasteur m'oblige à procurer au peuple ce qui lui est avantageux, & à écarter ce qui pourroit lui nuire; mais c'est de vous pro-

prement que le peuple reçoit ſon bonheur, c'eſt vous qui le préſervez des malheurs dont il eſt menacé. Au reſte, quoique vous ſoyez inviſible à nos yeux, cependant, lorſque vous agréez nos offrandes, & que vous exaucez nos vœux, vous vous manifeſtez, & vous vous rendez en quelque ſorte viſible: que ſi on vous prioit en vain, le cœur n'auroit point de part aux honneurs qu'on vous rend; vous ſeriez à la vérité ce que vous êtes, mais vous ſeriez peu connu: de même que moi, qui ſuis chargé par état de protéger & de défendre le peuple, je ferois douter de mon Mandarinat, ſi je n'agiſſois jamais en Mandarin. Dans les calamités publiques auxquelles on ne voit point de remedes, nous devons implorer votre ſecours, & vous expoſer nos beſoins. Voyez donc la déſolation où eſt le peuple; depuis le ſixieme mois juſqu'au huitieme il n'eſt point tombé de pluie, on n'a encore recueilli aucun grain; ſi tout périt, comment pourra-t-on l'année prochaine enſemencer les terres? c'eſt ce que je dois vous repréſenter. J'ai ordonné pluſieurs jours de jeûne, les bouchers ont défenſe d'ouvrir leurs boutiques; on s'interdit l'uſage de la viande, du poiſſon, &

même du vin ; on ſonge ſérieuſement à ſe purifier le cœur, à examiner ſes défauts, & à s'en repentir ; mais nos vertus & nos mérites ne ſont guères capables de fléchir le Ciel : pour vous, ô eſprit gouverneur inviſible de cette ville, vous approchez de lui, vous pouvez demander des graces pour nous autres mortels, & le ſupplier de mettre fin à nos maux : une telle faveur obtenue par votre entremiſe, mettra le peuple au comble de ſes vœux ; je verrai accompli ce que mon emploi m'oblige de ſouhaiter avec ardeur ; votre culte croîtra de plus en plus dans cette ville, lorſqu'on verra que ce n'eſt pas en vain que vous y préſidez.

REMARQUES.

(1) Quand le peuple veut louer la pénétration d'un Mandarin, à qui les moindres indices font découvrir la vérité, & aux lumieres duquel rien n'échappe, il l'appelle, comme je l'ai lû dans quelques-uns de leurs livres, *Seng-tching-hoang*, c'eſt-à-dire un *Tching-hoang* incarné. J'ai lu de même pluſieurs traits d'un recueil de jugemens rendus avec ſageſſe, où le Mandarin dit au criminel qu'il interroge, que

Tching-hoang lui a rélevé telle ou telle circonſtance cachée : ce qui prouve la perſuaſion où ſont les Chinois que les eſprits apparoiſſent, & viennent découvrir des crimes ſecrets, ſoit pour punir le coupable, ſoit pour délivrer l'innocent.

J'ai parlé plus haut des ſauterelles qui inondent quelquefois certaines provinces : c'eſt un fleau terrible, à en juger par ce qu'en rapporte l'auteur que je traduits. On en voit, dit-il, une multitude étonnante qui couvre tout le ciel ; elles ſont ſi preſſées que leurs aîles paroiſſent ſe tenir les unes aux autres : elles ſont en ſi grand nombre, qu'en élevant les yeux, on croit voir ſur ſa tête de hautes & vertes montagnes, c'eſt ſon expreſſion. Le bruit qu'elles font en volant, approche du bruit que fait un tambour. Ce que j'ai vu moi-même aux Indes, dans le Bengale, me perſuade que cette deſcription n'eſt pas trop exagérée. L'auteur que je cite remarque qu'on ne voit d'ordinaire cette quantité incroyable de ſauterelles, que lorſque les inondations ſont ſuivies d'une année de grande ſécheresſe, & philoſophant à ſa maniere, il prétend que les œufs des poiſſons

qui ſe ſont répandus ſur la terre, venant à éclorre par la chaleur, produiſent cette multitude prodigieuſe d'inſectes.

EDIT pour l'entretien des barques de miſéricorde deſtinées à ſecourir ceux qui ſont naufrage, ou qui ſont en danger de le faire.

Vous ſçavez ſans doute l'hiſtoire de *Yam-pao* : il trouva en ſon chemin un oiſeau qui traînoit avec peine une corde dont on l'avoit attaché. *Yam-pao* touché de l'embarras où ſe trouvoit l'oiſeau, le débarraſſe de ſa corde, & lui donne la liberté. Il fut bien-tôt récompenſé de ce ſervice : l'oiſeau revint peu après tenant en ſon bec un anneau d'or, qu'il mit entre les mains de ſon libérateur. L'hiſtoire en rapportant ce trait d'un cœur aiſé à attendrir, ajoute que la famille de *Yam-pao* devint floriſſante, & qu'elle a donné des premiers Miniſtres à l'Etat. C'eſt ainſi que de petits ſervices attirent du ciel de grandes récompenſes. Si donc on prend de ſages meſures, pour ſauver la vie à tant de malheureux, qui ſont naufrage faute de ſecours, ou qui ſont en danger de le faire, une action ſi charita-

ble ſera-t-elle ſans récompenſe ? Dans le diſtrict de cette ville il y a des lacs & des rivieres où l'on navige ſans ceſſe pour le commerce, on y éprouve ſouvent des coups de vent terribles & d'affreuſes tempêtes. Il faut donc ſonger comment, à travers les flots, on pourra ſauver ces infortunés, qui s'efforcent en vain de s'attacher aux débris de leurs barques, & qui implorent du ſecours avec des cris capables d'amollir les cœurs les plus inſenſibles. Des gens vertueux s'uniront ſans peine pour l'exécution d'un projet ſi louable. Il faut pour cela équiper des barques, (2) qui ſoient toujours en état de donner du ſecours dans les endroits des rivieres ſujets aux orages, & où le rivage eſt le plus eſcarpé & de plus difficile abord. Quand on ſe verra menacé d'une tempête, les barques ſe tiendront prêtes pour courir auſſi-tôt au ſecours de ceux qui en auront beſoin. Quand ceux qui ſont entretenus dans ces barques, auront ſauvé la vie à quelqu'un, le Mandarin les récompenſera d'un banniere, qui faſſe foi qu'ils ont acquis ſept dégrés de mérites. Si au contraire ils laiſſent périr quelqu'un par leur faute, ils en répondront vie pour vie, & on les condam-

nera à perir eux-mêmes dans les eaux. Afin qu'ils s'acquittent bien de leur devoir, il faut être exact à les payer chaque mois, & à ne les pas laiſſer manquer du néceſſaire.

REMARQUES.

(1) Le lac de *Po-yang* ou de *Jao-tcheou* eſt formé par le confluent de quatre rivieres auſſi grandes que la Loire, qui ſortent de la province de *Kiang-ſi*: il a trente lieues de circuit; on y eſſuye des Typhons comme ſur les mers de la Chine : c'eſt ce que j'y ai éprouvé moi-même. Je paſſois ce lac, un Typhon, où en moins d'un quart d'heure le vent tourna aux quatre côtés oppoſés, me fit courir le plus grand danger que j'aie encore couru de ma vie. Tous tant que nous étions, matelots & paſſagers, nous nous crûmes perdus ſans reſſource. J'ai lieu de croire que Dieu nous ſauva, pour conſerver à notre égliſe de Peking un morceau de la vraie croix que je portois avec moi, & qui m'avoit été envoyé par le Révérend Pere Verjus, avec les témoignages authentiques néceſſaires pour l'expoſer à la vénération publique. Quand on approche de l'en-

droit le plus périlleux du lac, on voit un temple placé sur un rocher escarpé. Les matelots battent alors d'une espece de tambour de cuivre, pour avertir l'idole de leur passage; ils allument en son honneur des bougies sur le devant de la barque; ils brûlent des parfums, & sacrifient un coq.

(2) J'ai vu plusieurs de ces barques entretenues pour secourir ceux qui courent quelque risque de naufrage : me promenant un jour sur le rivage du lac de *Jao-tcheou*, je fus témoins du prompt secours qu'on donna à une barque qui étoit sur le point de périr. On me raconta à cette occasion que quelquefois ceux qui sont établis dans ces barques pour prêter du secours, sont les premiers à faire périr les marchands, afin de s'enrichir de leurs dépouilles, sur-tout s'ils espérent de n'être pas découverts. C'est ainsi que la malice des hommes tourne le bien en mal, malgré la vigilance des Magistrats qui est grande à la Chine: car un Mandarin fait consister sa gloire à assister le peuple, & à montrer qu'il a pour lui un cœur de pere. J'ai sçu que depuis peu dans un temps d'orage, un Mandarin ne se contenta pas de défendre qu'on traversât la riviere, mais

encore qu'il ſe tranſporta ſur le rivage, & y demeura tout le jour pour empêcher par ſa préſence que quelque téméraire ſe laiſſant emporter à l'avidité du gain, ne s'expoſât au danger de périr miſérablement.

Voilà, Madame, divers traits de miſéricorde, que la raiſon & le ſentiment naturel inſpirent à des Infideles : ces œuvres, toutes louables qu'elles ſont, n'ont point pour principe la vraie charité; auſſi toute leur récompenſe ſe borne-t-elle à l'eſtime des hommes, & à une félicité temporelle. Néanmoins il eſt étonnant que l'olivier ſauvage & inculte produiſe tant de ſortes de fruits, & que l'oliver franc, planté au milieu du Chriſtianiſme, & arroſé du ſang précieux de Jeſus-Chriſt, en produiſe ſi peu; qu'une charité toute païenne ſoit ſi ingénieuſe à ſecourir le prochain dans ſes beſoins temporels; & que la charité chrétienne inſpire ſi peu de zele pour le bien ſpirituel des ames, qu'il ſeroit ſi facile de placer dans le ciel. Le vénérable Pere de Sanvitores, qui fonda de ſes ſueurs & de ſon ſang la Miſſion des iſles Marianes, écrivoit tous les ans en Eſpagne des lettres remplies d'un zele apoſtoli-

que, par lesquelles il sollicitoit la charité des riches du siecle en faveur des enfans infideles, dont on pouvoit assurer le salut en les régénérant dans les eaux du baptême. « Combien de personnes » puissantes, s'écrioit-il, lesquelles pour » conserver la vie à un fils unique, » offrent à Dieu dans les chapelles de » dévotion des figures d'enfans en or » ou en argent! J'approuve leur piété, » ajoûtoit-il ; mais qu'ils feroient » une œuvre bien plus glorieuse à Dieu » & bien plus utile à la santé de leurs » fils, s'ils mettoient dans le ciel un » grand nombre d'enfans d'Idolâtres, » en leur procurant la grace du baptême! » C'est la consolation que vous avez, Madame, puisque vous envoyez tous les jours devant vous au ciel, plusieurs enfans Chinois, qui sont redevables à vos libéralités, de leur bonheur éternel : & c'est principalement de cette sorte d'aumône qu'on fera l'éloge dans l'assemblée des Saints. *Elecmosynas illius enarrabit omnis Ecclesia Sanctorum.* J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse reconnoissance, &c.

LETTRE
DU PERE CAZIER.

A Canton, le 5 novembre 1720.

JE vois par vos lettres l'inquiétude où vous êtes de ſçavoir quel a été le ſort du Pere Cuberon & du Pere Cortil, qui entrerent il y a quelques années dans une des Iſles *Palaos*, ainſi que vous l'avez vû dans les lettres de nos Miſſionnaires. Je voudrois pouvoir vous en apprendre des nouvelles certaines & bien circonſtanciées. Mais quelque mouvemens qu'on ſe ſoit donné juſqu'ici, c'eſt toujours inutilement qu'on a tenté de retourner dans ces Iſles.

Lorſque je vins à la Chine, je pris ma route par les Philippines, & j'étois à Manille, lorſque le Pere Serrano fit équiper un vaiſſeau pour commencer une Miſſion chez les Inſulaires de *Palaos*, ou pour la continuer, ſuppoſé que les deux Peres euſſent trouvé grace auprès de ces barbares. Mais Dieu, dont les deſſeins ſont impénétrables, ne permit pas que cette expédition eût le ſuccès auquel on devoit s'attendre.

Le Pere Serrano mit à la voile, & fut porté par un vent favorable dans l'*Embocadero*, (c'eſt ainſi que les Eſpagnols appellent l'entrée des Iſles Philippines). La quantité d'Iſles qui ſe trouvent dans cette paſſe, la rendent très-dangereuſe, & les Galions ſont quelquefois obligés d'y hyverner ſans pouvoir gagner *Cabite* qui eſt le port de Manille. Le vaiſſeau qui portoit le Pere Serrano & ſon compagnon n'alla pas loin : il périt près de l'iſle de *Marinduqué*, & rien ne fut plus triſte que ce naufrage, dont il n'échappa que peu de perſonnes. Quelques-uns s'étoient jettés dans la chaloupe, mais le trouble où ils étoient les empêcha de prendre une précaution néceſſaire, qui étoit de couper le cable lequel tenoit la chaloupe amarrée au vaiſſeau : ils allerent au fond de la mer entraînés par le poids du bâtiment. Il n'y eut qu'un ſeul Indien, qui s'étant emparé de l'habitacle (c'eſt un réduit en forme d'armoire où l'on enferme la bouſſole) s'en ſervit pour ſe ſauver, & à ſa faveur gagna heureuſement la terre, après avoir long-temps lutté contre les flots. C'eſt par cet Indien, qui retourna auſſi-tôt à Manille, qu'on fut informé de ce détail. Ainſi

échoua le projet qu'on avoit formé d'aller au ſecours des deux Miſſionnaires, & de planter la foi dans les Iſles *Palaos*.

Depuis mon arrivée à la Chine j'ai vû à Canton un marchand venu des Philippines, qui m'aſſura qu'on ne doutoit plus à Manille que les deux Peres n'euſſent été ſacrifiés à la fureur des barbares de ces Iſles nouvellement découvertes. C'eſt ainſi qu'il m'a raconté la choſe. Un vaiſſeau Eſpagnol étoit allé à la découverte aux environs des Iſles *Palaos*, & s'étant approché d'une de ces Iſles, pluſieurs Inſulaires parurent dans une barque, & roderent autour du vaiſſeau. On les invita par geſtes à venir à bord : ils n'y voulurent point conſentir, à moins qu'on ne leur donnât un ôtage. On fit deſcendre un Eſpagnol dans la chaloupe, & en même temps quelques-uns des Inſulaires monterent au vaiſſeau. Les Eſpagnols ſe ſaiſirent d'eux, & refuſerent de les renvoyer. Ceux qui étoient reſtés dans la barque ſe diſpoſoient à ſe venger de cette inſulte ſur l'Eſpagnol qui ſervoit d'ôtage, & ils ramoient déja vers ſa chaloupe. Mais on fit feu ſur eux, & on les écarta. On dit qu'en ſe retirant ils ſouffloient vers la fumée de la poudre, ignorant

apparemment l'uſage du canon & des armes à feu. Ces inſulaires furent conduits à Manille; là on leur demanda par ſignes qu'étoient devenus les deux Peres qui étoient reſtés dans une de leurs Iſles, ils répondirent de même par ſignes, & firent entendre que leurs compatriotes les avoient tués, & enſuite les avoient mangés.

LETTRE

D'un Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus.

De Peking, en l'année 1721.

QUOIQU'ON vous ait mandé aſſez en détail ce qui s'eſt paſſé ici au ſujet de la ſolemnelle ambaſſade que l'Empereur a reçue de la part du Czar, on aura ſans doute omis les difficultés que le cérémonial fit naître, & dont on ne put vous inſtruire; parce que cet incident n'arriva que depuis le départ des vaiſſeaux qui retournoient en Europe. La délicateſſe de l'Ambaſſadeur ne put s'accommoder du cérémonial Chinois, qui conſiſte à ſe mettre à genoux & à frapper la terre du front devant les perſonnes qu'on veut

veut honorer ; ce qui s'obſerve, non-ſeulement à l'égard de l'Empereur, mais encore à l'égard des Princes, des Mandarins, des Peres, des Maîtres, &c.

L'Ambaſſadeur crut que c'étoit avilir ſa dignité que de s'abaiſſer à une cérémonie ſi humiliante & ſi peu conforme aux idées d'Europe. Le refus qu'il fit de s'y aſſujettir étant venu aux oreilles de l'Empereur, devoit naturellement produire un mécontentement réciproque. Mais la ſageſſe de ce Prince lui ſuggera un expédient auquel l'Ambaſſadeur Moſcovite ne put s'empêcher de ſe rendre. « Qu'on lui faſſe ſçavoir, dit l'Empereur, » que mon deſſein eſt qu'on rende à la » lettre qu'il m'apporte de la part de ſon » maître les mêmes honneurs que nos » coutumes preſcrivent pour ma per- » ſonne. C'eſt pourquoi je ſouhaite qu'il » poſe cette lettre ſur une table, & » alors un grand Mandarin ira, en mon » nom, frapper la terre du front devant » la lettre ». C'eſt ce qui s'exécuta, & l'Ambaſſadeur n'eut plus de peine à faire cette cérémonie devant l'Empereur, & à rendre civilité pour civilité.

Cette année Chinoiſe étant la ſoixantieme du regne de l'Empereur, dès le premier jour on a commencé des

réjouiſſances extraordinaires. Tous les Mandarins, depuis les plus grands juſqu'aux plus petits, ſont allés ſe proſterner devant ſa tablette, & lui rendre les mêmes hommages qu'on lui rend à Peking devant la porte intérieure de ſon palais. Comme cette année eſt une année de grace & d'une eſpece de Jubilé, quelques-uns ſe figurent que l'Empereur pourra rendre la liberté aux deux Princes ſes enfans; cela eſt néanmoins fort douteux, le caractere de l'Empereur étant de garder toujours une conduite ſoutenue, uniforme & invariable, lorſqu'une fois, pour de bonnes raiſons, il a pris ſon parti. Sa politique eſt de tenir ſes enfans dans une parfaite dépendance. D'ailleurs le Prince héritier a été privé avec trop d'éclat de ſon droit à la couronne. On croit qu'il a jetté les yeux ſur le fils de ce Prince, qui a neuf à dix ans.

Le 14 d'avril, jour de la naiſſance de l'Empereur, fut encore un jour de fête, qu'on célébra avec beaucoup de magnificence. La dépenſe monta à quatre-vingt mille taels (1). L'Empereur ne daigna

(1) Un tael vaut cinq livres de la monnoie d'Europe.

pas venir voir cet appareil ſuperbe. Il avoit ſur le cœur les inſtances qui lui furent faites de ſe nommer un héritier.

Le *Colao* (1) Chinois qui oſa lui faire cette remontrance eut grace de la vie ; mais ſon fils aîné qui étoit déjà ſecond Préſident d'un des Tribunaux, a été condamné à aller ſervir à l'armée. Les douze *Yuſſe* Chinois ont eu le même ſort. Ces *Yuſſe* ſont des Mandarins, dont l'emploi eſt de faire à l'Empereur les repréſentations convenables pour le bien de l'Etat.

Nous avons vu cette même année en peu de mois l'iſle de Formoſe ſecouer le joug de la domination de l'Empereur, & forcée enſuite de rentrer ſous ſon obéiſſance. Les Chinois du lieu aidés de ceux de *Fokien* & de *Keoumi*, avoient égorgé les Mandarins, à un ſeul près qui s'évada, & fait main baſſe ſur les troupes Impériales. Quand la nouvelle s'en répandit à Peking, on ne manqua pas d'attribuer cette révolte aux Hollandois, qui n'y avoient certainement nulle part: & cela ſans doute par un fond d'oppoſition qu'il y a entre les Chinois & les

(1) Mandarin du premier ordre, du conſeil appellé *Nuy-yuen*, c'eſt-à-dire, la cour du dedans, parce qu'il eſt au-dedans du Palais.

Etrangers, & à dessein de rendre les Européens odieux à la Nation Chinoise. Mais ce fut un grand sujet de joie quand on apprit, peu après, que les nouvelles troupes Impériales qu'on y avoit envoyées, étoient entrées dans la capitale, avoient tué une partie des rebelles, à la réserve de leur chef qui s'étoit enfui dans les montagnes, & que le reste des révoltés étoit tout-à-fait dissipé.

La secte des Mahométans s'étend de plus en plus; ils se soutiennent principalement par le grand commerce qu'ils font dans les Provinces, & par les sommes d'argent qu'ils donnent libéralement aux Mandarins, car ils sont fort riches. Mais du reste les Chinois ont pour eux le plus grand mépris. Il y a peu d'années que le peuple détruisit leurs Mosquées à *Han-kou*. Celle de *Tchang-te-fou* fut de même abattue l'an passé, & cette année au mois de juin la populace s'est soulevée contre eux à *Kim-te-tchim*, & a renversé leur mosquée. Nous en avons porté le contre-coup, car notre église a eu le même sort, les mutinés criant de toutes parts, que nous leur étions semblables, & que nous étions des Mahométans d'Europe. Les Mandarins informés que nos Chrétiens n'avoient pas

donné la moindre occaſion à ce tumulte, ont donné parole de faire rebâtir notre égliſe aux dépens du peuple. L'un d'eux me dit ſur cela obligeamment que depuis huit ans qu'il demeuroit à *Kim-te-tchim*, il ne lui étoit jamais venu la moindre plainte contre les Chrétiens.

LETTRE

Du Pere d'Entrecolles, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere..... de la même Compagnie.

A Kim-te-tchim, le 25 Janvier 1722.

MON RÉVÉREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Quelque ſoin que je me ſois donné pour m'inſtruire de la maniere dont nos ouvriers Chinois travaillent la porcelaine, je n'ai garde de croire que j'aie entiérement épuiſé la matiere, vous verrez même, par les nouvelles obſervations que je vous envoye, que de nouvelles recherches m'ont donné ſur cela de nouvelles connoiſſances. Je vous les

exposerai, ces observations, sans ordre, & telles que je les ai tracées sur le papier, à mesure que j'ai eu occasion de les faire, soit en parcourant les boutiques des ouvriers, & en m'instruisant par mes propres yeux, soit en faisant diverses questions aux Chrétiens qui sont occupés à ce travail.

Du reste, comme je ne dis rien de ce que j'ai déjà expliqué assez au long par une de mes lettres que vous avez insérée dans un des recueils précédens, il sera bon de la relire avec un peu d'application, autrement on auroit peut-être de la peine à comprendre beaucoup de choses, dont je suppose avec raison qu'on a déjà la connoissance.

I. Comme l'or appliqué sur la porcelaine s'efface à la longue, & perd beaucoup de son éclat, on lui rend son lustre en mouillant d'abord la porcelaine avec de l'eau nette, & en frottant ensuite la dorure avec une pierre d'agate. Mais on doit avoir soin de frotter le vase dans un même sens, par exemple, de droite à gauche.

II. Ce sont principalement les bords de la porcelaine qui sont sujets à s'écailler : pour obvier à cet inconvénient, on les fortifie avec une certaine quantité

de charbon de bambou pilé, qu'on mêle avec le vernis qui ſe donne à la porcelaine; ce qui rend le vernis d'une couleur de gris cendré. Enſuite avec le pinceau on fait de cette mixtion une bordure à la porcelaine déjà ſéche en la mettant ſur la roue ou ſur le tour. Quand il eſt temps, on applique le vernis à la bordure, comme au reſte de la porcelaine, & lorſqu'elle eſt cuite, ſes bords n'en ſont pas moins d'une extrême blancheur. Comme il n'y a point de bambou en Europe, je crois qu'on pourroit y ſuppléer par le charbon de ſaules, ou encore mieux par celui de ſureau, qui a quelque choſe d'approchant du bambou.

Il eſt à obſerver 1°. qu'avant que de réduire le bambou en charbon, il faut en détacher la peau verte, parce qu'on aſſure que la cendre de cette peau fait éclater la porcelaine dans le fourneau; 2°. que l'ouvrier doit prendre garde de toucher la porcelaine avec des mains tachées de graiſſe ou d'huile, l'endroit touché éclateroit infailliblement durant la cuite.

III. En parlant des couleurs qu'on appliquoit à la porcelaine, j'ai dit qu'il y en avoit d'un rouge ſoufflé, & j'ai ex-

pliqué la maniere d'appliquer cette couleur ; mais je ne me ſouviens pas d'avoir dit qu'il y en avoit auſſi de bleu ſoufflé, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé d'y réuſſir. On en aura vu ſans doute en Europe. Nos ouvriers conviennent que ſi l'on ne plaignoit pas la dépenſe, on pourroit de même ſouffler de l'or & de l'argent ſur de la porcelaine, dont le fond ſeroit noir ou bleu, c'eſt-à-dire, y répandre partout également une eſpece de pluie d'or ou d'argent. Cette ſorte de porcelaine qui ſeroit d'un goût nouveau, ne manqueroit pas de plaire.

On ſouffle le vernis de même que le rouge. Il y a peu de temps qu'on fit pour l'Empereur des ouvrages ſi fins & ſi déliés, qu'on les mettoit ſur du coton, parce qu'on ne pouvoit manier des pieces ſi délicates, ſans s'expoſer à les rompre ; &, comme il n'étoit pas poſſible de les plonger dans le vernis, parce qu'il eût fallu les toucher de la main, on ſouffloit le vernis, & on en couvroit entiérement la porcelaine.

J'ai remarqué qu'en ſoufflant le bleu, les ouvriers prennent une précaution pour conſerver la couleur qui ne tombe pas ſur la porcelaine, & n'en perdre que le moins qu'il eſt poſſible. Cette

précaution eſt de placer le vaſe ſur un piedeſtal, & d'étendre ſous le piedeſtal une grande feuille de papier, qui ſert durant quelque temps; quand l'azur eſt ſec, ils le retirent en frottant le papier avec une petite broſſe.

IV. On a trouvé depuis peu de temps une nouvelle matiere propre à entrer dans la compoſition de la porcelaine. C'eſt une pierre, ou une eſpece de craye qui s'appelle *hoa che*, dont les Médecins Chinois font une ſorte de ptiſane qu'ils diſent être déterſive, apéritive, & rafraîchiſſante. Ils prennent ſix parts de cette pierre & une part de régliſſe qu'ils pulvériſent; ils mettent une demi-cuillerée de cette poudre dans une grande taſſe d'eau fraîche qu'ils font boire au malade, & ils prétendent que cette ptiſane rafraîchit le ſang & tempere les chaleurs internes. Les ouvriers en porcelaine ſe ſont aviſés d'employer cette même pierre à la place du *kao lin*, dont j'ai parlé dans mon premier écrit. Peut-être que tel endroit de l'Europe où l'on ne trouvera point de *kao lin*, fournira la pierre *hoa che*. Elle ſe nomme *hoa*, parce qu'elle eſt glutineuſe, & qu'elle approche en quelque ſorte du ſavon.

La porcelaine faite avec le *hoa che* eſt

rare & beaucoup plus chere que l'autre; elle a un grain extrêmement fin; & pour ce qui regarde l'ouvrage du pinceau, si on la compare à la porcelaine ordinaire, elle est à-peu-près ce qu'est le vélin comparé au papier. De plus, cette porcelaine est d'une légereté qui surprend une main accoutumée à manier d'autres porcelaines; aussi est-elle beaucoup plus fragile que la commune, & il est difficile d'attraper le véritable degré de sa cuite. Il y en a qui ne se servent pas du *hoa che* pour faire le corps de l'ouvrage, ils se contentent d'en faire une colle assez déliée, où ils plongent la porcelaine quand elle est séche, afin qu'elle en prenne une couche, avant que de recevoir les couleurs & le vernis. Par-là elle acquiert quelques degrés de beauté.

Voici de quelle maniere on met en œuvre le *hoa che;* 1°. lorsqu'on l'a tiré de la mine, on le lave avec de l'eau de riviere ou de pluie, pour en séparer un reste de terre jaunâtre qui y est attachée; 2°. on le brise, on le met dans une cuve d'eau pour le diffoudre, & on le prépare en lui donnant les mêmes façons qu'au *kao lin.* On assure qu'on peut faire de la porcelaine avec le seul *hoa che* préparé de la sorte & sans aucun

autre mélange ; cependant un de mes Néophytes qui a fait de semblables porcelaines, m'a dit que sur huit parts de *hoa che*, il mettoit deux parts de *petun tse* ; & que pour le reste, il procédoit selon la méthode qui s'observe quand on fait la porcelaine ordinaire avec le *petun tse* & le *kao lin*. Dans cette nouvelle espece de porcelaine le *hoa che* tient la place du *kao lin* ; mais l'un est beaucoup plus cher que l'autre. La charge de *kao lin* ne coûte que vingt sols, au lieu que celle de *hoa che* revient à un écu. Ainsi il n'est pas surprenant que cette sorte de porcelaine se vende plus cher que la commune.

Je ferai encore une observation sur le *hoa che*. Lorsqu'on l'a préparé, & qu'on l'a disposé en petits carreaux semblables à ceux du *petun tse*, on délaye dans de l'eau une certaine quantité de ces petits carreaux, & on en forme une colle bien claire ; ensuite on y trempe le pinceau, puis on trace sur la porcelaine divers desseins, après quoi, lorsqu'elle est séche, on lui donne le vernis. Quand la porcelaine est cuite, on apperçoit ces desseins, qui sont d'une blancheur différente de celle qui est sur le corps de la porcelaine : il semble que ce soit une

vapeur déliée répandue sur la surface. Le blanc de *hoa che* s'appelle blanc d'ivoire, *siam ya pe.*

V. On peint des figures sur la porcelaine avec le *chekao* (1) de même qu'avec le *hoa che*, ce qui lui donne une autre espece de couleur blanche ; mais le *chekao* a cela de particulier, qu'avant que de le préparer comme le *hoa che*, il faut le rôtir dans le foyer, après quoi on le brise, & on lui donne les mêmes façons qu'au *hoa che:* on le jette dans un vase plein d'eau, on l'y agite, on ramasse à diverses repriſes la crême qui surnage, & quand tout cela est fait, on trouve une masse pure qu'on employe de même que le *hoa che* purifié. Le *chekao* ne sçauroit servir à former le corps de la porcelaine ; on n'a trouvé jusqu'ici que le *hoa che* qui pût tenir la place du *kao lin*, & donner de la solidité à la porcelaine. Si, à ce qu'on m'a dit, l'on mettoit plus de deux parts de *petun tse* sur huit parts de *hoa che*, la porcelaine s'affaisseroit en se cuisant, parce qu'elle manqueroit de fermeté, ou plutôt, que ses parties ne seroient pas suffisamment liées ensemble.

(1) Pierre ou minéral semblable à l'alun.

VI. Je n'ai point parlé d'une eſpece de vernis qui s'appelle *tſe kinveou*, c'eſt-à-dire, vernis d'or bruni. Je le nommerois plutôt vernis de couleur de bronze, de couleur de café, ou de couleur de feuille morte. Ce vernis eſt d'une invention nouvelle : pour le faire, on prend de la terre jaune commune, on lui donne les mêmes façons qu'au *petun tſe*, & quand cette terre eſt préparée, on n'en emploie que la matiere la plus déliée, qu'on jette dans de l'eau, & dont on forme une eſpece de colle auſſi liquide que le vernis ordinaire appellé *pe-yeou* (1). Ces deux vernis, le *tſekin* & le *pe-yeou*, ſe mêlent enſemble, & pour cela ils doivent être également liquides ; on en fait l'épreuve en plongeant un *petun-tſe* dans l'un & l'autre vernis : ſi chacun de ces vernis pénétre ſon *petun-tſe*, on les juge également liquides & propres à s'incorporer enſemble. On fait auſſi entrer dans le *tſekin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougere préparée comme nous l'avons dit ailleurs, & de la même liquidité que le *pe-yeou ;* mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tſekin*, ſelon qu'on veut que le

(1) Vernis qui ſe fait de quartiers de roche.

tsékin soit plus foncé ou plus clair ; c'est ce qu'on peut connoître par divers essais : par exemple, on mêlera deux tasses de la liqueur *tsékin* avec huit tasses du *pe-yeou* ; puis sur quatre tasses de cette mixtion de *tsékin* & de *pe-yeou*, on mettra une tasse de vernis fait de chaux & de fougeres.

Il n'y a, dit-on, que vingt ans ou environ qu'on a trouvé le secret de peindre avec le *tsoui*, ou en violet, & de dorer la porcelaine. On a essayé de faire une mixtion de feuille d'or avec le vernis & la poudre de caillou, qu'on appliquoit de même qu'on applique le rouge à l'huile ; mais cette tentative n'a pas réussi, & on a trouvé que le vernis *tsékin* avoit plus de grace & plus d'éclat.

Il a été un temps qu'on faisoit des tasses auxquelles on donnoit par dehors le vernis doré, & par dedans le pur vernis blanc : on a varié dans la suite, & sur une tasse ou sur un vase qu'on vouloit verniſſer de *tsékin*, on appliquoit en un ou deux endroits un rond ou un quarré de papier mouillé, & après avoir donné le vernis, on levoit le papier, & avec le pinceau on peignoit en rouge ou en azur cet espace non verniſſé. Lorsque la porcelaine étoit séche, on lui donnoit le vernis accoutumé, soit en le soufflant,

ſoit d'une autre maniere : quelques-uns rempliſſent ces eſpaces vuides d'un fond tout d'azur ou tout noir, pour y appliquer la dorure après la premiere cuite ; c'eſt ſur quoi on peut imaginer diverſes combinaiſons.

VII. On m'a montré cette année pour la premiere fois, une eſpece de porcelaine qui eſt maintenant à la mode : ſa couleur tire ſur l'olive, on lui donne le nom de *long-tſivem* : j'en ai vu qu'on nommoit *tſim-ko*, c'eſt le nom d'un fruit qui reſſemble aſſez aux olives ; on donne cette couleur à la porcelaine, en mêlant ſept taſſes de vernis *tſekin* avec quatre taſſes de *peyeou*, deux taſſes ou environ d'huile de chaux & de cendres de fougere, & une taſſe de *tſoui-yeou*, qui eſt une huile faite de caillou : le *tſoui-yeou* fait appercevoir quantité de petites veines ſur la porcelaine : quand on l'applique tout ſeul, la porcelaine eſt fragile, & n'a point de ſon lorſqu'on la frappe ; mais quand on la mêle avec les autres vernis, elle eſt coupée de veines, elle réſonne, & n'eſt pas plus fragile que la porcelaine ordinaire.

Je dois ajouter une particularité dont je n'ai point parlé, & que j'ai remarquée tout récemment, c'eſt qu'avant qu'on

donne le vernis à la porcelaine ; on acheve de la polir, & d'en retrancher les plus petites inégalités, ce qui s'exécute par le moyen d'un pinceau fait de petites plumes fort fines : on humecte ce pinceau ſimplement avec de l'eau, & on le paſſe par-tout d'une main légere ; mais c'eſt principalement pour la porcelaine fine qu'on ſe donne ce ſoin.

VIII. Le noir éclatant ou le noir de miroir appellé *ou-kim*, ſe donne à la porcelaine, en la plongeant dans une mixtion liquide compoſée d'azur préparé ; il n'eſt pas néceſſaire d'y employer le bel azur, mais il faut qu'il ſoit un peu épais, & mêlé avec du vernis *pe-yeou* & du *tſekin*, en y ajoutant un peu d'huile de chaux & de cendres de fougeres : par exemple, ſur dix onces d'azur pilé dans le mortier, on mêlera une taſſe de *tſekin*, ſept taſſes de *pe-yeou*, & deux taſſes d'huile de cendres de fougeres brûlées avec la chaux : cette mixtion porte ſon vernis avec elle, & il n'eſt pas néceſſaire d'en donner de nouveau ; quand on cuit cette ſorte de porcelaine noire, on doit la placer vers le milieu du fourneau, & non pas près de la voûte, où le feu a le plus d'activité.

IX. Je me ſuis trompé lorſque j'ai dit

dans ma lettre précédente, XVIIIe tome, que le rouge à l'huile appellé *yeou-li-hum*, ſe tiroit du rouge fait de coupe-roſe, tel qu'on l'emploie pour peindre en rouge la porcelaine recuite : ce rouge à l'huile ſe fait de la grenaille de cuivre rouge, & de la poudre d'une certaine pierre ou caillou qui tire un peu ſur le rouge ; un Médecin Chrétien m'a dit que cette pierre étoit une eſpece d'alun qu'on emploie dans la médecine ; on broye le tout dans un mortier, en y mêlant de l'urine d'un jeune homme, & de l'huile de *pe-yeou*, mais je n'ai pu découvrir la quantité de ces ingrédiens, ceux qui ont ce ſecret ſont attentifs à ne le pas divulguer : on applique cette mixtion ſur la porcelaine, lorſqu'elle n'eſt pas encore cuite, & on ne lui donne point d'autre vernis, il faut ſeulement prendre garde que durant la cuite la couleur rouge ne coule point au bas du vaſe. On m'a aſſuré que quand on veut donner ce rouge à la porcelaine, on ne ſe ſert point de *petun-tſe* pour la former, mais qu'en ſa place on emploie avec le *kao-lin* de la terre jaune préparée de la même maniere que les *petun-tſe* : il eſt vraiſemblable qu'une pareille terre eſt plus propre à recevoir cette ſorte de couleur.

Peut-être ſera-t-on bien aiſe d'apprendre comment cette grenaille de cuivre ſe prépare. On ſçait qu'à la Chine il n'y a point d'argent monnoyé; on ſe ſert d'argent en maſſe dans le commerce, & il s'y trouve beaucoup de pieces qui ſont de bas alloi. Il y a cependant des occaſions où il faut les réréduire en argent fin; comme par exemple, quand il s'agit de payer la taille ou de ſemblables contributions. Alors on a recours à des ouvriers dont l'unique métier eſt d'affiner l'argent dans des fourneaux faits à ce deſſein, & d'en ſéparer le cuivre & le plomb. Ils forment la grenaille de ce cuivre, qui vraiſemblablement conſerve quelques parcelles imperceptibles d'argent ou de plomb. Avant que le cuivre liquefié ſe durciſſe & ſe congele, on prend un petit balai, qu'on trempe légerement dans l'eau, puis en frappant ſur le manche du balai, on aſperge d'eau le cuivre fondu : une pellicule ſe forme ſur la ſuperficie, qu'on leve avec de petites pincettes de fer, & on la plonge dans de l'eau froide où ſe forme la grenaille qui ſe multiplie autant qu'on réitere l'opération. Je crois que ſi l'on employoit de l'eau forte pour diſſoudre le cuivre,

cette poudre de cuivre en ſeroit plus propre pour faire le rouge dont je parle. Mais les Chinois n'ont point le ſecret des eaux fortes & regales; leurs inventions ſont toutes d'une extrême ſimplicité.

X. On a exécuté cette année des deſſeins d'ouvrage qu'on aſſuroit être impraticables. Ce ſont des urnes hautes de trois pieds & davantage, ſans le couvercle qui s'éleve en piramide à la hauteur d'un pied. Ces urnes ſont de trois pieces rapportées, mais réunies enſemble avec tant d'art & de propreté, qu'elles ne font qu'un ſeul corps, ſans qu'on puiſſe découvrir l'endroit de la réunion. On m'a dit en me les montrant, que de quatre-vingts urnes qu'on avoit faites, on n'avoit pu réuſſir qu'à huit ſeulement, & que toutes les autres avoient été perdues. Ces ouvrages étoient commandés par des marchands de Canton qui commercent avec les Européens : car à la Chine on n'eſt point curieux de porcelaines qui ſoient d'un ſi grand prix.

XI. On m'a apporté une de ces pieces de porcelaine qu'on appelle *yao pien* ou tranſmutation. Cette tranſmutation ſe fait dans le fourneau, & eſt cauſée

ou par le défaut ou par l'excès de chaleur, ou bien par d'autres causes qu'il n'est pas facile de conjecturer. Cette piece qui n'a pas réussi selon l'ouvrier, & qui est l'effet du pur hazard, n'en est pas moins belle ni moins estimée. L'ouvrier avoit dessein de faire des vases de rouge soufflé : cent pieces furent entiérement perdues : celle dont je parle sortit du fourneau semblable à une espece d'agathe. Si l'on vouloit courir les risques & les frais de différentes épreuves, on decouvriroit à la fin l'art de faire sûrement, ce que le hazard a produit une seule fois. C'est ainsi qu'on s'est avisé de faire de la porcelaine d'un noir éclatant qu'on appelle *ou-kim* : le caprice du fourneau a déterminé à cette recherche, & on y a réussi.

XII. Quand on veut donner un vernis qui rende la porcelaine extrêmement blanche, on met sur treize tasses de *pe-yeou*, une tasse de cendres de fougeres aussi liquides que le *pe-yeou*. Ce vernis est fort & ne se doit point donner à la porcelaine qu'on veut peindre en bleu, parce qu'après la cuite, la couleur ne paroîtroit pas à travers le vernis La porcelaine à laquelle on a donné le fort vernis, peut être exposée sans crainte au

grand feu du fourneau. On la cuit ainſi toute blanche, ou pour la conſerver dans cette couleur, ou bien pour la dorer, ou la peindre de différente couleurs, & enſuite la recuire. Mais quand on veut peindre la porcelaine en bleu, & que la couleur paroiſſe après la cuite, il ne faut mêler que ſept taſſes de *pe-yeou*, avec une taſſe de vernis ou de la mixtion de chaux & de cendres de fougeres.

Il eſt bon d'obſerver en général que la porcelaine dont le vernis porte beaucoup de cendres de fougeres, doit être cuite à l'endroit temperé du fourneau; c'eſt-à-dire, ou après les trois premiers rangs, ou dans le bas à la hauteur d'un pied ou d'un pied & demi: ſi elle étoit cuite au haut du fourneau, la cendre ſe fondroit avec précipitation, & couleroit au bas de la porcelaine. Il en eſt de même du rouge à l'huile, du rouge ſoufflé, & du *long-tſi-ven*, à cauſe de la grenaille de cuivre qui entre dans la compoſition de ces vernis. Au contraire on doit cuire au haut du fourneau la porcelaine à laquelle on a donné ſimplement le *tſoui-yeou*: c'eſt, comme je l'ai dit, ce vernis qui produit une multitude de veines, enſorte que la porcelaine ſemble être de pieces rapportées.

XIII. Il y a quelque choſe à réfor-

mer dans ce que j'ai dit autrefois des couleurs qu'on donne à la porcelaine qui ſe cuit une ſeconde fois. Mais avant que d'entrer dans le détail, il eſt bon d'expliquer quelle eſt la proportion & la meſure des poids de la Chine, c'eſt par où je vais commencer.

Le *Kin* ou la livre Chinoiſe eſt de ſeize onces qui s'appellent *Leams* ou *Taels*.

Le *leam* ou *tael* eſt une once Chinoiſe.

Le *tſien* ou le *mas* eſt la dixieme partie du *leam* ou *tael*.

Le *fuen* eſt la dixieme partie du *tſien* ou du *Mas*.

Le *ly* eſt la dixieme partie du *fuen*.

Le *hao* eſt la dixieme partie du *ly*.

Le rouge de couperoſe qu'on employe ſur les porcelaines recuites, ſe fait de la maniere que je l'ai expliqué, avec de la couperoſe appellée *tſao-fan*. Mais comment cette couleur ſe compoſe-t-elle ? C'eſt ſur quoi je vais vous ſatisfaire.

Sur un *tael* ou *leam* de ceruſe, on met deux *mas* de ce rouge : on paſſe la ceruſe & le rouge par un tamis, & on les mêle enſemble à ſec : enſuite on les lie l'un à l'autre avec de l'eau empreinte

d'un peu de colle de vache, qui ſe vend réduite à la conſiſtance de la colle de poiſſon. Cette colle fait qu'en peignant la porcelaine, le rouge s'y attache, & ne coule pas. Comme les couleurs, ſi on les appliquoit trop épaiſſes, ne manqueroient pas de produire des inégalités ſur la porcelaine, on a ſoin de temps en temps de tremper d'une main legere le pinceau dans l'eau & enſuite dans la couleur dont on veut peindre.

Pour faire de la couleur blanche, ſur un *leam* de ceruſe, on met trois *mas* & trois *fuen* de poudre de cailloux des plus tranſparens, qu'on a calcinés après les avoir luttés dans une caiſſe de porcelaine enfouie dans le gravier du fourneau, avant que de le chauffer. Cette poudre doit être impalpable. On ſe ſert d'eau ſimple, ſans y mêler de la colle pour l'incorporer avec la ceruſe.

On fait le verd foncé, en mettant ſur un *tael* de ceruſe trois *mas* & trois *fuen* de poudre de cailloux avec huit *fuen* ou près d'un *mas* de *tom-hoa-pien*, qui n'eſt autre choſe que la craſſe qui ſort du cuivre lorſqu'on le fond. Je viens d'apprendre qu'en employant le *tom-hoa pien* pour faire le verd, il faut le laver

& en séparer avec soin la grenaille de cuivre qui s'y trouveroit mêlée, & qui n'est pas propre pour le verd : il ne faut y employer que les écailles, c'est-à-dire, les parties de ce métal qui se séparent lorsqu'on le met en œuvre.

Pour ce qui est de la couleur jaune on la fait en mettant sur un *tael* de ceruse, trois *mas* & trois *fuen* de poudre de cailloux, & un *fuen* huit *ly* de rouge pur qui n'ait point été mêlé avec la ceruse. Un autre ouvrier m'a dit que pour faire un beau jaune, il mettoit deux *fuen* & demi de ce rouge primitif.

Un *tael* de ceruse, trois *mas* & trois *fuen* de poudre de cailloux, & deux *ly* d'azur forment un bleu foncé qui tire sur le violet. Un des ouvriers que j'ai consulté pense qu'il faut huit *ly* de cet azur.

Le mêlange de verd & de blanc, par exemple, d'une part de verd sur deux parts de blanc, fait le verd d'eau qui est très-clair.

Le mêlange du verd & du jaune, par exemple, de deux tasses de verd foncé sur une tasse de jaune, fait le verd *coulou*, qui ressemble à une feuille un peu fannée.

Pour faire le noir, on délaye l'azur dans de l'eau : il faut qu'il soit tant

it

ſoit peu épais : on y mêle un peu de colle de vache macerée dans de la chaux, & cuite juſqu'à conſiſtance de colle de poiſſon. Quand on a peint de ce noir la porcelaine qu'on veut recuire, on couvre de blanc des endroits noirs. Durant la cuite ce blanc s'incorpore dans le noir, de même que le vernis ordinaire s'incorpore dans le bleu de la porcelaine commune.

Il y a une autre couleur appellée *tſiu* : ce *tſiu* eſt une pierre ou minéral qui reſſemble aſſez au vitriol Romain. Selon la réponſe qu'on a fait à mes queſtions, je n'aurois pas de peine à croire que ce minéral ſe tire de quelque mine de plomb, & que portant avec ſoi des eſprits, ou plutôt des parcelles imperceptibles de plomb, il s'inſinue de lui-même dans la porcelaine ſans le ſecours de la ceruſe, qui eſt le vehicule des autres couleurs qu'on donne à la porcelaine recuite.

C'eſt de ce *tſiu* qu'on fait le violet foncé. On en trouve à Canton, & il en vient de Peking. Mais ce dernier eſt bien meilleur. Auſſi ſe vend-il un *tael* huit *mas* la livre : c'eſt-à-dire 9 livres. Le *tſiu* ſe fond, & quand il eſt fondu ou ramolli, les orfévres l'appliquent en

forme d'émail sur des ouvrages d'argent. Ils mettront, par exemple, un petit cercle de *tsiu* dans le tour d'une bague; ou bien ils en rempliront le haut d'une aiguille de tête, & l'y enchasseront en forme de pierrerie. Cette espece de maille se détache à la longue : mais on tâche d'obvier à cet inconvénient, en le mettant sur une legere couche de colle de poisson ou de vache.

Le *tsiu* de même que les autres couleurs dont je viens de parler, ne s'employe que sur la porcelaine qu'on recuit. Telle est la préparation du *tsiu* : on ne le rôtit point comme l'azur, mais on le brise, & on le réduit en une poudre très-fine : on le jette dans un vase plein d'eau, on l'y agite un peu, ensuite on jette cette eau où il se trouve quelques saletés, & l'on garde le cristal qui est tombé au fond du vase. Cette masse ainsi délayée perd sa belle couleur & paroît au dehors un peu cendrée. Mais le *tsiu* recouvre sa couleur violette dès que la porcelaine est cuite. On conserve le *tsiu* aussi long-temps qu'on le souhaite. Quand on veut peindre en cette couleur quelque vase de porcelaine, il suffit de la délayer avec de l'eau, en y mêlant, si l'on veut, un peu de colle

de vache; ce que quelques-uns ne jugent pas néceſſaire. C'eſt de quoi l'on peut s'inſtruire par l'eſſai.

Pour dorer ou argenter la porcelaine, on met deux *fuen* de céruſe ſur deux *mas* de feuilles d'or ou d'argent, qu'on a eu ſoin de diſſoudre. L'argent ſur le vernis *ſekin* a beaucoup d'éclat. Si l'on peint les unes en or, & les autres en argent, les pieces argentées ne doivent pas demeurer dans le petit fourneau autant de tems que les pieces dorées: autrement l'argent diſparoîtroit avant que l'or eût pû atteindre le dégré de cuite qui lui donne ſon éclat.

XIV. Il y a ici une eſpece de porcelaine colorée, qui ſe vend à meilleur compte que celle qui eſt peinte avec les couleurs dont je viens de parler. Peut-être que les connoiſſances que j'en vais donner, ſeront de quelque utilité en Europe par rapport à la fayance, ſuppoſé qu'on ne puiſſe pas atteindre à la perfection de la porcelaine de la Chine. Pour faire ces ſortes d'ouvrages, il n'eſt pas néceſſaire que la matiere qui doit y être employée, ſoit ſi fine: on prend des taſſes qui ont déja été cuites dans le grand fourneau, ſans qu'elles ayent été verniſſées, & par

conſéquent qui ſont toutes blanches, & qui n'ont aucun luſtre : on les colore en les plongeant dans le vaſe où eſt la couleur préparée quand on veut qu'elles ſoient d'une même couleur : mais ſi on les ſouhaite de différentes couleurs, tels que ſont les ouvrages appellés *hoamtlou-houan*, qui ſont partagés en eſpece de paneaux, dont l'un eſt verd, l'autre jaune, &c. on applique ces couleurs avec un gros pinceau. C'eſt toute la façon qu'on donne à cette porcelaine, ſi ce n'eſt qu'après la cuite, on met en certains endroits un peu de vermillon, comme par exemple ſur le bec de certains animaux ; mais cette couleur ne ſe cuit pas, parce qu'elle diſparoîtroit au feu : auſſi eſt-elle de peu de durée. Quand on a appliqué les autres couleurs, on recuit la porcelaine dans le grand fourneau avec d'autres porcelaines qui n'ont pas encore été cuites il faut avoir ſoin de la placer au fond du fourneau & au-deſſous du ſoupirail, où le feu a moins d'activité, parce qu'un grand feu anéantiroit les couleurs.

Les couleurs propres de cette ſorte de porcelaine ſe préparent de la ſorte : pour faire la couleur verte, on prend du *tom-hoa-pien*, du ſalpêtre, & de la

poudre de caillou : on n'a pas pu me dire la quantité de chacun de ces ingrédiens : quand on les a réduits ſéparément en poudre impalpable, on les délaie, & ont les unit enſemble avec de l'eau.

L'azur le plus commun, avec le ſalpêtre & la poudre de caillou, forment le violet.

Le jaune ſe fait en mettant, par exemple, trois *mas* de rouge de couperoſe ſur trois onces de poudre de caillou, & ſur trois onces de ceruſe.

Pour faire le blanc, on met ſur quatre *mas* de poudre de caillou un *tael* de ceruſe. Tous ces ingrédiens ſe delayent avec de l'eau. C'eſt-là tout ce que j'ai pû apprendre touchant les couleurs de cette ſorte de porcelaine, n'ayant point parmi mes Néophytes d'ouvriers qui y travaillent.

XV. Quand j'ai parlé dans ma lettre précédente tome XVIII des fourneaux où l'on cuit de nouveau la porcelaine qui eſt peinte, j'ai dit qu'on faiſoit des piles de porcelaine, qu'on mettoit les petites dans les grandes, & qu'on les rangeoit ainſi dans le fourneau. Sur quoi je dois ajouter qu'il faut prendre garde que les pieces de porcelaine ne

ſe touchent les unes les autres par les endroits qui ſont peints : car ce ſeroit autant de pieces perdues. On peut bien appuyer le bas d'une taſſe ſur le fond d'une autre taſſe quoiqu'il ſoit peint, parce que les bords du fond de la taſſe emboîtée n'ont point de peinture : mais il ne faut pas que le côté d'une taſſe touche le côté de l'autre : ainſi quand on a des porcelaines qui ne peuvent pas aiſément s'emboîter les unes dans les autres, comme ſont, par exemple, de longues taſſes propres à prendre du chocolat, nos ouvriers les rangent de la maniere ſuivante. Sur un lit de ces porcelaines qui garnit le fond du fourneau, on met une couverture de plaques faites de la terre dont on conſtruit les fourneaux, ou même des pieces de caiſſes de porcelaines : car à la Chine tout ſe met à profit. Sur cette couverture on diſpoſe un autre lit de ces porcelaines, & on continue de les placer de la ſorte juſqu'au haut du fourneau.

XVI. Je n'étois pas aſſez bien inſtruit quand j'ai dit qu'on connoît que la porcelaine peinte ou dorée eſt cuite, lorſqu'on voit que l'or & les couleurs ſailliſſent avec tout leur éclat. J'ai été détrompé par des connoiſſances plus ſûres. Les couleurs ne ſe diſtinguent qu'après

que la porcelaine recuite a eu le loiſir de ſe refroidir. On juge que la porcelaine qu'on a fait cuire dans un petit fourneau, eſt en état d'être retirée, lorſque regardant par l'ouverture d'en haut, on voit juſqu'au fond toutes les porcelaines rouges par le feu qui les embraſe, qu'on diſtingue les unes des autres les porcelaines placées en pile, que la porcelaine peinte n'a plus les inégalités que formoient les couleurs, & que ces couleurs ſe ſont incorporées dans le corps de la porcelaine, de même que le vernis donné ſur le bel azur s'y incorpore par la chaleur des grands fourneaux.

Pour ce qui eſt de la porcelaine qu'on recuit dans de grands fourneaux, on juge que la cuite eſt parfaite, 1°. lorſque la flamme qui ſort n'eſt plus ſi rouge, mais qu'elle eſt un peu blanchâtre; 2°. lorſque regardant par une des ouvertures, on apperçoit que les caiſſes ſont toutes rouges; 3°. lorſqu'après avoir ouvert une caiſſe d'en haut, & en avoir tiré une porcelaine, on voit, quand elle eſt refroidie, que le vernis & les couleurs ſont dans l'état où on les ſouhaite; 4°. enfin lorſque regardant par le haut du fourneau, on voit que le gravier du fond eſt luiſant. C'eſt par tous

ces indices qu'un ouvrier juge que la porcelaine eſt arrivée à la perfection de la cuite.

XVII. Quand on veut que le bleu couvre entiérement le vaſe, on ſe ſert de *leao* ou d'azur préparé & délayé dans de l'eau à une juſte conſiſtance ; & on y plonge le vaſe. Pour ce qui eſt du bleu ſoufflé appellé *tſoui-tſim*, on y employe le plus bel azur préparé de la maniere que je l'ai expliqué : on le ſouffle ſur le vaſe, & quand il eſt ſec, on donne le vernis ordinaire, ou ſeul, ou mêlé de *tſoui-ycou*, ſi l'on veut que la porcelaine ait des veines.

Il y a des ouvriers leſquels ſur cet azur, ſoit qu'il ſoit ſoufflé ou non, tracent des figures avec la pointe d'une longue aiguille : l'aiguille leve autant de petits points de l'azur ſec, qu'il eſt néceſſaire pour repréſenter la figure : puis ils donnent le vernis. Quand la porcelaine eſt cuite, les figures paroiſſent peintes en mignature.

XVIII. Il n'y a point tant de travail qu'on pourroit ſe l'imaginer, aux porcelaines ſur leſquelles on voit en boſſe des fleurs, des dragons, & de ſemblables figures. On les trace d'abord avec le burin ſur le corps du vaſe ; en-

ſuite on fait aux environs de légeres entaillures qui leur donnent du relief; après quoi on donne le vernis.

XIX. Quand j'ai parlé dans mon premier écrit de la maniere dont le *leao* ou l'azur ſe prépare, j'ai omis deux ou trois particularités qui méritent de l'attention. 1°. Qu'avant que de l'enſevelir dans le gravier du fourneau, où il doit être rôti, il faut le bien laver, afin d'en retirer la terre qui y eſt attachée. 2°. Qu'il faut l'enfermer dans une caiſſe à porcelaine bien luttée. 3°. Que lorſqu'il eſt rôti, on le briſe, on le paſſe par le tamis, on le met dans un vaſe verniſſé; qu'on y répand de l'eau bouillante; qu'après l'avoir un peu agité, on en ôte l'écume qui ſurnage, qu'enſuite on verſe l'eau par inclination. Cette préparation de l'azur avec de l'eau bouillante doit ſe renouveller juſqu'à deux fois. Après quoi on prend l'azur ainſi humide, & réduit en une eſpece de pâte fort déliée, pour le jetter dans un mortier, où on le broye pendant un temps conſidérable.

On m'a aſſuré que l'azur ſe trouvoit dans les minieres de charbons de pierre, ou dans des terres rouges voiſines de ces minieres. Il en paroît ſur la ſuper-

ficie de la terre, & c'eſt un indice aſſez certain qu'en creuſant un peu avant dans le même lieu, on en trouvera infailliblement. Il ſe préſente dans la mine par petites pieces groſſes à-peu-près comme le gros doigt de la main, mais plates & non pas rondes. L'azur groſſier eſt aſſez commun, mais le fin eſt très-rare, & il n'eſt pas aiſé de les diſcerner à l'œil. Il faut en faire l'épreuve, ſi l'on ne veut pas y être trompé. Cette épreuve conſiſte à peindre une porcelaine & à la cuire. Si l'Europe fourniſſoit du beau *leao* ou de l'azur, & du beau *tſiu*, qui eſt une eſpece de violet, ce ſeroit pour *Kim-te-tchim* une marchandiſe de prix & d'un petit volume pour le tranſport, & on en rapporteroit en échange la plus belle porcelaine. J'ai déjà dit que le *tſiu* ſe vendoit un *tael* huit *mas* la livre, c'eſt-à-dire, neuf francs. On vend deux *taels* la boëte du beau *leao* qui n'eſt que de dix onces, c'eſt-à-dire, vingt ſols l'once.

XX. On a eſſayé de peindre en noir quelques vaſes de porcelaine avec l'encre la plus fine de la Chine; mais cette tentative n'a eu aucun ſuccès. Quand la porcelaine a été cuite, elle s'eſt trouvée très-blanche. Comme les parties de ce

noir n'ont pas aſſez de corps, elles s'étoient diſſipées par l'action du feu, ou plutôt elles n'avoient pas eu la force de pénétrer la couche de vernis, ni de produire une couleur différente du ſimple vernis.

Je finis ces remarques, mon Révérend Pere, en recommandant à vos prieres la Chrétienté de *Kim-te-tchim*, qui eſt compoſée d'un grand nombre d'ouvriers en porcelaine. Le Seigneur qui m'en a confié le ſoin, me donne la conſolation, toutes les fois que je m'y tranſporte, de la voir croître de plus en plus. Pendant un mois de ſéjour que j'y ai fait depuis peu, j'ai adminiſtré les ſacremens à un grand nombre de fervens Chrétiens, & parmi ceux à qui j'ai conféré le baptême, il y avoit près de cinquante adultes. Le progrès de la foi y ſeroit beaucoup plus grand, ſi un Miſſionnaire y fixoit ſa demeure; il faudroit agrandir l'égliſe & y entretenir deux ou trois Catéchiſtes. Il n'en coûteroit pour cela chaque année qu'une ſomme modique. Je ſuis dans la participation de vos ſaints ſacrifices, &c.

LETTRE

Du Pere Jacques, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, à Monſieur l'Abbé Raphaelis.

A Canton, le 1 novembre 1722.

MONSIEUR,

La Paix de Notre Seigneur.

C'eſt un peu tard que je tiens la parole que je vous ai donnée, mais c'eſt auſſi-tôt qu'il m'a été poſſible de le faire. Mon voyage de France à la Chine a duré près de ſeize mois. La fameuſe iſle d'Orléans, ou Poulo-condor, a été la cauſe de ce long retardement.

Je partis du Port-Louis le 7 mars de l'année 1721, ſur une frégate de la Compagnie des Indes nommée la Danaë, commandée par M. le Chevalier de la Vicomté. Nous avions ſur notre bord une compagnie de ſoldats, que l'on devoit débarquer à l'iſle d'Orléans, pour la joindre à une autre que l'on y avoit tranſportée l'année précédente. Nous

avions auſſi avec nous deux Ingénieurs du Roi, l'un deſquels avoit le titre de Commandant de l'Iſle.

Je n'eus pas plutôt perdu la terre de vue qu'il me fallut payer le tribut à la mer. Les nouveaux marins ne furent pas plus privilégiés que moi. C'eſt pitié de voir en ces ſortes d'occaſions une quantité de gens couchés çà & là ſur des cordages, ſur des canons, ſur des coffres, ſans force, ſans conſolation, ſans ſoulagement; tandis que ceux qui ſont faits à la mer, ne font qu'en rire, parce qu'ils ſçavent que ce mal n'eſt pas dangereux, & qu'il eſt ſans remede.

Ce ne fut pas ſans peine que nous nous tirâmes du golfe de Gaſcogne; nous n'avions que des vents légers qui nous faiſoient peu avancer. Mais auſſitôt que nous eûmes doublé le cap Finiſtere, le vent ſe fortifia, & le 19 mars nous reconnûmes l'iſle de Porto-Santo, le lendemain celle de Madere. Nous eûmes enſuite les vents aliſés qui nous conduiſirent tranquillement à la ligne. Nous la paſsâmes le 12 avril, à deux degrés oueſt de longitude. Ce fut, ſelon la coutume, un jour de fête pour l'équipage. Ceux qui n'ont pas encore paſſé la ligne, payent les frais de cette

fête, où tout aboutit à les bien mouiller; c'eſt ce qu'on appelle le grand baptême. On peut ſe racheter en mettant de l'argent au baſſin; mais ceux qui n'en ont point ou qui refuſent d'en donner, ſont plongés dans un baquet plein d'eau, & enſuite inondés d'un bon nombre de ſceaux d'eau.

Les mêmes vents aliſés qui nous avoient conduits à la ligne, nous pouſſerent droit à l'iſle de la Trinité, enſuite aſſez près des côtes du Breſil, où nous trouvâmes un vent propre à doubler le Cap de Bonne-Eſpérance. La mer étoit calme quand nous le doublâmes; mais à peine eûmes-nous ſondé ſur le banc des Aiguilles, qu'un vent de nord-oueſt nous fit rouler & tanguer deux jours entiers d'une maniere capable d'effrayer ceux qui ne ſont pas accoutumés aux voyages de mer. Il n'eſt pas trop agréable de ſe voir pour la premiere fois ſur un fragile vaiſſeau, tout-à-coup élevé ſur la cime d'une haute montagne, & dans un moment précipité au fond d'un abîme, de ſentir les affreuſes ſecouſſes que les flots donnent au navire, de ſorte que ſi l'on ne prend ſes précautions, on eſt renverſé & jetté d'un bord à l'autre; de voir le vaiſſeau preſque entiérement couché au

milieu des vagues, les canons plongés dans la mer, & l'eau entrer de toutes parts par les plus hauts ſabords; mais enfin la tempête ne dure pas toujours, le calme lui ſuccéde, & l'on raconte avec plaiſir ſes alarmes paſſées.

Il y avoit déja trois mois que nous ne voyions que le ciel & l'eau: il nous falloit encore trois ſemaines pour nous rendre à l'iſle de Bourbon, où nous devions relâcher. Le ſcorbut s'étoit mis depuis long-temps parmi nos ſoldats, & pluſieurs en étoient morts: il gagna bientôt tout l'équipage; il ſe trouvoit peu de matelots qui n'en fuſſent atteints, & plus de ſoixante de nos gens étoient alités. J'eus-là une petite occaſion de faire les fonctions de Miſſionnaire. Pour ſurcroît de miſere, les vents nous jetterent juſqu'au 40e dégré de latitude ſud, & en arrivant à l'iſle de Bourbon, nous étions ſur le point de voir expirer la moitié de notre monde; nous avions déja jetté à la mer dix-ſept corps morts.

On trouve dans cette Iſle toute ſorte de bons rafraîchiſſemens, l'air ſur-tout y eſt excellent: dans l'eſpace de douze jours tous nos malades furent ſur pied, & en état de faire le ſervice: l'Iſle appartient en ſouveraineté à la Compagnie

Françoiſe des Indes, qui y tient un état major pour la gouverner. Elle fut d'abord habitée par quelques François fugitifs de l'iſle Dauphine, qui en eſt aſſez proche: elle s'eſt peuplée peu-à-peu, ſur-tout par l'amniſtie qu'on a donnée de temps en temps aux pirates de ces mers. Il peut y avoir à préſent quatre mille perſonnes qui y ont de belles habitations, & beaucoup de Negres pour les cultiver. Ils vivent très-commodément & dans une grande union, qui y eſt entretenue par l'attention & les ſoins de M. de Beauvollier, Gouverneur de l'Iſle.

Les principaux bourgs ou habitations ſont Saint-Denis, Saint-Paul & Sainte-Suſanne: je vous envoie une carte où j'ai tracé le plan des deux premiers avec toute l'exactitude dont je ſuis capable. Il n'y a ni port, ni fortifications; ainſi on n'y eſt pas à l'abri des coups de vent, ni des écumeurs de mer. Peu de mois avant notre arrivée, des forbans avoient enlevé dans la rade de Saint-Denis un gros vaiſſeau Portugais démâté, & un Oſtendois dans celle de Saint-Paul.

L'iſle de Bourbon a environ cinquante lieues de tour; elle eſt couverte en pluſieurs endroits de hautes montagnes: on en voit une qui vomit des flammes, &

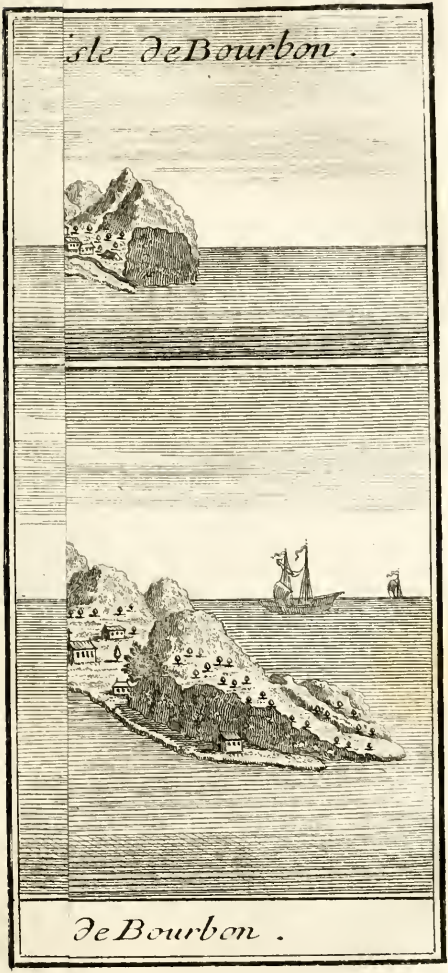

de Bourbon.

Françoiſe des Indes, qui y tient un état major pour la gouverner. Elle fut d'abord habitée par quelques François fugitifs de l'iſle Dauphine, qui en eſt aſſez proche: elle s'eſt peuplée peu-à-peu, ſur-tout par l'amniſtie qu'on a donnée de temps en temps aux pirates de ces mers. Il peut y avoir à préſent quatre mille perſonnes qui y ont de belles habitations, & beaucoup de Negres pour les cultiver. Ils vivent très-commodément & dans une grande union, qui y eſt entretenue par l'attention & les ſoins de M. de Beauvollier, Gouverneur de l'Iſle.

Les principaux bourgs ou habitations ſont Saint-Denis, Saint-Paul & Sainte-Suſanne: je vous envoie une carte où j'ai tracé le plan des deux premiers avec toute l'exactitude dont je ſuis capable. Il n'y a ni port, ni fortifications; ainſi on n'y eſt pas à l'abri des coups de vent, ni des écumeurs de mer. Peu de mois avant notre arrivée, des forbans avoient enlevé dans la rade de Saint-Denis un gros vaiſſeau Portugais démâté, & un Oſtendois dans celle de Saint-Paul.

L'iſle de Bourbon a environ cinquante lieues de tour; elle eſt couverte en pluſieurs endroits de hautes montagnes: on en voit une qui vomit des flammes, &

Veüe du Bourg de S.t Denis dans Lisle de Bourbon.

Veüe du Bourg de S.t Paul dans Lisle de Bourbon.

qui remplit les environs de matiere bitumineuſe ; nous en apperçûmes le feu durant la nuit de plus de vingt-cinq lieues. Il y a de belles & vaſtes forêts, où ſe trouvent quantité d'arbres très-propres à la conſtruction des vaiſſeaux : elle eſt remplie de bétail, de volailles, & de gibier ; elle eſt fertile en riz & en ſucre, & en grand nombre d'excellens arbres fruitiers : on y a planté quelques vignes, qui donnent de fort bon vin.

Le meilleur de tous les animaux qu'on y trouve, ſoit pour le goût, ſoit pour la ſanté, c'eſt la tortue de terre ; & le plus agréable de tous les fruits, c'eſt l'ananas. La tortue eſt de la même figure que celle qu'on voit en France ; mais elle eſt bien différente pour ſa grandeur : on aſſure qu'elle vit un temps prodigieux, qu'il lui faut pluſieurs ſiecles pour parvenir à ſa groſſeur naturelle, & qu'elle peut paſſer plus de ſix mois ſans manger : on en a gardé dans l'Iſle de petites, qui au bout de vingt ans n'avoient groſſi que de quelques pouces : nous en avons conſervé dans notre vaiſſeau quelques-unes des groſſes, qui ont vécu trois à quatre mois ſans prendre aucune nourriture.

Pour ce qui eſt de l'ananas, c'eſt un

fruit qui eſt aſſez connu en France ; je vous dirai ſeulement qu'il eſt d'une figure oblongue, & de la groſſeur d'un melon, qu'il eſt couvert de feuilles courtes, diſpoſées à peu près de même que les diviſions d'une pomme de pin, & qu'il eſt couronné d'un bouquet de feuilles plus longues ; il vient ſur une plante aſſez ſemblable à celle de l'artichaut : il a le goût de pluſieurs fruits, mais il me paroît que celui du coin domine.

J'ai vu dans cette iſle beaucoup d'arbres & de plantes curieuſes. L'arbriſſeau qui porte le café, le tamarinier, le cocotier, l'arbre d'où découle le benjoin, le cotonier, l'aloës, l'ébennier. L'ébenne noire n'eſt pas la plus eſtimée : la jaune eſt beaucoup plus belle. Le café ſauvage y eſt très-commun ; & bien que ſauvage, il ne laiſſe pas d'être bon. On en a fait venir de Moka ; un ſeul a ſubſiſté, & a fourni de quoi en planter grand nombre d'autres, qui donnent aujourd'hui de grandes eſpérances.

J'oubliois de vous parler de la chauve-ſouris de l'iſle de Bourbon : on pourroit l'appeller le renard volant. Elle reſſemble en effet beaucoup à cet animal ; elle en a la groſſeur, le poil, la tête, les oreilles, les dents. La femelle a deux mam-

melles, & ſous chaque aîle un ſac pour tranſporter ſes petits. Je meſurai la longueur des aîles d'un de ces oiſeaux, & je trouvai qu'elles avoient plus de quatre pieds d'un bout à l'autre. La chair, dit-on, en eſt très-bonne à manger, & l'on va ici à la chaſſe de la chauve-ſouris avec le même empreſſement qu'on va ailleurs à la chaſſe de la perdrix.

Après avoir relâché tant à Saint-Paul qu'à Saint-Denis, & y avoir demeuré quinze jours, nous reprîmes le 10 Juillet notre route pour la Chine ; & vers la mi-août nous entrâmes dans le détroit de la Sonde. Nous le paſsâmes très-heureuſement, & en peu de temps, de même que celui de Banca, qui eſt le plus dangereux. Je n'ai point vu de terre plus agréable que les côtes de Java & de Sumatra ; des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers, & d'autres arbres fruitiers, avec quantité de ruiſſeaux qui les arroſent ; des collines ornées de charmans bocages, des forêts toujours verdoyantes, des villages & des habitations, où brillent toutes les beautés champêtres ; tout y repréſente un des plus beaux climats du monde.

Une barque de Javanois vint à nous ſur notre paſſage : ils ſouhaitoient fort

qu'on leur donnât des haches, des couteaux, & d'autres instrumens d'Europe. Ils ne sont ni noirs ni blancs, mais d'un rouge pourpre. Ils sont doux, familiers & caressans. Ils vouloient nous engager à nous arrêter, nous faisant entendre par des signes, que dans leur village, qui n'étoit pas loin, nous trouverions toute sorte de provisions. Mais nous n'avions alors besoin de rien, & le vent étoit favorable. Il s'agissoit de gagner au plutôt l'isle d'Orléans pour y débarquer les troupes qui étoient sur notre bord. Nous la découvrîmes le 7 de Septembre, & le lendemain nous mouillâmes à la vue du havre, que l'on ne connoissoit que par la relation & par le plan imparfait de Dampierre, qui se trouvent dans son voyage du tour du monde.

Nous nous flattions que les Insulaires, & sur-tout les François qu'on avoit déja transportés dans l'isle, à la vue d'un vaisseau à l'ancre avec pavillon blanc, se hâteroient de venir nous voir, & de nous apporter les provisions dont nous commencions à manquer. Personne ne parut. On attendit quelques jours pour leur donner le temps de nous reconnoître : ce fut inutilement. Enfin l'on envoya dans le canot un Officier pour s'in-

former de l'état des choſes. Il rapporta qu'après avoir parcouru tous les environs du port, il n'avoit vu perſonne, & qu'il n'avoit découvert que les reſtes de quelques mauvaiſes caſes, dans l'une deſquelles il avoit trouvé des cendres chaudes, des bales de mouſquets, & des morceaux d'habits de ſoldats Européens, qui ne pouvoient être que des François. Le malheur qui arriva aux Anglois dans cette iſle il y a vingt ans, nous vint d'abord à l'eſprit, & pluſieurs crurent que nos gens avoient eu le même ſort.

A de ſi triſtes nouvelles on ouvrit le paquet ſecret de la Compagnie; on y trouva l'ordre de relever un vaiſſeau, que l'on diſoit être dans le port de Pouloçondor, d'y demeurer juſqu'à l'arrivée d'un autre navire qui devoit y venir l'année ſuivante, & d'augmenter, autant qu'il ſeroit poſſible, l'établiſſement que l'on prétendoit être déja commencé dans l'iſle. On exécuta cet ordre autant qu'on le pouvoit faire. Ce ne fut pas ſans chagrin, qu'après avoir fait plus de ſix mille lieues pour me rendre à la Chine, dont je n'étois éloigné que de 300 lieues, je me vis obligé de m'arrêter une année entiere dans une terre qui

me paroiſſoit, & qui eſt en effet un très-mauvais ſéjour.

Les vents nous étoient contraires pour atterrir, & ce ne fut qu'après dix-ſept jours d'efforts, juſques-là inutiles, que nous entrâmes dans le havre. En y entrant nous appercûmes une pyrogue qui venoit à nous. (La pyrogue eſt un petit bateau de ces contrées, fait d'une ſeule piece d'arbre.) Il y avoit des pêcheurs qui de fort loin nous firent de grandes civilités à leur maniere, & qui étant montés ſur notre bord, nous apprirent le mieux qu'ils purent, que de l'autre côté de l'iſle il y avoit des habitans; qu'un grand vaiſſeau, dont ils nommoient les principaux officiers, avoit hiverné dans l'endroit où nous étions, & qu'au changement de mouſſon, il avoit fait voile pour la Chine.

A ce récit nous reconnûmes le vaiſſeau François : on careſſa ces bonnes gens, on les fit boire & manger, & on leur dit d'apporter ce qu'ils avoient à vendre, en leur faiſant entendre qu'ils ſeroient bien payés; mais l'iſle de Poulocondor eſt ſi ſtérile, que les habitans eux-mêmes y mourroient de faim, s'ils n'avoient recours à la terre-ferme, où ils vont chercher du riz : ainſi durant

près de quatre mois nous n'eûmes d'autres ſecours d'eux, que quelques poiſſons qu'ils apportoient de temps en temps, & qu'ils vendoient bien cher, & très-peu de volailles, qu'on achetoit juſqu'à une piaſtre la piece.

Cependant on mit à terre la compagnie de ſoldats; comme ils avoient leurs caſes à faire dans le temps des pluies, qui tombent en ce pays-ci bien plus abondamment qu'en Europe, ils eurent beaucoup à ſouffrir. La maladie ſe mit encore parmi eux, & peu de temps après parmi les matelots: les deux hôpitaux étoient remplis, les paſſagers, les officiers, le capitaine lui-même en furent attaqués, & avec tout cela point de proviſions; je ne manquois pas de conſoler nos malades, & de les exhorter à la patience: j'eus beſoin de m'y exhorter moi-même; je tombai comme les autres, & durant près d'un mois il étoit aſſez incertain ſi je verrois jamais la Chine.

Enfin le 21 de décembre il arriva trois barques de Camboge, chargées de cochons & de volailles: c'étoient des inſulaires de Poulo-condor qui étoient allés chercher pour nous ces proviſions, & qui nous les vendirent à aſſez bon compte. Comme ils partoient nous leur avions

donné des lettres écrites en latin & en Portugais, pour les Miſſionnaires de la Cochinchine, que nous prions de s'entremettre en notre faveur, dans la néceſſité où nous nous trouvions: les lettres furent envoyées aſſez loin, & pour lors nous n'en eûmes point de réponſe.

Les alimens frais rétablirent bientôt l'équipage, & dans le mois de janvier nous eûmes le plaiſir de voir arriver de la Chine trois vaiſſeaux François, qui avoient ordre du Directeur de la Compagnie de venir nous reconnoître en retournant en France. Ils nous remirent des farines, des bœufs & de la bierre, ainſi nous n'étions plus à plaindre dans notre exil.

Pour ſurcroît de biens, il entra dans notre port, au mois de mars, un autre vaiſſeau de la Compagnie, qui de la Chine alloit traiter à Siam; & dans le même temps il nous vint une quatrieme barque de Camboge, remplie de proviſions. Les ſoins des Miſſionnaires d'une part, & de l'autre les ſoupçons du Mandarin qui commande ſur les côtes voiſines, nous procurerent ce nouveau ſecours. Les Inſulaires de Poulo-condor avoient publié dans la terre-ferme, que des étrangers avoient fait une habitation

dans

A. le Port.
B. le Camp des François
C. Ruines d'un Fort bâti
par les Anglois.

dans leur Isle, qu'ils paroissoient vouloir s'y établir, & qu'ils avoient même des femmes avec eux. Il y avoit en effet trois de nos soldats mariés; ce rapport détermina le Mandarin à envoyer un de ses gens pour tout observer, & lui en rendre compte; & à la priere des Missionnaires, il lui permit sous main de charger une barque pour notre soulagement. Nous avons sçu cette particularité, & beaucoup d'autres choses qui concernent ces contrées, d'un Malais, Portugais d'origine, que les Missionnaires chargerent d'une réponse à nos lettres, & qu'ils envoyerent sur la même barque, soit pour servir d'interprête, soit pour faire quelques provisions de vin, de remedes, d'instrumens de chirurgie, &c. qu'ils croyoient trouver dans notre vaisseau. Avec ce secours nous avons attendu assez tranquillement le changement de la mousson, pour reprendre le chemin de la Chine. Mais je crois, Monsieur, que vous serez bien aise de sçavoir ce que j'ai vu, ou ce que j'ai appris de cette partie de l'Asie.

Poulo Condor, dont je vous envoye le plan, est un petit Archipel à quinze ou vingt lieues au sud du Royaume de Camboge: il est formé de huit ou dix tant

Plan

De l'Isle d'Orleans ou Poulo-Condor

Le Port est situé à 8°. 35'. de Lat. Nord et a 125°. de Longitude

A. le Port.
B. le Camp des François
C. Ruines d'un Fort bâti par les Anglois.

Echelle de 2403 toises.

D. Village des Insulaires
E. Entrée du Port durant la mousson du Nord Est.
F. Entrée du Port durant la mousson du Sud Ouest

dans leur Iſle, qu'ils paroiſſoient vouloir s'y établir, & qu'ils avoient même des femmes avec eux. Il y avoit en effet trois de nos ſoldats mariés; ce rapport détermina le Mandarin à envoyer un de ſes gens pour tout obſerver, & lui en rendre compte; & à la priere des Miſſionnaires, il lui permit ſous main de charger une barque pour notre ſoulagement. Nous avons ſçu cette particularité, & beaucoup d'autres choſes qui concernent ces contrées, d'un Malais, Portugais d'origine, que les Miſſionnaires chargerent d'une réponſe à nos lettres, & qu'ils envoyerent ſur la même barque, ſoit pour ſervir d'interprête, ſoit pour faire quelques proviſions de vin, de remedes, d'inſtrumens de chirurgie, &c. qu'ils croyoient trouver dans notre vaiſſeau. Avec ce ſecours nous avons attendu aſſez tranquillement le changement de la mouſſon, pour reprendre le chemin de la Chine. Mais je crois, Monſieur, que vous ſerez bien aiſe de ſçavoir ce que j'ai vu, ou ce que j'ai appris de cette partie de l'Aſie.

Poulo Condor, dont je vous envoye le plan, eſt un petit Archipel à quinze ou vingt lieues au ſud du Royaume de Camboge: il eſt formé de huit ou dix tant

Iſles que rochers ; la plus grande de ces Iſles n'a pas plus de quatre lieues en longueur, c'eſt la ſeule qui ſoit habitée, encore n'y a-t-il qu'un village dans preſque l'unique plaine qu'on y trouve ; les maiſons des inſulaires ne ſont qu'un aſſemblage aſſez informe de bambous, couverts d'une herbe fort longue, qu'ils coupent ſur le bord de leurs ruiſſeaux : il n'y a dans ces cabanes ni porte, ni fenêtre ; pour y entrer, & pour y avoir du jour, ils laiſſent un des côtés de la cabane tout ouvert, & ils font déborder le toît de ce côté-là ; ils les élevent de terre de quelques pieds, par-là ils évitent l'humidité, & ont où loger leurs animaux domeſtiques pendant la nuit ; la mauvaiſe odeur ne les inquiéte point. Le plancher de diſtance en diſtance eſt rehauſſé de quatre ou cinq pouces : ils reçoivent les étrangers dans le fond ſur des nattes ; leur réception eſt douce & affable, & ils ne manquent pas de leur préſenter de l'arecque, du bethel, & une pipe. Ils ſont fort baſanés, preſque entiérement nuds, excepté dans les cérémonies, où ils s'habillent, & quelques-uns même aſſez proprement : les dents les plus noires ſont chez eux les plus belles, auſſi n'oublient-ils rien pour ſe les noir-

cir. Ils laiſſent croître leurs cheveux, qui leur viennent communément fort longs; j'en ai vu à qui ils deſcendoient plus bas que les genoux.

Comme les inſulaires de Poulo-condor ne ſont la plupart que des réfugiés de la terre ferme où il y a des Miſſionnaires, pluſieurs me parurent avoir été inſtruits des myſteres de notre ſainte Religion. J'en ai trouvé ſouvent qui me voyant un habit d'Eccléſiaſtique, (car les Miſſionnaires ne ſont pas obligés d'en changer à la Cochinchine) venoient à moi avec confiance, faiſoient le ſigne de la croix, & récitoient les prieres chrétiennes, où je ne comprenois que les noms propres de *Jeſus*, *Maria*, *Pontio Pilato*, & le mot final, *amen*. Je tâchois de me faire entendre par ſigne, autant que je le pouvois; j'élevois les mains au ciel, je me proſternois enſuite pour leur marquer qu'ils devoient adorer le Créateur & le ſouverain Maître du ciel & de la terre; j'étendois les bras en forme de croix, pour rappeller dans leur ſouvenir la mort de l'adorable Rédempteur; je me frappois la poitrine, pour leur faire connoître qu'ils devoient déteſter leurs péchés. J'aurois bien ſouhaité en pouvoir faire davantage; mais

la langue eſt difficile, & il n'eſt pas poſſible, ſans le ſecours d'un Interprete, d'apprendre les termes qui ſignifient les choſes intérieures, leſquelles ne peuvent s'expliquer par des ſignes ſenſibles & extérieurs.

Il ne croît dans l'Iſle que très-peu de riz, des patates, & quelques ananas aſſez bons. Les montagnes ſont preſque par-tout couvertes de beaux arbres propres à toutes ſortes d'ouvrages, & même à mâter des vaiſſeaux. Il y en a un fort commun, d'où découle une réſine que les habitans employent à faire leurs flambeaux. Pour ramaſſer cette réſine, & même pour la faire découler, ils creuſent le tronc de l'arbre, & y font une large & profonde ouverture, dont le bas repréſente une eſpece de récipient. En certaine ſaiſon de l'année ils allument du feu dans cette concavité; la chaleur détermine la liqueur à couler & à remplir le récipient. De cette réſine ils enduiſent des coupeaux de bois fort minces, & ils les enveloppent dans de longues feuilles d'arbres. Quand le tout eſt ſec, ces coupeaux enduits de réſine éclairent parfaitement une chambre; mais auſſi ils la rempliſſent bientôt de fumée.

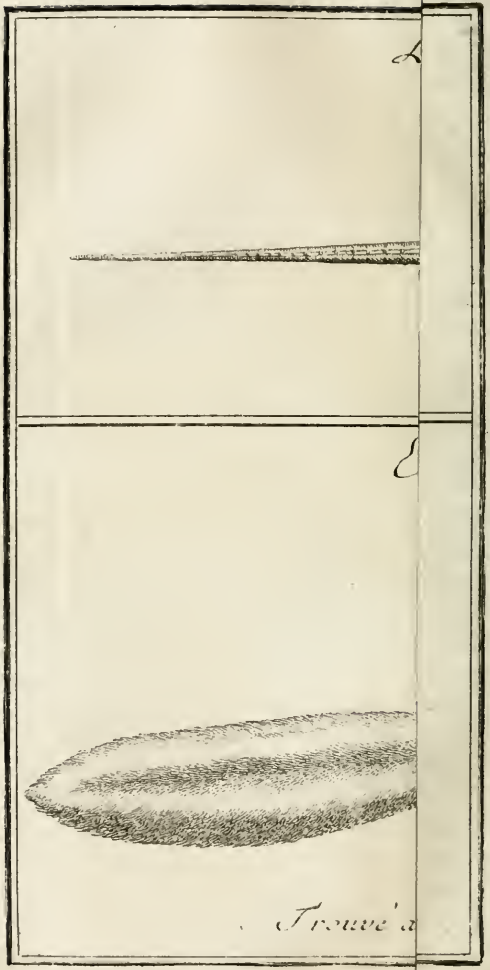
L
E
Trouvé a

Rien de plus commun à Poulo-condor que la noix d'arecque & la feuille de bétel. Les inſulaires en portent toujours dans de petits paquets qu'ils mâchent continuellement. On n'y a trouvé aucune ſorte de gibier, à la réſerve des poules ſauvages & des ramiers; mais on y voit beaucoup de ſerpens & de lézards d'une grandeur monſtrueuſe. On a tué un ſerpent long de vingt-deux pieds, & pluſieurs lézards, que quelques-uns appellent *Governos*, qui avoient ſept à huit pieds de longueur.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette Iſle, c'eſt le lézard & l'écureuil volans, que j'ai deſſinés pour vous en donner une idée plus nette. Le lézard volant eſt petit & n'a pas plus de ſept à huit pouces: l'écureuil eſt de la grandeur de ceux qu'on voit en France. L'un & l'autre ont des aîles fort courtes, qui leur prennent le long du dos, depuis les pattes de devant juſqu'à celles de derriere: l'écureuil les a couvertes d'un poil fort ras & fort fin; celles du lézard ne ſont qu'une pellicule toute unie; on les voit voler d'arbre en arbre à la diſtance de vingt à trente pas. Peuvent-ils voler plus loin? c'eſt ce que je ne puis vous dire. Le lézard a encore de parti-

Lezard volant

Trouvé à Poulo-Condor

Ecureuil volant

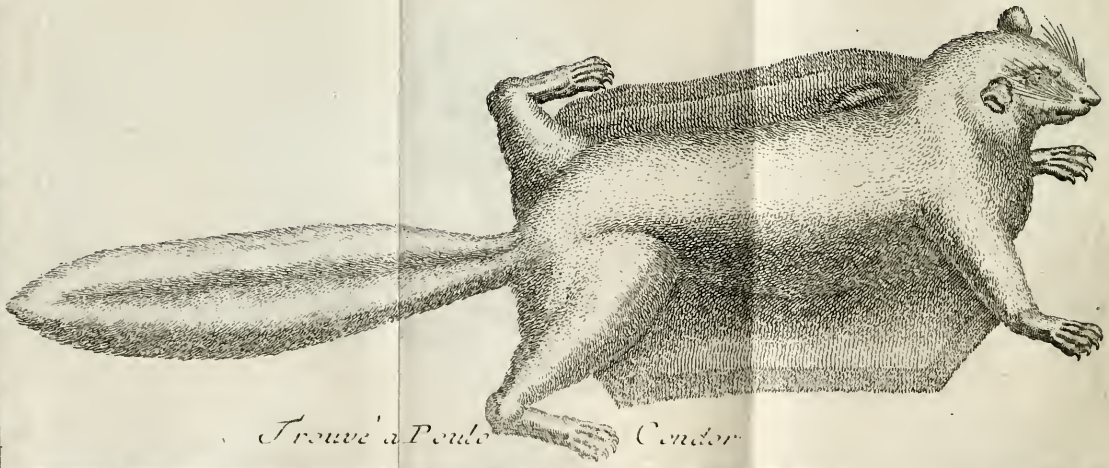

Trouvé à Poulo Condor

Rien de plus commun à Poulo-condor que la noix d'arecque & la feuille de bétel. Les inſulaires en portent toujours dans de petits paquets qu'ils mâchent continuellement. On n'y a trouvé aucune ſorte de gibier, à la réſerve des poules ſauvages & des ramiers; mais on y voit beaucoup de ſerpens & de lézards d'une grandeur monſtrueuſe. On a tué un ſerpent long de vingt-deux pieds, & pluſieurs lézards, que quelques-uns appellent *Governos*, qui avoient ſept à huit pieds de longueur.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette Iſle, c'eſt le lézard & l'écureuil volans, que j'ai deſſinés pour vous en donner une idée plus nette. Le lézard volant eſt petit & n'a pas plus de ſept à huit pouces: l'écureuil eſt de la grandeur de ceux qu'on voit en France. L'un & l'autre ont des aîles fort courtes, qui leur prennent le long du dos, depuis les pattes de devant juſqu'à celles de derriere: l'écureuil les a couvertes d'un poil fort ras & fort fin; celles du lézard ne ſont qu'une pellicule toute unie; on les voit voler d'arbre en arbre à la diſtance de vingt à trente pas. Peuvent-ils voler plus loin? c'eſt ce que je ne puis vous dire. Le lézard a encore de parti-

culier au-dessous de la tête une bourse assez longue & pointue par le bas, qui s'enfle de temps-en-temps, sur-tout lorsqu'il vole.

L'isle de Poulo-condor est soumise au Roi de Camboge. Les Anglois l'avoient achetée dans le siecle précédent, & avoient bâti un fort à la tête du village; mais comme ils étoient en petit nombre, & obligés de se servir de soldats Malais, ils furent tous égorgés il y a environ vingt ans, & leur fort fut démoli, on en voit encore aujourd'hui les ruines. Depuis ce temps-là l'Isle est rentrée sous la domination des Cambogiens. Cette Nation, avec le Royaume de Tsiompa, est tributaire du Roi de la Cochinchine, qui l'est lui-même aussi bien que les Rois de Tong-king & de Siam, de l'Empereur de la Chine. Actuellement les Ambassadeurs de Siam sont à Peking pour payer le tribut.

Les Royaumes de la Cochinchine, de Tsiompa & de Camboge sont très-peu policés. Ces Nations n'ont presque aucun commerce avec leurs voisins, & ont très-peu d'ordre & d'union entre elles. Les Grands, comme autant de petits tyrans, pillent les peuples à toute main. Les Rois exercent encore une tyrannie plus cruelle sur les Grands pour

leur faire rendre gorge. Nous avons été témoins de cette dureté. Le Mandarin de qui dépend Poulo-condor, ayant appris que les étrangers avoient répandu quelque argent dans l'Iſle, y a envoyé à diverſes fois des collecteurs cruels, qui à force de tortures ſe faiſoient apporter tout ce que ces malheureux inſulaires avoient gagné à la ſueur de leur front. Quelques-uns, pour ſe dérober à leur pourſuite, ſe ſauvoient dans les montagnes, ou ſe cachoient dans les forêts, on en faiſoit des perquiſitions exactes, & ils n'en étoient pas quittes pour livrer leur argent. C'eſt un malheur pour ceux qui naviguent, d'être dans la néceſſité d'aborder à ces côtes; le vaiſſeau François qui fut obligé d'y relâcher en 1721, en eſt un exemple.

Les Officiers qui deſcendirent à terre pour y acheter des vivres, furent d'abord aſſez bien reçus, on tâcha même, par des invitations & des amitiés feintes, d'engager le Capitaine à ſortir de ſon bord; leur vue étoit d'avoir une plus groſſe rançon; les habitans du pays en vinrent juſqu'à former le deſſein d'enlever le vaiſſeau: ils envoyerent pluſieurs fois l'examiner, mais ne ſe trouvant pas aſſez forts, ils ſe vangerent ſur

ceux qu'ils tenoient à terre, ils les lierent, ils les maltraiterent, il y en eut qui leverent la hache sur eux, & ce ne fut qu'aux instantes prieres des Missionnaires qui furent avertis de ce barbare procédé, qu'ils leur laisserent la vie sauve. Mais on fut obligé de payer une somme considérable pour les racheter. Les villes de ces barbares ne sont qu'un amas sans ordre de misérables cases de bois. Le palais même du Roi de la Cochinchine n'a presque rien qui la distingue des cabanes des particuliers.

Les mœurs & les coutumes de ces peuples approchent en certaines choses des coutumes Indiennes, & en beaucoup d'autres de celles des Chinois. Ils croyent la métempsycose comme les Indiens; ce qui ne les empêche pas de manger toutes sortes d'animaux. Ils sont pleins de vénération pour le cheval & pour l'éléphant, & ils en ont des peintures dans leurs maisons. La plus belle récompense, selon eux, que puisse avoir un grand homme après sa mort, c'est que son ame passe dans le corps d'une de ces bêtes. Ils regardent Confucius comme le premier Docteur de l'univers. Ils rendent de grands honneurs à leurs ancêtres morts, & à ceux de leur Nation qui se sont distingués durant leur vie. Ils

ont pour cela chez eux & hors de chez eux pluſieurs petits oratoires où ils brûlent des paſtilles.

Mais le lieu le plus ſacré parmi eux, eſt une place publique, au milieu de laquelle eſt élevée une longue poutre, qui a vers le haut un traverſier tant ſoit peu incliné; apparemment qu'ils y arborent un pavillon. Il l'appellent *Touvo*. Autour ſont placés pluſieurs oratoires; c'eſt là qu'ils vont faire leurs profondes inclinations; qu'ils brûlent quantité de petites chandelles, qu'ils offrent du riz, qu'ils immolent des victimes, & ſur-tout des chevres. Aux fêtes publiques ſuit un grand repas, où l'on ne manque pas de s'enivrer de raque (c'eſt une eau-de-vie faite de riz). Viennent enſuite les danſes, la comédie, ſouvent les querelles & les coups.

J'eus à Poulo-condor la curioſité d'aller chez le Bonze que je rencontrai par hazard, & qui me conduiſit fort civilement dans ſa maiſon. Il y a pratiqué un petit temple, & dans le fond du temple un autel. Sur cet autel ſont rangées trois petites ſtatues. Celle du milieu qui repréſente un vieillard, eſt aſſiſe & a ſur ſa tête une eſpece de thiare. L'un des deux autres eſt pareillement aſſiſe, & re-

ſente une perſonne plus jeune : la troiſieme eſt ſi informe qu'on n'y peut rien connoître. Les noms de ces trois figures ſont *Mat-loi*, *Bot-loi*, *Con-loi ;* c'eſt-à-dire, le tour du Ciel, le Roi du ciel, le fils du Ciel. Le Bonze me fit ſur cela un grand diſcours. Sa femme, (car ce Bonze-ci eſt marié) voulut auſſi ſe mêler de prêcher : mais je ne compris rien à ce qu'ils me dirent l'un & l'autre.

A la vue des trois ſtatues, dont l'une eſt l'image d'un vieillard couronné, je me rappellai ce qu'on rapporte des Brachmanes Indiens ; qu'ils ont quelques idées confuſes de la Trinité & de l'Incarnation, & je m'imaginai que ce Bonze auroit peut-être les mêmes idées. Je lui préſentai trois doigts bien diſtingués, je les réunis enſuite pour marquer l'unité. Il fit comme moi, paroiſſant comprendre ce que je lui repréſentois. J'étendis les bras en forme de croix, en faiſant de la tête quelques ſignes d'un homme qui ſouffre & qui meurt. Il fit auſſi de même. Ce que je conclus de-là, c'eſt qu'il auroit bien pu avoir quelque connoiſſance de nos Myſteres à la terre ferme où il y a des Miſſionnaires. En ſortant de chez lui, & enviſageant le ſoleil, il me parut avoir de la vénération

pour cet objet : je ſçai d'ailleurs que ces peuples réverent la lune, la terre, des eſprits, qui, ſelon qu'ils ſe l'imaginent préſident au feu, à l'air, aux campagnes, aux mers, aux rivieres, & qu'ils ont pluſieurs ſortes d'Idoles qui leur ſont venues des Indes & de la Chine.

C'eſt-là tout ce que j'ai pu apprendre de la Religion & des mœurs de ces nations, où les Miſſionnaires ont pénétré depuis aſſez long-temps. Il y en a actuellement vingt qui ont à leur tête un Evêque avec ſon Coadjuteur : trois ſont Eccléſiaſtiques Francois, deux ſont du pays même, trois Franciſcains, & les autres Jéſuites. Le Roi de la Cochinchine a pris à ſa Cour deux Jéſuites, dont l'un eſt mathématicien, & l'autre ſe mêle de médecine. Quelques-uns de ces Miſſionnaires ſont dans le Royaume de Tſiompa, & le reſte dans celui de la Cochinchine. Il n'y en a point maintenant à Camboge ; on attend des circonſtances plus favorables pour y rentrer. Il y a quatre ans qu'il s'y éleva une eſpece de perſécution durant laquelle un Prêtre Japonois fut maſſacré, & les Chrétientés diſperſées. Le Roi approuva cet attentat, & en récompenſa les auteurs. Un autre Miſſionnaire y eſt mort depuis

quelque-temps de misere, sans pouvoir rendre aucun service. Il n'y a que Dieu qui puisse changer les esprits & les cœurs & dissiper les ténébres qui empêchent ces peuples d'ouvrir les yeux à la lumiere de l'Evangile.

Enfin après un ennuyeux séjour de neuf mois entiers dans le havre de Poulo-condor, nous levâmes l'ancre le premier de Juin 1722 & nous fîmes voile vers la Chine. Cette traversée n'est gueres que de 300 lieues. On la fait communément en huit ou dix jours; nous y demeurâmes près d'un mois. Les côtes de la partie méridionale de la Chine sont bordées d'une infinité de petites Isles, au milieu desquelles il n'est pas aisé de découvrir l'entrée de la riviere de Canton. Ce fut l'embarras où nous nous trouvâmes. Un pêcheur à qui l'on fit voir des piastres nous en tira, & nous conduisit fort adroitement à travers ces rochers à l'Isle de Lentin, où nous mouillâmes en attendant un pilote Chinois pour nous mener dans le port.

Le pilote arriva, & à peine nous eut-il fait avancer quelques lieues, qu'il nous fit échouer sur un banc de sable. Nous ne nous en tirâmes qu'après avoir allégé le vaisseau, en jettant à la mer une

grande quantité de bois, & en faiſant couler l'eau dont nous avions fait proviſion, pour ne pas être obligé de boire celle de la riviere qui n'eſt pas bonne.

Enfin le 26 de juin, près de ſeize mois depuis notre départ de France, nous arrivâmes à *Vanpou* qui eſt le port de Canton. On oublie aiſément les fatigues paſſées, on s'en ſouvient même avec joie quand on trouve des freres pleins de charité & de tendreſſe, qui tous s'empreſſent à délaſſer un voyageur. Tel eſt l'état où je me trouve aujourd'hui dans notre Miſſion Françoiſe établie à Canton par les libéralités du feu Roi Louis le Grand, dont la piété, le zèle & les bienfaits ſe font reſſentir juſqu'à ces extrémités les plus reculées de l'Univers.

Il me reſte, Monſieur, à vous dire quelque choſe de ce que j'ai vu à la Chine depuis le peu de temps que j'y ſuis arrivé. Rien ne ſurpaſſe pour la fertilité & l'agrément le plat pays de cette province : ce ſont des plaines charmantes plantées de riz & d'arbres fruitiers, ou de belles prairies terminées par de petites collines bien boiſées. Toutes ces campagnes ſont arroſées par pluſieurs bras de la riviere & par quantité de canaux,

& ſont remplies de villes & de villages ou le peuple fourmille de toutes parts. Mais auſſi rien de plus ſtérile que les montagnes, qui par-là ſont abſolument déſertes.

Je n'ai vu Macao que de loin, ainſi je n'en puis rien dire. Canton où je ſuis depuis quatre mois, eſt une grande ville, ou plutôt c'eſt un compoſé de trois villes ſéparées par de hautes & belles murailles, mais tellement jointes, que la même porte ſert pour ſortir de l'une & pour entrer dans l'autre. Le tout forme une figure à peu près quarrée: le circuit ne me paroît pas céder de beaucoup à celui de Paris. Ceux qui ſont éloignés du centre marchent quelquefois une heure entiere en chaiſe pour faire une viſite. Il n'y a cependant ni vuides, ni jardins fort ſpacieux. Les rues ſont longues, droites, & ſerrées, à la réſerve de quelques-unes plus larges, où l'on trouve de diſtance en diſtance des arcs de triomphe aſſez beaux. Les maiſons ne ſont que des rez de chauſſée, preſque toutes bâties de terre, avec des accompagnemens de briques, & couvertes de tuile. Dans les rues tout eſt boutiques ou regne une grande propreté. Il y a quelques temples d'Idoles

environnés de cellules de Bonzes qui ont quelque choſe de ſingulier & de magnifique. La ſalle de Confucius, auſſi bien que l'Académie où les Lettrés s'aſſemblent pour faire leur compoſition, ſont des morceaux curieux. Les *ya-men* ou palais des Mandarins, ont auſſi leur beauté & leur grandeur, avec différence néanmoins de ce qu'en ce genre on appelle beau & grand en Europe. La riviere eſt chargée le long des deux rivages d'une quantité prodigieuſe de barques à rangs multipliés, qui ſont les ſeules habitations d'un peuple infini, & qui font une ville flottante très-conſidérable. De maniere qu'à compter tout ce qui compoſe Canton, on prétend qu'il y a au moins un million d'ames, ce qui me rend la choſe croyable, c'eſt l'étendue de la ville & la grande multitude qui remplit ſans ceſſe les rues où il ne paroît aucune femme.

Mais dans tous ce grand peuple combien de Chrétiens! hélas! très-peu. Il y a cependant à Canton pluſieurs Egliſes, & des Miſſionnaires fervens. Mais le fracas continuel d'un grand commerce qui s'y fait, attire toute l'attention des Chinois, qui ſont pauvres la plûpart, & qui ne vivent que d'un travail aſſidu,

& ſouvent trompeur. Pour ce qui eſt des Seigneurs & des perſonnes riches, ils ne ſont nulle part plus éloignés du Royaume de Dieu, que dans ces malheureuſes contrées : les voies injuſtes d'amaſſer de l'argent, & la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir, ſont des chaînes trop fortes pour être rompues ſans d'extrêmes difficultés. On a plus de conſolation dans les campagnes. Les ouvriers évangéliques y envoyent leurs Catéchiſtes ; ils s'y répandent eux-mêmes, & la ſemence ſalutaire trouve entrée dans des cœurs ſimples ; & peu à peu le champ du Seigneur ſe cultive & s'augmente. On commence par inſtruire quelques habitans d'un village : on les baptiſe : ceux-ci attirent leurs parens & leurs amis. Lorſque le nombre des Néophytes va à pouvoir former une aſſemblée, on bâtit dans le lieu une Chapelle. Les Chrétiens s'y aſſemblent les dimanches & les fêtes pour chanter les prieres de l'Egliſe. La nouveauté, les inſtructions, les bons exemples, & ſur-tout la grace de Dieu produiſent des Proſélytes. Le Catéchiſte va leur enſeigner le *tao-ly*, c'eſt la doctrine Chrétiennne ; le Miſſionnaire fait ſa viſite ; il prêche, il confeſſe,

il inſtruit, il baptiſe, & l'œuvre de Dieu s'avance.

Il y a deux mois qu'un de nos Peres de cette Maiſon fit avertir les Chrétiens d'un village, où il a bâti depuis peu une chapelle, qu'il arriveroit chez eux la veille de la Nativité de Notre-Dame. A quelque diſtance du lieu il trouva ſes chers Néophytes qui l'attendoient ſur le chemin partagés en pluſieurs pelotons. Les plus avancés le voyant arriver ſe mirent à genoux pour recevoir ſa bénédiction, & l'accompagnerent enſuite juſqu'à la ſeconde troupe, qui fit comme la premiere : les autres imiterent ceux-ci, & tous enſemble le conduiſirent à la petite égliſe, où après les prieres & les Inſtructions, le Pere leur confera les Sacremens & baptiſa quatre Catéchumenes. On ne baptiſa ce jour-là qu'une ſeule perſonne dans notre égliſe de la ville. Il eſt vrai que comme il y a toujours à la ville des Miſſionnaires, les baptêmes y ſont beaucoup plus fréquens qu'à la campagne. J'eus il y a peu de jours la pieuſe curioſité d'aſſiſter à celui d'un vieillard de près de 70 ans tout blanc & tout caſſé de travail & de fatigue. C'eſt commencer bien tard à marcher dans le chemin du ciel : peut-

être ira-t-il encore plus loin que nous? Un autre Miſſionnaire eſt revenu depuis peu d'une petite excurſion de huit jours. Il a baptiſé douze perſonnes. Un troiſieme part demain pour une ſemblable expédition. Je ſerois ravi de pouvoir l'accompagner pour me mettre devant les yeux un modele que je puiſſe imiter dans la ſuite : mais outre que j'y ſerois inutile, puiſque je ne ſçai pas encore la langue, je ſuis retenu ici par les préparatifs d'un long voyage qui preſſe.

Durant le carême dernier un des Miſſionnaires dont je viens de parler, trouva dans une petite ville à peu de journées d'ici un petit nombre de vierges chrétiennes, qui d'elles-mêmes s'étoient raſſemblées, & vivoient en communauté. Dieu étoit bien ſervi dans cette maiſon. Les femmes & les filles chrétiennes s'y aſſembloient pour leurs exercices de piété : elles y conduiſoient leurs parentes & leurs voiſines encore infidelles, qui y recevoient de ſalutaires inſtructions : ce qui eſt d'autant plus avantageux à la Religion, que les Miſſionnaires ne parlent jamais aux femmes Idolâtres. D'autres vierges vouloient ſe joindre à celles-là ; mais n'ayant ni maiſon à elles, ni travail, ni de fonds ſuffiſans,

il ne paroiſſoit pas poſſible qu'elles puſſent ſubſiſter. Le Miſſionnaire leur a fait acheter un emplacement aſſez vaſte; il fait maintenant apprendre un bon métier à quelques-unes qui l'enſeigneront aux autres, & l'on eſpere beaucoup de ce petit établiſſement.

Nous pleurons la mort toute récente d'un de nos Miſſionnaires (1) de Canton, qui dans le mois dernier étant allé viſiter ſes Egliſes de la campagne, trouva un vaſte champ à ſon zele, & l'occaſion d'une mort précieuſe devant Dieu. Après avoir adminiſtré les ſacremens à un grand nombre de Néophytes, & baptiſé pluſieurs Catéchumenes, on l'avertit qu'en un certain endroit écarté, il y avoit un hôpital de lépreux Chrétiens & Infideles, que tout le monde abandonnoit. Il crut devoir ſecourir ces malheureux, auprès deſquels il gagna une maladie qui l'emporta en peu de jours.

C'eſt ce même Miſſionnaire qui a établi dans cette Egliſe une maniere de s'employer au ſalut des ames, d'où il réſulte à mon avis, le plus grand bien qu'on puiſſe faire : c'eſt de recueillir avec ſoin les petits enfans abandonnés de leurs

(1) Le Pere Philippe Cazier.

parens, qu'on trouve exposés dans les rues, & quelquefois même déja mordus des chiens & d'autres animaux, comme j'en ai été témoin depuis que je suis à Canton (1). Le baptême qu'on donne aussi-tôt à ces enfans moribonds en fait autant de prédestinés. Cette bonne œuvre se continue depuis la mort du Missionnaire, avec le même zele qui l'a porté à l'entreprendre.

Cette moisson se recueille de même en d'autres villes de la Chine, car partout on y a la détestable coutume d'exposer les enfans. Mais quand on a de quoi gagner les Catéchistes, dont le soin est de parcourir les rues tous les jours de grand matin pour baptiser ceux qui se meurent, c'est alors que la moisson est abondante. On m'a assuré qu'à Peking on envoyoit chaque année au Ciel trois à quatre mille enfans.

La consolation que nous avons de voir le ciel se peupler de la sorte ne laisse pas d'avoir un retour bien chagrinant, quand nous faisons réflexion

(1) Ce n'est guère que dans les villes qu'on expose des enfans; les habitans des campagnes plus simples & moins cruels ne se portent presque jamais à cette affreuse extrémité.

au grand nombre de ceux qui échappent à notre zele. Que ne pouvons-nous faire ici pour le progrès de la vraie religion, une partie de ce qu'y font les Mahométans pour étendre leur ſecte impie, & pour ſe fortifier dans l'empire; ils ont prêché ailleurs le ſabre à la main; ils font à la Chine des progrès immenſes à force d'argent. Ils achetent par-tout un nombre prodigieux d'enfans Idolâtres, ils profitent pour cela de toutes les occaſions. Il y a quelques années qu'en la ſeule province de *Chang-tong* dans un temps de famine, on leur en vendit plus de dix mille, qui furent autant d'eſclaves pour eux, & autant de victimes pour le démon. Ils les marient, ils leur achetent ou ils leur bâtiſſent des quartiers de ville, & même des bourgades entieres. Peu à peu ils en ſont venus en pluſieurs endroits juſqu'à ne plus ſouffrir aucun habitant qui n'aille à leurs moſquées; & c'eſt par-là qu'ils ſe ſont ſi fort multipliés depuis un ſiecle.

Voilà, Monſieur, la relation que je vous avois promiſe à mon départ de France pour la Chine. Si vous voiez à préſent celui qui a l'honneur de vous l'envoyer, je doute que vous puſſiez aiſément le reconnoître. Une barbe de

deux ans, une tête entiérement rasée, excepté dans le seul endroit ou les Ecclésiastiques en Europe portent la tonsure, des habits tels qu'on ne se les figure point : tout cela change fort un homme ; mais ce changement n'est qu'extérieur, & je m'assure que vous me connoîtrez toujours à mon empressement à vous faire part, ainsi que vous le souhaitez, des choses qui pourront ou vous édifier, ou piquer votre curiosité.

Je n'avois pas jusqu'ici des idées justes sur le vêtement des Missionnaires de la Chine : je m'imaginois qu'ils avoient une maniere particuliere de se vêtir qui les distinguoit des Chinois. Je me suis trompé : notre habit est ici l'habit des honnêtes gens, j'en exclus les Bonzes, qui ne portent pas l'habit commun, & qu'on met au rang de la vile canaille. Une longue robe de toile blanche, une autre par-dessus, aussi longue, d'une étoffe de soie ordinairement bleue, avec une ceinture ; sur le tout un petit habit noir ou violet, qui descend aux genoux, fort ample, & à manches larges & courtes, un petit bonnet fait en forme de cone raccourci, chargé tout autour de soies pendantes, ou de crin rouge, des bottes d'étoffe aux pieds, un éventail à la main ;

c'eſt ainſi qu'on doit être ajuſté toutes les fois qu'on ſort de la maiſon, ou que l'on rend une viſite de conſéquence. Dans le domeſtique on quitte une partie de cet attirail; mais il faut bien ſe garder de dire la meſſe ſans avoir la tête couverte d'un bonnet particulier, & ſans avoir pris ſes bottes.

C'eſt ici le pays des cérémonies: quoique les Tartares en aient beaucoup aboli, tout s'y fait par poids & par meſure; c'eſt par-tout une affectation de gravité bien oppoſé à l'air ouvert & dégagé de nos François. Ce n'eſt pas-là néanmoins ce qui embarraſſe le plus: une langue très-difficile à parler, & encore plus à lire & à écrire, & cependant qu'il faut apprendre; une langue qui n'a pas le moindre rapport avec aucune langue d'Europe, ſoit morte, ſoit vivante, & dont la prononciation eſt la pierre d'achoppement pour les plus anciens Miſſionnaires: près de quatre-vingt mille caracteres preſque tous compoſés d'une multitude de traits ſans ordre, comment venir à bout de tout cela? On fait ce qu'on peut, & Dieu n'en demande pas davantage; pour devenir habile, il faut bien des années, encore y en a-t-il peu qui y réuſſiſſent.

Les caracteres de la Cochinchine, du Tong-king, du Japon, sont les mêmes que ceux de la Chine, & signifient les mêmes choses, sans toutefois que les peuples s'expriment de la même sorte. Ainsi, quoique les langues soient très-différentes, & qu'ils ne puissent point s'entendre les uns les autres en parlant, ils s'entendent fort bien en s'écrivant, & tous leurs livres sont communs. Ces caracteres sont en cela semblables à nos chiffres d'arithmétique; beaucoup de Nations s'en servent, on leur donne différens noms, mais ils signifient par-tout la même chose.

J'ai tracé la figure d'un animal qui m'a paru singulier, & que je vous envoie: on l'appelle le poisson cornu ou le diable: il a le corps fait comme une caisse à quatre faces, plus petite par un bout, avec une queue platte, fort longue, & presque de la même largeur d'un bout à l'autre. Tout son corps est dur, & marqué par-tout de figures hexagones bien rangées, & semées de petits grains comme le chagrin.

Il y a encore d'autres animaux que j'ai vu avec plaisir, & dont je vous ferois la description, s'ils n'étoient déja connus par diverses relations qui sont entre les mains

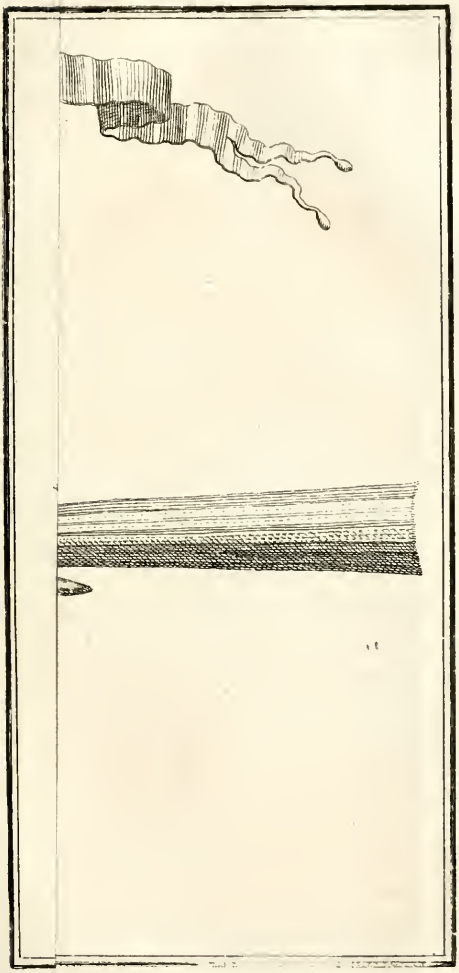

Les caracteres de la Cochinchine, du Tong-king, du Japon, sont les mêmes que ceux de la Chine, & signifient les mêmes choses, sans toutefois que les peuples s'expriment de la même sorte. Ainsi, quoique les langues soient très-différentes, & qu'ils ne puissent point s'entendre les uns les autres en parlant, ils s'entendent fort bien en s'écrivant, & tous leurs livres sont communs. Ces caracteres sont en cela semblables à nos chiffres d'arithmétique; beaucoup de Nations s'en servent, on leur donne différens noms, mais ils signifient par-tout la même chose.

J'ai tracé la figure d'un animal qui m'a paru singulier, & que je vous envoie: on l'appelle le poisson cornu ou le diable: il a le corps fait comme une caisse à quatre faces, plus petite par un bout, avec une queue platte, fort longue, & presque de la même largeur d'un bout à l'autre. Tout son corps est dur, & marqué par-tout de figures hexagones bien rangées, & semées de petits grains comme le chagrin.

Il y a encore d'autres animaux que j'ai vu avec plaisir, & dont je vous ferois la description, s'ils n'étoient déja connus par diverses relations qui sont entre les mains

Poisson Cornu appellé le Diable

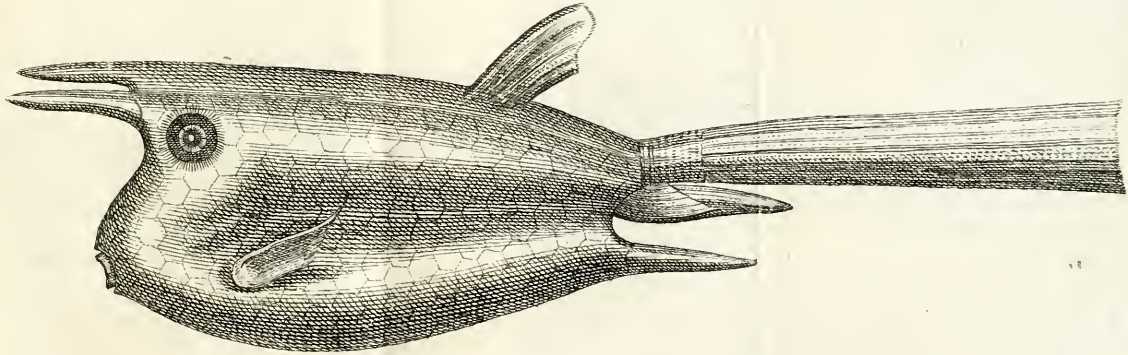

mains du public ; tels ſont le requin, le marſouin & le poiſſon volant ; ainſi je ne vous en dirai qu'un mot.

Le requin eſt un des plus dangereux animaux de la mer ; il eſt très-gros & extrêmement vorace : nous en avons pris un qui étoit long de près de douze pieds. Il a une gueule capable d'engloutir un homme tout entier : on y voit cinq rangées de dents qui ſont comme une forêt de pointes d'acier ; il eſt toujours accompagné de pluſieurs petits poiſſons qui le plus ſouvent marchent devant lui, c'eſt pour cela qu'on les appelle pilotes du requin. Il y en a d'autres plus petits, & d'une autre eſpece, qui s'attachent à ſon corps, ſans même le quitter lorſqu'il eſt pris : on les nomme ſuccais. Un requin ſuit quelquefois un vaiſſeau deux ou trois jours, dans l'eſpérance de quelque proie.

Le marſouin eſt un vrai cochon marin : il a ſur tout le corps un lard aſſez épais & fort blanc ; il n'a point d'ouie, il a ſur la tête une ouverture par où l'on prétend qu'il reſpire l'air. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'on le voit de temps en temps lever la tête hors de l'eau, & ſe replonger auſſi-tôt après. Il a des poulmons & toutes les parties internes ſemblables à un cochon : il a le ſang chaud & en grande

abondance : il va d'une vîteſſe ſurprenante, & ſaute quelquefois juſqu'à quinze & vingt pieds au-deſſus de la ſurface de la mer. Le marſouin auſſi bien que le requin, porte & met bas ſes petits comme les animaux terreſtres. Nous avons pris un requin femelle, qui portoit dans ſon ventre ſix petits requins pleins de vie & fort gras.

Il y a de deux ſortes de poiſſons volans, l'un plus petit, qui n'a que deux aîles, l'autre plus grand, qui en a quatre. Le plus grand n'a guères de longueur qu'un pied ou quinze pouces. Ils volent aſſez loin l'un de l'autre, & lorſque la bonite ou la dorade les pourſuit, on les voit ſortir de la mer, de même que s'éleve dans un champ une compagnie de perdrix, & aller replonger à cent ou cent cinquante pas plus loin. La bonite ſaute après fort haut, & ſi elle a manqué ſon coup, elle ſuit à fleur d'eau le vol de ſa proie pour l'attraper en retombant. J'ai eu le plaiſir de voir une fois cette chaſſe, qui eſt très-agréable, ſur-tout lorſqu'il y a grand nombre de poiſſons qui pourſuivent & qui ſont pourſuivis. L'agrément eſt entier, lorſque les oiſeaux de proie, comme cela arrive, ſe mettent de la partie ; alors le poiſſon volant n'a

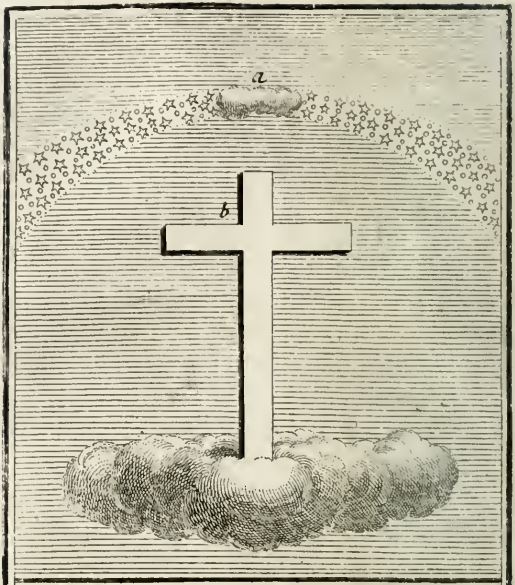

a Cette traînée de feu sortoit de l'Est, elle laissa des étoiles dans le Chemin qu'elle parcourut et s'étendoit vers le Nord Ouest; en disparoissant elle fit du bruit. le feu et les Etoiles disparurent en même temps.

b L'année de Kanghi 57, le 24 de la 7me Lune, c'est a dire, le 20 aoust 1718 parut au milieu de l'air une Croix dont le pied etoit environné d'une Nuée blanche Ce prodige arriva entre 7 et 9 du soir dans Toi nan ville du Chantong. en même temps parut une traînée de feu qui sortoit de la partie de l'Est. Partout où elle passoit elle laissoit des étoiles de feu. Ce Phenomene peu à peu disparut vers le Nord - Ouest. et en disparoissant fit du bruit. dans toute la ville dix mille personnes ont ouï ce bruit et vû ce Prodige.

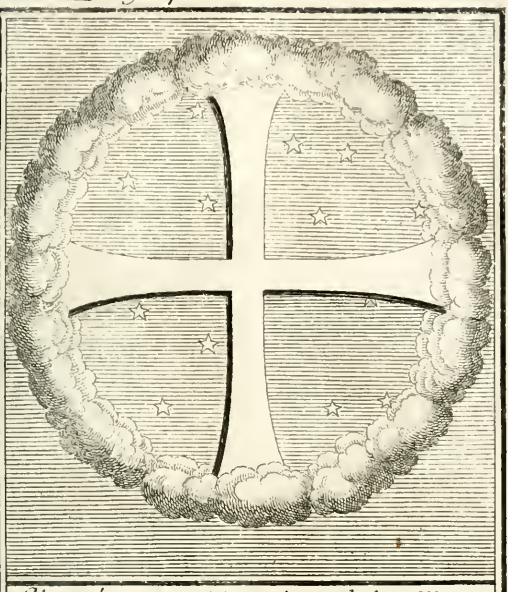

L'année de Kanghi, 57. le 14 de la 8e Lune; C'est a dire le 8e Septembre 1718 on vit entre 7 et 9 du Soir dans la meme ville de Toi nan, et au milieu de l'Air une autre Croix plus grande que l'autre, et d'une blancheur a Eblouir. Elle etoit de toute part environnée d'une nuée tres delicé dans un quart d'heure la Croix estant inclinée Commença a marcher du Midi au Nord; et — dans un autre quart d'heure, s'étant redressée elle alla de l'Est a l'Ouest. Tous les Habitans de cette Ville sont temoins du Phenomene qui arriva le jour de la Nativité de Notre Dame.

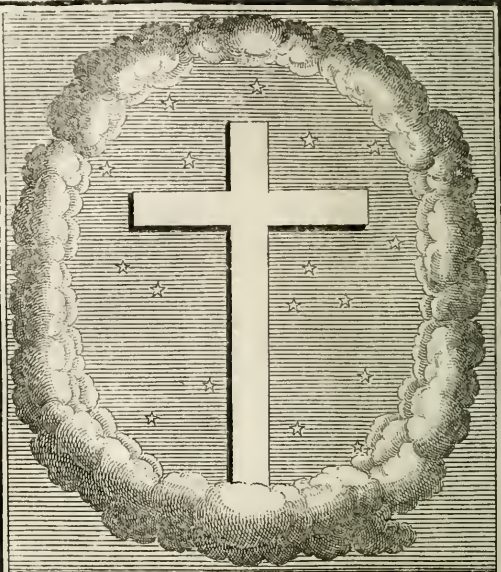

Dans le Village de Kin k ia kiao, du hien yu y ao dependant du Fou Chaohing dans la Province du Tche Kiang: le nomme Lou y avoit bati une petite Chapelle. Tous les jours de fete les Chretiens s'assembloient dans ce lieu pour y prier. L'année de Kanghi 53 dans la 11me Lune c'est a dire le 21. de Dec. 1710 jour d'assemblée; on vit tout a coup vers les 7 heures et un quart du soir paroitre au dessous de l'Eglise une croix blanche et lumineuse. Cette croix etoit environnée d'une nuée blanche comme celle qui avoient paru dans le Chan tong: dans les vuides on voyoit des Etoiles; apres un quart d'heure et plus, elle disparut. Onze personnes l'ont vû le jour de Saint Sylvestre.

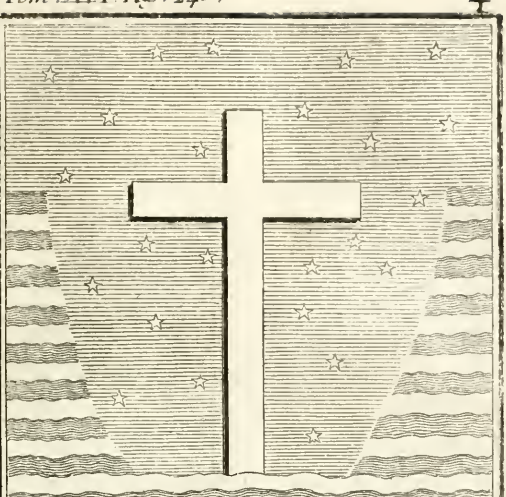

Cette Année de Kang hi 61, le 10 de la 5me Lune; C'est à dire le 23e Juin 1722 à 7 heures du Soir, une grande Croix blanche et lumineuse parut sur l'Orizon vers le Sud-est dans la Capitale du TcheKiang. Bien des gens repandus dans tous les quartiers de la ville l'ont vû. après environ une demie heure, la Croix, disparut. Ce Phenomene est arrivé la veille de la Nativité de St. Jean Baptiste.

plus de retraite, ni dans l'eau, ni dans l'air.

On a gravé depuis peu à la Chine une eſtampe qui repréſente quatre croix qui ont paru en l'air dans différens temps, & en différens lieux de cet Empire. Je vous envoie cette eſtampe avec l'explication des caracteres Chinois, qui marquent le lieu où ont paru ces phénomenes, leur durée, & le nombre de perſonnes qui en ont été témoins.

Un triſte événement mettra fin à cette lettre; Dieu qui l'a permis en tirera ſans doute ſa gloire. La perſécution contre les Chrétiens eſt générale dans le Tong-king. Les égliſes abattues, les Catéchiſtes maltraités, les Miſſionnaires fugitifs & errans dans les forêts, les Néophytes forcés d'adorer les Idoles: voilà le malheureux état où cette Chrétienté eſt réduite. Nous avons appris que deux de nos Peres ont été arrêtés: M. l'Evêque ne s'eſt ſauvé que par une adreſſe aſſez ſinguliere: il étoit chez un Chrétien, lorſqu'on l'avertit que des ſoldats venoient pour le prendre; ſur le champ il dit au Chrétien de mettre le feu à ſa maiſon, le Prélat fut obéi, & il s'échappa à la faveur du tumulte & du déſordre que cauſa l'incendie.

Notre supérieur général dans ces contrées vient de faire une tentative pour secourir cette église désolée. Il a pris des lettres de recommandation du premier Mandarin de cette province qui confine avec le royaume de Tong-king. Il a ramassé quelques présens, & il s'est mis en chemin pour la cour de Tong-king. Son dessein n'est d'abord que de demander au Roi la permission de mettre une personne, pour servir de gardien au tombeau d'un de nos peres, enterré autrefois dans ce pays-là, avec beaucoup d'honneur, par ordre du prince qui régnoit alors. Ce seroit toujours là un Missionnaire qui ne seroit point inquietté, & vous pouvez bien juger que dans ce qu'il pourra faire pour la consolation des Chrétiens persécutés, il ne s'épargnera pas.

Voici ce qui a donné lieu à cette persécution. Un Chrétien, fils d'un riche Marchand, entretenoit une concubine. Les Missionnaires lui représenterent sa faute si vivement, qu'il la chassa. Cette malheureuse, pour se venger, alla accuser le pere de ce Chrétien d'avoir chez lui des marchandises de contrebande. On fit la visite de sa maison; on trouva les marchandises, & comme on

fouilla par-tout, on y trouva auſſi des ornemens d'autel, & beaucoup d'autres choſes propres des Chrétiens. La Religion n'eſt que tolérée au Tong-king, & ce n'eſt qu'en ſecret qu'on y prêche; ainſi l'avidité du pillage, d'autres diſent encore, la crainte que le Roi a eue quand il a appris le nombre des fideles qui eſt dans ſes états, a fait porter des arrêts terribles, & a cauſé les maux dont cette chrétienté eſt affligée. Je recommande à vos ſaintes prieres, & à celles de votre pieuſe & noble maiſon, ces Religions ſi fort enſevelies dans les ombres de la mort. Je m'y recommande en particulier moi-même, & ſuis avec beaucoup d'eſtime & de reſpect, &c.

LETTRE

Du Pere Gaubil, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, à Monseigneur de Nemond, Archevêque de Toulouse.

De la province de Quang-tong., à la Chine, ce 4 novembre 1722.

MONSEIGNEUR,

Il n'y a que peu de mois que je suis arrivé à la Chine, & en y arrivant j'ai été infiniment touché de voir le triste état où se trouve une Mission qui donnoit, il n'y a pas long-temps, de si belles espérances. Des églises ruinées, des chrétientés dissipées, des Missionnaires exilés, & confinés à Canton, premier port de la Chine, sans qu'il leur soit permis de pénétrer plus avant dans l'Empire; enfin la Religion sur le point d'être proscrite, voilà, Monseigneur, les tristes objets qui se sont présentés à mes yeux à mon entrée dans un Empire, où l'on trouvoit de si favorables dispositions à se soumettre à l'évangile.

Deux de nos Missionnaires qui sont

retenus à Canton, ont profité de leur exil pour faire un bien ſolide, & qui mérite l'attention de ceux qui ont du zele pour le ſalut des ames : il n'y a point d'années qu'ils ne baptiſent un grand nombre d'enfans moribonds.

Connoiſſant, comme je fais, les ſentimens de Votre Grandeur, j'ai cru qu'elle verroit avec plaiſir les bénédictions dont le Seigneur a favoriſé l'induſtrie & les ſoins de ces deux Miſſionnaires. L'un d'eux, nommé le Pere Du Baudory, m'en a fait le détail dans une lettre qu'il m'a écrite, & que je prends la liberté d'envoyer à Votre Grandeur : je le fais d'autant plus volontiers, Monſeigneur, que j'ai été le témoin du zele dont vous êtes rempli pour tout ce qui concerne l'avancement de la Religion : je m'en rappelle ſans ceſſe le ſouvenir, pour m'animer moi-même à ſoutenir les travaux attachés au Miniſtere apoſtolique, auquel Dieu, par ſon infinie miſéricorde, a bien voulu me deſtiner. Je pars inceſſamment pour Peking, où je ſuis appellé, & c'eſt avant que de partir que je donne à Votre Grandeur cette légere marque de mon reſpect & de mon dévouement. Ce qui ſuit eſt la

lettre du Pere du Baudory, telle qu'il me l'a écrite depuis peu de jours.

Vous m'avez témoigné que je vous obligerois ſenſiblement de vous donner un détail exact de la bonne œuvre, que Dieu nous a inſpiré de faire à Canton, en aſſiſtant les enfans expoſés, & en leur procurant le baptême. C'eſt une conſolation que je n'ai garde de vous refuſer. Il y a ici deux ſortes d'enfans abandonnés : les uns ſe portent à un hôpital que les Chinois appellent *Yio-gin-tang*, c'eſt-à dire, *maiſon de la miſericorde*. Ils y ſont entretenus aux frais de l'Empereur. L'édifice eſt vaſte & magnifique : l'on y trouve tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien de ces pauvres enfans; des nourrices pour les allaiter, des Médecins pour les traiter dans leurs maladies, & des Directeurs pour veiller au bon ordre de la maiſon. Les autres enfans expoſés ſont portés dans notre Egliſe; on les baptiſe & on les confie à des perſonnes ſûres pour les nourrir, ainſi que je vous l'expliquerai dans la ſuite de cette lettre.

Les enfans de l'hopital ne ſe baptiſent que lorſqu'on les voit prêts de mourir; on en donne avis à mon Catéchiſte qui demeure dans le voiſinage

de l'hôpital, & qui va auſſi-tôt leur conférer le ſaint baptême. C'eſt comme vous voyez, un Chinois qui eſt chargé de cette fonction. Il ne ſeroit pas de la bienſéance qu'un Européen, & ſur-tout un Miſſionnaire entrât dans une maiſon remplie de femmes : d'ailleurs les Mandarins ne manqueroient pas d'en être informés, & l'expérience nous a appris qu'il eſt important que les Mandarins ignorent l'accès que nous avons dans cette maiſon. Ce que je ne puis donc faire par moi-même, je le fais par le moyen d'un Catéchiſte zélé, qui eſt bien inſtruit de la maniere d'adminiſtrer le ſacrement de baptême. On a ſoin d'écrire les noms de ceux qu'on baptiſe, & qui meurent après le baptême.

Vous me demanderez peut-être à quoi montent les frais que je ſuis obligé de faire pour ſoutenir cette bonne œuvre. Ils ne ſont pas auſſi conſidérables que vous pourriez l'imaginer. Il s'agit d'entretenir un Catéchiſte, de faire quelques préſens aux Directeurs & aux Médecins, de payer deux perſonnes qui ont ſoin d'avertir le Catéchiſte, dès qu'il ſe trouve quelqu'enfant dans un preſſant danger de mort ; de donner auſſi quelque choſe aux nourrices qui ont ſoin d'apporter & de rem-

porter les enfans qu'on baptiſe. Le tout ne monte à gueres plus de vingt taels qui font cent francs de notre monnoie ordinaire, & avec une ſi legere ſomme diſtribuée de la ſorte, on a la conſolation de placer chaque année un grand nombre d'enfans dans le Ciel.

Ce fut l'année 1719 qu'on commença à établir cette œuvre de charité, & on conféra le baptême à 136 enfans. Depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin du mois de décembre, on en baptiſa 114; on en baptiſa pareillement 241 en l'année 1721, & en cette année de 1722, je compte déjà 267 enfans qui ſont morts après avoir reçu le baptême: comme il y a encore deux mois pour arriver à la fin de l'année, j'eſpere que le nombre de ces prédeſtinés ira au-delà de 300. Ce nombre des enfans régénérés dans les eaux du baptême, qui augmente chaque année, eſt une preuve aſſez ſenſible du ſoin que la divine Providence prend de ces pauvres orphelins.

Un autre trait de cette même Providence ne vous touchera pas moins: lorſqu'on tourna ſes vues du côté de cet hôpital, on crut que le moyen d'y réuſſir étoit de s'adreſſer au Mandarin qui en avoit l'adminiſtration. On le viſita;

on lui fit des préſens ; on lui propoſa le deſſein qu'on avoit. Il parut l'approuver ; il promit tout ce qu'on voulut, & ne tint rien de ce qu'il avoit promis. Nous commencions déja à perdre toute eſpérance, lorſqu'une prompte mort enleva tout-à-coup le Mandarin. Nous jugeâmes à propos de prendre d'autres meſures, & au lieu de nous adreſſer à ſon ſucceſſeur, nous fîmes parler aux Directeurs de l'hôpital. Nous convînmes avec eux d'une ſomme que nous leur donnerions chaque année, moyennant quoi l'entrée dans l'hôpital nous a été libre.

Une difficulté ſe préſente d'abord à l'eſprit, ſur laquelle je dois vous donner quelque éclairciſſement. Quoiqu'on ne baptiſe à l'hôpital que les enfans moribonds, il eſt vraiſemblable que tous ces enfans ne meurent pas après le baptême reçu, & qu'il y en a quelques-uns qui échappent à la mort. En ce cas-là que deviennent-ils ? S'ils paſſent entre les mains des infideles, la grace du baptême leur eſt inutile : marqués du ſang de l'Agneau, il eſt difficile qu'ils profitent de ce bienfait, puiſqu'apparemment ils n'en connoîtront jamais le prix.

Cet inconvénient eſt grand, je l'a-

voue ; mais il n'eſt pas ſans remede. Le Catéchiſte & moi nous avons une liſte exacte des enfans baptiſés & de ceux qui meurent après le baptême : on examine de temps en temps cette liſte, & s'il y a quelques-uns de ces enfans qui reviennent de leur maladie, les Economes qui ont pareillement leurs noms, ſont avertis de ne les pas donner aux infideles qui viendroient les demander. Nous avons ſoin de les retirer de l'hôpital & de les placer chez des Chrétiens : ce ſont de nouveaux frais qu'il faut faire ; mais ils ſont indiſpenſables. Par-là on met le ſalut de ces enfans en ſûreté, & l'œuvre de Dieu ſe fait ſans inquiétude & ſans ſcrupule.

Les enfans expoſés qu'on nous apporte ne ſont pas à beaucoup près en ſi grand nombre : cependant la dépenſe qu'on eſt obligé de faire pour leur entretien eſt incomparablement plus grande. Je baptiſai l'année derniere dans notre égliſe quarante-cinq de ces enfans, qui moururent peu de jours après la grace qu'ils venoient de recevoir. J'en ai baptiſé cette année trente en dix mois. Au commencement nous n'en baptiſions gueres que cinq ou ſix par an ; mais j'ai lieu de croire que déſormais le nombre

montera tous les ans à ſoixante & davantage.

Si j'avois des fonds ſuffiſans, j'entretiendrois des Catéchiſtes, comme on fait à Peking, & je les envoyerois dans tous les quartiers de la ville où l'on a accoutumé d'expoſer les enfans. Je pourrois même avec une ſomme aſſez modique procurer le baptême aux enfans des infideles qui ſont ſur le point d'expirer. Ce ſont-là les ſeules occaſions où ma pauvreté me fait une véritable peine.

Dès qu'on apporte un enfant on le baptiſe & on lui cherche une nourrice. On ne donne que 25 ſols par mois à chaque nourrice : outre cela il faut fournir le linge, & les remedes quand ils ſont malades. Au commencement c'étoit une affaire que de chercher des nourrices : maintenant j'en trouve plus que je n'en veux. De même il falloit autrefois envoyer chercher les enfans dans les endroits où on les expoſe ; au lieu qu'à préſent les infideles nous les apportent eux-mêmes, parce qu'ils voient que leur peine eſt payée. Cela n'empêche pas que pluſieurs n'échappent à notre vigilance. Rien de plus ordinaire que de les voir flotter ſur la riviere, ou entraînés par le courant. Les uns ſont ſe-

courus; les autres ſont abandonnés. Il y a quelques mois que je fus témoin d'une choſe en ce genre aſſez ſinguliere. On portoit un enfant qui étoit encore en vie pour l'enterrer : un Chrétien qui s'en apperçut demanda l'enfant & promit de le nourrir : on n'eut pas de peine à le lui livrer : il l'apporte auſſi-tôt à l'égliſe; on le baptiſe, & au bout de deux jours il meurt.

Ce n'eſt pas aſſez de placer ces enfans & de leur procurer des nourrices : il faut de temps en temps les viſiter, & ſur-tout s'aſſurer de la probité & de la bonne foi de ceux à qui on en confie le ſoin. Faute de cette précaution, on s'expoſe quelquefois à de fâcheux inconvéniens.

Quand un enfant ſe porte bien, & qu'il y a lieu d'eſpérer qu'il vivra, je m'en délivre le plutôt qu'il m'eſt poſſible, ſoit en le donnant à quelqu'un qui veut bien s'en charger, ſoit en l'engageant par quelque gratification à le prendre. Mais ce n'eſt qu'aux Chrétiens que je le confie, & par-là je ſuis moralement sûr que lorſqu'il croîtra en âge, il ſera élevé dans les principes de notre ſainte Religion.

Je ne vous marque point ce qu'il en

coûte par an pour l'entretien des enfans qu'on nous apporte, & il ne ſeroit pas aiſé de le faire : cela dépend de leur nombre, & de certains frais qui ſurviennent de jour à autre, auxquels on ne s'attend pas. Mais comment fournir à ces frais, me direz-vous ? Ah ! mon cher Pere, qu'il eſt difficile qu'en ces occaſions un Miſſionnaire ne donne pas une partie de ſon néceſſaire ! d'ailleurs quelques perſonnes pieuſes qui cherchent à s'attirer des protecteurs dans le Ciel, procurent par leurs libéralités à ces petits innocens l'application du ſang de l'adorable Rédempteur : & vous m'avouerez que leurs aumônes ne ſçauroient être plus ſûrement employées.

Comme je mets toute ma confiance en la divine Providence, je ne refuſe aucun des enfans qu'on m'apporte, & actuellement j'en ai dix-huit que je fais nourrir. Ce qu'il y a de conſolant dans une occupation ſi ſainte, c'eſt que l'on pratique en même temps les œuvres de miſéricorde ſpirituelle & corporelle, & que la charité qui s'exerce à l'égard de ces infortunées victimes de la cruauté de leurs parens, regarde directement la perſonne du Fils de Dieu, ainſi qu'il nous l'aſſure lui-même en nous diſant :

« Toutes les fois que vous avez fait ces » choſes à l'un de mes freres que voilà, » vous me les avez faites à moi-même. » *Quamdiù feciſtis uni ex his fratribus meis, mihi feciſtis.*

Ici, Monſeigneur, finit la lettre du P. du Baudory. Comme je ſuis nouveau venu à la Chine, je n'ai encore rien fait dont je puiſſe vous rendre compte. J'y ſupplée par ce petit détail que j'ai l'honneur de vous envoyer. Je me flatte que Votre Grandeur voudra bien l'agréer; du moins je tâcherai par-là de lui perſuader que je porte juſqu'à l'extrêmité du monde, le ſouvenir & la reconnoiſſance des bontés dont elle m'a honoré, & de l'aſſurer que je ne ceſſerai jamais d'être avec le plus profond reſpect, &c.

P. DOMINC: PARENNIN SOC. JES. OBIIT
PEKINI XXIX SEPT. MCCXXXXI ÆT. LXXIX.

Pinxit f. Attiret

Sc. N. Ransonnette, Sc. Dom. Fratris Regis.

LETTRE

Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, à Messieurs de l'Académie des Sciences, en leur envoyant une traduction qu'il a faite en langue Tartare de quelques-uns de leurs ouvrages, par ordre de l'Empereur de la Chine ; & adressée à M. de Fontenelle, de l'Académie Françoise, & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

A Peking, le 1er mai 1723.

MESSIEURS,

Vous serez peut-être surpris que je vous envoye de si loin un traité d'Anatomie, un corps de Médecine, & des questions de Physique écrites en une langue, qui, sans doute, vous est inconnue; mais votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoye habillés à la Tartare. Oui, Messieurs, ce sont vos pensées & vos ingénieuses découvertes, dignes fruits de cette continuelle application, à laquelle les sciences doivent

ce haut point de perfection où nous les voyons, ce ſont, dis-je, ces découvertes qui ont réveillé chez tant de peuples le goût d'une étude également utile & agréable. Ils ont ſçu profiter de vos premiers ſoins par les traductions qu'ils ont faites de vos ouvrages ; mais comme ils ſe multiplioient tous les ans, pluſieurs ont mieux aimé apprendre la langue Françoiſe, pour puiſer eux-mêmes dans la ſource, que d'attendre qu'une main laborieuſe, mais toujours trop lente, leur ouvrît l'entrée de vos tréſors.

L'Empereur de la Chine, ſi célebre, même en Europe, par l'amour qu'il avoit pour les ſciences, & ſi avide des connoiſſances étrangeres, n'a pas cru être obligé d'apprendre notre langue pour en profiter ; il a jugé que le plus court & le plus aiſé pour lui, étoit de me donner le ſoin de rendre en ſa langue naturelle & en détail, les différentes découvertes dont je ne lui avois parlé que dans la converſation & aſſez légerement.

Ce Prince, qui mourut le 20 décembre 1722, étoit un de ces hommes extraordinaires qu'on ne trouve qu'une fois dans pluſieurs ſiecles : il ne donnoit nulles bornes à ſes connoiſſances, & de

tous les Princes d'Aſie, il n'y en a aucun qui ait jamais eu tant de goût que lui pour les ſciences & les arts. C'étoit lui faire ſa cour que de lui communiquer de nouvelles découvertes, ſur-tout celles qui venoient d'Europe; & comme il ne s'en eſt fait nulle part en auſſi grand nombre que dans votre illuſtre Académie, c'eſt auſſi d'elle que les Miſſionnaires Jéſuites ont le plus ſouvent entretenu ce grand Monarque.

Quand j'arrivai ici il y a vingt-cinq ans, on lui avoit déjà inſpiré une grande eſtime de l'Aſtronomie & de la Géométrie perfectionnée par vos ſoins; on lui avoit même préſenté pluſieurs beaux inſtrumens, grands & petits, faits ſous votre direction, dont on lui avoit enſeigné l'uſage. Vos obſervations ſur la phyſique ne furent pas oubliées. Pour ce qui eſt de l'Anatomie & des maladies du corps humain, elles n'avoient encore été qu'entamées.

Ce grand Prince, qui poſſédoit déjà les livres de Médecine Chinoiſe, comprit bien que cette connoiſſance étoit imparfaite, ſi l'on n'y joignoit la connoiſſance de l'Anatomie pour diriger le Médecin dans ſes ordonnances, & conduire la main du Chirurgien dans ſes

opérations; c'eſt pourquoi il m'ordonna de traduire en langue Tartare une Anatomie complette & un corps de Médecine. Au reſte, quand je dis qu'il me demanda cette traduction en langue Tartare, je parle de la langue des *Mantcheoux* qui regnent à la Chine depuis quatre-vingts ans, & qui s'appellent Tartares Orientaux. Je ne parle nullement de la langue des *Mongols*, qu'on nomme Tartares Occidentaux, & qui ſont preſque tous tributaires de l'Empereur. Ces deux langues ſont très-différentes entr'elles.

L'Empereur voulut d'abord avoir une idée de tout l'ouvrage; & enſuite il ſouhaita que je diſtribuaſſe le tout par parties ou par leçons, c'eſt-à-dire, que quand on avoit mis au net environ dix pages, il falloit les lui porter. Il s'engagea à corriger lui-même, s'il étoit néceſſaire, les mots & le ſtyle, ſans toucher au fond de la doctrine; & c'eſt ce qu'il a fait conſtamment juſqu'à la fin de l'ouvrage. Ce ſage Prince prévint une difficulté qui regardoit l'exécution. « Je vois bien, me dit-il, qu'il y aura à » traiter des matieres peu honnêtes, & » qu'étant Religieux vous pourriez les » omettre, ou n'en parler qu'en termes

» impropres, & dès-lors inutiles; c'eſt » pour cela que je vous ai aſſocié deux » Médecins habiles qui traiteront les » matieres que vous trouverez être » moins convenables à votre profeſſion; » car je prétends, ajouta-t-il, que l'on » n'omette rien; outre que nous ne » manquons pas d'expreſſions modeſtes, » c'eſt que le public doit retirer un » grand avantage de ce livre, & qu'il » doit contribuer à ſauver, ou du moins » à prolonger la vie; ce n'eſt pas un » livre à être montré aux jeunes gens: » ainſi les figures ne doivent être vues » que de ceux qui partageront avec » vous le travail. Je trouve, continua-t-» il, un défaut dans vos livres qu'il faut » éviter, c'eſt qu'ils placent les figures » à la fin des chapitres, & quelquefois » même à la fin du livre; d'ailleurs » elles me paroiſſent fort mal gravées & » peu exactes (l'Empereur parloit de » quelques figures gravées en Allema-» gne, qui lui étoient venues par la » Moſcovie). Je veux voir à chaque » leçon la figure peinte, qui exprime » les principes qu'on y enſeigne, & s'il » en faut encore parler dans la ſuite, il » n'y aura qu'à renouveller la même » figure ».

Tels furent, Meſſieurs, les ordres que l'Empereur me donna, il ne s'agiſſoit plus que de les exécuter. Sur quoi vous me demanderez peut-être ſi j'étois en état de le faire, ou ſi la langue Tartare des *Mantcheoux* fournit aſſez de mots pour s'expliquer clairement ſur des matieres d'Anatomie & de Médecine.

Je vous répondrai d'abord, que ce qui perſuada l'Empereur que j'étois capable de la commiſſion dont il me chargeoit, c'eſt que depuis environ dix ans, j'ai fait par ſon ordre quantité de traductions de la langue Tartare en langue Européenne, & que pareillement j'en ai fait des langues Françoiſe, Latine, Portugaiſe & Italienne en langue Tartare. Pour bien traduire une langue, il faut s'y être exercé de longue main: avec la ſimple théorie & la connoiſſance de la langue, on n'eſt gueres sûr de réuſſir; & parce que chaque langue a ſes tours & ſes délicateſſes, il ne me manquoit que quelque Tartare auſſi habile à tenir le pinceau, que l'eſt M. de Fontenelle à tenir la plume de votre Académie.

Pour ſuppléer à ce défaut, tout ce que put faire l'Empereur, fut de tirer de ſon Tribunal trois Mandarins des

plus habiles, deux Ecrivains dont la main étoit excellente, deux Peintres capables de tracer les figures, des tireurs de lignes, des cartonniers, &c. Voilà bien de l'équipage : je ſçais, Meſſieurs, qu'il ne vous en a pas tant fallu pour compoſer ce que je n'ai fait que traduire; mais chaque pays a ſes modes, & dans cette Cour on ne fait rien à petit bruit. Au reſte, je n'ai pas cru devoir m'aſſujettir en eſclave à une traduction purement littérale. Notre langue eut perdu beaucoup de ſa beauté ſi j'en euſſe rendu ſervilement les expreſſions, les tours & les arrangemens. L'Empereur en eût été dégoûté dès les premieres feuilles, & il n'auroit pas eu la patience d'attendre cinq années entieres la fin de cet ouvrage; car il a duré autant de temps, pour les raiſons que je rapporterai plus bas.

Mais y a-t-il ſuffiſamment des termes en la langue Tartare pour faire de ſemblables traductions? Je réponds qu'il y en a aſſez, & même de reſte. La principale raiſon qui fait naître ce doute, vient, ce me ſemble, de cette prévention dans laquelle ſont preſque toutes les Nations, que leur langue eſt la plus belle & la plus abondante qui ſoit au monde. Cette

idée croît à meſure du peu de rapport qu'elle a avec d'autres langues. C'eſt une erreur dont j'ai eu bien de la peine à guérir le fils aîné de l'Empereur qui eſt homme de lettres. Vous en jugerez par l'entretien que j'eus avec lui, lorſque nous étions à la ſuite de l'Empereur en Tartarie. Il avoit pour-lors trente-cinq ans. Il s'étoit perſuadé qu'on ne pouvoit bien rendre le ſens de ſa langue naturelle, & encore moins la majeſté de ſon ſtyle, en aucune de ces langues barbares, (ainſi appelloit-il nos langues d'Europe faute de les connoître) & pour s'en convaincre, ſans que je m'en apperçuſſe, il me fit appeller un jour dans ſa tente, & me dit qu'il avoit à écrire au Pere Suarès, Jéſuite Portugais, pour lui recommander une affaire importante; « mais, m'ajouta-t-il, comme il n'entend » point le Tartare, je vous dicterai ce » que j'ai à lui mander, & vous le tra» duirez en Latin, qui eſt, comme vous » me l'avez dit, une langue commune en » Europe à tous les gens de lettres ». Rien de plus facile, lui répondis-je en prenant la plume, car le papier étoit déjà préparé ſur ſa table. Le Prince commença d'abord une longue période qu'il n'acheva pas tout-à-fait, & me dit de traduire

duire. Je le priai de dire tout de ſuite ce qu'il vouloit mander, après quoi je le mettrois en Latin. Il le fit en ſouriant, comme s'il eût cru que je cherchois à éviter la difficulté. La traduction fut bientôt faite. Je lui demandai quelle ſouſcription il vouloit que je miſſe à la lettre : Mettez celle-ci, me répondit-il : « Paroles du fils aîné de l'Empereur à » *Soulin* » (c'eſt le nom Chinois du Pere Suarès). Je le fis, & lui préſentai la lettre, affectant de ne la pas relire. « Que » ſçais-je, me dit-il, ce que vous avez » écrit ? Eſt-ce ma penſée ? eſt-ce la » vôtre ? N'avez-vous rien oublié, » changé ou ajouté ? N'eſt-ce pas quel- » que piece que la mémoire vous a » fournie ? Car j'ai remarqué qu'en écri- » vant vous n'avez fait aucune rature, » & que vous ne tranſcrivez pas, comme » nous faiſons nous autres. Une ſi petite » lettre, lui dis-je, ne demande pas » qu'on ſe donne tant de peine ; la » premiere main ſuffit quand on ſçait » la langue. Bon, me dit-il, vous vou- » lez me prouver que vous ſçavez le » Latin, & moi je veux m'aſſurer que » votre traduction eſt fidelle. Dites-moi » donc en Chinois ce que je vous ai dicté » en Tartare, & que vous dites avoir

» mis en Latin. Je le fis auſſi-tôt, & il » en fut ſurpris. Cela n'eſt pas mal, » ajouta-t-il, & ſi la réponſe qui vien- » dra eſt conforme à ce que vous venez » de dire, je ſerai un peu détrompé ; » mais il faut que le Pere me réponde » en Chinois ; car s'il répondoit en lan- » gue Européenne, vous pourriez me » donner une réponſe de votre façon. » Je l'aſſurai qu'il ſeroit obéi, & que la » réponſe ſeroit conforme à ſa lettre.

« Je vous avoue, repliqua le Prince, » que je vous ai fait appeller, plutôt » dans le deſſein d'éprouver ce que » vous ſçaviez faire, que par le beſoin » que j'euſſe d'écrire à *Peking*. Quand » je conſidere vos livres d'Europe, » je trouve que la couverture en eſt » bien travaillée, & que les figures en » ſont bien gravées ; mais les caracteres » me déplaiſent fort : ils ſont petits & » en petit nombre, mal diſtingués les » uns des autres, & ſont une eſpece » de chaîne dont les anneaux ſeroient un » peu tortillés : ou plutôt ils ſont ſem- » blables aux veſtiges que les mou- » ches laiſſent ſur les tables de vernis » couvertes de pouſſiere. Comment » peut-on avec cela exprimer tant de » penſées & d'actions différentes, tant de

» choſes mortes & vivantes? Au contraire
» nos caracteres & même ceux des Chi-
» nois, ſont beaux, nets, bien diſtingués.
» Ils ſont en grand nombre, & l'on peut
» choiſir; ils ſe préſentent bien au lecteur,
» & réjouiſſent la vue. Enfin notre langue
» eſt ferme & majeſtueuſe; les mots frap-
» pent agréablement l'oreille, au lieu
» que quand vous parlez les uns avec
» les autres, je n'entends qu'un gazouil-
» lement perpétuel aſſez ſemblable au
» jargon de la Province de *Fokien* ».

Ce Prince ne trouve pas mauvais qu'on le contrediſe; choſe rare parmi les perſonnes de ſon rang, ainſi je ſaiſis l'occaſion qu'il me préſentoit de défendre nos langues Européennes: je commençai cependant, ſelon la coutume du pays, par avouer qu'il avoit raiſon; ce mot plaît aux Princes Orientaux, ils le ſavourent avec plaiſir, & les diſpoſe à écouter les raiſons par leſquelles on leur prouve inſenſiblement qu'ils ont tort. Je ne doute pas que ces ménagemens ne ſoient pareillement en uſage dans les Cours d'occident, car il me ſemble que par-tout c'eſt un mauvais métier, que celui de diſputer avec les Princes.

J'accordai donc au Prince que la langue Tartare étoit aſſez majeſtueuſe;

qu'elle étoit propre à décrire les hauts faits de guerres, à louer les Grands, à faire des pieces sérieuses, à composer l'histoire; qu'elle ne manquoit pas de termes & d'expressions pour toutes les choses dont leurs ancêtres avoient eu connoissance; mais qu'aussi on devoit prendre garde de ne pas trop se prévenir en faveur de sa langue. « Vous » préférez votre langue, lui ajoutai-je, » à celle des Chinois, & je crois que » vous avez raison: mais les Chinois » de leur côté qui sçavent les deux » langues, n'en conviennent pas; & » effectivement on ne peut nier qu'il » n'y ait des défauts dans la langue » Tartare». Ces dernieres paroles, avancées par un étranger, le surprirent; mais sans lui donner le temps de m'interrompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avois remarqué de défectueux.

« Vous convenez, lui dis-je, que » les Chinois avec tant de milliers de » caracteres, ne peuvent exprimer les » sons, les paroles, les termes de votre » langue sans les défigurer, de maniere » qu'un mot Tartare n'est plus recon- » noissable, ni intelligible, dès qu'il est » écrit en Chinois; & de-là vous con- » cluez avec raison que vos lettres sont

» meilleures que les lettres Chinoiſes,
» quoiqu'en plus petit nombre, parce
» qu'elles expriment fort bien les mots
» Chinois. Mais la même raiſon devroit
» vous faire convenir que les caracteres
» d'Europe valent mieux que les caracteres Tartares, quoiqu'en plus petit
» nombre, puiſque par leur moyen nous
» pouvons exprimer aiſément les mots
» Tartares & Chinois, & beaucoup
» d'autres encore que vous ne ſçauriez
» bien écrire.

» Le raiſonnement que vous faites,
» ajoutai-je, ſur la beauté des caracteres, prouve peu ou rien du tout. Ceux
» qui ont inventé les caracteres Européens, n'ont pas prétendu faire des
» peintures propres à réjouir la vue;
» ils ont voulu ſeulement faire des
» ſignes pour repréſenter leurs penſées,
» & exprimer tous les ſons que la bouche peut former; & c'eſt le deſſein
» qu'ont eu toutes les nations, lorſqu'elles ont inventé l'écriture. Or plus ces
» ſignes ſont ſimples, & leur nombre
» petit, pourvu qu'il ſuffiſe, plus ſont-
» ils admirables & aiſés à apprendre:
» l'abondance en ce point eſt un défaut,
» & c'eſt par-là que la langue Chinoiſe
» eſt plus pauvre que la vôtre, & que

» la vôtre l'eſt plus que les langues
» d'Europe. Je ne conviens pas, dit le
» Prince, que nous ne puiſſions avec les
» caracteres Tartares écrire les mots des
» langues étrangeres. N'écrivons-nous
» pas la langue Mogole, la Coréene,
» la Chinoiſe, celle du Thibet? &c. Ce
» n'eſt pas aſſez, lui répondis-je, il fau-
» droit encore écrire la nôtre. Eſſayez,
» par exemple, ſi vous pourrez écrire
» ces mots : *prendre*, *platine*, *griffon*,
» *friand* ». Il ne le put, parce que dans la langue Tartare on ne peut joindre deux conſonnes de ſuite; il faut placer entre deux une voyelle, & écrire *perendre*, *pelatine*, *feriand*, *gerifon*, &c.

Je lui fis remarquer enſuite que l'alphabet Tartare, quoiqu'en beaucoup de choſes ſemblable au nôtre, ne laiſſoit pas d'être fort défectueux. « Il vous
» manque, lui dis-je, deux lettres ini-
» tiales, le B & le D; vous ne pou-
» vez commencer aucun mot par ces
» lettres, & vous leur ſubſtituez le
» P & le T. Par exemple au lieu d'é-
» crire *Beſtia*, *Deus*, vous écrivez
» *Peſtia*, *Teus*. De-là vient qu'il y a
» une infinité de ſons Européens que
» vous ne pouvez écrire, quoique vous
» puiſſiez les prononcer: d'où je con-

» clus que notre alphabet l'emporte ſur » le vôtre. D'ailleurs vous prononcez » & écrivez la voyelle *é* toujours ou- » verte; vous ne prononcez l'*e* muet » qu'à la fin de quelques mots qui » finiſſent par *n*, mais vous n'avez au- » cun ſigne qui le faſſe connoître. Je » ſçai que ces défauts ſe trouvent dans » la langue Chinoiſe, & que comme vous » avez la lettre *r* qu'ils n'ont pas, votre » langue eſt au-deſſus de la leur, quand il » s'agit d'exprimer les noms étrangers ».

Le Prince ne goûtoit pas trop ce diſcours; il me dit cependant de continuer mes remarques : je paſſai donc de l'alphabet à la langue Tartare en général, je dis qu'elle n'étoit pas commode pour le ſtile concis & coupé, que pluſieurs mots étoient trop longs, & que je croyois que c'étoit une des raiſons qui la rendoit inutile pour la poëſie; que je n'avois pas vu de Docteurs faire des vers, ni même traduire autrement qu'en proſe les vers Chinois. « C'eſt ſans doute, ajoutai-je, parce que » la rime & la céſure, ſi faciles en Chi- » nois, ne ſont pas praticables dans » votre langue. Vous faites ſouvent » & bien des vers Chinois, que vous » écrivez ſur les éventails, ou que vous

» donnez à vos amis. Oſerois-je vous » demander ſi vous en avez fait en- » Tartare ? Je ne l'ai pas tenté, dit le » Prince, & je ne ſçache pas qu'on » ait fait ſur cela des regles : mais qui » vous a dit qu'il y avoit au monde » des poëtes & des vers ? Avouez que » ce n'eſt qu'à la Chine que vous l'avez » appris. Cela eſt ſi peu vrai, lui dis-je, » que j'étois prévenu, qu'on ne pou- » voit faire des vers dans une langue, » qui n'a que des monoſyllabes. Je me » trompois de même que vous vous » trompez. Je vais vous réciter des » vers en deux langues; &, quoique » vous ne puiſſiez en comprendre le » ſens, vous remarquerez aiſément la » céſure & la rime ».

Cette expérience faite, j'ajoutai qu'il y avoit peu de tranſitions dans la langue Tartare, qu'elles étoient très-fines & difficiles à attraper; que c'étoit l'écueil où échouoient les plus habiles gens; qu'on en voyoit quelquefois demeurer aſſez long-temps le pinceau en l'air, pour paſſer d'une phraſe à l'autre, & qu'après avoir rêvé, ils étoient obligés d'effacer ce qu'ils avoient écrit; que quand on leur en demandoit la raiſon, ils n'en apportoient point d'autres que

celles-ci; *cela ſonne mal, cela eſt dur, cela ne ſe peut dire, il faut une autre liaiſon*, &c.

Le Prince ne put nier que cet inconvénient ne ſe trouvât dans ſa langue; mais il me dit que cette difficulté ne ſe rencontroit pas dans le diſcours, & qu'on parloit ſans héſiter. « Il ſeroit bien étrange, lui repliquai je, » qu'un homme qui raconte un fait ou » une hiſtoire, après trois ou quatre » périodes, s'arrêtât la bouche ouverte, » ſans pouvoir continuer ſon diſcours: » on le croiroit frappé d'une apoplexie » ſubite. Mais remarquez que ceux qui » ne poſſedent pas la langue dans ſa » perfection comme vous, traînent d'ordinaire les finales, & ajoutent le mot » *yala* qui ne ſignifie rien; ſi dans un » entretien ils ne répetent que deux ou » trois fois ce mot inutile, ils croyent » qu'on doit leur en tenir compte. Je » vois que ceux mêmes qui viennent » récemment du fond de la Tartarie, » l'emploient auſſi fréquemment que » les autres, ce qui prouve qu'en effet » les tranſitions ſont en petit nombre; » & parce que dans la compoſition un » peu élégante, on n'oſe riſquer le mot » *yala*, ſur-tout depuis que l'Empereur

» votre pere l'a décrié en évitant de
» s'en ſervir, les auteurs ſe trouvent
» fort à l'étroit quand il s'agit de paſ-
» ſer d'une matiere à l'autre ».

Le Prince me répliqua en ſouriant, que la partie n'étoit pas égale entre nous deux, parce que j'étois dans ſon pays, & que lui n'étoit jamais allé en Europe. « Si j'y avois fait un voyage, » dit-il agréablement, j'en ſerois reve-
» nu chargé de tous les défauts de votre
» langue & j'aurois de quoi vous con-
» fondre. Vous n'auriez pas été auſſi
» chargé que vous le penſez, lui ré-
» pondis-je, on y a ſoin du langage,
» il n'eſt pas abandonné au caprice du
» public; il y a, de même que pour
» les ſciences & les beaux arts, un Tri-
» bunal établi pour réformer & perfec-
» tionner la langue. Arrêtez-là, dit le
» Prince, je vous tiens; car s'il y a des
» réformateurs pour votre langue, elle
» doit avoir des défauts, & beaucoup:
» on n'établit pas un Tribunal pour
» une bagatelle. Je me ſuis mal expliqué,
» lui dis-je, on ne l'a pas tant établi
» pour réformer notre langue, que pour
» la contenir dans ſes limites: en cela
» elle reſſemble à vos grands fleuves:
» quoiqu'ils roulent majeſtueuſement

» leurs eaux, vous ne laiſſez pas de » commettre des Officiers pour y veiller, de peur qu'ils ne débordent, ou » ne s'enflent par le mêlange des eaux » étrangeres, & ne deviennent moins » pures & moins utiles.

» Mais, pourſuivit le Prince, votre » langue n'a-t-elle rien emprunté des » autres? Ne s'y eſt-il point introduit » des termes & des expreſſions des » royaumes voiſins? S'eſt-elle toujours » conſervée dans la pureté de ſon » origine? »

Je lui repondis, qu'au commencement les différens Royaumes de l'Europe étant gouvernés par un même Prince, le commerce réciproque des différentes Nations, avoit introduit des mots communs, ſur-tout dans les ſciences & les arts, ſelon le langage des Nations qui les avoient inventées les premieres. Ces paroles furent un ſujet de triomphe pour le Régulo : il s'écria qu'il avoit l'avantage. « Nous n'avons » pris, dit-il, que fort peu de mots » des Mongols, & encore moins des » Chinois; encore les avons-nous dé» payſés, en leur donnant une termi» naiſon Tartare. Mais vous autres, » vous vous êtes enrichis des dépouil-

» les de vos voiſins. Vous avez bonne
» grace après cela de venir chicaner la
» langue Tartare ſur des bagatelles. »

Je ne crois pas, Meſſieurs, devoir vous fatiguer par un plus long récit de ce dialogue, ni m'étendre ſur la maniere dont il fallut mettre au fait ce Prince, ſur la différence des langues vivantes & des langues mortes; car il n'avoit jamais oui parler de ces dernieres : il ſuffit de vous dire que notre diſpute dura juſqu'à ce qu'il eut reçu la réponſe que lui fit le Pere Suarés: il en fut content, & commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe, c'eſt-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au-deſſous de la ſienne, encore vouloit-il mettre la Chinoiſe entre deux, mais je proteſtai fortement contre cette injuſtice, alléguant la multitude des équivoques qui ſe trouvent dans la langue Chinoiſe. « Hé bien, je vous
» l'abandonne, dit-il en riant; les Chi-
» nois qui n'aiment pas à être contre-
» dits ſur cet article, ſçauront bien ſe
» défendre ».

Tout ce que je viens de dire, prouve la prévention générale où ſont tous les peuples; chacun penſe bien de ſoi, de ſon pays, de ſa langue, de ſon mérite,

Encore s'ils en demeuroient-là ; mais de plus, ils ſe perſuadent que les autres Nations n'ont pas les mêmes avantages, & ſans façon ils ſe donnent mutuellement le nom de barbares ; c'eſt qu'aux uns & aux autres il en coûteroit trop de voyages & d'étude, pour ſe mettre en état de ſe rendre plus de juſtice.

Il n'eſt pas néceſſaire, Meſſieurs, de vous donner ici les régles de la langue Tartare, car je ne m'imagine pas qu'aucun de vous ſoit tenté de l'apprendre. Je vous en rapporterai ſeulement quelques ſingularités qui peut-être ne vous déplairont pas.

La langue Tartare comparée avec la langue Françoiſe a cela de particulier, que ſi, par exemple, l'on uſe du verbe *faire*, il faut le changer preſque autant de fois que change le ſubſtantif qui ſuit ce verbe. Nous diſons *faire une maiſon*, *faire un ouvrage*, des *vers*, *faire un tableau*, *une ſtatue*, *faire un perſonnage*, *faire le modeſte*, *faire croire*, &c. Cela eſt commode & charge moins la mémoire, mais c'eſt ce que les Tartares ne peuvent ſouffrir. Ils ont des verbes différens autant de fois que les ſubſtantifs régis par le verbe *faire*, ſont différens entr'eux. Quand on y manque dans

le discours familier, on le pardonne : mais on ne le passe jamais dans la composition, ni même dans les écritures ordinaires.

Le retour du même mot dans deux lignes voisines, ne leur est pas plus supportable ; il forme par rapport à eux une monotonie qui leur choque l'oreille. C'est pour cette raison qu'ils se mettent à rire, lorsqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'on entend très-souvent, *que*, *qu'ils*, *qu'eux*, *quand*, *qu'on*, *quoi*, *quelquefois*, &c. La fréquente répétition de ces pronoms leur déplaît infiniment. On a beau leur dire que c'est le génie de notre langue, ils ne peuvent s'y accoutumer. Les Tartares s'en passent & n'en ont nul besoin : le seul arrangement des termes y supplée, sans qu'il y ait jamais ni obscurité, ni équivoque ; aussi n'ont-ils point de jeux de mots, ni de fades allusions.

Une autre singularité de la langue Tartare, est la quantité de termes qu'elle a pour abréger : elle n'a pas besoin de ces périphrases, ni de ces circonlocutions qui suspendent le discours & qui le glacent : des mots assez courts expriment nettement, ce que sans leur secours on ne pourroit dire que par un long circuit

de paroles : c'eſt ce qui ſe voit aiſément, quand il s'agit de parler des animaux domeſtiques ou ſauvages, volatils ou aquatiques. Si l'on en veut faire une deſcription exacte dans notre langue, à combien de périphraſes ne faut-il point avoir recours, par la diſette des termes qui ſignifient ce qu'on veut dire ? Il n'en eſt pas de même chez les Tartares, & un ſeul exemple vous le fera comprendre. Je choiſis celui du chien, c'eſt celui de tous les animaux domeſtiques qui fournit le moins de termes dans leur langue, & ils en ont cependant beaucoup plus que nous. Outre les noms communs de grands & petits chiens, de mâtins, de lévriers, de barbets, &c. ils en ont qui marquent leur âge, leur poil, leurs qualités bonnes ou mauvaiſes. Voulez-vous dire qu'un chien a le poil des oreilles & de la queue fort long & bien fourni ; le mot *taiha* ſuffit ; qu'il a le muſeau long & gros, la queue de même, les oreilles grandes, les levres pendantes ? le ſeul mot *yolo* dit tout cela. Que ſi ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire, qui n'ait aucune de ces qualités, le petit qui en naîtra s'appelle *peſeri*. Si quelque chien que ce ſoit, mâle ou femelle, a au-deſſus des ſourcils deux

flocons de poil blond ou jaune, on n'a qu'à dire *tourbé;* s'il eſt marqué comme le léopard, c'eſt *couri;* s'il n'a que le muſeau marqueté, & le reſte d'une couleur uniforme, c'eſt *palta;* s'il a le col tout blanc, c'eſt *tchacou;* s'il a quelques poils au-deſſus de la tête tombans en arriere, c'eſt *kalia;* s'il a une prunelle de l'œil moitié blanche & moitié bleue, c'eſt *tchikiri;* s'il a la taille baſſe, les jambes courtes, le corps épais, la tête levée, c'eſt *capari;* &c. *Indagon* eſt le nom générique du chien; *nieguen*, celui de la femelle. Leurs petits s'appellent *niaha* juſqu'à l'âge de ſept mois, & de-là juſqu'à onze mois *nouquere:* à ſeize mois ils prennent le nom générique d'*indagon.* Il en eſt de même pour leurs bonnes & mauvaiſes qualités, un ſeul mot en explique deux ou trois.

Je ſerois infini ſi je voulois parler des autres animaux, des chevaux, par exemple. Les Tartares, par une eſpece de prédilection pour cet animal, qui leur eſt ſi utile, ont multiplié les mots en ſa faveur, & ils en ont vingt fois plus pour lui que pour le chien: non-ſeulement ils ont des mots propres pour ſes différentes couleurs, ſon âge, ſes qualités; ils en ont encore pour les différens mouvemens

qu'il ſe donne : ſi étant attaché il ne peut demeurer en repos ; s'il ſe détache & court en toute liberté ; s'il cherche compagnie ; s'il eſt épouvanté de la chute du cavalier, ou de la rencontre ſubite d'une bête ſauvage ; s'il eſt monté, de combien de ſortes de pas il marche, combien de ſecouſſes différentes il fait éprouver au cavalier. Pour tout cela & pour beaucoup d'autres choſes, les Tartares ont des mots uniquement deſtinés à les exprimer.

Cette abondance eſt-elle bonne ? eſt-elle mauvaiſe ou inutile ? c'eſt à vous, Meſſieurs, d'en décider: ce que je puis vous dire, c'eſt que ſi elle charge la mémoire de ceux qui l'apprennent, ſur-tout dans un âge avancé, elle leur fait beaucoup d'honneur dans la converſation, & eſt abſolument néceſſaire dans la compoſition. Sans cette multiplicité de noms pour toutes les parties externes ou internes des animaux, je n'eus jamais pû faire les huit volumes que j'ai l'honneur de vous préſenter : j'ai trouvé ſans peine les mots propres de toutes les parties qui peuvent ſe voir ſans le ſecours du microſcope, que les Tartares n'avoient pas ; je dois auſſi excepter celles qui ne paroiſſent que dans l'animal vivant, & qui

diſparoiſſent après ſa mort : du reſte leur langue ne manque d'aucun des termes néceſſaires pour l'exacte deſcription du corps humain, & c'eſt de quoi j'ai été ſurpris, car je ne vois pas de quels voiſins ils en auroient pu emprunter. Ils ont à l'occident les Tartares Mongols, & dans les deux langues il n'y a guères que ſept à huit mots ſemblables ; on ne peut dire même à qui ils appartiennent originairement. A l'orient ſe trouvent quelques petites Nations juſqu'à la mer, qui vivent en Sauvages, & dont ils n'entendent point la langue, non plus que de ceux qui ſont au nord. Au midi ils ont les Coréens, dont la langue & les lettres, qui ſont Chinoiſes, ne reſſemblent en rien à la langue & aux caracteres des Tartares.

Après la conquête de l'Empire de la Chine, les Tartares Mantchéoux craignirent que leur langue ne s'appauvrît ou ne ſe perdît tout-à-fait, plutôt par l'oubli des termes, que par le mêlange de la langue Chinoiſe avec la leur, car ces deux langues ſont inaliables. Les vieux Tartares mouroient peu à peu à la Chine, & leurs enfans apprenoient plus aiſément la langue du pays conquis que celles de leurs peres, parce que les meres & les domeſtiques étoient preſque tous Chi-

nois. Pour parer à cet inconvénient, ſous le premier Empereur *Chun tchi*, qui ne régna que dix-huit ans & quelques mois, on commença à traduire les livres claſſiques de la Chine, & à faire des Dictionnaires de mots rangés ſelon l'ordre alphabétique; mais comme les explications & les caracteres étoient en Chinois, & que la langue Chinoiſe ne pouvoit rendre les ſons ni les mots de la langue Tartare, ce travail fut aſſez inutile.

C'eſt pour cette raiſon que l'Empereur *Canghi* dès le commencement de ſon regne, érigea un Tribunal de tout ce qu'il y avoit ici de plus habiles gens dans les deux langues Tartare & Chinoiſe. Il fit travailler les uns à la verſion de l'hiſtoire & des livres claſſiques qui n'étoit pas achevée; les autres aux traductions des pieces d'éloquence, & le plus grand nombre à compoſer un tréſor de la langue Tartare. Cet ouvrage s'exécuta avec une diligence extraordinaire. S'il ſurvenoit quelque doute, on interrogeoit les vieillards des huit bannieres Tartares; & s'il étoit néceſſaire d'une plus grande recherche, on conſultoit ceux qui arrivoient nouvellement du fond de leur pays; on propoſoit des récompenſes à ceux qui

déterroient quelques vieux mots, quelques anciennes expreſſions propres à être placées dans le tréſor. On affectoit enſuite de s'en ſervir pour les apprendre à ceux qui les avoient oubliées, ou plutôt qui n'en avoient jamais eu de connoiſſance. Quand tous ces mots furent raſſemblés, & qu'on crut qu'il n'y en manquoit que très-peu, qui ſe pourroient mettre dans un ſupplément, on les diſtribua par claſſes.

La premiere claſſe parle du Ciel; la ſeconde du temps; la troiſieme de la terre; la quatriéme de l'Empereur, du gouvernement, des Mandarins, des cérémonies, des coutumes, de la muſique, des livres, de la gueree, de la chaſſe, de l'homme, des terres, des ſoies, des habits, des inſtrumens, du travail, des ouvriers, des barques, du boire, du manger, des grains, des herbes, des oiſeaux, des animaux domeſtiques & ſauvages, des poiſſons, des vers, &c. Chacune de ces claſſes eſt diviſée en chapitres & en articles. Tous les mots ainſi rangés & écrits en lettres majuſcules, on met ſous chacun en plus petit caractere la définition, l'explication, & l'uſage du mot. Les explications ſont nettes, élégantes, d'un ſtile aiſé, & c'eſt en les imitant qu'on apprend à bien écrire.

Comme ce livre eſt écrit en langue & en caracteres Tartares, il n'eſt d'aucune utilité pour les commençans, & ne peut ſervir qu'à ceux qui ſçachant déja la langue, veulent s'y perfectionner, ou compoſer quelque ouvrage. Le deſſein principal a été d'avoir une eſpece d'affortiſſement de toute la langue, de ſorte qu'elle ne puiſſe périr, tandis que le Dictionnaire ſubſiſtera. On laiſſe aux deſcendans le ſoin d'y faire des additions, s'ils viennent à découvrir quelque choſe nouvelle qui n'ait point de nom.

De tous les Anatomiſtes que j'avois ſoit Latins, ſoit François ou Italiens, j'ai fait choix de M. Dionis, qui m'a paru le plus clair & le plus exact. J'ai ſuivi ſon ordre & ſa méthode pour les explications; mais pour les figures, je me ſuis attaché à celles de Bartolin, qui ſont plus grandes & mieux gravées que les autres. Quand je vins à la circulation du ſang dans le corps humain, je m'appliquai à la décrire & à imiter la netteté & la clarté de mon auteur; mais je fus un peu plus diffus que lui, parce que l'Empereur manquoit des connoiſſances néceſſaires, pour comprendre aiſément ce que j'avois à lui dire. Il me fallut donc faire une préface à cette leçon

qui lui fut portée par un Eunuque de la chambre. Il la lut plusieurs fois, & dit que la Théorie étoit admirable, le stile net & clair, les expressions bien choisies. Il ajouta qu'il se souvenoit d'avoir vu dans les garde-meubles, une statue, de cuivre haute d'environ trois pieds, qui étoit couverte de veines & de lignes : il la fit tirer, afin que j'examinasse s'il y avoit quelque rapport avec ce que disoient nos livres. Cet ordre de l'Empereur me fit plaisir, dans la persuasion où j'étois, que les Chinois ayant toujours supposé la circulation du sang, je pourrois faire quelque découverte. On m'apporta donc la statue. Les lignes qui la couvroient étoient toutes paralleles entre elles, & presque toutes de la même longueur. Elle n'avoient nulle forme de veines ni d'arteres, & ne répondoient pas mêmes aux endroits où il y en a. Deux des plus habiles Médecins du palais l'ayant considérée assez long-tems, furent de mon avis. Leur pensée fut, que par ces lignes on avoit voulu indiquer les endroits, où l'on doit enfoncer les aiguilles dans les sciatiques, ou dans les douleurs podagriques. Ces aiguilles ne sont autre chose que de petites broches de fer, que les

femmes emploient à tricoter des bas : les Chinois les enfoncent entre les muſcles, dans les parties charnues & même ailleurs, juſqu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il eſt certain que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du ſang & de la lymphe ; mais ils ne ſçavent comment elle ſe fait, & leurs livres n'en diſent pas plus que les Médecins qui vivent aujourd'hui.

Je fis mon rapport à l'Empereur, & il convint que les lignes de cette ſtatue ne reſſembloient en rien aux veines du corps & aux autres vaiſſeaux ; il me dit qu'il ſe ſouvenoit que ſous la Dynaſtie précédente des *Mim*, on avoit fait l'ouverture d'un cadavre, mais qu'il ne croyoit pas qu'avant ce temps-là on en eût jamais fait. « J'avoue, m'ajouta-t-il, » qu'on peut retirer de grands avanta- » ges de la diſſection des criminels ; » ſur-tout ſi, comme vous me le dites, » elle ſe fait dans des lieux retirés, & » ſeulement en préſence des Médecins » & des Chirugiens. Il faut bien que ces » malheureux qui ont fait tant de mal » au public pendant leur vie, lui ſoient » de quelque utilité après leur mort. »

Je n'eus garde de lui dire qu'en Europe un pere faiſoit quelquefois ouvrir

le corps de ſon fils, & le fils celui du pere. J'aurois eu beau lui en apporter les raiſons, jamais l'Empereur n'eût pu accorder cette conduite avec le reſpect du fils pour le pere, & la tendreſſe du pere pour ſon fils. Il y a des préventions qu'il eſt inutile, & même dangereux de combattre ; celle-ci en eſt une, ſur-tout à la Chine.

Je ne finirois point, Meſſieurs, ſi je vous rapportois toutes les queſtions que me faiſoit l'Empereur à chaque leçon que je lui préſentois ; il ſuffit de vous dire qu'il m'interrogeoit ſans ceſſe, & que ſouvent paſſant d'une choſe à l'autre, il me conduiſoit bien loin de l'anatomie. Un jour entr'autres, je ne ſçais à quelle occaſion, il me parla des toiles d'araignées. Je ne manquai pas de lui faire part des découvertes de M. Bon, premier Préſident de Montpellier, & de l'expérience que M. de Réaumur a faite par vos ordres, dont j'avois vu le détail dans le journal de Trévoux. Il m'ordonna de lui traduire cet endroit du journal, ce qui interrompit pour quelque temps les livres d'anatomie. L'Empereur fut ſi charmé de cette lecture, qu'il envoya ma traduction à ſes trois fils, avec ordre de lui en rendre compte

compte dans trois jours. L'aîné des trois Princes avoua que dans la multitude de livres qu'il avoit lus, il n'avoit rien vu qui approchât d'une recherche ſi exacte & ſi laborieuſe, ſur un ſujet qui le méritoit ſi peu. « Il n'y a que des Euro-» péens, dit-il, qui puiſſent approfon-» dir ainſi les choſes, & mettre à pro-» fit juſqu'à des toiles d'araignées. Ils » ſont en cela plus habiles que nous, » dit l'Empereur, ils veulent ne rien » ignorer de la nature ». Les deux autres Princes ajouterent d'autres éloges : enfin je puis vous aſſurer que cette recherche fit honneur aux auteurs que je lui nommai, & augmenta l'idée que je lui avois donné du corps célebre qui a de tels membres.

Dans la ſuite ce Prince me fit diverſes queſtions ſur la Chymie & ſes principes, ſur l'action ſubite des poiſons, & ſur la lenteur ordinaire des remedes. J'eus recours à M. Lemery, qui ſatisfit la curioſité de l'Empereur ſur le premier article. La Phyſique me ſuffit pour le ſecond. Ces différentes queſtions qui ſe multiplioient, ont fourni la matiere d'un tome ſéparé de ceux qui concernent l'anatomie, leſquels ne comportoient pas tant de matieres diſparates.

Si cette traduction que je vous envoye, n'a été achevée que dans l'espace de cinq ans, comme j'ai déja eu l'honneur de vous le dire, il faut l'attribuer aux voyages presque continuels de l'Empereur, qui ne demeuroit gueres chaque année que quinze jours à Peking. J'ai toujours été à sa suite les dix-huit dernieres années de sa vie : & comme entre Peking & le lieu de la grande chasse, il a fait bâtir plus de vingt maisons de plaisance, & qu'il s'arrêtoit près de trois mois à celle de *Ge-ho* pour éviter les chaleurs, je continuois mon ouvrage avec le même secours de gens & de livres que si j'eusse été à Peking.

Au reste cet ouvrage n'est point imprimé, & il y a de l'apparence qu'il ne le sera jamais : à la vérité l'Empereur avoit d'abord dessein de me donner deux Docteurs & deux Médecins Chinois, pour le mettre en leur langue & l'imprimer, mais ensuite il changea de sentiment. Ce livre est singulier, dit-il, » & ne doit pas être traité comme les » livres ordinaires, ni abandonné à la » discrétion des ignorans ». Il ordonna qu'on en écrivît trois exemplaires avec respect, c'est-à-dire, en caracteres sembla-

bles à ceux qui ſe gravent ſur la pierre & ſur le bois ; que le premier exemplaire ſe conſerveroit à Peking, parmi les livres qui ſont à ſon uſage ; que le ſecond ſeroit à ſa maiſon de plaiſance, qui eſt à trois lieues de Péking ; & que le troiſiéme reſteroit à *Ge-ho* en Tartarie. Il en uſa de la même maniere par rapport à trois petits tomes Chinois de ſa façon ; il ne les fit point imprimer comme d'autres de ſes ouvrages, & il les fit enfermer dans une bibliothéque. Il en parloit ſouvent pour exciter la curioſité, & après quelques années, il permit aux curieux de les aller lire dans la bibliothéque, mais avec défenſe de les emporter ou de les tranſcrire.

On nomma plus de vingt perſonnes habiles, tant écrivains que correcteurs de livres, pour aider ceux que j'avois déja. Quand je parle d'écrivains, ne vous imaginez pas de ſimples Copiſtes, c'étoient tous des fils de Mandarins, gens habiles qui cherchent à ſe faire connoître, pour être élevés aux grands emplois dans les Tribunaux. Tous enſemble furent plus de huit mois à finir le premier exemplaire. Vous conviendrez qu'ils n'y mirent pas trop de temps,

quand vous ſçaurez la maniere dont la choſe s'exécute.

Quoique les Tartares n'ayent qu'une ſorte de caracteres, ils les écrivent cependant de quatre façons; la premiere eſt celle dont je viens de parler, qui demande beaucoup de temps. Un écrivain ne fait pas plus de vingt ou vingt-cinq lignes dans un jour, lorſqu'elles doivent paroître devant l'Empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop peſante, forme le trait plus large ou plus groſſier qu'il ne doit être; ſi par le défaut du papier il n'eſt pas net; ſi les mots ſont preſſés & inégaux, ſi on en a oublié un ſeul, dans tous ces cas & dans d'autres ſemblables, il faut recommencer. Il n'eſt pas permis d'uſer de renvoi, ni de ſuppléer à la marge; ce ſeroit manquer de reſpect au Prince. Auſſi ceux qui préſident à l'ouvrage, ne reçoivent point la feuille où ils ont remarqué un ſeul défaut. Il n'eſt pas plus permis de recommencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pu être dans la ligne précédente: il faut tellement prendre ſes précautions, & ſi bien meſurer ſon eſpace, que cet inconvénient n'arrive pas. C'eſt avec toutes ces difficultés que fut écrit le pre-

mier exemplaire : il n'en a gueres moins coûté pour les autres.

La ſeconde façon d'écrire eſt fort belle & peu différente de la premiere, & cependant donne beaucoup moins de peine. Il n'eſt pas néceſſaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait, ou parce que le trait eſt plus maigre dans un endroit que dans un autre, ou parce qu'il eſt un peu baveux. C'eſt de cette ſorte de caracteres que ſont écrits les livres que je vous envoie; quoiqu'ils ne ſoient pas tous d'une même main, ils ſont ſans faute & ſans rature.

La troiſieme façon d'écrire eſt plus différente de la ſeconde, que celle-ci ne l'eſt de la premiere ; c'eſt l'écriture courante : elle va vîte, & l'on a bientôt rempli la page & le revers ; comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd peu de temps à l'imbiber d'encre; & quand on dicte à l'écrivain, on voit ſon pinceau courir ſur le papier d'un mouvement très-rapide, & ſans qu'il s'arrête le moindre inſtant. C'eſt le caractere le plus d'uſage pour écrire les regiſtres des Tribunaux, les procès & les autres choſes ordinaires. Ces trois manieres d'écrire ſont égale-

ment liſibles, mais moins belles les unes que les autres.

La quatrieme façon eſt la plus groſſiere de toutes, mais c'eſt auſſi la plus abrégée & la plus commode pour ceux qui compoſent, ou qui font la minute ou l'extrait d'un livre. Pour mieux entendre ce que j'ai l'honneur de vous dire, jettez les yeux ſur un des livres que je vous envoie, vous verrez que dans l'écriture Tartare, il y a toujours un maître trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot juſqu'à la fin, & qu'à gauche de ce trait, on ajoute comme les dents d'une ſcie, qui font les voyelles *a e i o*, diſtinguées l'une de l'autre par des points qui ſe mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'oppoſite d'une dent, c'eſt la voyelle *e*; ſi on l'omet, c'eſt la voyelle *a*; ſi l'on met un point à gauche du mot près de la dent, ce point pour lors tient lieu de la lettre *n*, & il faut lire *ne*; s'il y avoit un point oppoſé à droite, il faudroit lire *na*. De plus, ſi à la droite du mot, au lieu d'un point, on voit un *o*, c'eſt ſigne que la voyelle eſt aſpirée, & il faut lire *ha he*, en l'aſpirant, comme il ſe pratique dans la langue Eſpagnole.

Or, un homme qui veut s'exprimer

poliment en Tartare, ne trouve pas d'abord les mots qu'il cherche : il rêve, il ſe frotte le front, il s'échauffe l'imagination, & quand une fois il s'eſt mis en humeur, il voudroit répandre ſa penſée ſur le papier, ſans preſque l'écrire. Il forme donc la tête du caractere & tire la perpendiculaire juſqu'en bas ; c'eſt beaucoup s'il met un ou deux points ; il continue de même juſqu'à ce qu'il ait exprimé ſa penſée. Si une autre la ſuit de près, il ne ſe donne pas le temps de relire, il continue ſes lignes juſqu'à ce qu'il arrive à une tranſition difficile : alors il s'arrête tout court ; il relit ſes perpendiculaires, & y ajoute quelques traits dans les endroits où un autre que lui ne pourroit deviner ce qu'il a écrit. Si en reliſant, il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faiſant un ſigne à l'endroit où il devoit être placé ; s'il y en a un de trop, ou s'il eſt mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait ovale. Enfin, ſi on lui fait remarquer, ou s'il juge lui-même que le mot eſt bon ; il ajoute à côté deux *oo*. Ce ſigne le fait revivre, & avertit le lecteur de cette réſurrection.

Ceux qui travailloient avec moi, ſe ſervoient de cette quatrieme façon d'écrire ;

elle ne laiſſe pas d'être liſible quand on eſt au fait de la matiere qui ſe traite, & qu'on a quelque habitude de la langue. Voici comment on s'y prenoit : celui qui tenoit le pinceau, jettoit ſur le papier ce que je diſois en Tartare, ſans y chercher que la vérité & l'exactitude ; après quoi c'étoit à lui à travailler & à compoſer l'ouvrage ; & quoique pendant ce temps-là les autres s'entretinſſent enſemble, ſon travail n'étoit nullement interrompu, il n'entendoit même rien de ce qui ſe diſoit. On eſt accoutumé ici dès la jeuneſſe à cette application. Il compoſoit donc tranquillement au milieu du bruit, & cherchoit des expreſſions dignes de la réputation qu'il s'étoit acquiſe par d'autres ouvrages. Quand il étoit content, il m'apportoit ſa feuille : ſi je trouvois que le choix des plus beaux termes l'eût rendu moins exact, je ne faiſois point de quartier, il falloit recommencer & prendre un autre tour : car dans cette langue, comme dans les autres, il n'y a rien qu'on ne puiſſe dire d'un ſtyle poli, clair & net. Il en coûtoit un peu plus à celui qui tenoit le pinceau ; mais il en falloit paſſer par-là, c'étoit l'ordre. Quand j'étois content, la feuille paſſoit dans les mains de deux autres

aſſociés : c'étoit leur tour d'être attentifs & appliqués. Le pinceau à la main, ils examinoient ſcrupuleuſement les termes, l'expreſſion, la briéveté, la netteté, l'ordre du diſcours, &c.

Quelquefois ces reviſeurs n'avoient rien ou très-peu de choſes à réformer ; d'autres fois ils ne s'accordoient ni entre eux, ni avec celui qui avoit tenu le pinceau : il falloit alors ſe raſſembler tous, diſputer enſemble, mais avec modeſtie & ſans contention. Quand on étoit convenu des termes & de l'expreſſion, c'étoit l'affaire des écrivains de mettre la feuille au net : il leur étoit permis de n'employer que l'écriture du ſecond ordre ; parce qu'elle n'étoit préſentée à l'Empereur, qu'afin qu'il l'a retouchât. En effet, il ne paſſoit gueres quatre leçons de ſuite, ſans ajoûter ou retrancher quelques mots. Il ne négligeoit pas même un point, quoiqu'il fît cette lecture avec une rapidité incroyable ; mais il ne faiſoit ces corrections que lorſque nous étions abſens ; car ſi nous étions préſens, il ne prenoit point le pinceau. S'il remarquoit quelque terme impropre, après quelques paroles obligeantes, il demandoit, par maniere de doute, s'il n'y en avoit pas un autre plus expreſſif :

& quoiqu'il le ſçût, au lieu de nous le dire, il nous avertiſſoit de le chercher. Son intention étoit ſans doute de nous exercer, plutôt que de nous donner de la peine. Il en falloit pourtant prendre beaucoup : on refeuilletoit le tréſor de la langue qui eſt en vingt tomes, & l'on trouvoit enfin ce terme, qui n'étoit que dans l'explication d'un mot écrit en lettres majuſcules. Il falloit tranſcrire une ſeconde fois, & porter de nouveau la feuille à l'Empereur, qui la reliſoit encore. S'il la rendoit ſans y rien changer, elle étoit cenſée avoir ſon approbation, & ſe gardoit juſqu'à la fin de l'ouvrage, pour être décrite avec les autres en caracteres du premier ordre, ainſi que je l'ai dit.

Quoiqu'on ſe ſerve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares qui emploient une eſpece de plume faite de bambou, & taillée à peu-près comme les plumes d'Europe. Il n'y a pas un an que je fis écrire de forts beaux caracteres avec cette ſorte de plume, par un vieux Tartare; mais parce que le papier de la Chine eſt ſans alun & fort mince, le pinceau Chinois eſt plus commode que la plume. Si cependant on veut écrire avec la plume, ou qu'on s'en

ſerve pour peindre à la Chinoiſe des fleurs, des arbres, des montagnes, &c. il faut auparavant paſſer par-deſſus le papier, de l'eau dans laquelle on ait fait diſſoudre un peu d'alun, pour empêcher que l'encre ne pénétre.

Enfin, Meſſieurs, pour finir tout ce que j'ai à vous dire ſur la langue Tartare, les caracteres ſont de telle nature, qu'étant renverſés, on les lit également, c'eſt-à-dire, que ſi un Tartare vous préſente un livre ouvert dans le ſens ordinaire, & ſi vous le liſez lentement, lui qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vîte que vous, & vous préviendra lorſque vous héſiterez. De-là vient qu'on ne ſçauroit écrire en Tartare, que ceux qui ſe trouvent dans la même ſalle, & dont la vue peut s'étendre juſques ſur l'écriture, en quelque ſens que ce ſoit, ne puiſſent lire ce que vous écrivez, ſurtout ſi ce ſont de grandes lettres.

Je ne ſçais, Meſſieurs, ſi ce détail dans lequel je ſuis entré, méritera votre attention, du moins je me perſuade que vous le regarderez comme une preuve certaine du deſir que j'aurois de vous faire plaiſir, & du reſpect ſincere avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

SECONDE LETTRE

DU MÊME.

A Meſſieurs de l'Académie des Sciences.

MESSIEURS,

En vous envoyant la traduction que j'ai faite de quelques-uns de vos ouvrages en langue Tartare, pour ſatisfaire la curioſité du feu Empereur de la Chine, j'y ai joint quelques racines particulieres de cet Empire, dont il eſt juſte que je vous faſſe la deſcription.

La premiere ſe nomme *hia tſao tom chom*, ce qui ſignifie, que pendant l'été cette plante eſt une herbe; mais que quand l'hiver arrive, elle devient un ver. Vous verrez en effet, Meſſieurs, ſi vous prenez la peine de la conſidérer, que ce nom ne lui a pas été donné ſans raiſon. Rien ne repréſente mieux un ver long de neuf lignes & de couleur jaunâtre. On voit bien formés, la tête, le corps, les yeux, les pieds des deux côtés du ventre, & les divers plis qu'il a ſur le dos. C'eſt ce qui paroît mieux quand

elle eſt encore récente; car avec le temps, ſur-tout ſi on l'expoſe à l'air, elle devient noirâtre, & ſe corrompt aiſément, à cauſe de la ténuité de ſa ſubſtance qui eſt molle. Cette plante paſſe ici pour étrangere & eſt très-rare; on n'en voit gueres qu'au Palais; elle croît dans le Thibet. On en trouve auſſi, mais en petite quantité, ſur les frontieres de la province de *Sſe tchouen* qui confine avec le Royaume de Thibet ou *Laza* que les Chinois nomment *Tſang ly*. Je n'ai pu connoître ni la figure de ſes feuilles, ni la couleur des fleurs qu'elle porte, ni la hauteur de ſa tige; mais voici quelle ſont ſes vertus.

Elles ſont à-peu-près ſemblables à celles qu'on attribue au *Ginſeng*, avec cette différence que le fréquent uſage de cette racine ne cauſe pas des hémorragies, comme fait le *Ginſeng*. Elle ne laiſſe pas de fortifier & de rétablir les forces perdues, ou par l'excès du travail, ou par de longues maladies; c'eſt ce que j'ai éprouvé moi-même.

Il y a trois ans que le *Tſongtou* des deux provinces de *Sſe-tchouen* & de *Xenſi*, vint en Tartarie pour rendre ſes devoirs à l'Empereur, qu'il n'avoit point vu depuis treize ans. Il apporta, ſelon la

coutume, ce qu'il avoit trouvé de plus singulier dans son département, ou dans les pays circonvoisins, & entr'autres choses des racines *hia-tsao-tom-chom ;* comme je l'avois connu autrefois, il me fit l'honneur de me venir voir : j'étois alors dans un abattement extrême, causé par les fréquens voyages qu'il me faut faire durant les rigueurs d'une saison froide & humide ; j'avois perdu l'appétit & le sommeil, & je languissois, nonobstant les divers remedes qu'on m'avoit donnés. Touché de mon état, il me proposa d'user de sa racine, qui m'étoit tout-à-fait inconnue : il la loua beaucoup, comme font ordinairement ceux qui donnent ou qui croient donner des remedes spécifiques, & il m'enseigna la maniere de la préparer. Il faut, me dit-il, prendre cinq drachmes de cette racine toute entiere avec sa queue, & en farcir le ventre d'un canard domestique, que vous ferez cuire à petit feu ; quand il sera cuit, retirez-en la drogue, dont la vertu aura passé dans la chair du canard, & mangez-en soir & matin pendant huit à dix jours. J'en fis l'épreuve, & en effet l'appétit me revint, & mes forces se rétablirent : le *Tsong-tou* fut ravi de voir avant son départ l'heureux succès de son

remede. Les médecins de l'Empereur, que je conſultai ſur la vertu de cette racine, me l'expliquerent de la même maniere qu'avoit fait le *Tſong-tou ;* mais ils me dirent qu'ils ne l'ordonnoient que dans le palais, à cauſe de la difficulté qu'il y a d'en avoir, & que s'il s'en trouvoit à la Chine, ce ne pouvoit être que dans la province de *Houquam*, qui, outre les plantes qui lui ſont propres, en produit beaucoup d'autres qui viennent dans les Royaumes voiſins : j'écrivis à un de mes amis qui y demeure, & je le priai de m'en envoyer ; il le fit, mais le peu de cette racine dont il me fit préſent, étoit noir, vieux & carié, & coûtoit quatre fois ſon poids d'argent.

Le *ſantſi* eſt plus facile à trouver : c'eſt une plante qui croît ſans culture dans les montagnes des provinces de *Yunnam*, de *Quoet-cheou* & de *Sſe-tchouen*. Elle pouſſe huit tiges qui n'ont point de branches : la tige du milieu eſt la plus haute & a le corps rond : il en ſort trois feuilles ſemblables à celles de l'armoiſe ; elles ſont attachées à la tige par une queue de grandeur médiocre ; elles ne ſont pas veloutées, mais luiſantes ; leur couleur eſt d'un verd foncé. Les ſept autres tiges, qui n'ont pas plus d'un pied

& demi de hauteur, & dont le corps eſt triangulaire, naiſſent de la premiere tige qui les ſurmonte, trois d'un côté & quatre de l'autre : elles n'ont chacune qu'une ſeule feuille à l'extrêmité ſupérieure, c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *ſantſi*, qui veut dire trois & ſept, parce que la tige du milieu a trois feuilles, & les ſept autres tiges n'en ont en tout que ſept.

Toutes ces tiges ſortent d'une racine ronde de quatre pouces de diamétre ; cette racine en jette quantité d'autres petites oblongues, de la groſſeur du petit doigt, dont l'écorce eſt dure & rude : l'intérieur eſt d'une ſubſtance plus molle & de couleur jaunâtre ; ce ſont ces petites racines qu'on emploie particuliérement dans la médecine. La tige du milieu eſt la ſeule qui ait des fleurs blanches ; elles croiſſent à la pointe en forme de grappe de raiſin, & s'épanouiſſent ſur la fin de la ſeptieme lune, c'eſt-à-dire au mois de juillet.

Quand on veut multiplier cette plante, on prend la groſſe racine qu'on coupe en ruelles, & qu'on met en terre vers l'équinoxe du printemps : un mois après elle pouſſe ſes tiges, & au bout de trois ans c'eſt une plante formée, qui a toute

la grandeur & la groſſeur qu'elle peut avoir.

Voici maintenant l'uſage qu'en font les Chinois : ils prennent les tiges & les feuilles vers le ſolſtice d'été ; ils les pilent pour en exprimer le jus, qu'ils mêlent avec de la chaux commune en farine, en font une maſſe, qu'ils ſéchent à l'ombre, & s'en ſervent pour guérir les plaies. Ils uſent de ce même jus mêlé avec le vin, pour arrêter les crachemens de ſang ; mais ce remede n'a de vertu qu'en été, & qu'à l'égard de ceux qui ſont ſur les lieux ; c'eſt pourquoi, à la fin de l'automne, ils arrachent les groſſes racines, & coupent les petites oblongues dont je viens de parler, puis les font ſécher à l'air, pour être tranſportées dans les autres provinces. Les plus peſantes de ces petites racines, dont la couleur eſt d'un gris tirant ſur le noir, & qui croiſſent en un terrein ſec ſur les côteaux, ſont regardées comme les meilleures. Celles qui ſont légeres, d'une couleur tirant ſur le jaune, & qui croiſſent ſur le bord des rivieres, n'ont preſque aucune vertu ; ces petites racines pulvériſées au poids d'une drachme, guériſſent les crachemens de ſang & les hémorrhagies ; ſi l'on en faiſoit l'analyſe, on leur trouve-

roit peut-être plusieurs autres qualités que j'ignore. Ce que je viens de dire est tiré d'un écrit Chinois que m'a donné un Médecin botaniste, qui a demeuré dans le lieu où croît cette racine : il en a transporté dans la province de *Kiangnan*, où il fait son séjour, & il assure qu'elle y vient fort bien, mais il n'a pas encore éprouvé si elle aura les mêmes vertus.

Depuis quelques années on en conserve à Canton dans des vases, & on la fait servir aux mêmes usages quand la plante est fraîche ; mais je ne crois pas qu'on emploie les petites racines séches, soit parce qu'elles n'y ont point de force, soit à cause de la facilité qu'on a d'en faire venir de véritables de la province de *Sse-tchouen ;* c'est pourquoi si des marchands avoient commission d'en acheter, ils doivent être sur leurs gardes, pour ne pas prendre celle qui croît à Canton.

Vous parlerai-je de la rhubarbe ? Je sçais, Messieurs, que cette plante & ses propriétés sont très-connues en Europe ; peut-être néanmoins verra-t-on volontiers la description que j'en vais faire, telle que je l'ai reçue d'un riche marchand qui va l'acheter sur les lieux, & qui vient la vendre à Peking : elle sera du moins plus exacte que celle qui nous

a été donnée par le ſieur Pomet, dans ſon hiſtoire générale des drogues. Il avoue qu'il ne ſçavoit ni ſon lieu natal, ni ſa figure ; il ignoroit même qu'il y en eût à la Chine : du reſte il raiſonne juſte ſur ſes qualités & ſur la maniere de la choiſir ; mais les figures qu'il en a fait graver ſont peu fidelles. Voici donc ce qu'en dit le Chinois.

Le *tai-hoam* ou la rhubarbe croît en pluſieurs endroits de la Chine. La meilleure eſt celle de *Sſe-tchouen ;* celle qui vient dans la province de *Xenſi* & dans le Royaume de *Thibet*, lui eſt fort inférieure : il en croît auſſi ailleurs, mais qui n'eſt nullement eſtimée, & dont on ne fait ici nul uſage. La tige de la rhubarbe eſt ſemblable aux petits bambous, (ce ſont des cannes Chinoiſes,) elle eſt vuide & très-caſſante ; ſa hauteur eſt de trois ou quatre pieds, & ſa couleur d'un violet obſcur. Dans la ſeconde lune, c'eſt-à-dire au mois de mars, elle pouſſe des feuilles longues & épaiſſes ; ces feuilles ſont quatre à quatre ſur une même queue, ſe regardant & formant un calice ; ſes fleurs ſont de couleur jaune, quelquefois auſſi de couleur violette : à la cinquieme lune elle produit une petite ſemence noire de la groſſeur d'un grain

de millet : à la huitieme lune on l'arrache, la racine en eſt groſſe & longue ; celle qui eſt la plus peſante & la plus marbrée en-dedans, eſt la meilleure & la plus eſtimée. Cette racine eſt d'une nature qui la rend très-difficile à ſécher : les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font ſécher ſur de grandes tables de pierres, ſous leſquelles ils allument du feu. Ils tournent & retournent ces tronçons juſqu'à ce qu'ils ſoient bien ſecs : s'ils avoient des fours tels que ceux d'Europe, ils ne ſe ſerviroient pas de ces tables. Comme cette opération ne ſuffit pas pour en chaſſer toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les ſuſpendre à la plus forte ardeur du ſoleil, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être conſervés ſans danger de ſe corrompre.

Pour ce qui eſt de l'uſage qui ſe fait de la rhubarbe, les Chinois penſent à-peu-près comme les Européens : néanmoins il eſt rare qu'ils ſe ſervent de la rhubarbe crue & en ſubſtance. Elle déchire les boyaux, diſent-ils, cela veut dire qu'elle cauſe des tranchées ; & comme les Chinois aiment mieux d'ordinaire ne

pas guérir, que d'être ſecourus avec de grandes douleurs, ils prennent plus volontiers la rhubarbe en décoction, avec beaucoup d'autres ſimples qu'ils allient ſelon les regles de leur art. Que s'il eſt néceſſaire qu'ils la prennent en ſubſtance, ils la préparent auparavant de la maniere que je vais dire.

Ils prennent une quantité de tronçons de rhubarbe, ſelon le beſoin qu'ils en ont, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz (celui de raiſin, s'ils en avoient, ſeroit meilleur) juſqu'à ce qu'ils ſoient bien amollis, & qu'on les puiſſe couper en rouelles aſſez minces. Après quoi ils poſent ſur un fourneau de briques, une eſpece de chaudiere, dont l'ouverture eſt de deux pieds de diametre, & va en ſe rétreciſſant juſqu'au fond, en forme de calotte; ils la rempliſſent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renverſé, qui eſt fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuſte avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils poſent les rouelles de rhubarbe, & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, ſur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puiſſe ſortir. Ils allument enſuite leur fourneau, & font

bouillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis, pénétre les rouelles de rhubarbe, & les décharge de leur âcreté. Enfin, cette fumée se résolvant comme dans l'alambic, retombe dans la chaudiere bouillante, & jaunit l'eau que les Chinois gardent pour les maladies cuticulaires. Ces rouelles doivent demeurer au moins huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire sécher au soleil; on recommence deux fois la même opération, & pour-lors la rhubarbe est préparée, & est de couleur noire. On peut la piler & en faire des pilulles purgatives. Cinq ou six dragmes au moins font une prise qui purge lentement & sans tranchées : l'urine ce jour-là est plus abondante & de couleur rougeâtre; ce qui marque, disent les Chinois, une fausse chaleur qui se dissipe par cette voie. Ceux qui ont de la répugnance à avaler tant de pilulles, prennent la même quantité de rouelles séches, & les font bouillir dans un petit vase de terre ou d'argent avec neuf onces d'eau, jusqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tiédes : quelquefois ils y mêlent des simples.

Cette maniere de préparer la rhubarbe a des effets salutaires, & j'ai été témoin

du ſuccès de ce remede. Une opiniâtre conſtipation avoit réduit un de nos Miſſionnaires à l'extrémité ; nul remede n'avoit pu l'émouvoir ; le malade les vomiſſoit d'abord, & même ceux de rhubarbe, ſoit qu'il les prît en pilulle ou en décoction. Le Médecin Chinois lui fit avaler la décoction d'une double doſe de cette rhubarbe préparée, à laquelle il avoit mêlé un peu de miel blanc. Le malade n'eut point de naufées, & fut délivré de ſon mal ſans douleur ni tranchées, dix heures après qu'il eut pris le remede.

M. Pomet, dans ſon hiſtoire que j'ai citée, aſſure que l'endroit par où l'on enfile la rhubarbe, étant donné en poudre le matin à jeun, au poids d'un gros, dans un verre d'eau roſe ou de plantin, eſt un remede infaillible pour le cours de ventre. Un autre Droguiſte, moins célebre a imprimé la même choſe : s'ils ont fait l'épreuve de ce qu'ils avancent, je n'ai rien à dire ; mais j'ai interrogé ſur cela un habile Médecin Chinois ; c'eſt un homme qui emploie la rhubarbe bien plus ſouvent que ſes confreres ; il m'a répondu que la rhubarbe commence toujours à ſe corrompre par ce trou, que la poudre qui s'y trouve n'eſt de nul

uſage, & qu'on a grand ſoin de la jetter, pour ne ſe ſervir que de l'intérieur de la racine, qui eſt peſant & bien marbré. Il ſe peut faire qu'on dédaigne à la Chine cet endroit de la rhubarbe, parce qu'elle n'y vaut que quatre ſols la livre, ou qu'étant beaucoup plus chere en France, on eſt attentif à n'en rien perdre.

J'ai ajouté une quatrieme racine très-aromatique, & qui m'a paru mériter une attention particuliere. Les Médecins Chinois qui s'en ſervent, n'en connoiſſent pas tous les uſages, parce qu'ils ne ſçavent pas en faire l'analyſe. Ils l'appellent *Tam coué ;* elle eſt toujours humide, parce qu'elle eſt huilleuſe. Sa vertu, diſent-ils, eſt de nourrir le ſang, d'aider à la circulation, de fortifier, &c. Il eſt aiſé d'en avoir en quantité & à bon marché ; on peut même la tranſporter ſans craindre qu'elle ſe corrompe, pourvu qu'on prenne les mêmes précautions que les Chinois, qui, de la Province de *Sſe tchouen*, en tranſportent dans les autres Provinces des racines entieres, qu'on garde dans les magaſins. C'eſt-là que les petits Marchands, qui ont des boutiques particulieres, s'en fourniſſent ; ils coupent cette racine, de même que toutes les autres, en morceaux très-minces, qu'ils

qu'ils vendent en détail. C'eſt pourquoi quand des Marchands d'Europe veulent acheter des drogues Chinoiſes à Canton, ils ne les doivent prendre que dans les grands magaſins, & non pas dans les boutiques, où les racines ne ſe vendent que coupées en petits tronçons.

Une cinquieme drogue que je vous envoie, Meſſieurs, s'appelle *Ngo kiao* : voici comme elle ſe prépare.

La Province de *Chantong* a pluſieurs Métropoles dont l'une ſe nomme *Yen tcheoufou*. Il y a dans ſon diſtrict une Ville du troiſieme ordre appellée *Ngo-hien*. Près de cette Ville eſt un puits naturel, ou un trou en forme de puits, de ſoixante-dix pieds de profondeur, qui communique, à ce que diſent les Chinois, avec un lac ou avec quelque grand réſervoir d'eau ſouterraine. L'eau qu'on en tire eſt très-claire, & plus peſante que l'eau commune : ſi on la mêle avec de l'eau trouble, elle l'éclaircit d'abord en précipitant les ſaletés au fond du vaſe, de même que l'alun éclaircit les eaux bourbeuſes. C'eſt de l'eau de ce puits qu'on ſe ſert pour faire le *Ngo kiao*, qui n'eſt autre choſe qu'une colle de peau d'âne noir.

On prend la peau de cet animal tué

tout récemment : on la fait tremper cinq jours de suite dans l'eau tirée de ce puits, après quoi on la retire pour la racler, & la nettoyer en dedans & en dehors : on la coupe ensuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits, jusqu'à ce que ces morceaux soient réduits en colle, qu'on passe toute chaude par une toile, pour en jetter les parties les plus grossieres qui n'ont pu être fondues; puis on en dissipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule avec des caracteres, des cachets, ou les enseignes de leurs boutiques.

Ce puits est unique à la Chine; il est fermé & scellé du sceau du Gouverneur du lieu, jusqu'au temps qu'on a coutume de faire la colle pour l'Empereur. On commence d'ordinaire cette opération après la récolte de l'automne, & elle continue jusques vers les premiers jours du mois de mars. Pendant ce temps-là les peuples voisins traitent avec les gardes du puits & avec les ouvriers qui sont chargés de faire cette colle à l'usage de l'Empereur. Ils en font le plus qu'ils peuvent, avec cette différence, qu'elle est moins propre, & qu'ils n'examinent point avec une atten-

tion ſi ſcrupuleuſe, ſi l'âne eſt gras & d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui ſe fait en cet endroit, eſt auſſi eſtimée à Péking, que celle qui eſt envoyée par les Mandarins du lieu à la Cour & à leurs amis.

Comme cette drogue eſt en réputation, & que ce qui s'en fait à *Ngo hien*, ne ſuffit pas pour tout l'Empire, on ne manque pas d'en faire ailleurs quantité de fauſſe avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, & quelquefois avec de vieilles bottes: on lui donne, tant qu'on peut, la même forme & le même cachet: on l'étale avec un peu de véritable pour la montre dans de belles & grandes boutiques; & parce qu'il ſe trouve preſqu'autant de ſots & de dupes qui l'achetent, qu'il y a de fourbes & de frippons qui la vendent, il s'en fait un grand débit dans les provinces. Il eſt cependant aſſez aiſé de diſtinguer la véritable d'avec la fauſſe. La véritable n'a point de mauvaiſe odeur, & portée à la bouche, elle n'a aucun mauvais goût. Elle eſt caſſante & friable; il n'y en a que de deux couleurs, ou tout-à-fait noire, ou d'un noir rougeâtre, comme eſt le baume du Pérou. La fauſſe eſt de mauvaiſe odeur & de mauvais goût, même celle qui

eſt faite de cuir de cochon, & qui approche le plus de la véritable; d'ailleurs elle n'eſt pas caſſante, & n'eſt jamais bien ſemblable à l'autre.

Les Chinois attribuent beaucoup de vertu à ce remede; ils aſſurent qu'il diſſout les flegmes; qu'il eſt ami de la poitrine; qu'il facilite les mouvemens des lobes du poulmon; qu'il arrête l'oppreſſion, & rend la reſpiration plus libre à ceux qui ont l'haleine courte: qu'il rétablit le ſang, & tient les boyaux en état de faire leurs fonctions; qu'il affermit l'enfant dans le ſein de ſa mere; qu'il diſſipe les vents & la chaleur; qu'il arrête le flux de ſang, & provoque l'urine, &c. Je ne voudrois pas être le garant de tant d'effets admirables. Je ſçais ſeulement que cette drogue, priſe à jeun, eſt bonne pour les maladies du poulmon: l'expérience l'a confirmé pluſieurs fois; & des Miſſionnaires attaqués de ce mal, l'ayant priſe par le conſeil des Médecins Chinois, s'en ſont bien trouvés. Ce remede eſt lent, & il faut le continuer long-temps: il ſe prend en décoction avec des ſimples, quelquefois auſſi en poudre, mais plus rarement.

Je ne vous parlerai point des autres plantes qui ſe trouvent à la Chine. Il

faudroit pour cela paſſer de beaucoup les bornes d'une lettre. Il m'eſt revenu qu'on avoit envoyé de Paris à Canton des Botaniſtes & des Droguiſtes: mais je ne ſçais s'ils auront été contens de leur voyage : car j'ai peine à croire qu'ils aient pu faire une récolte bien conſidérable. Les bonnes plantes ne ſe trouvent que dans les Provinces de *Quamſi*, de *Yun-nam*, de *Sſe-tchouen* & de *Quouetcheou*, où ſans doute ils n'ont pas pu aller. Depuis long-temps il n'y a point de Miſſionnaires établis dans ces Provinces, & quand il y en auroit, il faudroit qu'ils fuſſent Botaniſtes, & qu'ils euſſent le temps & la facilité de rechercher les plantes, & d'en étudier les propriétés. Si l'on ſçavoit de quelle maniere ils parcourent leurs Miſſions, on ne ſe plaindroit point du peu de connoiſſance qu'ils donnent des ſimples qui ſe trouvent dans leur diſtrict.

Les Miſſionnaires, ſur-tout des Provinces du Sud, vont pour l'ordinaire en barque d'une Miſſion à l'autre : s'il y a des chemins de traverſe à faire, ils vont en chaiſes fermées, & n'ont pas la commodité de s'arrêter dans les campagnes, ni la liberté de s'aller promener à pied, hors des murailles des villes où ſont leurs

Egliſes. Tout ce qui leur eſt poſſible ; c'eſt de faire quelque verſion de l'Herbier Chinois, dont les figures ne reſſemblent point aux plantes pour leſquelles elles ont été faites. On a eu plus de facilités dans les provinces boréales, mais le travail a été aſſez infructueux : je ne laiſſerai pas de vous en rendre compte ; vous ſçaurez du moins ce qui nous manque à la Chine, & quelle a été l'inutilité de nos recherches.

Il y a environ vingt-ſept à vingt-huit ans que l'Empereur *Canghi*, qui connoiſſoit les grands effets de la thériaque d'Andromaque, ſouhaita qu'on en fît la compoſition. Il fallut chercher des viperes, & quelques plantes qu'on ne trouvoit pas dans les magaſins, entre autres la gentiane & l'impératoire. Il nomma pour cela le Pere Gerbillon, François ; le Pere Stump, Allemand ; le Pere Ozorio, Portugais ; & le Frere Baudin, Piémontois, Apothicaire & Botaniſte habile. Il leur joignit les plus ſçavans Botaniſtes Chinois, ſe perſuadant que des gens de différens Royaumes remarqueroient plus aiſément les plantes qui ſeroient ſemblables à celles de leur pays. L'Empereur les fit conduire par des Mandarins dans les montagnes voi-

ſines, ſur le bord des rivieres, & dans les autres lieux où il y avoit eſpérance de trouver les plantes que l'on cherchoit. Leurs peines furent inutiles; ils ne trouverent pas même de viperes.

Depuis ce temps-là, j'ai ſuivi l'Empereur pendant dix-huit ans dans tous ſes voyages de Tartarie; j'ai eu ſucceſſivement pour compagnons M. le Docteur Bourgheſe, Médecin du feu Cardinal de Tournon; les Freres Fraperies & Rhodes, François; le Frere Paramino, Génois; & le Frere Coſta, Calabrois, tous Jéſuites, les uns Chirurgiens & les autres Apothicaires, & en dernier lieu le Frere Rouſſet, Jéſuite François, avec le ſieur Gagliardi, Chirurgien de l'hôpital du Saint-Eſprit de Rome. Dans tous ces voyages, nous n'avons rien trouvé qui ne ſe trouve par-tout ailleurs; comme, par exemple, de fort belle angelique, bien qu'elle ne ſoit pas cultivée; des côteaux de montagnes remplis de dictamne blanc, de paſtenade, d'aſperges & de fenouil ſauvage, de la chélydoine, de la quinte-feuille, de l'aigremoine, de la pimprenelle, du pouliot, de la joubarbe & du plantin grand & petit. Dans les petites vallées entre les montages, on trouve des forêts de belle

armoise, & d'absynthe différente de celle d'Europe. Je n'en ai vu de semblable à la nôtre, que dans le lieu de notre sépulture hors de la ville ; & je crois qu'elle y a été apportée de Macao. La fougere ne se voit que sur les hautes montagnes : inutilement cherchions-nous la gentiane, l'impératoire, le genievre & le bois de frêne dont j'avois besoin ; nous ne trouvâmes rien qui en approchât. J'ai écrit à nos Missionnaires dans les provinces pour en avoir ; & ils n'ont pu m'en envoyer. Tout cela ne prouve pas absolument qu'il n'y ait aucune de ces plantes à la Chine ou en Tartarie ; c'est un monde que nous n'avons pas parcouru ; mais c'est un préjugé que s'il y en a, elles y sont très-rares.

Les montagnes que j'ai vues, ne sont la plûpart garnies d'arbres que d'un côté, & c'est d'ordinaire du côté du sud. La regle n'est pas générale ; mais elle l'est en ce qu'il y a toujours un ou deux côtés dégarnis, & qui ne sont couverts que de peu d'arbres, de foin jaune, aride, mal nourri, sans fleurs ni arbustes. On pourroit conjecturer qu'il y auroit des mines ; car j'ai vu souvent des payſans près de *Geho* tirer de l'or du fond des torrens, & le porter à l'Em-

pereur : qui payoit leur peine pour les animer à ce travail.

Les arbres qu'on voit ſur ces montages, ſont de petits chênes peu élevés, des ſapins mal nourris & peu branchus, des trembles, des ormes, des coudriers, des noiſettiers ſi preſſés, qu'ils ne peuvent croître qu'en broſſailles ; ils abondent néanmoins en noiſettes, & attirent les ſangliers par troupes. Ces arbuſtes ſont entremêlés de roſes ſauvages & d'épines. Du reſte, on n'y voit aucun des fruits ſauvages qui ſe trouvent dans la plupart des montagnes d'Europe, comme ſont les pommes, les poires, les prunes, &c. Les Tartares Mongols qui habitent ces terres, ne cultivent aucun arbre fruitier. Ils ſe contentent de deux eſpeces de fruits ſauvages qu'on ne trouve même que dans quelques endroits de la Tartarie.

Le premier ſe nomme, en leur langue, *oulana*, qui eſt de la forme d'une groſſe ceriſe rouge ; il croît ſur une petite tige de trois pouces de haut, & ſort parmi le *gramen* dans les vallons, ou ſur le penchant des montagnes. Le ſecond croît en grappes ſur un bel arbre de vingt-cinq à vingt-ſix pieds de hauteur, & reſſemble aſſez pour la groſſeur aux

petits raisins de Corinthe. Quand la premiere gelée est tombée sur ces petits grains, ils deviennent rouges, & sont d'un goût aigre-doux & fort délicat.

L'Empereur fit aussi chercher le kermès dans toute la Tartarie & dans les Provinces de la Chine. Il croyoit qu'on pourroit faire ici, comme en Europe, de la confection d'Alkermès : celle qui nous étoit venue de Lyon, avoit arrêté tout-à-fait les palpitations de cœur auxquelles il étoit sujet. On n'omit rien pour satisfaire ce Prince, mais toutes les recherches furent superflues. On apportoit de tous côtés des arbustes à fruit rouge, mais ce n'étoit point le kermès ; j'avois envie de connoître ces arbustes ; les botanistes Chinois, qui les avoient ramassés, n'en avoient pas plus de connoissance que moi. Je questionnois les gens du pays, qui étoient tous ou chasseurs ou pâtres ; ils me renvoyoient à leurs Lamas, qui n'étoient pas là pour me répondre ; ce sont les seuls qui sçachent un peu de Médecine pratique, & qui aient quelque connoissance des simples. Mais, à dire vrai, ce sont des Médecins de routine, dont toute l'habileté consiste en des recettes que leurs peres leur ont transmises comme un patri-

moine, pour vivre commodément & à peu de frais. Auſſi ne communiquent-ils pas facilement leurs ſecrets.

J'ai été également ſurpris de voir que, dans les jardins de la Chine, il n'y ait ni hyſope, ni ſauge, ni marjolaine, ni bourrache, ni fenouil, ni perſil, ni ſerpolet, ni creſſon, ni petit baſilic, ni lavande dans les plaines, ni muguet dans les forêts; & que parmi cette quantité prodigieuſe de fleurs, il n'y ait ni tulippes, ni jonquilles, ni tubéreuſes. On ne voit de ces dernieres que celles qui ont été apportées d'Europe à Peking, où elles n'ont point dégénéré. J'ai vu, dans le Jardin de l'Empereur, deux petits vaſes; dans l'un il y avoit de la rue, & dans l'autre un petit laurier qu'on avoit apporté des Indes, mais ces deux plantes y ſont mortes. Au printemps, les campagnes ſont pleines de violettes, mais elles n'ont ni goût ni odeur. En échange les Chinois ont tant de choſes qu'on n'a pas en Europe en matiere de plantes, de racines, d'arbres & de fleurs, qu'ils peuvent aiſément ſe conſoler de celles qui leur manquent. Je n'en ferai pas le détail, afin de vous épargner la peine de lire des choſes peut-être inutiles. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

LETTRE

*Du Pere de Mailla, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere * * *, de la même Compagnie.*

A Peking, ce 16 octobre 1724.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Comment vous écrire dans l'accablement de douleur où nous ſommes ? Et le moyen de vous faire le détail des triſtes ſcenes qui ſe ſont paſſées ſous nos yeux ? Ce que nous appréhendions depuis pluſieurs années, ce que nous avons tant de fois prédit, vient enfin d'arriver : notre ſainte Réligion eſt entiérement proſcrite à la Chine ; tous les Miſſionnaires, à la réſerve de ceux qui étoient à Peking, ſont chaſſés de l'Empire ; les égliſes ſont ou démolies, ou deſtinées à des uſages profanes ; les édits ſe publient, où ſous des peines rigoureuſes on ordonne aux Chrétiens de renoncer à la Foi, & où l'on défend aux

autres de l'embraſſer. Tel eſt le déplorable état où ſe trouve réduite une Miſſion, qui depuis près de deux cens ans nous a coûté tant de ſueurs & de travaux.

Les premieres étincelles qui ont allumé le feu d'une perſécution ſi générale, s'éleverent au mois de juillet de l'année derniere dans la province de *Fokien*. Ce fut à *Foun-ganhien*, ville dépendante de *Fou-ning-tcheou*. Cette chrétienté étoit gouvernée par les RR. PP. Blaz de la Sierra, & Euſebio Oſtot, Dominicains Eſpagnols, venus depuis peu des Philippines. Un Bachelier chrétien, mécontent de l'un des Miſſionnaires, renonça à la Foi : enſuite s'étant aſſocié pluſieurs autres Bacheliers, à qui il avoit fait part de ſon mécontentement, ils allerent enſemble préſenter une requête au Mandarin du lieu, qui contenoit pluſieurs accuſations : les principales étoient, comme on le verra par l'Ordonnance du Mandarin, que des Européens qui ſe tenoient cachés, avoient élevé un grand temple aux frais de leurs diſciples; que les hommes & les femmes s'y aſſembloient pêle-mêle, & qu'on deſtinoit dès leur bas-âge des jeunes filles à garder la virginité, &c. Il eſt certain que

ces pratiques avoient été instituées depuis peu d'années avec de bonnes intentions ; mais il n'est pas moins certain que c'étoit avec peu de connoissance des usages & des coutumes de la Chine, ou sans y avoir assez d'égard ; car les autres Missionnaires, soit Jésuites, soit des autres Ordres qui sont répandus dans ce vaste Empire, tels que sont les Révérends Peres Franciscains & les Augustins, Messieurs des Missions Etrangeres, &c. qui connoissent la délicatesse des Chinois sur la séparation des personnes de différent sexe, ont principalement sur cet article évité avec grand soin de leur donner le moindre ombrage ; rien n'étant plus capable, vu le génie de ces peuples, de décrier la Religion, & de la rendre odieuse & mépriſable.

Le Gouverneur de la ville de *Foungan*, à qui la requête avoit été présentée, l'avoit sans doute envoyée aux Mandarins supérieurs ; car dès le 12 de la cinquieme lune, c'est-à-dire le 14 de juin, il reçut du *Tsong-tou* (1) l'ordre qui suit.

(1) *Tsong-tou* est le nom d'un grand Mandarin qui a la surintendance de deux Provinces. Il est au-dessus des Vicerois, & c'est la premiere charge qui soit dans les Provinces : on ne peut l'élever qu'en le faisant Ministre d'état, ou Président des Tribunaux souverains.

« J'ai appris que dans votre gouver-
» nement il y a des gens qui profeſſent
» la Religion du Seigneur du Ciel ; que
» les riches & les pauvres l'embraſſent ;
» qu'ils ont des temples & à la ville &
» à la campagne, & ce qui eſt de plus
» criant, qu'il y a des jeunes filles qui
» la ſuivent, à qui on interdit le ma-
» riage, & qu'on leur donne le nom de
» vierges ; que lorſqu'on prêche cette
» Religion, on ne diſtingue ni hommes
» ni femmes ; que dans le territoire qui
» dépend de *Fougan*, on compte quinze
» ou ſeize temples de cette ſecte. C'eſt-
» là une Religion étrangere qui ſéduit
» le peuple & qui corrompt nos bonnes
» coutumes : cela eſt d'une grande con-
» ſéquence. C'eſt pourquoi il eſt à pro-
» pos de défendre cette loi & d'en arrê-
» ter le cours. J'envoie donc cet ordre ;
» & auſſi-tôt que vous l'aurez reçu,
» ayez ſoin de le publier dans toute
» l'étendue du reſſort de *Foungan*, d'in-
» terdire cette Religion, de prendre le
» nom, & de décrire la forme de chaque
» temple, de le fermer, & d'ordonner
» aux chefs des familles & aux chefs de
» chaque quartier d'intimer par-tout
» cette Ordonnance, afin qu'on s'y con-
» forme, & qu'on ſe corrige prompte-

» ment des fautes passées. Que si dans la
» suite il se trouve quelqu'un qui ait la
» témérité de violer ces ordres, il faut
» le punir selon les loix; qu'on prenne
» à l'instant le nom de ceux qui se ras-
» semblent pour suivre cette loi étran-
» gere; qu'on se saisisse de leurs per-
» sonnes, afin que selon les Réglemens
» on les châtie de leur crime. On ne leur
» pardonnera point. Examinez donc,
» dressez un mémoire du temple de
» chaque lieu, décrivez-en la forme,
» afin que je juge à quel usage il peut
» servir, & en quoi on peut le conver-
» tir; que l'examen soit exact, sincere,
» véritable; faites-le avec attention;
» délibérez, & envoyez-moi votre dé-
» libération, afin qu'on n'agisse qu'avec
» raison. Exécutez cet ordre sans aucun
» délai ».

Le *Tchi-hien* (c'est ainsi qu'on appelle le Mandarin de *Foungan*), ayant reçu cet ordre, porta aussi-tôt un Edit public, qu'il fit afficher aux endroits les plus fréquentés de la ville. D'abord, selon la coutume observée à la Chine, il rapporte les paroles du *Tsong-tou*, & ensuite il ajoute :

« C'est pourquoi en conséquence de
» cet ordre, je publie cet Edit pour inf-

» truire au dehors, afin qu'on examine. » Que les Mandarins ſubalternes l'obſervent & s'y conforment ; que les » chefs des cinq quartiers s'aſſemblent ; » qu'ils aillent au temple des Chrétiens » qui eſt dans la ville ; qu'ils examinent » avec attention & de leurs propres » yeux le bâtiment qu'on y éleve ; de » combien de corps-de-logis & de combien de chambres il eſt compoſé ; de » quelle longueur & de quelle largeur » eſt le terrein ; ce qui reſte de matériaux à employer ; qu'ils en faſſent les » états, & qu'ils les gardent, car ils en » répondront ; qu'on me donne ces » états afin que j'en rende compte aux » Mandarins ſupérieurs ; que tel Mandarin examine combien il y a de filles » qui gardent la virginité. J'ordonne que » ſur le champ les chefs des familles & » les chefs de quartier s'en informent » exactement, & qu'ils avertiſſent leurs » parens de les retirer chez eux. On ne » leur permet point de demeurer plus » long-temps dans le temple : ce ſeroit » violer l'ordre de mon Supérieur. Qu'on » obéiſſe promptement ».

Le Mandarin de *Foungan* ayant fini ſes recherches, fit aux premiers Mandarins la réponſe ſuivante :

« Moi *Tchi-hien* de *Fongan-hien*, sur » une affaire qu'on doit séverement condamner, & sur les ordres que j'ai » reçus de votre part, &c. j'ai porté un » Edit public, afin qu'on n'en prétendît » pas cause d'ignorance : j'ai interdit » cette secte au dehors par une Sentence prohibitive que j'ai fait afficher, » & je me suis transporté en personne à » l'église qu'on bâtit à la rue *Tchong-ssé* : » quoique cet ouvrage ne soit que commencé, j'ai jugé, & par les matériaux » qui sont destinés à le construire, & » par le plan qui en a été tracé, que la » dépense ne sçauroit aller à moins de » deux ou trois mille taëls (1). Cet argent seroit bien mieux employé à » secourir le pauvre peuple : quel dommage qu'on l'emploie en faveur d'une » fausse secte, qui détruit les cinq sortes » de devoirs & la vraie vertu, qui renverse l'union des familles, & anéantit » les bonnes coutumes ! c'est ce qui fait » saigner le cœur.

» Là j'ai fait connoître aux Capitaines » & aux chefs des quartiers, les soins » que vous vous donnez pour le bon

(1) Le taël vaut à peu près cinq livres de notre monnoie.

» gouvernement de cette province, afin
» d'y maintenir nos uſages & de per-
» fectionner le cœur des peuples. Alors
» l'Ecrivain *Kouo-yu-Siun*, & le Gra-
» dué *Ou-ou-entcho*, & autres qui ont
» ſoin de la fabrique de cette égliſe,
» m'ont répondu à voix haute : le Sei-
» gneur du Ciel eſt le maître de toutes
» choſes ; qui oſeroit ne pas le reſpec-
» ter, ne pas l'honorer ?

» Je leur adreſſai auſſi-tôt la parole,
» & je leur demandai pourquoi ils n'hó-
» noroient pas leurs ancêtres défunts ?
» Pourquoi à la mort de leurs peres &
» de leurs meres, ils ne leur faiſoient
» pas les cérémonies établies par les
» loix ? Pourquoi ils avoient parmi eux
» des garçons & des filles qui ne ſe ma-
» rioient point ? Pourquoi ils regar-
» doient comme des diables nos anciens
» ſages que nous révérons ? A tout cela
» ils me répondirent qu'il y avoit un
» Européen maître de la loi, qui la pu-
» blioit & leur enſeignoit le chemin du
» Ciel ; qu'au regard des cérémonies
» après la mort, elles n'étoient d'aucune
» utilité ; à quoi bon les faire ? Je leur
» demandai comment s'appelloit cet Eu-
» ropéen ? s'il avoit la patente impériale ?
» quel étoit le lieu de ſa demeure, & ſi

» je ne pourrois pas le voir ? Ce maître
» de la loi, répondirent-ils, s'appelle
» *Ouang :* il ne sort pas aisément, & il
» ne se fait voir que très-difficilement :
» il ne dit point s'il a la patente impé-
» riale ou non. De semblables réponses
» me firent juger que c'étoient des igno-
» rans, qui avoient embrassé cette loi
» par simplicité, & sans rien examiner.

» Au moment que j'étois à répondre à
» vos ordres, le portier de mon tribunal
» m'a apporté un écrit d'une feuille qu'il
» a trouvé sans nom, collé au bas de
» l'édit que j'avois fait afficher. Cet
» écrit est rempli de tant d'orgueil &
» d'expressions si grossieres, que je n'ose
» vous en faire le rapport, de peur de
» blesser vos yeux & vos oreilles.

» En examinant les registres de mon
» tribunal, je trouve que la cinquante-
» sixieme année de *Canghi*, le tribunal
» souverain ordonna qu'on laissât de-
» meurer dans leurs églises ceux qui
» avoient la patente impériale, & qu'on
» chassât ceux qui ne l'avoient pas. Cet
» ordre fut publié dans tout l'Empire :
» c'étoit l'effet du bon cœur du feu
» Empereur, à l'égard des étrangers qui
» viennent à la Chine. Cet ordre ne va
» qu'à permettre aux Européens de vi-

» vre dans leur loi, il ne permet pas
» aux Chinois de la ſuivre, & de ſe
» ſoumettre à des étrangers. De plus
» ceux qui ont la patente impériale, ont
» chacun leur égliſe; il n'y en doit avoir
» qu'une ſeule en chaque province, &
» l'on n'a jamais prétendu ſouffrir que
» dans un petit *hien* (1), tel que *Foun-*
» *gan*, il y eût plus de dix de ces égli-
» ſes, où les hommes & les femmes
» s'aſſemblaſſent pêle-même, ſans diſ-
» tinction de ſexe.

» Lorſque j'examine le code de nos
» loix, je trouve qu'il n'eſt point per-
» mis d'élever des *Miao*, & que ſi cela
» arrive, les Mandarins des lieux doi-
» vent les détruire, & faire ſur cela
» de rigoureuſes défenſes. Les choſes
» en ſont venues à un point de mépris
» des Mandarins & de leur autorité,
» que ſi vous n'employez tout ce que
» vous avez de pouvoir pour en arra-
» cher juſqu'à la racine, & ſi vous ne
» l'employez au plutôt, tout le peuple
» embraſſera cette loi, & s'écartera ab-
» ſolument de nos coutumes, pour en
» ſuivre d'étrangeres.

» Je ne ſuis qu'un petit Mandarin, &

(1) *Hien* marque une ville du troiſieme ordre.

» mon autorité eſt peu de choſe, & je » n'ai pas le pouvoir de réformer de » tels abus. J'envoye *Yang-tſé-ki*, mon » ſubſtitut, dans toutes les égliſes de » ce diſtrict, avec ordre d'en dreſſer » un catalogue exact, que je vous ferai » tenir. Du reſte, je vous conjure de » faire attention à l'audace & à l'arro- » gance de ceux qui ſuivent cette loi, » & je vous demande en grace d'or- » donner que tous les Mandarins d'ar- » mes & de lettres ſe réuniſſent pour » y apporter un remede ſi efficace ; » qu'après la défenſe qui ſera faite, » perſonne n'oſe plus ſe ſouſtraire aux » ſages loix du gouvernement. Le 26 » de la cinquieme lune, c'eſt-à-dire, » le 28 juin 1723 ».

Le premier jour de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire le 2 de juillet, les deux Mandarins de la Capitale, après avoir lu la lettre du Mandarin de *Foungan*, lui écrivirent qu'il étoit ſurprenant qu'un Bachelier eût abandonné la ſainte Doctrine, pour embraſſer une ſecte étrangere : ils ordonnerent que ſur le champ on arrêtât le Bachelier & le Gradué ; qu'on tâchât de découvrir l'auteur du billet injurieux qui avoit été affiché ; qu'on prît le nom & le ſurnom de l'Européen, maître de

cette ſecte ; qu'on s'informât s'il avoit la patente, & qu'on rendît une réponſe prompte & exacte ſur chacun de ces articles.

De plus le *Tſong-tou* envoya ſecrétement un billet au Mandarin, qui contenoit ce qui ſuit :

» Le peuple de la ville de *Foungan* a » été ſéduit par la fauſſe ſecte du Sei» gneur du Ciel ; c'eſt un peuple qui » a été confié à vos ſoins : ne falloit-il » pas y mettre ordre de bonne heure, » & interdire cette loi dès qu'on a com» mencé de la publier, afin d'en arrêter » le progrès ? Que faiſiez-vous donc » alors ? Convenoit-il d'être tranquille » & de vivre dans l'oiſiveté ? Voyez à » quels excès les choſes ſont venues par » votre faute : ſelon le rapport que vous » faites, les nobles, les lettrés, les gens » de guerre, & le peuple enfin, tous » ceux qui ne ſe ſont point laiſſés ga» gner, ont été ravis d'apprendre qu'on » recherchoit les chrétiens, & qu'on » travailloit à éteindre leur loi. Sans » doute les ſages & les ignorans pen» ſent différemment. Il ne faut rien » omettre pour faire rentrer dans la » bonne voie ceux qui ſe ſont égarés. » C'eſt pourquoi auſſi-tôt que vous aurez

» reçu ce billet, appliquez-vous à dé-
» couvrir combien il y a de perſonnes
» qui ont embraſſé cette loi. Informez-
» vous de ceux qui paſſent pour en
» être les chefs. Si ceux-ci ont leur
» pere, ou des freres qui ſoient chefs
» de famille, il faut ſe ſervir d'eux pour
» exhorter les autres à ſe corriger, à
» abandonner l'erreur, & à rentrer dans
» le chemin de la vérité. Il faut auſſi y
» employer ſecrettement les nobles &
» les lettrés, peut-être que par cette
» voie douce on réuſſira à les ramener
» à leur devoir. A l'égard du Prédica-
» teur Européen, informez-vous exac-
» tement de ſon nom, & s'il a la patente
» impériale : mais quand il l'auroit,
» vous ne devez pas lui permettre de
» prêcher ſa loi dans votre diſtrict, ni
» de tenir des aſſemblées, & de ſéduire
» le peuple. J'attends ſur cela une
» prompte réponſe, afin qu'on ſe ſaiſiſſe
» de ſa perſonne, & qu'on le conduiſe
» à *Canton* & de-là à *Macao*, où on
» le laiſſera, en tirant un témoignage
» qui faſſe foi qu'il y eſt arrivé.

» Quant aux lettrés qui ſe trouveroient
» être les chefs, comme les Bacheliers
» & autres, il faut s'y prendre d'une
» autre maniere pour les punir ; car il
» faut

» faut nettoyer ce lieu, & rétablir les » bonnes coutumes. S'il y avoit à craindre quelque attroupement du peuple » qui ſuit cette ſecte, ne vous preſſez » pas d'uſer de violence : l'affaire pourroit devenir ſérieuſe : mais examinez » toutes choſes, & avertiſſez-moi au » plutôt, afin que j'envoye mes ordres, » & que j'y faſſe paſſer des ſoldats pour » tenir le peuple en reſpect. L'affaire » eſt de conſéquence, & ne ſouffre » point de retardement ; mais ne faites » rien à l'étourdie, & comportez-vous » avec prudence.

» J'envoye en même-temps un billet » au Mandarin de la ville de *Foning*, » avec ordre de choiſir dans ſon tribunal un officier intelligent, & de » l'envoyer ſecrétement à *Foungan*, » afin qu'il tâche de découvrir la diſpoſition des peuples, & de m'en » donner avis inceſſamment ; qu'on » mette la (1) plume au ſac des dépêches : renvoyez-moi ce billet ».

Le Mandarin de *Foungan* fit la réponſe ſuivante au billet du *Tſong-tou.*

(1) Lorſqu'il s'agit d'une affaire fort preſſée, on attache une plume au paquet des dépêches, & il faut que ceux qui le portent marchent nuit & jour, & faſſent une extrême diligence.

» Dans mes écrits précédens, je vous » ai fait ſçavoir que j'avois donné un » édit public pour proſcrire la ſecte » étrangere ; que j'avois envoyé un » Mandarin ſubalterne dans les villages, » pour examiner les temples des chré- » tiens, & en dreſſer le catalogue ; que » moi-même je m'étois tranſporté au » temple qui eſt dans la ville ; qu'on » commence à le bâtir ; que j'avois fait » un état des matériaux qui étoient ſur » le lieu ; qu'alors j'avois fait venir les » capitaines des cinq quartiers & les » chrétiens ; que je leur avois intimé » vos ordres, en leur faiſant connoître » votre application à préſerver le pays » de l'erreur, & à rétablir les bonnes » coutumes. Je leur en ai parlé à plu- » ſieurs repriſes. Mais hélas ! on di- » roit que ce ſont des gens ivres ; ils » ne paroiſſent pas vouloir ſortir de » leur aſſoupiſſement : loin de penſer » ſérieuſement à ſe corriger, ils ont » attaché au bas de mon édit un écrit » injurieux. Je vous remercie de la grace » que vous me faites, de me promettre » des gens de guerre, pour faire exé- » cuter les défenſes.

» Selon le rapport du Mandarin ſubal- » terne qui a dreſſé la liſte des temples,

» il en manque deux ou trois dans le
» billet que j'ai envoyé : en tout il y
» en a dix-huit. Ceux qui ſont grands
» & élevés ont été conſtruits depuis
» peu : les anciens ont été réparés, &
» paroiſſent comme récens. Il a fallu
» dépenſer de grandes ſommes d'argent
» pour conſtruire de pareils édifices :
» & cet argent a été tiré des entrailles
» du peuple. Ces pauvres gens qui ſont
» avares quand il s'agit de tout autre
» dépenſe, ne regrettent point l'argent
» qu'ils donnent pour un uſage ſi per-
» nicieux : ils engagent leurs maiſons,
» & vendent leurs héritages.

» Les jeunes femmes & les jeunes filles
» entrent auſſi dans cette Religion. Elles
» vont dans un lieu retiré dire à l'oreille
» de l'Européen des paroles ſecrettes :
» c'eſt ce qu'ils appellent *ſe confeſſer*. Ils
» n'ont pas de honte de s'aſſembler
» pêle-mêle, hommes & femmes ; les
» enfans de famille, les Bacheliers &
» autres Lettrés ne rougiſſent pas de
» s'avilir, & de faire des actions indi-
» gnes de leur rang. Dans cette ſecte,
» on ne rend point d'honneur aux dé-
» funts ; on ne penſe plus ni à ſon pere,
» ni à ſa mere après leur mort ; on
» oublie juſqu'à l'origine de ſa famille ;

» on eſt comme une eau ſans ſource, » & un arbre ſans racine. On ne rend » aucun honneur aux ſages dont nous » avons reçu la doctrine : ainſi le Chi- » nois eſt métamorphoſé en Européen. » Les filles qui gardent la continence, » ne ſe marient jamais ; ceux dont la » femme eſt décédée, reſtent ſans ſe » remarier, & conſentent à paſſer leur » vie ſans enfans. N'eſt-ce pas là une » ſecte qui ſéduit le peuple, qui déſunit » les familles, & qui corrompt les bon- » nes mœurs ? L'affaire eſt de conſé- » quence & ne ſouffre aucun retarde- » ment. C'eſt pourquoi je vous ſupplie » d'envoyer au plutôt des ordres ri- » goureux, pour remettre les choſes » dans leur premier état, & rétablir les » coutumes qui ont été perverties. Au » regard de l'uſage qu'on pourroit faire » de ces temples de chrétiens, il me » paroît qu'il faudroit les détruire ».

Ici le Mandarin propoſe au *Tſong-tou* de trouver bon qu'on renverſe ces temples, & qu'on employe les matériaux à réparer ſon tribunal, qui eſt fort ancien, & qui menace ruine.

Le *Tſong-tou* répondit, que puiſque, ſelon l'expoſé qu'on lui faiſoit, ces matériaux appartenoient au peuple, on

devoit les employer à des choſes qui lui fuſſent utiles ; qu'il ne falloit point détruire ces temples, & qu'il étoit plus à propos de les deſtiner à des uſages avantageux au public.

On n'a point ſçu les meſures que prirent les Miſſionnaires de *Foungan*, pour appaiſer cette perſécution naiſſante. On a ſeulement appris qu'ils s'étoient cachés dans quelque maiſon particuliere, & qu'ils avoient envoyé à la capitale des Lettrés chrétiens pour préſenter une requête au *Tſong-tou*, dans laquelle ils ſoutenoient fauſſement, que les égliſes dont il s'agiſſoit, avoient été bâties par ordre du feu Empereur *Canghi*. C'eſt ce que le *Tſong-tou* ne pouvoit ſe perſuader, & c'eſt ce qui l'engagea, dans la huitieme lune, à étendre la perſécution dans toute la province de *Fokien*, & à envoyer un mémorial ſecret à l'Empereur, où il lui rendoit compte des plaintes qu'il avoit reçues contre la loi chrétienne ; de la conduite qu'il avoit tenue par rapport à *Foungan*, & de celle qu'il croyoit devoir tenir dans toute la province de *Fokien*. C'eſt ce qui paroît par le mémorial public qu'il envoya dans la ſuite, où il demandoit qu'on

ne laiſsât aucun Européen dans toutes les Provinces de l'Empire.

Dans la cinquieme, ſixieme & ſeptieme lune, il n'y avoit que le *Tſongtou* qui agiſſoit contre la Chrétienté de *Foungan*. Sur la fin de la ſeptieme lune le Vice-Roi ſe joignit à lui, & tous deux de concert ils envoyerent ordre dans toute la Province d'examiner combien il y avoit de temples de Chrétiens, s'il y avoit des Européens qui y demeuraſſent, & s'ils avoient la patente impériale, c'eſt ce qu'ils firent par l'édit public que je vais rapporter.

« La doctrine que les anciens ſages ont » enſeignée aux hommes, les inſtructions » des Empereurs pour le gouvernement » du peuple, les bonnes regles de con- » duite de notre Empire ſont toutes ren- » fermées dans les trois principaux fon- » demens, dans les cinq ſortes de de- » voirs, & dans le code de nos loix. Par » exemple, l'obéiſſance filiale ne con- » ſiſte pas préciſément à nourrir délica- » tement ſon pere & ſa mere; on peut, » avec des vivres ordinaires & groſſiers, » leur procurer une vie douce; mais à » la mort de ſon pere & de ſa mere, un » fils doit pleurer, gémir, ſe lamenter, » préparer, avec tout le ſoin dont il eſt

» capable, l'appareil de leurs funérail-
» les, & être attentif à faire les cérémo-
» nies du *Tſi*. Ce ſont-là des devoirs
» indiſpenſables, que tout fils bien né
» doit pratiquer envers ſes parens.

» Nous liſons dans nos livres, que les
» cérémonies du *Tſi* doivent ſe faire
» avec autant de reſpect & d'attention,
» que ſi leurs eſprits étoient préſens; &
» que ſi je ne le fais par moi-même, &
» que je m'en repoſe ſur d'autres, c'eſt
» comme ſi j'omettois de les faire. Nos
» anciens ſages ont établi ces cérémo-
» nies, comme un des principaux fonde-
» mens du bon gouvernement de l'Etat.

» Des trois péchés contre l'obéiſſance
» filiale, celui de ne pas laiſſer de poſ-
» térité eſt le plus grand. C'eſt pour
» cela que ſi un homme perd ſa femme
» ſans en avoir eu d'enfans, il doit ſe
» remarier. Quand les filles ſont nubiles,
» leurs parens doivent leur chercher
» des maris. Les hommes & les femmes,
» les garçons & les filles ne doivent rien
» recevoir les uns des autres. Ce ſont-
» là des points extrêmement recomman-
» dés parmi nous.

» Notre Empereur *Yong-Tching* re-
» commande ſur toutes choſes, que
» l'obéiſſance filiale ſoit exactement ob-

» ſervée, & que les enfans en rempliſ-
» ſent parfaitement les devoirs. Dans
» notre gouvernement du *Fokien* tous
» s'appliquent à l'étude du *Chiking*, du
» *Chuking*, de nos cérémonies & de nos
» loix. Cette étude n'eſt négligée que
» dans le pays de *Foungan-hien* près de
» la mer, où eſt venu tout récemment
» un Européen, qui prend le titre de
» Maître de la loi, & qui s'y tient
» caché. La loi qu'il y prêche ſeme le
» trouble parmi le peuple, & le fait
» douter de la bonté de nos loix. Non-
» ſeulement les Laboureurs & les Mar-
» chands l'écoutent & le ſuivent, des
» Lettrés même s'en ſont tellement laiſſés
» infatuer, qu'ils ne peuvent plus dé-
» mêler le vrai d'avec le faux. Il admet
» dans ſa loi hommes & femmes, qui ne
» rougiſſent pas de s'aſſembler pêle-mêle
» ſans diſtinction de ſexe. Ces pauvres
» aveugles épuiſent leur bourſe, & ven-
» dent leurs meubles les plus néceſſaires
» pour élever des temples; dans la ſeule
» ville de *Foungan-hien* & dans ſes dé-
» pendances, ils ont élevé dix-huit égli-
» ſes, & ceux qui les fréquentent ſont
» en grand nombre. Qui pourroit dans
» un temps ſi ſerein & au plus beau
» ſoleil qui luit à nos yeux, voir d'un

» air tranquille que le diable *Hy-mui* (1)
» courre çà & là ?

» Nous avons examiné avec ſoin cette
» loi, & nous avons trouvé que ceux
» qui la profeſſent regardent nos anciens
» ſages, nos anciens maîtres, les ancê-
» tres des familles comme autant de
» diables ; ils ne leur portent aucun
» reſpect, & ne leur font point les cé-
» rémonies accoutumées ; à la mort de
» leurs peres & de leurs meres, ils ne
» donnent aucun ſigne de triſteſſe ; à la
» mort de leur premiere femme, il ne
» leur eſt pas permis d'en épouſer une
» ſeconde, & ils ſe font un plaiſir de
» n'avoir point de poſtérité ; ils exhor-
» tent les filles à ne point ſe marier ;
» & celles qui ſuivent leur conſeil ils
» les appellent *petites Vierges*. De plus,
» iis ont une eſpece de chambre obſ-
» cure, où l'on voit entrer les hommes
» & les femmes, qui y parlent à voix
» baſſe, & c'eſt ce qu'ils appellent *ſe*
» *confeſſer*.

» Une conduite ſemblable détruit les
» cinq ſortes de devoirs & la doctrine
» de nos anciens ſages, anéantit les
» ſalutaires enſeignemens de nos Empe-

(1) Démon de l'illuſion & de l'erreur.

» reurs, trouble les peuples, & les » jette dans des doutes & dans des » perplexités qui n'ont point de fin. De » toutes les sectes il n'y en a point de » plus pernicieuse que celle-ci.

» Il est écrit dans le code de nos loix, » que le chef d'une secte, qui, sous pré- » texte de religion & de bonnes œuvres, » trompe le peuple, doit être étranglé; » & que ceux qui travaillent sous lui » au même dessein, doivent être punis » de cent coups de bâton, & bannis à » trois cens lieues. De plus, il est sévere- » ment défendu d'ériger de nouveaux » temples, soit de *Hochang*, soit de » *Taosse*, & d'autres sectes semblables; » & que si quelqu'un contrevient à cet » ordre, il doit être puni de cent coups » de bâton, & banni hors de l'Empire, » avec défense d'y revenir jamais; les » temples doivent être détruits, le ter- » rein & les matériaux confisqués. Sur » quoi nous *Tsong-tou*, & Vice-Roi, » ordonnons qu'on se saisisse sans bruit » de ce Maître de la loi; & qu'on le » conduise sous bonne garde à *Macao* (1)

(1) Macao est une petite ville dans une Isle près de la riviere de *Canton*: elle est censée appartenir aux Portugais; mais les Chinois y sont à présent plus maitres qu'eux.

» avec défenſe de rentrer dans la Chine. Ordonnons pareillement aux Mandarins » des villes, à tous les Lettrés, Docteurs, » Bacheliers, Soldats, Marchands, peu- » ple, &c. de s'éloigner d'une ſi mau- » vaiſe loi, & aux coupables de ſe » corriger. Il faut qu'ils s'occupent à » lire les livres de nos anciens ſages, » du *Chiking* & du *Chuking*, des cérémo- » nies, des loix & des enſeignemens de » nos Empereurs, afin qu'il n'y ait au- » cune diverſité dans les coutumes; que » les peuples maintiennent leurs cœurs » dans l'intégrité & la rectitude, & qu'ils ne ſe laiſſent pas ſéduire juſqu'au point » de ſuivre de fauſſes ſectes.

» Dans la ville de *Founing-Tcheou*, au » lieu dit *Si-che*, à la partie orientale de » la ville, il y a une égliſe: dans la ville » de *Ningte-hien* il y en a auſſi une; il » faut les convertir en écoles publiques: » dans la ville de *Foungan-hien*, & dans » ſon diſtrict on en compte juſqu'à dix- » huit, il faut les changer, ou en ſalles » pour les Lettrés, ou en écoles publi- » ques, ou en ſalles des ancêtres. Quand » les Mandarins des lieux auront exécuté » cet ordre, qu'ils nous en donnent » avis.

» Pour ce qui regarde les Lettrés *Tchin*

» *Tcheou*, *Tchao ouen Tcheou*, *Mou tien* » *lin*, *Kouo yu ſiven*, s'ils ſe repentent, » s'ils ſe corrigent, s'ils font enſorte par » leurs exhortations que pluſieurs au- » tres ſoient pénétrés d'un vrai repen- » tir, & renoncent à cette loi, il faut » nous en avertir, & nous apporter » leurs noms; non-ſeulement nous leur » pardonnerons leur crime, mais nous » les louerons de leur zèle. Que ſi leur » ſoumiſſion n'eſt qu'extérieure, & » qu'en ſecret ils tranſgreſſent nos or- » dres, que les Mandarins nous en aver- » tiſſent, afin que nous les privions de » leur degré, & que nous les puniſ- » ſions ſuivant les loix. C'eſt un crime » qu'on ne ſçauroit pardonner. Que ſi » les Mandarins les favoriſent, les proté- » gent, & manquent de nous informer » de leur conduite, nous les ferons dé- » poſer de leur mandarinat. Fait la pre- » miere année de *Yon-Tching*, le 2 de » la huitieme lune, c'eſt-à-dire, le 7 de » ſeptembre de l'année 1723 ».

Lorſque nous apprîmes à Péking ces ordres donnés par le *Tſong-tou* & par le Viceroi de la province de Fokien, nous en fûmes alarmés, parce que nous avions tout lieu de craindre que cette tempête ne s'étendit plus loin. Le *Tſong-*

tou de Fokien gouverne auſſi la province de *Tche-Kiang* Il eſt Docteur du premier ordre & de la famille des ceintures rouges, c'eſt-à-dire, de la premiere famille des Tartares après la famille impériale, & par conſéquent d'une grande autorité dans l'Empire. D'ailleurs les temps ſont bien changés; l'Empereur régnant ne ſe ſert preſque plus des Européens, & il paroît peu touché des ſciences & des autres curioſités des pays étrangers. Cette diſpoſition de l'Empereur a éloigné de nous les amis que nous avions, dont les uns ne ſont plus en état de nous rendre ſervice, & les autres n'oſent avoir des liaiſons avec les Européens.

Après avoir délibéré ſur la triſte ſituation où nous nous trouvions, nous conclumes que de tous les moyens humains, il ne nous en reſtoit qu'un ſeul; c'étoit d'avoir quelque forte recommandation. On nous aſſura que le premier Préſident Tartare du Tribunal des Mathématiques, étoit intime ami du Viceroi de *Fokien*. Nous engageâmes le Pere Keler ſon Collégue au même Tribunal, à lui demander une lettre pour ce Viceroi. Le Préſident Tartare la lui accorda telle que nous la ſouhaitions, &

elle fut envoyée au Viceroi vers la mi-octobre. Presqu'en même-temps le Révérend Pere Munos, Dominicain, pressé par son zèle pour la Religion, & par l'intérêt qu'il prenoit aux Missions de son ordre, sçachant d'ailleurs l'affection du Viceroi de *Canton* pour les Européens, lui rendit jusqu'à trois visites pour le prier d'écrire une lettre de recommandation au *Tsong-tou* de *Fokien*. Le Viceroi avoit de la peine à se mêler d'une affaire si délicate : il donna cependant de bonnes paroles, & en effet il écrivit au *Tsong-tou*, & lui envoya sa lettre par un Exprès. La réponse qu'il reçut du *Tsong-tou*, fut qu'il n'étoit plus le maître de cette affaire, qu'il en avoit informé l'Empereur, & qu'il falloit attendre ce que Sa Majesté en décideroit.

En effet, le 25 de décembre fête de Noël, nous sçûmes que le *Tsong-tou* de *Fokien* avoit adressé un placet public à l'Empereur, par lequel il demandoit l'extinction de la Religion chrétienne dans tout l'Empire. Sur la lecture de ce placet nous connûmes certainement qu'il en avoit déja envoyé un autre en secret, & qu'en conséquence il avoit de l'Empereur des ordres peu favorables à notre sainte Religion. Le

placet public étoit conçu en ces termes.

« Moi, *Mouan-pao*, *Tſong-tou* de » *Fokien*, ſur une ſentence ſévere que » j'ai portée contre une populace ignorante & ſtupide, qui eſt entrée ſans » réflexion dans la Religion chrétienne.

» Après avoir ſuffiſamment examiné » toutes choſes, j'ai trouvé que dans » la ville de *Foungan-hien* de la dépendance de *Fou-ning-Tcheou*, lieu ſitué » dans les montagnes & peu éloigné de » la mer, il y avoit deux Européens cachés qui publioient leur loi. Ceux » que j'y ai envoyés, m'ont rapporté » que quelques centaines de perſonnes, » parmi leſquels il y a plus de dix Lettrés, tant à la ville qu'à la campagne, avoient embraſſé cette loi; qu'ils » avoient élevé, ſoit dedans, ſoit dehors » de la ville une quinzaine d'égliſes; » que les deux Européens étoient cachés dans la maiſon d'un Lettré, qui » ne permettoit à perſonne d'en approcher; qu'ils ne font nul cas des » défenſes portées par les Mandarins; » qu'ils s'aſſemblent hommes & femmes » pêle-mêle dans un même lieu pour » prier, ce qu'ils appellent publier la » loi; enfin que leurs coutumes ſont déteſtables.

» Nous, ſujets de Votre Majeſté, » *Tſong-tou*, & Viceroi, avons ſur » cela ordonné à tous les Mandarins, » tant de guerre que de Lettres, de » chercher avec ſoin ces deux Euro- » péens, de ſe ſaiſir de leur perſonnes, » & de les faire conduire à *Macao* dans » la province de *Canton*, de changer » leſdites égliſes ou en colleges pour » les Lettrés, ou en écoles publiques, » ou d'en faire des ſalles où le peuple » puiſſe honorer ſes ancêtres.

» Avons de plus ordonné aux Let- » trés qui ont embraſſé cette loi étran- » gere, de réparer leur faute en inſtrui- » ſant le pauvre peuple qui s'eſt laiſſé » ſéduire, & en l'exhortant à obéir à » nos ordres, & à quitter cette loi; que » s'il s'en trouve encore qui la ſuivent, » nous les condamnons à perdre leur » grade, & à être punis ſéverement » ſelon les loix. Tel eſt l'ordre que nous » avons fait publier dans cette province, » & que nous avons inſéré dans nos » archives.

» Nous ne pouvons ignorer que les » Européens ont élevé des égliſes dans » les villes du premier, du ſecond, & » du troiſieme ordre de toutes les pro- » vinces, & qu'ils y demeurent. Il nous

» ſemble qu'on peût les laiſſer à la Cour,
» où il rendent quelques ſervices, ſoit
» en travaillant au calendrier, ſoit en
» s'appliquant à d'autres ouvrages; mais
» ſi on les laiſſe dans les provinces y éri-
» ger des temples, il eſt à craindre que
» les peuples peu à peu ne ſuivent leur
» loi, & ne s'attachent à eux, & que
» la multitude ſéduite n'abandonne nos
» bonnes coutumes. Ils n'y ſont d'au-
» cune utilité, ni pour le bon gou-
» vernement, tel que nous l'avons
» reçu de nos ſages, ni pour le bien
» public.

» Nous oſons donc ſupplier Votre
» Majeſté de permettre aux Européens
» qui ſont à la Cour d'y reſter comme
» auparavant; mais en même-temps
» nous la ſupplions de les faire ſortir
» des provinces, & d'ordonner, ou
» qu'ils ſoient conduits à la Cour, ou
» qu'ils ſoient envoyés à *Macao* dans
» la province de *Canton*, & que leurs
» temples ſoient employés à d'autres
» uſages. Cette affaire nous paroît très-
» importante pour le bien du peuple,
» & pour le repos de l'Empire.

» Nous, vos fideles ſujets, avons déja
» eu l'honneur de préſenter un placet
» à Votre Majeſté ſur cette affaire.

» Votre Majesté en est parfaitement » instruite : nous avons exécuté ses or- » dres avec respect, & avons proscrit » la Religion Chrétienne dans la pro- » vince de Fokien. » Le 24 de la dixieme lune, de la 1e année de *Yong Tching* c'est-à-dire, le 22 de novembre 1723.

Nous ne pûmes avoir ce placet que le 27 de Décembre. Le lendemain le Pere Parennin envoya un domestique à un Mandarin de ses amis, qui reçoit tous les placets qui s'adressent à l'Empereur ; pour s'informer quelle étoit la réponse qu'avoit faite Sa Majesté. Le 29 le Mandarin envoya dire au Pere Parennin qu'on ne touchoit point aux églises ni aux Européens qui sont à la Cour, mais qu'il n'en étoit pas de même des provinces, où l'on ne souffriroit plus ni églises ni Européens.

Cette réponse jointe au dernier article du placet du *Tsong-tou*, nous fit juger que l'affaire de la Religion étoit désespérée, & que sa ruine avoit déja été conclue secretement entre l'Empereur & le *Tsong-tou* : cependant comme la réponse étoit obscure, le Pere Parennin s'adressa à un de ses amis du Tribunal intérieur, par les mains duquel pas-

ſent les ordonnances de l'Empereur, & le fit prier de l'informer au juſte quel avoit été l'ordre de Sa Majeſté ſur ce placet. Il lui répondit que l'Empereur l'avoit envoyé au Tribunal des Rites, afin qu'il déterminât ce qu'il y avoit à faire.

Quoique ce Tribunal ait toujours été fort contraire à la Religion, nous eûmes quelque eſpérance qu'en gagnant les Officiers qui ont ſoin des regiſtres, nous pourrions les engager à en tirer les ordres de *Canghi* qui nous ſont favorables, & à dreſſer ſur ces ordres la minute de la détermination que prendroit le Tribunal. Nous nous flattions que par ce moyen, on conſerveroit du moins dans les provinces les Miſſionnaires qui ont la patente impériale.

Les Officiers des regiſtres, moyennant une ſomme aſſez conſidérable que nous leur donnâmes, nous promirent de nous ſervir comme nous le ſouhaitions. Ils tirerent effectivement des regiſtres les ordres de l'Empereur *Cang-hi*, de la 31e année de ſon regne, qui permettoient le libre exercice de la religion chrétienne dans tout l'Empire, & l'ordre de l'année cinquantieme, ſur un placet que *Fan-chao-tſo*, cenſeur de l'Empire, avoit préſenté contre nous ; il eſt fait mention

dans cet ordre de la patente impériale. Sur ces deux ordres on dreſſa deux minutes, dont l'une nous donnoit gain de cauſe ſur le *Tſong-tou* de Fokien, & l'autre permettoit de demeurer dans les Provinces, aux Miſſionnaires qui avoient la patente impériale.

Ce qui nous raſſuroit encore, c'eſt que le Prince douzieme fils du feu Empereur, qui eſt à la tête du tribunal des Rites, & deux de ſes Aſſeſſeurs, nous avoient promis leur protection : notre eſpérance nous paroiſſoit d'autant mieux fondée, que le tribunal s'étant aſſemblé le 3 de janvier, & l'un des Mandarins ſubalternes, chargé de préſenter les minutes aux Préſidens & aux Aſſeſſeurs, en ayant donné une qui ratifioit tout ce qu'avoit fait le *Tſong-tou* de *Fokien*, le Prince Préſident la lut, & ſur ce qu'on n'y faiſoit nulle mention d'aucun ordre précédent, il demanda ſi dans les regiſtres il n'y avoit pas des ordres du feu Empereur ſon pere touchant la religion chrétienne, & pourquoi on ne les produiſoit pas : un des Aſſeſſeurs, fort ami du Pere Parennin, inſiſta beaucoup ſur cet article. Les Officiers qui ont ſoin des regiſtres, ayant répondu qu'il y en avoit, reçurent ordre de les citer dans la minute : cet Aſſeſſeur

ſçavoit fort bien que ces ordres nous étoient favorables ; deux jours auparavant le Pere Parennin lui en avoit envoyé des copies imprimées.

Ces nouvelles nous rempliſſoient d'eſperance ; mais le jour ſuivant, le 4 de janvier, nous en reçûmes une qui nous accabla. Le tribunal s'aſſembla ce jour-là à l'ordinaire : le Prince Préſident ayant demandé ſi la minute de la détermination qu'on devoit prendre ſur la Religion chrétienne étoit prête, le Mandarin dont j'ai parlé ci-deſſus, eut la hardieſſe de lui préſenter la même minute du jour précédent, ſans y avoir changé un ſeul mot. Le Prince lui en témoignant ſa ſurpriſe, il répondit avec fierté qu'il n'avoit point d'autre minute à préſenter ; que le Prince étoit le maître, mais qu'il perdroit plutôt ſon Mandarinat que d'en propoſer d'autre ; ſur quoi, ſoit que le Prince ſe doutât qu'un ordre ſecret de l'Empereur autoriſoit la témérité du Mandarin, ſoit par quelque autre motif que nous ignorons, il prit le pinceau, corrigea quelque choſe de nulle conſéquence dans la minute, & la ſigna. Le Préſident Tartare & les Aſſeſſeurs ſuivirent ſon exemple : il n'y eut que le Préſident Chinois, & l'Aſſeſſeur ami du Pere Parennin, qui prirent

le pinceau, lurent la minute, & rendirent l'un & l'autre sans signer. Ils firent la même chose les deux jours suivans qu'on leur présenta cette même minute. Mais enfin le Prince Président ayant fait demander pourquoi cette affaire ne se concluoit pas, les deux Mandarins qui craignirent de s'attirer quelque affaire fâcheuse, s'ils persistoient dans le refus de signer, ne firent plus de résistance, & conclurent, en signant la détermination du tribunal, telle que je vais la rapporter.

« Les Européens qui sont à la Cour » y sont utiles pour le calendrier, & y » rendent d'autres services ; mais ceux » qui sont dans les Provinces ne sont » de nulle utilité : ils attirent à leur loi » le peuple ignorant, les hommes & les » femmes ; ils élevent des églises où ils » s'assemblent indifféremment (1), sans » distinction de sexe, sous prétexte de » prier ; l'Empire n'en retire pas le » moindre avantage. Conformément à » ce que le *Tsong-tou* de *Fokien* propose, » il faut laisser à la Cour ceux qui y sont

(1) Ce qui ne regardoit que la seule Mission de *Foungan*, est ici attribué faussement à tous les Missionnaires.

» utiles : quant à ceux qui ſont répandus » dans le *Petcheli* & dans les autres Pro- » vinces de l'Empire, s'ils peuvent être » utiles, il faut les conduire à la Cour ; » les autres, qu'on les conduiſe à *Macao*. » Il y en a qui ont reçu ci-devant la » patente impériale du tribunal inté- » rieur appellé *Noui-vou-fou*, qu'elle » ſoit remiſe aux Mandarins des lieux, » qui l'envoyeront à notre tribunal, » pour la rendre au tribunal d'où elle eſt » ſortie, & y être brûlée. Que les tem- » ples qu'ils ont bâtis ſoient tous changés » en maiſons publiques ; qu'on interdiſe » rigoureuſement cette religion, & » qu'on oblige ceux qui ont été aſſez » aveugles pour l'embraſſer, de ſe cor- » riger au plutôt. Que ſi dans la ſuite ils » ſe raſſemblent pour prier, qu'ils ſoient » punis ſelon les loix : ſi les Mandarins » des lieux ne ſont pas attentifs à faire » obſerver cet ordre, que les *Tſong-tou* » & Vicerois les caſſent de leurs charges » & nous les déférent, afin que nous » déterminions le châtiment qu'ils mé- » ritent ».

Cette délibération du Tribunal des Rites fut préſentée à l'Empereur le 14 de la douzieme lune, c'eſt-à-dire, le 10 de janvier ; le lendemain, il écrivit

avec son pinceau rouge, la sentence qui étoit conçue de la sorte :

« Qu'il soit fait ainsi qu'il a été déterminé par le Tribunal des Rites. » Les Européens sont des étrangers; il » y a bien des années qu'ils demeurent » dans les provinces de l'Empire : maintenant il faut s'en tenir à ce que propose le *Tsong-tou* de *Fokien*. Mais, » comme il est à craindre que le peuple » ne leur fasse quelque insulte, j'ordonne » aux *Tsong-tou* & Vicerois des Provinces de leur accorder une demie » année ou quelques mois; & pour les » conduire ou à la Cour ou à *Macao*, » de leur donner un Mandarin qui les » accompagne dans le voyage, qui » prenne soin d'eux, & qui les garantisse de toute insulte. Qu'on observe » cet ordre avec respect ».

Nous avions appris, le quatrieme de janvier, comme je viens de le dire, le résultat de la délibération du Tribunal des Rites, & n'ayant plus d'espérance de ce côté là, nous prîmes le parti de recourir à l'Empereur lui-même, & de le prier de jetter sur nous un regard de compassion. » La difficulté étoit de » faire passer nos très-humbles prières » jusqu'à Sa Majesté; le treizieme fils

» du

» du feu Empereur, le ſeul, pour ainſi
» dire, qui ſoit en faveur auprès de
» l'Empereur régnant, nous parut le
» plus propre à nous rendre ce ſervice,
» s'il vouloit bien s'en charger. Ainſi il
» fut conclu que le Pere Fredelli, le
» Frere Caſtillon, que ſon habileté dans
» la peinture a rendu agréable à ce
» Prince, & moi, nous irions le lende-
» main à ſon Hôtel lui demander au-
» dience, & le prier de nous accorder
» ſa protection.

« Le lendemain 5 de janvier, à ſix
» heures du matin, nous nous trouvâmes
» tous trois à la porte de ſon hôtel : ſon
» cortége ſe diſpoſoit déja à le conduire
» au Palais. L'Eunuque fit d'abord diffi-
» culté de nous introduire, parce que
» le Prince étoit ſur le point de ſortir ;
» mais enfin s'étant rendu à nos inſtances,
» il rentra dans l'appartement, & un
» moment après, il vint nous prendre,
» & nous conduire chez le Prince. Dès
» qu'il nous apperçut, vous venez,
» nous dit-il, me parler de l'accuſation
» que le *Tſong-tou* de *Fokien* a portée
» contre les Européens. Oui Prince, lui
» répondîmes-nous, & nous vous ſup-
» plions inſtamment de nous honorer
» de votre protection. Hier, dit-il, l'Em-

» pereur remit votre affaire au seizieme
» Prince mon frere, & à moi; mais je
» n'en suis pas assez instruit. Depuis le
» temps que durent vos disputes, vous
» voyez le train que prennent vos affai-
» res; quelles peines, quelles fatigues
» n'ont-elles pas données au feu Empe-
» reur mon pere? Que diriez-vous, si
» nos gens alloient en Europe, & y
» vouloient changer les loix & les cou-
» tumes établies par vos anciens sages?
» L'Empereur mon frere veut absolument
» mettre fin à tout cela d'une maniere
» efficace. Il n'y a plus de dispute, ré-
» pondîmes nous, tout est fini. D'où
» vient donc, nous répliqua-t-il, que
» ces deux Européens de Fokien se te-
» noient cachés, si tout est fini? Nous
» ne les connoissons point, lui dîmes-
» nous; ceux que nous connoissons ont
» des Patentes du feu Empereur; ils sont
» répandus dans les différentes Pro-
» vinces; ils sont tous fort âgés, le
» plus jeune a cinquante-cinq ans; un
» ordre du Tribunal des Rites, donné
» la cinquantiéme année de *Canghi*,
» approuve leur séjour dans l'Empire,
» comme votre Alteſſe peut le voir ».
Nous lui mîmes en même-temps cet ordre entre les mains: il le lût avec attention;

puis, en nous le rendant, il nous dit que cette patente avoit été mal donnée ; qu'elle pouvoit être de quelque utilité dans le Palais, mais qu'elle n'avoit nulle autorité au dehors. A quoi nous répondîmes que nous étions des étrangers peu inſtruits de la maniere dont ſe gouvernent les Tribunaux ; mais qu'ayant reçu la Patente des mains de l'Empereur, nous nous étions perſuadés que nous n'avions rien à craindre.

« Oh je ſçais, nous dit-il, prenant la » parole, qu'il y a pluſieurs ſortes d'Eu- » ropéens qui viennent à la Chine : il y » en a qui y viennent pour le ſervice » de l'Empereur, d'autres pour le com- » merce, d'autres pour prêcher votre » loi. Je n'ai pas le temps maintenant » d'examiner vos affaires ; mais avertiſ- » ſez tous les Européens de ſe rendre de- » main au Palais, je vous y entretien- » drai à loiſir. Prince, lui dîmes-nous » alors, nous vous conjurons de faire » attention que nous ſommes des étran- » gers, qui, comme de pauvres orphe- » lins, n'avons d'autre appui que celui » de Sa Majeſté & le vôtre. Nous oſons » eſpérer que vous voudrez bien nous » ſervir de pere, & nous prendre ſous » votre protection. Soyez en repos,

» nous répondit-il, l'Empereur m'a remi » votre affaire, j'en prendrai soin ». Cette promesse nous consola, & nous sortîmes aussi contents de son Palais, que nous y étions entrés tristes & affligés.

Nous nous assemblâmes aussi-tôt tout ce que nous étions de Missionnaires à Peking, pour convenir ensemble de ce que nous aurions à répondre aux questions que nous feroit le Prince ; car rien n'étoit plus important que de lui faire connoître que nos sentimens n'étoient plus partagés, & que nous pensions tous de la même maniere.

Le lendemain 6e de janvier, & fête de l'Epiphanie, nous nous rendîmes tous au Palais, selon les ordres du Prince ; mais nous attendîmes tout le jour inutilement. Le seizieme Prince, qui devoit s'y trouver avec le treizieme, n'y parut point. Celui-ci nous ordonna de revenir le lendemain sur le soir à son hôtel ; mais il ajouta qu'il n'étoit pas nécessaire que tous les Européens y vinssent ; mais qu'il suffisoit que quatre ou cinq de ceux qui parlent mieux la langue s'y trouvassent. Nous allâmes donc sur les trois heures au nombre de six à son hôtel. Il n'arriva du Palais que vers la nuit ; & comme il avoit quelques affaires à expédier, nous

ne fûmes introduits dans ſon appartement que ſur les ſix heures & demie.

Nous ayant fait aſſeoir : « Je ſçais, » nous dit-il, que vos affaires ſont fort » embarraſſées : je vis l'autre jour l'ac- » cuſation du *Tſong-tou* de *Fokien* ; elle » eſt forte, & vos diſputes ſur nos cou- » tumes vous ont nui infiniment. Que » diriez-vous ſi, nous tranſportant dans » l'Europe, nous y tenions la même con- » duite que vous tenez ici ? le ſouffririez- » vous ? Je m'inſtruirai avec le temps » de cette affaire ; mais je vous déclare » qu'il ne manquera rien à la Chine, » lorſque vous ceſſerez d'y être, & que » votre abſence n'y cauſera aucune perte. » On n'y retient perſonne par force, » & l'on n'y ſouffrira qui que ce ſoit qui » en viole les loix, & qui travaille à » anéantir les coutumes ». Le Prince dit cela d'un ton qui nous perſuada qu'il ne faiſoit que répéter les paroles mêmes de l'Empereur.

Comme nous avions prévu ce qu'il avoit à nous dire, nous lui préſentâmes un Mémoire qui juſtifioit la Religion Chrétienne ſur les chefs d'accuſation du *Tſong-tou* de *Fokien* ; & parce qu'il auroit pu ſoupçonner que nous uſions de déguiſement pour nous tirer d'affaire,

nous lui dîmes que nous ne prêchions point notre Religion en cachette ; que les livres qui l'enſeignoient étoient entre les mains de tout le monde : que nous nous faiſions un plaiſir de les diſtribuer ; que nous avions même des feuilles imprimées qu'on expoſoit en public, afin que les Chrétiens euſſent toujours devant les yeux, & ce qu'ils doivent ſçavoir, & ce qu'ils doivent pratiquer pour remplir leurs obligations. Nous lui préſentâmes en même-temps cette feuille imprimée, qui contient le Catéchiſme intitulé *Yoyen*, dont on peut voir la traduction dans le Livre du Pere Kirker, qui a pour titre, *Sina illuſtrata.*

Comme ces deux pieces, je veux dire le Mémoire & le Catéchiſme, ſe ſoutenoient l'une l'autre, le Prince parut un peu ſe radoucir, ſur quoi nous lui fîmes obſerver que notre conduite avoit toujours été ſage ; qu'on ne nous a jamais accuſé d'avoir violé les loix de l'Empire ; que nous vivons en bonne intelligence avec les Mandarins. Alors le Prince demanda à voir la Patente : heureuſement le Pere Parennin en avoit apporté une copie, il la lui préſenta : le Prince fut ſurpris d'y lire que le Miſſionnaire qui avoit cette Patente, ne retourneroit pas

en Europe ; il demanda ſi toutes les autres Patentes renfermoient la même clauſe. Lui ayant répondu quelles étoient toutes ſemblables ; « elle n'a, nous dit-il, » nulle autorité au dehors, il faut la » changer & en donner une meilleure, » au cas que votre affaire s'accommode. » Soyez néanmoins tranquilles ſur l'ac- » cuſation du *Tſong-tou* de *Fokien* ; je ne » ſuis pas le Maître ; mais je tâcherai de » vous rendre ſervice » ; & avec ces paroles il nous congédia.

Deux jours après, la déciſion du Tribunal des Rites fut préſentée à l'Empereur, & Sa Majeſté la confirma le douze de la maniere que j'ai rapporté ci-deſſus. Nous eſpérions en vain que le treizieme Prince agiroit en notre faveur ; nous n'oſions cependant pas trop le preſſer, de crainte de perdre, par notre importunité, le ſeul appui qui nous reſtoit ; mais ayant appris ce qui s'étoit paſſé, nous réſolûmes d'avoir recours à l'Empereur, & de lui faire préſenter un placet par ce même Prince, ſur la protection duquel nous comptions. Nous nous rendîmes à ſon hôtel le lendemain 13, pour le ſupplier de s'en charger, & de l'appuyer de ſon crédit. Le Prince étoit ce jour-là accablé d'affaires, & l'Eunuque

auquel nous nous adreſsâmes pour avoir audience, nous conſeilla de différer au jour ſuivant.

Nous y retournâmes donc le lendemain 14 à la même heure : l'Eunuque qui nous apperçut, entra chez le Prince pour nous obtenir une audience ; il en ſortit un moment après, & nous dit de ſa part qu'il n'avoit pas le loiſir de nous parler, mais qu'il penſoit à notre affaire ; qu'il l'avoit à cœur, & que nous fuſſions tranquilles. Ne pouvant point parler au Prince, nous donnâmes notre placet à l'Eunuque, en le priant de le lui préſenter. Il le fit ſur le champ, & nous le rapporta quelque temps après, en nous diſant que le Prince ne pouvoit pas garder ce placet chez lui, qu'il nous le rendoit, afin que le jour ſuivant nous allaſſions le lui préſenter à une des portes intérieures du Palais, qu'il nous indiqua.

Le lendemain 15e, nous allâmes au Palais ſur les onze heures ; le même Eunuque vint de la part du Prince nous demander notre placet : l'ayant rencontré une heure après, je lui demandai ſi ce placet étoit parvenu juſqu'à l'Empereur ; il me répondit que le Prince ſe trouvant avec les trois Gouverneurs de l'Empire, & le Prince ſon ſeizieme frere, ils en

avoient fait enſemble la lecture ; mais qu'ayant été appellés par l'Empereur pour une affaire importante à l'état, le treizieme Prince avoit laiſſé le placet ſans le porter avec lui. Nous ne fûmes pas fâchés qu'il eût été communiqué à ces Seigneurs, nous perſuadant que s'il méritoit d'être réformé, le Prince ne manqueroit pas de nous en avertir, & que s'il avoit eu leur approbation, nous avions lieu d'en attendre un ſuccès favorable. Le voici tel que nous l'avions dreſſé.

» Nous Kegler, & autres Européens, » offrons avec reſpect ce placet à Votre » Majeſté pour la remercier de ſes bienfaits, lui repréſenter l'accablement de » douleur où nous ſommes, & la prier » inſtamment d'avoir compaſſion de » nous.

» Nous avons appris qu'après la déciſion du Tribunal des Rites ſur une acſation du *Tſong-tou* de *Fokien* contre » les Européens, Votre Majeſté a eu la » bonté de ſe reſſouvenir que nous » étions des étrangers qui demeurions » depuis bien des années à la Chine, & » qu'elle a bien voulu accorder ſix mois » à ceux qui ſont renvoyés, & ordonner qu'ils fuſſent accompagnés par des

» Mandarins. C'eſt un bienfait dont nous » connoiſſons le prix, & dont nous » ſommes très-reconnoiſſans. Que nous » ſerions heureux ſi nous pouvions être » admis en ſa préſence, & lui en rendre » nos très-humbles actions de graces! » Mais comme il ne nous eſt pas permis » d'aller nous jetter aux pieds de ſon » Trône, nous prenons la liberté de » l'en remercier avec le plus profond » reſpect, par ce placet que nous oſons » lui préſenter.

» Permettez-nous d'expoſer à Votre » Majeſté, comme à notre Prince & à » notre Pere, le ſujet de l'extrême af- » fliction où nous ſommes. Les ordres » du Tribunal des Rites ſur l'accuſation » du *Tſong-tou* de *Fokien*, portent qu'on » examine dans les provinces ceux qui » ont des patentes du feu Empereur; » qu'on les oblige de les rendre, afin » qu'on les renvoie à la Cour; qu'elles » ſoient annullées, &c. ceux qui dans » les provinces ont cette patente Impé- » riale, ne ſont gueres qu'au nombre » de trente : on leur a fait promettre de » ne plus retourner en Europe; ils ſont » tous ſur l'âge, & leur ſanté eſt ruinée. » Comment pourront-ils ſupporter les » fatigues d'un voyage ſi pénible? D'ail-

» leurs Macao n'eſt point leur patrie ; » cependant Votre Majeſté les y fait » conduire. Nous craignons que lorſ- » qu'on apprendra cette nouvelle en » Europe, on ne s'imagine qu'ils ne ſe » ſoient rendus coupables de quelque » grand crime contre les loix, & que » c'eſt pour les punir qu'ils ſont chaſſés » de l'Empire. Que Votre Majeſté ne les » renvoie pas ſur le champ, c'eſt ce » qu'on regardera comme l'effet de ſon » cœur généreux & bienfaiſant ; mais » leur confuſion n'en ſera que plus » grande.

» Le Tribunal des Rites ajoute que » des peuples ignorans, hommes & » femmes ſuivent cette loi ; que ſous » prétexte de réciter des prieres, ils » s'aſſemblent pêle-mêle ſans diſtinction » de ſexe ; que les provinces n'en re- » tirent pas le moindre avantage, &c. » Il y a près de deux cens ans que la » loi chrétienne ſe publie à la Chine ; » ſa doctrine a toujours été expoſée au » grand jour ; elle enſeigne aux ſujets » d'être fideles à leurs Princes ; aux en- » fans d'être reſpectueux & obéiſſans » envers leurs parens ; à tous les hommes » de pratiquer la vertu, & de s'éloigner » du vice ; de ſe ſoumettre aux loix du

» Gouvernement; d'entretenir la paix,
» l'union & la concorde. Il ne faut qu'a-
» voir jetté les yeux sur les livres qui
» traitent de la religion Chrétienne,
» pour se convaincre que ce n'est pas
» une fausse secte; & c'est pour cette
» raison qu'elle est approuvée depuis
» tant d'années dans l'Empire, & qu'on
» en a permis le libre exercice: elle a
» été examinée plusieurs fois, & l'on
» n'y a jamais rien trouvé qui fût con-
» traire aux loix d'un bon Gouverne-
» ment, ni qui ne fût conforme à la
» raison. Dire que les hommes & les
» femmes s'assemblent pêle-mêle sans
» distinction de sexe, c'est une pure ca-
» lomnie, qu'il n'est pas nécessaire de
» réfuter. Nos assemblées ne peuvent
» être suspectes; ont sçait que les Chré-
» tiens ont des jours de fêtes, auxquelles
» ils viennent à l'Eglise pour remercier
» Dieu de ses continuels bienfaits; pour
» le prier de maintenir dans la paix &
» la tranquillité leur Prince, leurs peres
» & meres, leurs Mandarins, leurs
» amis, le peuple, &c. Cependant l'on
» ordonne au peuple sous des peines
» séveres de renoncer à cette loi. Nous,
» la larme à l'œil, nous ne pouvons
» comprendre l'excès de notre misere,

» lorſque nous conſidérons tant d'autres » religions qu'on ſouffre, ſans obliger » ceux qui les ſuivent à y renoncer, » pourvu qu'ils ne violent pas les loix » du gouvernement. Nous nous regar- » dons ici comme d'infortunés orphe- » lins, qui n'ont d'appui que la juſtice » de Votre Majeſté dont les bienfaits s'é- » tendent indifféremment à toute ſorte » de Nations. C'eſt avec cette confiance » que nous oſons ſupplier très-humble- » ment Votre Majeſté de laiſſer à la » Chine les Européens qui ont la pa- » tente, & qui y demeurent depuis tant » d'années, d'avoir compaſſion de leur » vieilleſſe, de leur permettre de garder » la ſépulture de leurs prédéceſſeurs le » peu d'années qu'il leur reſte à vivre, » & de ne pas forcer les Chrétiens d'a- » bandonner la religion qu'ils ont em- » braſſée. C'eſt une grace que nous nous » flattons d'obtenir du grand cœur de » Votre Majeſté, & dont nous aurons » une éternelle reconnoiſſance ; c'eſt » pour cela que flottans entre la crainte » & l'eſpérance, nous lui adreſſons » très-reſpectueuſement ce placet.

Nous fûmes juſqu'au ſoir ſans pouvoir être inſtruits ſi notre placet avoit été préſenté à l'Empereur. Etant retournés

au palais le lendemain 16e, le Prince parut vers le midi dans le lieu où nous étions. » Il semble par votre placet, nous » dit-il, que vous vouliez entrer en » dispute avec l'Empereur : je crains » que si je le présente tel qu'il est, il ne » soit pas bien reçu. Il faut vous contenter de remercier (1) l'Empereur & » de le prier : si cependant vous en » voulez courrir les risques, à la bonne » heure; mais je ne réponds pas de l'é- » vénement ». Nous répondîmes au Prince que puisqu'il le jugeoit à propos, nous en retrancherions ce qui paroissoit avoir l'air de dispute, & que nous nous bornerions à remercier Sa Majesté, & à la supplier.

En effet, le lendemain nous allâmes de grand matin au palais, le Pere Parennin & moi, afin d'y trouver le Prince qui avoit été de garde pendant la nuit, & nous lui remîmes notre placet corrigé selon ses vues. Ce qui nous détermina à nous conformer aux intentions du Prince, c'est que nous jugeâmes par

(a) Le Prince vouloit qu'on remerciât l'Empereur de ce qu'il laissoit les Européens à Peking, & de ce qu'il accordoit à ceux des Provinces un délai de six mois.

la maniere dont il s'expliqua, que notre placet avoit été montré ſecrettement à l'Empereur, & qu'il nous parloit des diſpoſitions de Sa Majeſté avec certitude, & non pas ſur de ſimples conjectures. Si nous nous fuſſions opiniâtrés à n'y faire aucun changement, nous euſſions riſqué de faire chaſſer de *Peking* les Miſſionnaires à qui ont permet d'y demeurer, & de ruiner par là l'unique eſpérance qui nous reſte de rétablir un jour cette Miſſion déſolée.

Le Prince prit notre placet, le lut, & l'emporta ſans rien dire, ce qui nous fit juger qu'il l'approuvoit. Nous n'en pûmes ſçavoir aucune nouvelle ce jour-là, & ce qui nous inquiéta beaucoup, c'eſt qu'on nous dit que le Prince partoit le lendemain 18e pour une partie de chaſſe qui devoit durer deux ou trois jours. Il n'en revint en effet que le 21. Nous eſpérions que le 22 ou le 23 nous apprendrions quel ſuccès auroit eu notre placet; mais nous ne pûmes pas même ſçavoir s'il avoit été préſenté à l'Empereur. Nous réſolûmes le Pere Parennin & moi, d'aller le lendemain de grand matin au palais, ſous prétexte de demander au Prince en quel endroit nous ferions la cérémonie du jour ſuivant,

qui étoit le premier jour de l'année Chinoiſe, mais en effet pour ſçavoir des nouvelles du placet. La choſe réuſſit comme nous l'avions deſiré. Le Prince nous ayant apperçu, nous dit que des affaires preſſantes qui lui étoient ſurvenues, l'avoient empêché de préſenter notre placet, mais qu'il ne nous oublioit point, & qu'il chercheroit un moment favorable. Ainſi nous fûmes encore dans l'incertitude juſqu'au 28 de Janvier.

Ce jour-là nous nous rendîmes au palais, le Pere Bouvet, le Pere Regis, le Pere Parennin & moi. Sur les neuf à dix heures le Prince ſortit d'une des portes intérieures du palais avec le Prince ſon ſeizieme frere, & nous fit approcher.

» J'ai donné votre placet, nous dit-
» il, mais il eſt venu trop tard : le Tri-
» bunal des Rites a délibéré, l'Empe-
» reur a ſouſcrit à ſa délibération, c'eſt
» une affaire décidée ; il n'eſt plus poſ-
» ſible d'y revenir. Rien n'eſt moins
» difficile, répondîmes-nous, à un auſſi
» grand Prince qu'eſt l'Empereur ; il
» peut faire cette grace, & cette grace
» n'arrivera point trop tard, ſi elle eſt
» envoyée par le Tribunal des Rites : les
» Mandarins ne ſe preſſeront point d'e-

» xécuter les ordres qu'ils ont reçus,
» parce que l'Empereur a eu la bonté
» d'accorder un délai de ſix mois. L'Em-
» pereur m'a dit, répondit le Prince,
» que pour le préſent il ne pouvoit
» rien changer à ce qu'il avoit fait;
» mais que ſi dans la ſuite on vouloit
» vous inquiéter, il prendra votre dé-
» fenſe. Quand tous les Européens ſe-
» ront chaſſés des provinces, répondî-
» mes-nous, il eſt bien clair qu'on ne
» les inquietera plus. N'êtes-vous pas
» encore ici, dit le Prince? Oui nous
» y ſommes, répondîmes-nous, ſous les
» yeux & ſous la protection de Sa Majeſté,
» mais nous y ſommes ſans honneur,
» dès que nos compagnons ſont exilés.
» Ce n'eſt pas l'Empereur qui les chaſſe,
» reprit le Prince, c'eſt le *Tſong-tou* de
» *Fokien* pour remédier aux troubles
» que deux Européens ont excité dans
» la province. Nous ne connoiſſons pas
» ces Européens, répondîmes-nous,
» nous ne ſçavons pas même leurs noms;
» parce qu'on les a accuſés, faut-il en-
» velopper dans leur malheur tant d'au-
» tres, dont on n'a aucun ſujet de ſe
» plaindre, & dont les Mandarins ſont
» contens? Alors le Prince ſe tournant
» du côté de ſon ſeizieme frere, cer-

» tainement, lui dit-il, le Tribunal des » Rites a tout confondu, ſa délibération » ne vaut rien, je le remarquai dès que » je la vis ». Pendant ce temps-là nous étions proſternés juſqu'à terre, ſuppliant l'Empereur de nous faire grace, & ce Prince d'intercéder pour nous. « Que » voulez-vous que je faſſe, nous répon- » dit-il? voulez-vous que je me jette » dans le bourbier où vous êtes, & que » je me perde pour entreprendre de » vous ſauver? d'ailleurs l'Empereur a » dit qu'il vous laiſſe ici & à Canton: Je » lui ai objecté qu'on vous chaſſera pa- » reillement de Canton à *Macao*, où » vous ſeriez très-mal: à cela l'Empe- » reur m'a répondu que *Nien-hi-yao*, » Viceroi de Canton, ne manquera pas » ſur cela de préſenter un mémoire. » Quand le Viceroi, répondîmes-nous, » verra la déciſion du Tribunal, il ne lui » viendra pas en penſée de préſenter un » mémoire ſur une affaire qu'il regardera » comme arrêtée, ainſi il ſeroit à propos » que vous euſſiez la bonté de lui faire » ſçavoir les intentions de Sa Majeſté. Il » n'eſt pas néceſſaire, nous répondit-il; » écrivez-lui vous-même: il ne nous » croira pas, dîmes-nous; mais ſi dans » deux mois nous préſentions un nou-

» veau placet à Sa Majeſté » ? Le Prince nous fit ſigne que cela ne ſe pouvoit pas, & il ſe retira à l'inſtant, nous laiſſant dans un accablement de triſteſſe que vous pouvez bien imaginer, mais qui ne ſe peut décrire.

Tel eſt le triſte état où cette Miſſion eſt réduite. Vous n'ignorez pas, mon Révérend Pere, avec combien de peines & de fatigues ſes fondateurs ont ouvert la porte de l'Evangile à cet Empire. Vous ſçavez les bénédictions que Dieu a répandues ſur leur zele, & la liberté qu'ils obtinrent autrefois d'y prêcher la loi de Jeſus-Chriſt. Elle leur fut accordée par une délibération publique du tribunal des Rites, confirmée par le feu Empereur *Canghi* : que n'avoit-on pas lieu d'eſpérer dans des circonſtances ſi favorables ? Mais l'eſprit de diſcorde, ennemi de l'union des cœurs & du ſalut des ames, vient de nous ravir tous ces avantages. La Sentence portée contre la Religion a été ſuivie des plus déplorables événemens. Je ne puis vous en rapporter qu'une partie, parce qu'à la premiere nouvelle qui s'en eſt répandue dans les provinces, toute communication par la poſte nous a été interdite.

Cette Sentence ne fut envoyée dans

les provinces que le 17 de la premiere lune, c'eſt à dire le 11 de février. Cependant les Mandarins ne laiſſerent pas d'agir contre nous à la premiere connoiſſance qu'ils en eurent par les gazettes publiques. Dans cette province de *Petcheli*, nonobſtant la liberté qu'on nous laiſſe de reſter dans la capitale, le Mandarin de *Ouen-ngan-hien* s'empara auſſi-tôt de l'égliſe Françoiſe que nous y avons, & la changea en un grenier public. A *Koupe-keou*, ſur le chemin de la Tartarie, au paſſage de la grande muraille, où nous avons une égliſe Françoiſe, les Mandarins s'en ſaiſirent: ils prirent les tableaux des autels de notre Seigneur, de la ſainte Vierge & de ſaint Joſeph, & les firent brûler publiquement. Les lettres du Pere Gaétano Lopez, Jéſuite Portugais, nous apprennent qu'auſſi-tôt que le *Tſong-tou*, de la province de *Kouang-ſi*, eut appris que le tribunal des Rites nous avoit condamnés, il n'attendit pas l'ordre de ce tribunal, & que ſur le champ il s'empara de l'égliſe de *Koueli-linfou*, capitale de la province, qu'il en fit renverſer les autels, & brûler les ſaintes images.

Dès que la Sentence du Tribunal eſt arrivée dans les provinces, on s'eſt ſaiſi

preſque par-tout des égliſes où il ne ſe trouvoit pas de Miſſionnaires. Toutes celles de la province de Fokien ont été changées les unes en écoles publiques, les autres en greniers publics ; d'autres en *Tſe-tang*, ou ſalles pour honorer les ancêtres ; quelques-unes même ont été tout-à-fait détruites. Nous autres nous avons perdu dans cette province l'égliſe de *Suen-hoa-fou*, où nous avons une chrétienté nombreuſe. Les Peres Portugais en ont encore plus perdu que nous, entr'autres celle de *Tchao-tcheou* a été entiérement détruite, & les matériaux ont été tranſportés ailleurs. La même choſe ſera ſans doute arrivée dans les autres provinces : & ce qui met le comble à notre affliction, c'eſt qu'en quelques endroits on a fait ſuccéder Bélial au vrai Dieu, & qu'on a changé en des temples d'idoles les égliſes qui lui étoient conſacrées, ainſi qu'il eſt arrivé dans le *Honan*, comme nous l'apprenons par des lettres du Pere Gozani.

Quoique l'ordre de l'Empereur recommande aux Mandarins d'empêcher que les Miſſionnaires ne ſoient maltraitrés, ils n'ont pas été pour cela à couvert de toute inſulte. Le P. Bonkouski, Jeſuite Polonois, ſe trouvant dans les

rues de *Hang-tcheou-fou*, capitale de la province de *Tche-Kiang*, auroit été lapidé, s'il ne se fût retiré avec précipitation, pour se mettre à couvert d'une grêle de pierres dont il étoit assailli. Le P. Porquet à *Ding-hou-hien* de la même province, auroit couru risque de la vie, si le Mandarin du lieu n'avoit posté des gens à la porte de son église, pour le garantir de la fureur du peuple. Monseigneur l'Evêque de Lorime, Vicaire Apostolique des provinces de *Chensi* & de *Chansi* ne se trouvant pas à son église de *Si-ngnan fou*, fut pris dans une de ses Missions avec un Pere Franciscain qui l'accompagnoit : on le reconduisit à son église ; mais l'un & l'autre furent si maltraités dans le chemin par leurs conducteurs, suivant ce que ce Prélat en a écrit lui-même au R. P. Reinaldi, Carme Déchaussé, qu'ils étoient résolus de venir à Peking pour se rendre à Canton, dans la crainte de perdre la vie, s'ils étoient menés à Canton de la même maniere qu'on les avoit conduits à *Si-ngnan-fou.*

Les lettres même de Canton nous apprennent que les Missionnaires ne peuvent plus regarder cette ville comme un lieu d'asyle. A peine le Viceroi eut-il

reçu la Sentence du Tribunal, qu'il la fit publier dans tout ſon diſtrict. Il fit déclarer en même-temps aux Miſſionnaires de Canton, qu'ils euſſent à ſe diſpoſer de bonne heure à partir pour *Macao*, & qu'il prétendoit qu'à la ſixieme lune, ou pour le plus tard à la ſeptieme, il n'y eût plus aucun Miſſionnaire dans ſon département.

La conduite du Viceroi de Canton ne s'accordoit pas avec ce que nous avoit rapporté le Prince; ſçavoir que Sa Majeſté lui avoit dit qu'il nous laiſſoit ici & à Canton, & que le Viceroi ne manqueroit pas de lui préſenter ſur cela un placet, & que nous n'avions qu'à lui écrire. Quelque perſuadés que nous fuſſions que nos lettres ſeroient inutiles, néanmoins pour n'avoir rien à nous reprocher, le P. Fredelli & le P. Parennin écrivirent au Viceroi, & lui manderent ce qui nous avoit été dit par le treizieme Prince.

Mais quand nous apprîmes au commencement de juin les ordres ſéveres du Viceroi, nous réſolûmes d'adreſſer un nouveau Mémoire au Prince notre protecteur, où lui rappellant ce qu'il nous avoit dit, nous lui repréſentions que la plupart des Miſſionnaires chaſſés des

provinces, étoient de royaumes différens de celui d'où dépend *Macao ;* que les vaiſſeaux d'Europe qui viennent commercer à la Chine, abordent à Canton & non pas à *Macao ;* que de renvoyer à *Macao* ceux qui voudroient retourner dans leurs pays, c'étoit les mettre dans l'impoſſibilité de le faire ; que l'Empereur nous laiſſant ici à ſon ſervice, difficilement y pourrions-nous ſubſiſter, s'il n'y avoit perſonne à Canton qui entretînt notre correſpondance avec l'Europe ; qu'ainſi nous le prions inſtamment d'obtenir de l'Empereur qu'on laiſſât à Canton ceux qui, à cauſe de leur âge & de leurs infirmités, ne voudroient pas retourner en Europe. La principale raiſon que nous avions de reſter à Canton, & que nous ne diſions pas, c'étoit de nous conſerver la porte de la Miſſion, afin que les Miſſionnaires puſſent y entrer dans la ſuite.

Le 24 de la premiere lune, 15e de juin, le Pere Parennin, accompagné de quelques autres Miſſionnaires, ſe rendit ſur les deux heures après-midi à la porte du Prince : ils l'attendirent juſqu'à ce qu'il revînt du palais : quand il entra chez lui, ils s'approcherent de ſa chaiſe, & le Pere Parennin lui préſenta ſon Mémoire.

Mémoire. « N'y a-t-il point de difficulté, » dit le Prince, dans ce que vous me » préſentez ? » Aucune, répondit le Pere. Alors le Prince prit le Mémoire & le lut : dès qu'il vit qu'on citoit l'Empereur dans ce qu'il nous avoit rapporté : « Oh, dit-il, vous voulez rire, ce » n'eſt point l'Empereur qui a dit ce » que vous lui faites dire ; c'eſt moi qui » le diſois de moi-même ». Ayant enſuite lu le reſte du Mémoire : « pour » cela, continue-t-il, à la bonne heure, » reprenez votre Mémoire, corrigez-» en le commencement, & me le rap-» portez, je le recevrai ».

Le 25 nous corrigeâmes le Mémoire, & le 26 nous nous rendîmes au palais le Pere Parennin, le Pere Kegler & moi pour le préſenter au Prince : mais ce jour-là ni les jours ſuivans nous ne pûmes le joindre. Ce ne fut que le 3 de la cinquieme lune, veille de S. Jean Baptiſte, qu'il envoya un Eunuque pour prendre notre Mémoire. Il le lut & l'approuva ; mais parce que l'Empereur avoit chargé de nos affaires le ſeizieme Prince conjointement avec lui, il nous renvoya l'Eunuque pour nous dire d'ajouter deux caracteres par leſquels il

leur fût adreſſé à tous deux. La correction ſe fit ſur le champ.

Le lendemain, 4e de la lune, nous attendîmes inutilement au palais la réponſe de notre Mémoire. Le 5e étoit un jour de fête Chinoiſe, auquel on ne traite aucune affaire. Nous allâmes encore au palais le 6e, le Pere Parennin, le Pere Fridelli & moi. Le Prince nous fit venir ſur le midi, & nous parla en ces termes :

« Je vais vous dire ma penſée ſur ce » que vous demandez dans votre Mé» moire ; au reſte, c'eſt moi qui parle, » ne vous y trompez pas. Vous ſçavez » que l'Empereur, lorſqu'il n'étoit que » quatrieme Prince, étoit fort attaché » aux Bonzes *Hochang* & *Taoſſé* : mais » alors il n'étoit pas ſur le trône ; vous » m'entendez bien. Le feu Empereur mon » pere vous a beaucoup aimé, il vous » a comblé d'honneur & de graces, & » vous n'ignorez pas que la protection » dont il vous honoroit a ſouvent ex» cité les murmures des Lettrés Chi» nois. Ce n'eſt pas à dire que l'Empe» reur mon frere ait quelque choſe contre » vous, & qu'il ne vous conſidére ; vous » n'avez pas oublié avec quelle bonté » il vous traitoit avant qu'il fût Empe-

» reur ; mais maintenant qu'il eſt ſur le
» trône, il ne ſçauroit ſe diſpenſer de
» tenir la conduite qu'il tient à votre
» égard : depuis l'affaire de *Fokien*, il a
» reçu contre vous plus de vingt placets
» de Lettrés Chinois : il les a ſupprimés ;
» ils ne veulent pas qu'on change rien à
» la doctrine de nos anciens ſages, &
» le bon gouvernement demande qu'ils
» ſoient écoutés. Ma penſée eſt donc
» qu'au lieu du Mémoire que vous m'a-
» dreſſiez, vous dreſſiez un placet pour
» être préſenté à l'Empereur : bornez-
» vous à y repréſenter que depuis *Ly-*
» *ma-teou* (le Pere Ricci), qui eſt venu
» le premier à la Chine, vous n'avez
» rien fait contre les coutumes de l'Em-
» pire ; que vous êtes des Religieux qui
» ne penſez qu'à vous perfectionner ;
» que la loi que vous enſeignez n'eſt pas
» une fauſſe loi ; que vos compagnons
» qui ſont dans les provinces, ſont ſur
» le point d'en être chaſſés ; faites ſentir
» les inconvéniens & les embarras où
» ils ſe trouveront, ſi on ne leur permet
» pas de demeurer à Canton ; que c'eſt
» la triſte ſituation où vous êtes, puiſque
» le Viceroi de cette province a déclaré
» qu'il n'y laiſſeroit aucun Miſſionnaire ;
» après quoi priez, & priez avec inſ-

» tance. Voilà à peu près quelle doit » être la forme de votre placet : au reſte » je veux en voir la minute, & le cor- » riger s'il eſt néceſſaire. Quand il ſera » en état, vous irez le préſenter par la » voie des grands Maîtres de la Maiſon » de l'Empereur, dont mon frere, le » ſeizieme, eſt le chef. Ils ne voudront » pas le recevoir ; alors vous vous adreſ- » ſerez à moi, & je le ferai paſſer à Sa » Majeſté par le canal de ceux qui re- » çoivent les mémoriaux de l'Empire. » Charmés des bontés de ce Prince, » nous nous proſternâmes juſqu'à terre » pour le remercier de ſes inſtructions, » & des mouvemens qu'il vouloit bien » ſe donner en notre faveur ».

Dès que nous fûmes de retour à la maiſon, le Pere Parennin dreſſa le placet, qui contenoit à-peu-près ce qui avoit été mis dans le Mémoire. Le lendemain 7, nous allâmes au Palais pour en préſenter la minute au Prince : il fut ſi fort occupé ce jour-là, que nous ne pûmes lui parler. Ce fut pour nous un nouveau ſujet d'inquiétude, parce qu'on nous aſſura qu'il devoit partir le jour ſuivant pour la campagne, où il paſſeroit quinze jours pour s'y délaſſer de ſes fatigues. Comme dans les circonſtances où nous

nous trouvions, les momens étoient précieux, ce retardement pouvoit beaucoup nous nuire.

Le Prince partit effectivement le lendemain, comme on nous l'avoit dit, mais il ne nous oublia pas, & il recommanda notre affaire au ſeizieme Prince ſon frere, qui nous fit avertir de lui porter notre placet. En voici les termes.

« Nous *Tai-ſin-hien* (c'eſt le nom Chi-
» nois du Pere Kegler), & autres Eu-
» ropéens, offrons avec un profond
» reſpect ce placet à Votre Majeſté, pour
» la ſupplier très-humblement de nous
» accorder une grace.

» Il y a près de deux cens ans que
» depuis *Ly-ma-teou* (c'eſt le nom Chi-
» nois du Pere Ricci), nous vos fideles
» ſujets venons dans cet Orient par la
» voie de la mer. Votre illuſtre dynaſtie,
» par un bienfait ſignalé, ne nous a
» point conſidéré comme des étrangers,
» ce qui nous a fait regarder la Chine
» comme ſi elle étoit notre véritable
» patrie : nous en ſuivons les coutumes ;
» nous nous y occupons aux œuvres de
» piété & à notre propre perfection :
» la loi que nous profeſſons n'eſt pas une
» fauſſe loi.

» Le Tribunal des Rites, au ſujet d'une

» affaire arrivée dans la Province de *Fo-*
» *kien*, a condamné tous les Européens
» qui ſont dans les provinces, à être
» renvoyés à *Macao*. Nous vos fideles
» ſujets, nous n'avons garde de ne pas
» nous ſoumettre avec reſpect aux or-
» dres de Votre Majeſté : mais nous la
» ſupplions de conſidérer que *Macao*
» n'eſt pas le lieu ordinaire où abor-
» dent les vaiſſeaux qui viennent à le
» Chine. Si on leur permettoit de de-
» meurer à Canton, ceux qui voudroient s'en retourner dans leurs pays,
» trouveroient des vaiſſeaux prêts à les
» recevoir & à leur donner le paſſage.
» Sans cela ils n'ont aucun moyen de
» s'en retourner. Quoique *Macao* ſoit
» un port de Marchands, vos fideles
» ſujets répandus dans les Provinces de
» la Chine, ſont la plupart d'un autre
» Royaume. Leur état eſt bien digne de
» compaſſion ; s'ils veulent demeurer
» à la Chine, on ne le leur permet pas :
» s'ils veulent repaſſer en Europe, ils
» ne le peuvent pas ; ſemblables à un
» voyageur qui, ſurpris d'une nuit obſ-
» cure, ne trouve aucun gîte où il puiſſe
» ſe retirer.

» Suivant les nouvelles que nous
» avons reçues de Canton, le Viceroi

» a fait afficher publiquement la déci-
» ſion du Tribunal des Rites ; il a en-
» voyé des ordres ſéveres, qui portent
» que les Européens aient à ſortir de
» toute l'étendue de ſon diſtrict à la
» ſixième lune, ou au plus tard à la
» ſeptieme. Quand nous faiſons réflexion
» que, d'un côté, Votre Majeſté nous
» laiſſe à la Cour pour ſon ſervice, que,
» d'un autre côté, nous ne pouvons
» nous paſſer des lettres & du ſecours
» de nos amis d'Europe ; ſi nous n'avons
» perſonne à Canton qui les reçoive,
» comment pourrons-nous ſubſiſter ?

» Le cœur bon & généreux de Votre
» Majeſté couvre & protege toutes les
» choſes qui ſont dedans & hors de la
» mer. Nous vieillards ſans force, ſans
» appui, ſans terres, ſans ſecours, ſaiſis
» que nous ſommes de frayeur, nous
» ne pouvons néanmoins nous empêcher
» d'importuner Votre Majeſté ; & nous
» oſons eſpérer de ſon grand cœur,
» que, par une grace ſpéciale, elle or-
» donnera que nous ne ſoyons pas chaſ-
» ſés de Canton. Ce bienfait ſignalé pé-
» nétrera nos cœurs de la plus vive
» reconnoiſſance.

« Que Votre Majeſté regarde d'un
» œil de compaſſion ces infortués vieil-

» lards qui ſont dans les provinces, & » qui, chargés d'années & d'infirmités, » ont à peine la force de ſe remuer. » C'eſt une faveur ſi grande, que nous » vos fideles ſujets, nous n'oſons preſ- » que vous la demander.

» Nous vos fideles ſujets attendons » avec confiance les ordres de Votre » Majeſté ; c'eſt dans cette vue qu'avec » un profond reſpect nous lui préſen- » tons ce placet, la ſuppliant, avec la » derniere inſtance, de le lire, & de » nous accorder la grace que nous lui » demandons. Le 11e de la cinquieme » lune, c'eſt-à-dire, le premier juillet » 1724 ».

Le même jour nous allâmes au Palais pour offrir notre placet, & afin que le ſeiziéme Prince fût averti de notre arrivée, nous nous rendîmes d'abord au Tribunal où il a voulu que nous euſſions rapport. Comme ſous cet Empereur il ne nous eſt plus permis de pénétrer dans l'intérieur du Palais, nous priâmes un des premiers Mandarins de ce Tribunal de dire au Prince que nous étions au-dehors de la porte intérieure, où nous attendions ſes ordres.

Le Mandarin s'acquitta volontiers de cette commiſſion, & le Prince lui or-

donna de lui amener deux ou trois des Peres qui lui apportaſſent le placet. Le Mandarin conduiſit le Pere Parennin, le Pere Bouvet & le Pere Kegler juſqu'au lieu où étoit le Prince, dont ils furent très-bien reçus. A l'inſtant il fit appeller un des grands Mandarins, par les mains duquel les mémoriaux de l'Empire vont à l'Empereur ; & il lui ordonna de recevoir le placet des Européens, & de le porter à Sa Majeſté. Ce Mandarin fit d'abord quelque difficulté, ſur ce qu'il n'eſt permis qu'à ceux qui occupent certains poſtes, d'offrir des placets à l'Empereur : mais enfin ayant entendu les raiſons du Prince, il reçut le placet, & le porta incontinent à Sa Majeſté. Après un tems aſſez conſidérable, il rapporta notre placet, ſur lequel l'Empereur venoit d'écrire lui-même ſa réponſe de la maniere qui ſuit.

« Vous, Gouverneurs de l'Empire, » Princes & Grands, prenez le placet » de *Tai-tſin-hien* (c'eſt le nom Chinois » du Pere Kegler), envoyez-le au » *Tſong-tou*, & Viceroi de la province » de Canton ; qu'ils ſuſpendent les or- » dres pour un temps, & qu'ils ne » preſſent pas les Européens d'aller de- » meurer à Macao : que le *Tſong-tou*, le

» Viceroi, le *Tſiang-Kiun* (1), le *Ti-*
» *tou* (2) déliberent ſérieuſement ſur
» cela, & me faſſent leur rapport. S'ils
» jugent qu'il n'y a pas un grand mal
» à craindre pour le gouvernement du
» peuple, on peut permettre aux Euro-
» péens de demeurer à Canton. Outre
» cela, conſultez auſſi vous autres, &
» me faites votre rapport ».

Le Mandarin ayant rapporté notre placet avec la réponſe de Sa Majeſté, le remit aux Gouverneurs de l'Empire, qui après avoir lu cette réponſe, la firent communiquer aux Peres qui étoient préſens : ſur quoi le Pere Parennin remercia Sa Majeſté, & fit un compliment ſi à propos, que le Mandarin jugeant qu'il plairoit à l'Empereur, alla ſur le champ lui en faire le rapport. En effet l'Empereur en parut ſi content, qu'il ordonna au Mandarin de faire venir les trois Peres en ſa préſence, faveur à laquelle aucun de nous ne s'attendoit.

Lorſqu'ils furent en ſa préſence, il leur fit un diſcours de plus d'un quart d'heure ; il parut qu'il l'avoit étudié, car il débita fort rapidement tout ce qui

(1) Général des ſoldats Tartares.
(2) Général des ſoldats Chinois.

pouvoit juſtifier ſa conduite à notre égard, & il réfuta les raiſons contenues dans le placet que j'ai rapporté pag. 389, & que le treiziéme Prince nous obligea de corriger. Voici en détail ce que Sa Majeſté leur dit.

« Le feu Empereur mon pere, après » m'avoir inſtruit pendant quarante » ans, m'a choiſi préférablement à mes » freres pour lui ſuccéder au Trône. Je » me fais un point capital de l'imiter, » & de ne m'éloigner en rien de ſa » maniere de gouverner. Des Euro- » péens, dans la province de Fokien, » vouloient anéantir nos loix, & trou- » bloient les peuples ; les Grands de » cette province me les ont déférés ; j'ai » dû pourvoir au déſordre ; c'eſt une » affaire de l'Empire, j'en ſuis chargé ; » & je ne puis, ni ne dois agir main- » tenant, comme je faiſois lorſque je » n'étois que Prince particulier.

» Vous dites que votre loi n'eſt pas » une fauſſe loi, je le crois ; ſi je pen- » ſois qu'elle fût fauſſe, qui m'empê- » cheroit de détruire vos égliſes & de » vous en chaſſer ? Les fauſſes loix ſont » celles qui ſous prétexte de porter à la » vertu, ſoufflent l'eſprit de révolte, » comme fait la loi de *Pelien-kiao*. Mais

» que diriez-vous ſi j'envoyois une
» troupe de Bonzes & de *Lamas* dans
» votre pays pour y prêcher leur loi,
» comment les recevriez-vous?

» *Ly-ma-teou* (c'eſt le nom Chinois
» du Pere Ricci) vint à la Chine la pre-
» miere année de *Ouan-ly*. Je ne tou-
» cherai point à ce que firent alors les
» Chinois, je n'en ſuis pas chargé: mais
» en ce temps-là vous étiez en très-petit
» nombre, ce n'étoit preſque rien, vous
» n'aviez pas de vos gens & des égliſes
» dans toutes les Provinces; ce n'eſt que
» ſous le regne de mon pere qu'on a
» élevé par-tout des égliſes, & que votre
» loi s'eſt répandue avec rapidité; nous
» le voyions, & nous n'oſions rien dire;
» mais ſi vous avez ſçu tromper mon
» pere, n'eſpérez pas de me tromper de
» même.

» Vous voulez que tous les Chinois
» ſe faſſent Chrétiens; votre loi le de-
» mande, je le ſçais bien: mais en ce
» cas-là que deviendrions-nous? les ſu-
» jets de vos Rois? Les Chrétiens que
» vous faites ne reconnoiſſent que vous;
» dans un temps de trouble, ils n'écou-
» teroient point d'autre voix que la
» vôtre. Je ſçais bien qu'actuellement il
» n'y a rien à craindre; mais quand les

» vaiſſeaux viendront par mille (1) &
» dix mille, alors il pourroit y avoir du
» déſordre.

» La Chine a au nord le Royaume des
» Ruſſiens, qui n'eſt pas mépriſable; elle
» a au ſud les Européens & leurs
» Royaumes, qui ſont encore plus conſi-
» dérables, & à l'oueſt *Sſe-ouan-raptan.*(2)
» Je veux le retenir chez lui, & l'em-
» pêcher d'entrer dans la Chine, de peur
» qu'il n'y excite du trouble. Lange,
» compagnon d'Iſmalioff, Ambaſſadeur
» du Czar, prioit qu'on accordât aux
» Ruſſiens la permiſſion d'établir dans
» toutes les Provinces des factoreries
» pour le commerce: il fut refuſé, &
» on ne lui permit de trafiquer qu'à
» Peking, & à *Tchu-Kou-pai-ſing*, ſur
» les limites, dans le pays des Kalkas. Je
» vous permets de même de demeurer
» ici & à Canton, autant de temps que
» vous ne donnerez aucun ſujet de
» plainte, car s'il y en a dans la ſuite, je
» ne vous laiſſerai ni ici ni à Canton: je
» ne veux point de vous dans les Pro-

(1) Expreſſion Chinoiſe pour dire en grand nombre.

(2) Prince de Tartarie, qui depuis huit ans fait la guerre aux Chinois.

» vinces. L'Empereur mon pere a perdu
» beaucoup de sa réputation dans l'esprit
» des Lettrés, par la condescendance
» avec laquelle il vous y a laissé établir.
» Il ne se peut faire aucun changement
» aux loix de nos Sages, & je ne souffri-
» rai point que de mon regne on ait rien
» à me reprocher sur cet article. Quand
» mes fils & mes petits-fils seront sur le
» trône ils feront comme bon leur sem-
» blera, je ne m'en embarrasse pas plus
» que de ce qu'a fait *Ou an-ly*.

» Du reste, ne vous imaginez pas que
» j'aie rien contre vous, ou que je
» veuille vous opprimer : vous sçavez
» la maniere dont j'en usois avec vous
» quand je n'étois que Regulo : la fa-
» mille d'un de vos Chrétiens Mandarin
» dans le *Leaotong*, se souleva contre
» lui, parce qu'il n'honoroit pas ses an-
» cêtres. Dans l'embarras où vous étiez,
» vous eûtes recours à moi, & j'accom-
» modai cette affaire. Ce que je fais
» maintenant, c'est en qualité d'Empe-
» reur ; mon unique soin est de bien
» régler l'Empire ; je m'y applique du
» matin au soir : je ne vois pas même
» mes enfans ni l'Impératrice, je ne
» vois que ceux qui sont chargés du
» soin des affaires publiques, & cela

» durera autant que le deuil qui eſt de » trois ans. Après quoi je pourrai peut-» être vous voir comme à l'ordinaire ».

C'eſt à peu près tout ce que dit l'Empereur. Il parla avec une rapidité qui faiſoit bien connoître qu'il ne vouloit pas qu'on lui répondit : cependant lorſqu'il parla de Lange, ſon nom ne lui venant pas à l'eſprit, il fit ſigne au Pere Parennin, qui le lui nomma auſſi-tôt ; & ſaiſiſſant cette occaſion : » quand le » feu Empereur votre pere, ajouta-t-il, » refuſa à Lange des établiſſemens pour » les Ruſſiens, je fus chargé de lui en » expliquer l'ordre qui étoit en langue » Tartare. Cet ordre portoit qu'il ne » devoit pas demander cette grace, ſous » prétexte qu'il voyoit d'autres Euro-» péens dans les provinces : ce ſont des » Religieux, diſoit l'Empereur, qui prê-» chent leur loi ; ils ne font point de » commerce ; ils ne s'en retournent point » en Europe. Vous autres, vous voulez » commercer, entrer, ſortir, changer » vos gens quand il vous plaira ; ils ne « ſont pas Religieux : s'ils violent nos » loix, je ſuis obligé de les punir, » & ſi je les punis, votre Czar s'en » plaindra, & ce ſera entre nous un » ſujet de brouillerie ; cela ne ſe peut

» pas ». L'Empereur vit bien que ces paroles réfutoient la comparaiſon qu'il avoit apportée des Ruſſiens ; mais il fit ſemblant de ne pas s'en appercevoir, & il continua comme s'il n'y avoit fait nulle attention.

L'Empereur en finiſſant chargea les trois Miſſionnaires de faire part à leurs compagnons de ce qu'il venoit de leur dire, après quoi il leur fit à tous trois de petits préſens dont ils remercierent très-humblement Sa Majeſté ; puis le P. Parennin prenant la parole, ſupplia l'Empereur de ſe bien perſuader, que nous n'étions pas tellement dépourvus de ſens, que de ſouffrir tant de fatigues, & de courir tant de dangers pour venir à la Chine avec des deſſeins dans l'ame, qui puſſent lui être préjudiciables.

La maniere dure, dont peu après cette audience, l'Empereur traita une famille illuſtre preſque toute chrétienne, ne fit que trop voir que ſa réſolution étoit priſe d'éteindre tout-à-fait le Chriſtianiſme. Le chef de cette famille eſt un Prince du Sang, âgé de près de quatre-vingt ans, lequel deſcend du frere aîné de celui qui a fondé la dynaſtie régnante, ſans avoir égard ni à ſon rang, ni à ſa vieilleſſe, ni aux ſervices importans

qu'il a rendus à l'Etat, ni aux plus grands emplois qu'il a remplis avec diſtinction, on vient de l'exiler en Tartarie, lui & tous ſes enfans. Je ne m'étendrai point ici ſur le courage & la vertu qu'ont fait paroître ces illuſtres exilés; vous en ſerez inſtruit par une relation bien détaillée qu'on vous envoye.

Ce que je puis ajouter à ce que je viens de vous écrire, c'eſt le départ de preſque tous les Miſſionnaires qu'on a chaſſés des provinces pour les conduire à Canton. Monſeigneur l'Evêque de Lorime, Vicaire Apoſtolique des provinces de *Chenſi & Chanſi*, a mandé que ſon départ, de même que celui de trois Peres Franciſcains & du Pere Baborier, Jéſuite François, étoit fixé au premier de la nouvelle lune 17 octobre, & que l'égliſe de notre compagnie avoit déja été changée en école publique.

Nous avons appris par d'autres lettres que le Pere Simonelli & le Pere Domenge, tous deux Jéſuites, l'un Italien & l'autre François, étoient partis au commencement de ſeptembre, le premier de *Chantong*, & le ſecond du *Honan*; & que le 14 de la huitieme lune, le lendemain de la fête de S. Michel, le P. Gozani devoit ſortir de la même province.

Des lettres du Pere Laureati que nous reçûmes hier, nous marquent qu'il étoit à *Nan-tchang-fou*, capitale de la province du *Kiang-ſi*, avec le Pere de Premare qu'on avoit renvoyé de ſon égliſe de *Kieou-Kiang*, & qu'ils n'attendoient plus que l'arrivée du Pere Contancin pour être conduits tous trois à *Kan-tcheou-fou* de la même province, y prendre le Pere d'Acoſta, Jéſuite Portugais, & ſe rendre à Canton.

Le Pere Hervieu, ſupérieur de notre Miſſion Françoiſe, nous mande que les Mandarins de la province de *Houquang* les ont contraints lui & le Pere Noëlas qui étoit à *Nganlo*, d'abandonner leurs égliſes, pour ſe rendre à la capitale de la province, & ſe joindre au Pere Bayard & au Pere le Couteux, afin d'être conduits tous enſemble à Canton.

Nos Peres qui ſont dans la province de *Kiangnan*, écrivent que le Pere de Sylva, le Pere Mendez, le Pere de Sa, le Pere de Brito, le Pere Pinto, tous Portugais; le Pere Marabito, Italien; le Pere Jacquemin, François, & le Pere Bonkouski, Polonois, doivent partir vers le milieu de la huitieme lune, c'eſt-à-dire, vers le commencement d'octobre.

Le R. P. Saravalle, Franciſcain & adminiſtrateur du *Hou Kouang*, mande qu'au mois de ſeptembre, il doit partir pour *Macao*. Nous n'avons pu encore ſçavoir en quel temps les autres Miſſionnaires ſeront forcés de quitter leurs égliſes : vous pouvez juger, Mon Révérend Pere, quelle eſt notre douleur, de voir d'un côté entre les mains des infideles plus de trois cens égliſes, qui avoient été conſacrées au culte du vrai Dieu ; & d'un autre côté plus de trois cens mille chrétiens ſans prêtres, ſans paſteurs, & deſtitués de tout ſecours ſpirituel : ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'à moins d'un grand miracle, nous ne voyons pas qu'on puiſſe les aſſiſter, ſans expoſer viſiblement l'ombre d'eſpérance qui nous reſte dans le ſéjour qu'on nous permet de faire à *Peking*.

Je connois trop le zele de nos Révérends Peres, pour ne pas m'aſſurer qu'ils ne ceſſeront point de recommander à Dieu dans leurs ſaints ſacrifices cette Miſſion expirante, qu'on avoit raiſon de regarder comme la plus étendue & la plus floriſſante de l'égliſe de Jeſus-Chriſt. Trop heureux ſi nous pouvions, par l'effuſion de tout notre ſang, lui rétablir cette belle portion de ſon héritage ! Je ſuis, &c.

Depuis l'arrivée de cette lettre, on en a reçu d'autres d'une date plus récente, qui apprennent les choſes ſuivantes.

Le Pere Hervieu, ſupérieur de la Miſſion Françoiſe, le Pere Bayard, le Pere Domenge, le Pere de Premare, le Pere le Couteux, le Pere Noëlas, le Pere Contancin, le Pere Baborier, le Pere du Baudory & le Pere Labbe ſont déja rendus à Canton, de même que les Peres Laureati, d'Acoſta, Simonelli, Lopez, Miller, Pereyra, & preſque tous les autres Miſſionnaires.

Aux premieres nouvelles de l'arrêt du *Li* (1) *pou*, confirmé par l'Empereur, M. Mullener, Evêque de Myriophis, s'eſt retiré à Péking: le Pere Caſtorano, Franciſcain de la Propagande, a auſſi deſſein de s'y rendre.

Le Pere Angelo Paveſe, Religieux de ſaint François, Napolitain, qui étoit au ſervice de l'Empereur en qualité d'Horloger, eſt mort à *Péking*: on y a perdu auſſi le Pere du Tartre, Jéſuite François, Mathématicien, qui mourut au mois de mars de l'année 1724.

Le Grand Vicaire de M. l'Evêque de

(1) Tribunal des rites.

Nanking, Franciſcain Portugais, le Pere Miralta, Clerc mineur de la Propagande, & le Pere Bonkouski ſe ſont retirés à Canton.

Sur la ſimple nouvelle de l'arrêt du *Li-pou*, & avant qu'il fût publié, l'égliſe du *Sonkiang-fou* dans le Nanking fut ſur le point d'être pillée par le peuple; on pilloit déja celles des Peres Pertugais à *Tchang-tho-fou*, & le peuple la démoliſſoit, lorſque les Mandarins y accoururent à propos, & par leur préſence écarterent les infideles.

L'égliſe de *Kiang-tcheou-fou* dans la province de *Chanſi*, a été changée en college pour les Lettrés.

L'égliſe de *Kouey-lin-fou*, capitale de la province du *Kuangſi*, a été changée en maiſon publique pour les Mandarins.

Les égliſes de *Vouſi-hien* & de *Tſong-ming-hien* n'ont été conſervées qu'à la faveur des ſauve-gardes.

Les égliſes de la province de *Fokien* ont été changées les unes en écoles, les autres en colleges pour les Lettrés, d'autres en magaſins de riz, ou en maiſons publiques. Les trois qui ſont dans la capitale, ſont deſtinées à ſervir d'hôtels publics, pour les Mandarins. L'égliſe de *Lin-kiang-hien* eſt changée en

college,& celle de *Yen-ping-fou* en école: l'église de la Vierge en magasin de riz. On a placé une Idole dans celle de *Pou-tchin-hien*, & de l'intérieur on a fait un magasin. L'église de la Vierge a été changée en salle en l'honneur d'une veuve célèbre. Au mois d'août, on a fait de notre église françoise, qui est dans la capitale, une espece d'hôpital pour les malades & les pestiférés.

LETTRE

*Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere*** de la même Compagnie.*

A Peking, ce 20 août 1724.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Vous vous attendez sans doute que je vous expose ici l'état de désolation où cette Mission, autrefois si florissante, vient d'être réduite. Mais comme d'autres se sont déja chargés du soin de vous en instruire, je me bornerai à vous entretenir d'une seule famille de Peking,

plus illuſtre par la Foi de Jeſus-Chriſt, qu'elle a généreuſement profeſſée, que par le ſang royal des Tartares Mantchéoux dont elle eſt iſſue. Quoique je n'aie pas contribué à la converſion de ces Princes, & qu'après Dieu ils en ſoient redevables aux ſoins du Pere Joſeph Suarès, Jéſuite Portugais, qui leur a conféré le baptême, & qui a toujours gouverné leur conſcience; j'ai eu cependant avec eux de ſi étroites liaiſons, & je les ai entretenus ſi ſouvent, que je ſuis en état de vous en rendre un compte très-exact & très-ſincere.

Mais d'abord il eſt bon de vous prévenir ſur l'idée que vous devez vous former des Princes du Sang de la Chine; vous vous tromperiez fort, ſi vous les compariez à ceux d'Europe, & ſur-tout de la France, où la ſuite glorieuſe de tant de Rois leurs ancêtres les éleve de beaucoup au-deſſus des perſonnes même les plus diſtinguées de l'Etat: leur petit nombre leur attire encore plus d'attention & de reſpect, & ce reſpect s'augmente dans l'eſprit des peuples, à proportion qu'ils approchent de plus près du trône.

Il n'en eſt pas ainſi à la Chine: les Princes du Sang dont je vais parler,

touchent preſqu'à leur origine ; ils ne vont qu'à cinq générations ; leur nombre néanmoins s'eſt tellement multiplié en ſi peu de temps, qu'on en compte aujourd'hui plus de deux mille : cette multitude, en les éloignant du trône, les avilit, ſur-tout ceux qui d'ailleurs ſe trouvant dépourvus de titres & d'emplois, ne peuvent figurer d'une maniere conforme à leur naiſſance : c'eſt ce qui met une grande différence entre les Princes du même Sang ; & ce qui doit vous faire juger quels étoient les obſtacles qu'avoient à ſurmonter ceux dont je parle, qui ont embraſſé le Chriſtianiſme.

Je dois encore vous faire obſerver qu'il y a à Peking un tribunal uniquement établi pour y traiter des affaires des Princes : on ne veut pas qu'ils ſoient confondus avec le commun du peuple. Les Préſidens & les premiers Officiers de ce tribunal ſont des Princes titrés : on choiſit les Officiers ſubalternes parmi les Mandarins ordinaires : c'eſt à ceux-ci de dreſſer les actes de procédure, & de faire les autres écritures néceſſaires. C'eſt auſſi dans les regiſtres de ce tribunal qu'on inſcrit tous les enfans de la famille royale, à meſure qu'ils naiſſent ; qu'on marque

les

les titres & les dignités dont on les honore; qu'on les juge, & qu'on les punit s'ils le méritent.

Autre obſervation à faire, c'eſt que tous les Régulos, outre leur femme légitime, en ont ordinairement trois autres auxquelles l'Empereur donne des titres, & dont les noms s'inſcrivent dans le tribunal des Princes : les enfans qui en naiſſent, ont leur rang après les enfans légitimes, & ſont plus conſidérés que ceux qui naiſſent des ſimples concubines, que les Princes peuvent avoir en auſſi grand nombre qu'ils le ſouhaitent.

L'Empereur qui regne aujourd'hui, n'eſt que le troiſiéme de ceux qui ont régné depuis quatre-vingt-un ans ſur toute la Chine & la Tartarie; mais il eſt le cinquiéme, ſi on remonte juſqu'à ſon biſaïeul & à ſon triſaïeul : celui-ci, après avoir ſubjugué ſon propre pays, conquit encore toute la Tartarie orientale, le royaume de Corée, la province de Leaotong au-delà de la grande muraille, & établit ſa Cour dans la capitale appellée *Chinyam* par les Chinois, & *Moukeden* par les Tartares Mantchéoux. On lui donna dès-lors le nom de *Taitſou* : c'eſt un nom commun à tous les conquérans, qui ſont les premiers auteurs

d'une dynastie ; & comme ses freres, qui étoient en grand nombre, avoient beaucoup contribué par leur valeur à la conquête de tant de pays, il fit les uns *Tsinvam*, les autres *Kiunvam* & *Peylé :* il a plu aux Européens d'appeller ces sortes de dignités du nom de Régulos du premier, du second & du troisiéme ordre. Il fut réglé alors que parmi les enfans de ces Régulos, on en choisiroit toujours un pour succéder à son pere dans la même dignité.

Outre ces trois dignités, ce même Empereur en établit encore quelques autres qui leur sont inférieures, & qui se donnent aux autres enfans qui s'en rendent les plus dignes : ceux du quatriéme dégré s'appellent *Peitsé ;* ceux du cinquiéme *Cong*, & ainsi des autres. Ce cinquiéme dégré est encore au-dessus de tous les plus grands Mandarins de l'Empire.

Les autres qui suivent n'ont point, comme les précédens, des marques extérieures qui les distinguent des Mandarins, soit dans leurs équipages, soit dans leurs habits ; ils ne portent que la ceinture jaune, qui est commune à tous les Princes du Sang, tant à ceux qui possédent des dignités, qu'à ceux qui

n'en ont pas ; mais ceux-ci ont honte de la faire paroître, & ils ont coutume de la cacher lorſque leur indigence les met hors d'état d'avoir un équipage convenable à leur rang & à leur naiſſance.

Parmi les Régulos dont je parle, il y en a un du troiſiéme ordre, nommé *Sounou*, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Il deſcend de l'aîné des Empereurs qui ont régné juſqu'ici. La famille dont il eſt le chef eſt très-nombreuſe. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, & ont tous des enfans, & ſeize filles, qui preſque toutes ont été mariées à des Princes Mongols, ou à des Mandarins de Peking : car ſelon la loi des Mantchéoux, ils ne peuvent s'unir par le mariage avec les Princes du même Sang.

Le troiſiéme des fils de ce Régulo s'étant ſignalé par ſa ſageſſe & ſon habileté, non-ſeulement dans les emplois militaires, mais encore dans la connoiſſance des livres Chinois & Tartares, l'Empereur lui en témoigna ſa ſatisfaction en l'élevant à la dignité de *Cong*, c'eſt-à-dire, de Régulo du cinquiéme ordre ; il lui aſſigna en même-temps les honneurs & les appointemens attachés à cette dignité ; & ce qui le flattoit

encore davantage, c'eſt que l'Empereur donnoit par-là à connoître qu'il le deſtinoit à être le ſucceſſeur de ſon pere.

L'occupation de ces Princes, en remontant du cinquiéme ordre juſqu'au premier, eſt pour l'ordinaire d'aſſiſter aux cérémonies publiques, de ſe montrer tous les matins au palais de l'Empereur, puis de ſe retirer dans leur propre palais, où ils n'ont d'autre ſoin que celui de gouverner leur famille, les Mandarins & les autres Officiers dont l'Empereur a compoſé leurs maiſons; il ne leur eſt pas permis de ſe viſiter les uns les autres, ni de coucher hors de la ville ſans une permiſſion expreſſe. Chacun voit aſſez pour quelle raiſon on les aſtreint à une loi ſi gênante; il ſuffit de dire qu'elle leur donne un grand loiſir, & que la plupart ne l'emploient pas trop utilement.

Celui dont je parle, naturellement ennemi de tout amuſement frivole, s'occupoit à la lecture; & ce fut la voie dont Dieu ſe ſervit pour l'attirer à la connoiſſance des vérités chrétiennes; c'eſt ce qu'il me raconta lui-même, il y a peu de mois: je le priois de m'apprendre ce qui avoit donné lieu à ſa converſion, & quels en avoient été les commencemens;

cette demande alarma d'abord ſa modeſtie, & la peine qu'il en reſſentit, parut ſur ſon viſage. Après avoir rêvé un peu de temps : « puiſque vous le voulez, » me dit-il, je vous en ferai l'hiſtoire » en peu de mots : je vous avoue que j'ai » honte d'avoir ſi long-temps réſiſté à » la voix de Dieu, & d'avoir regardé » comme des inventions humaines ſes » plus redoutables myſteres. Je com- » mençai par feuilleter les livres les plus » eſtimés des Chinois, & qui ſont entre » les mains des Lettrés : enſuite l'envie » me prit de lire pareillement ceux des » Sectaires, des *Hochang* & des *Taoſſe*, » pour me mettre au fait des raiſons » qui les portent à vivre d'une maniere » ſi différente du commun des hommes. » Je trouvai ces ouvrages ſemés d'obſcu- » rités ; je n'y voyois ni principes ſui- » vis, ni raiſon ſolide ſur les points les » plus eſſentiels, je m'en prenois alors » à mon peu d'intelligence ; je recom- » mençois mes lectures avec plus d'ap- » plication ; je conſultois ceux de ces » ſectes qui paſſoient pour habiles, je » diſputois, je propoſois mes difficultés ; » mais leurs réponſes ne me ſatisfaiſoient » pas ; je ne voyois pas même qu'ils » s'accordaſſent enſemble ſur le châti-

» ment des méchans, ni sur la récom-
» pense promise aux gens de bien, en-
» fin rien ne me contentoit. Dieu permit
» qu'un jour je passai par la foire d'une
» pagode (1); j'y vis de vieux livres
» exposés en vente ; l'un de ces livres
» avoit pour titre, *de l'ame de l'homme ;*
» ma curiosité fut piquée : je fis signe
» à un de mes gens de l'acheter, & je
» me rendis à mon palais : à peine y
» fus-je arrivé, que je me mis à le lire.
» Je trouvai que le style en étoit bien
» différent des autres que j'avois déja
» lus, mais je n'en comprenois ni le
» sens ni les conséquences, & les diffi-
» cultés se présentoient en foule à mon
» esprit.

« J'envoyai chez les Libraires cher-
» cher de semblables livres qui pussent
» me donner quelque éclaircissement ;
» les Libraires qui n'en étoient pas four-
» nis, répondirent qu'on n'en trouveroit
» qu'au *Tien tchou tang*, c'est-à-dire, à
» l'église ; je pris ce nom pour celui de
» l'enseigne du lieu où l'on vendoit ces

(1) Il y a ici deux fois le mois dans certaines pagodes une foire où l'on vend toutes sortes de curiosités, & c'est la coutume que les Grands y aillent par curiosité acheter des antiques.

» ſortes de livres; car quoique je ſçuſſe
» en général qu'il y avoit des Européens
» à Péking, je n'avois jamais parlé à
» aucun d'eux, & je ne ſçavois pas
» même que le lieu où ils demeuroient
» s'appellât *Tien tchou tang.*

» J'ordonnai donc à un domeſtique
» d'en aller acheter; il revint bientôt
» avec quantité de livres qu'il m'ap-
» porta, en me diſant qu'ils ne ſe ven-
» doient pas, mais que les Européens
» les donnoient libéralement à ceux qui
» en demandoient; il m'ajouta que leurs
» Catéchiſtes l'avoient fort entretenu
» de ces Peres & de la loi qu'ils prê-
» choient, & que j'en trouverois les ar-
» ticles les plus importans dans les li-
» vres dont on me faiſoit préſent.

» Je les lus avec empreſſement; j'étois
» charmé de l'ordre, de la clarté, &
» de la ſolidité des raiſonnemens qui
» prouvoient un Être ſouverain, uni-
» que, créateur de toutes choſes, tel
» enfin qu'on ne ſçauroit rien imagi-
» ner de plus grand, ni de plus parfait.
» La ſimple expoſition de ſes magnifi-
» ques attributs me faiſoit d'autant plus
» de plaiſir, que je trouvois cette doc-
» trine conforme à celle des anciens
» livres.

» Mais quand je vins à l'endroit où » l'on enseigne que le Fils de Dieu s'est » fait homme, je fus surpris que des » personnes d'ailleurs si éclairées, eus- » sent mêlé à tant de vérités, une doc- » trine qui me paroissoit si peu vraisem- » blable, & qui choquoit ma raison. » Plus j'y réfléchissois, plus je trouvois » de résistance dans mon esprit sur cet » article; c'est qu'alors je regardois un » mystere si sublime des yeux de la chair, » & je n'avois pas encore appris à cap- » tiver ma raison sous le joug de la foi. » Enfin, je communiquai ces livres à mes » freres & à mes parens, ils donnerent » lieu à de fréquentes disputes; nous » allâmes plusieurs fois à l'église pour » éclaircir nos doutes, & fixer nos incer- » titudes; nous conférâmes souvent avec » les Peres & avec les Lettrés chrétiens: » leurs réponses me paroissoient solides, » & mes doutes ne se dissipoient point. » Je composai alors deux volumes, où » je ramassai tous les motifs qui nous » portent à croire les révélations divi- » nes, & tout ce que j'avois lu de plus » clair & de plus pressant dans les livres » de la Religion chrétienne. J'y ajoutai » les difficultés qu'on peut y opposer, » & les réponses qui les éclairciſſent:

» je donnai à ce petit ouvrage l'ordre » & l'arrangement qui me parut le plus » naturel, n'ayant d'autre vue que d'a- » chever de me convaincre moi-même, » & de convaincre ceux de ma famille » qui m'attaquoient vivement. Je ne » vous dis rien des fréquentes diſputes » que nous avons eues enſemble en Tar- » tarie, vous les ſçavez; enfin le Sei- » gneur a jetté ſur moi des regards de » miſéricorde, & je me croirois le plus » heureux des hommes, ſi le Régulo » mon pere ſe rendoit attentif à la voix » de Dieu qui l'appelle; nous adreſſons » pour cela à Dieu des prieres conti- » nuelles, obligez-moi, vous & les au- » tres Peres, d'offrir auſſi le ſaint ſacri- » fice de la Meſſe à la même intention».

Ce peu de paroles me ſuffiſoit; mais il ne vous ſuffit pas, mon Révérend Pere, & vous attendez ſans doute que je vous expoſe quelle ſorte de difficultés rendoient ſon eſprit flottant & incertain, & donnerent lieu aux diſputes que nous eûmes enſemble en Tartarie. Voici comme la choſe ſe paſſa.

Il y a environ douze ans que ce Prince ſuivit l'Empereur en Tartarie pour la grande chaſſe d'automne; il ſçut que j'étois du voyage: il ordonna à ſes gens

de remarquer dans quel endroit on placeroit ma tente, & de faire dreſſer les ſiennes auſſi près de moi qu'il ſeroit poſſible, ſans néanmoins faire paroître aucune affectation. Il avoit lu alors preſque tous les livres compoſés en langue Chinoiſe ſur la loi de Dieu, & il s'en étoit ſouvent entretenu avec ceux qu'il avoit cru être au fait de ces matieres.

Il vint donc un jour dans ma tente avec le douzieme de ſes freres; c'étoit un jeune homme de dix-ſept ans: il me déclara d'abord que s'il entroit en diſpute avec moi, ce n'étoit pas à deſſein de me contredire, ou de faire parade du peu qu'il ſçavoit, mais uniquement pour diſſiper ſes doutes & s'éclaircir des vérités qu'il avoit peine à comprendre; que pour cela il me prioit de ne pas perdre le temps à lui prouver des choſes dont il étoit perſuadé, comme, par exemple, l'exiſtence de Dieu, créateur de toutes choſes, &c. Mais voici, m'ajouta-t-il, ce qui me révolte, & à quoi j'ai de la peine à me rendre.

Sur cela il me propoſa ſes difficultés ſur l'incarnation du Verbe, ſur l'inégalité des conditions, ſur les afflictions des juſtes & la proſpérité des méchans, ſur la prédeſtination, ſur l'Euchariſtie, ſur

la confeſſion auriculaire, ſur le pouvoir du Pape, ſur les indulgences & l'application qui s'en fait, ſur les poſſédés & les maiſons infeſtées du démon, & ſur pluſieurs autres articles, qui me firent dès-lors eſpérer que ſa converſion n'étoit pas éloignée, & que Dieu vouloit ſe ſervir de lui pour faire entrer pluſieurs autres dans la voie du ſalut.

Il eſt inutile de vous rapporter ici les réponſes que je lui fis, conformément à ce que la Théologie enſeigne, & dont vous êtes auſſi bien inſtruit que moi; mais je dois dire en général, que ce ne ſont pas toujours les meilleures raiſons qui perſuadent les infideles, quoiqu'ils n'aient rien à y oppoſer; ce ſont ſouvent certaines paroles, dites comme au haſard, qui les frappent, & dont Dieu ſe ſert pour les attirer à lui, & pour faire comprendre aux Miniſtres de ſa parole, que le changement des cœurs & la conquête des ames ſont uniquement l'ouvrage de ſa miſéricorde.

A la fin de nos converſations, je lui dis, qu'il ne devoit point s'imaginer qu'il fût le premier qui eût formé de ſemblables doutes, ni que les réponſes que je lui avois faites fuſſent de mon invention. « Les Européens, lui ajoutai-

» je, avant que de croire & d'embraſ-
» ſer la Religion Chrétienne, formerent
» les mêmes difficultés, & de plus fortes
» encore : mais enfin ce merveilleux
» aſſemblage des motifs que nous avons
» de croire, les détermina, avec la grace
» de Dieu, à ſe rendre, à s'humilier, &
» à ſoumettre leur eſprit à des vérités
» qui ſont au-deſſus de la raiſon hu-
» maine ; ils ont douté & pour eux &
» pour vous, ſoyez en repos de ce
» côté-là, & ceſſez d'être ingénieux à
» chercher de fauſſes raiſons pour vous
» diſpenſer d'obéir à la voix de Dieu
» qui vous appelle, & qui vous preſſe
» par cette inquiétude même que vous
» éprouvez. Il fait les premieres avances
» ſans avoir beſoin de vous, & vous
» reculez comme s'il y avoit quelque
» choſe à perdre, ou qu'il voulût vous
» ſurprendre : ſçachez que le comble du
» malheur pour vous, ſeroit que Dieu
» ceſsât de vous ſolliciter, & vous laiſ-
» sât dans cette malheureuſe tranquil-
» lité, laquelle ſeroit ſuivie, après la
» mort, de peines & de ſupplices qui
» ne finiront jamais.

» Mais auſſi de votre côté faites au
» moins un pas pour répondre aux in-
» vitations de votre Dieu : vous n'ap-

» prouvez pas la polygamie ; vous dites » qu'on peut ſe paſſer de pluſieurs femmes ; vous dites bien, agiſſez donc » conſéquemment ; commencez par mettre ordre à cet article ; diſpoſez-vous » par-là à recevoir de plus grandes graces, qui feront diſparoître vos difficultés & vos doutes : juſques ici » vous n'avez fait que diſputer, que » multiplier vos doutes, & enviſager » le paſſage de l'état où vous êtes actuellement, à celui des Chrétiens, » comme s'il étoit gardé par des monſtres dont vous n'oſez approcher, » c'eſt-à-dire, que vous manquez de » lumieres & de forces, & qu'il faut » les demander à Dieu avec ferveur & » perſévérance : je le fais, dit-il, tous » les jours ; continuez, repris-je, & » ſoyez sûr que vos prieres ſeront » exaucées ».

Quand il fut de retour de Tartarie, il entretint ſouvent le Régulo ſon pere & ſes freres de l'excellence de la Religion Chrétienne : il leur parloit avec force & en homme pénétré des vérités qu'il leur annonçoit ; il les preſſoit d'examiner du moins les principes qui appuyoient ces vérités ; enfin il leur faiſoit ſentir que rien n'étoit pour eux d'une

importance plus grande, puiſqu'il s'agiſſoit ou d'un bonheur ou d'un malheur éternel; ſes diſcours ne firent que des impreſſions légeres ſur leur eſprit; ſouvent même, au lieu de l'écouter, ils l'exhortoient à ſe tranquilliſer & à vivre comme ſes prédéceſſeurs, qui étoient d'aſſez bons modeles à imiter: il vit pour-lors qu'il ne feroit que peu de progrès par la voie de la diſpute, où l'on s'interrompt ſouvent ſans rien éclaircir ni déterminer; c'eſt ce qui l'engagea à compoſer le livre dont j'ai déjà parlé. Dieu y donna ſa bénédiction, on le lut avec attention; à la vérité on diſputa encore ſur les vérités de la Religion; mais ce fut avec moins d'entêtement & d'opiniâtreté: ces Seigneurs qui demeurent aſſez près de l'égliſe des Jéſuites Portugais, y alloient ſouvent pour éclaircir leurs doutes; ils propoſoient leurs difficultés avec modeſtie. Enfin la grace triompha de leur réſiſtance; trois ou quatre d'entre eux ſe ſentirent perſuadés, & penſerent ſérieuſement à ſe ſoumettre à l'Evangile: il ne leur reſtoit plus à vaincre que certains obſtacles qui paroiſſoient inſurmontables à des Princes Tartares.

Un des plus grands obſtacles étoit ce-

lui du *Tiao-Chin*, c'eſt un culte que les Mantcheoux rendent preſque tous les mois à leurs ancêtres, depuis la conquête de l'Empire. Quelques-uns d'eux ont mêlé à ce culte diverſes cérémonies des ſectes de *Fo* & de *Tao*; & comme ni le Prince ni ſes freres n'étoient pas chefs de famille, puiſque leur pere vivoit encore, il ne leur étoit pas libre de faire aucun changement dans ces ſortes de cérémonies, ni de s'en abſenter pluſieurs fois de ſuite, autrement ils auroient été regardés comme des fils dénaturés. C'eſt parmi les Tartares un crime égal au crime de rebellion, & qui ſe punit avec une égale ſévérité.

Un autre obſtacle venoit du côté du Régulo leur pere; quoiqu'il eſtimât la Religion Chrétienne, il ne vouloit pas permettre qu'aucun de ſes fils l'embraſsât, il les menaçoit même de les déférer à l'Empereur; la crainte de déplaire à Sa Majeſté, & d'être en butte aux railleries des autres Princes du ſang, le faiſoit agir ainſi contre ſes propres lumieres. Pour ce qui eſt des Princes ſes enfans, dont je parle, la perte de leurs biens & de leurs dignités, l'éloignement de leurs concubines, & les pratiques les plus rigoureuſes du Chriſtianiſme, n'é-

toient pour eux que des empêchemens médiocres : « Nous pouvons, disoient-» ils, vaincre ces difficultés sans le se-» cours des hommes, nous n'avons be-» soins que de l'assistance de Dieu, & » nous espérons qu'il ne la refusera pas » à nos prieres ». C'est ainsi que s'en expliquoient le troisieme Prince & son dixieme frere, qui le premier de tous eut le bonheur de recevoir le saint baptême à l'occasion que je vais dire.

En l'année 1719, l'Empereur *Canghi*, qui étoit en guerre avec *Tse-Vam-Raptan*, Roi des Eluths, prit la résolution d'y envoyer son quatorzieme fils : plusieurs Princes du sang s'offrirent de l'accompagner dans cette expédition, & de servir sous lui en telle qualité qu'il plairoit à Sa Majesté. Le dixieme Prince dont il s'agit, étoit pour-lors âgé d'environ vingt-sept ans ; il étoit grand, bien fait de sa personne, & avoit la réputation d'un Officier fort instruit dans le métier de la guerre. Il s'offrit comme les autres Princes, & l'on accepta ses offres. Il y avoit déjà quelque temps que sa vie étoit toute chrétienne ; il observoit exactement la loi de Dieu, il ne manquoit à aucun des jeûnes ordonnés par l'Eglise ; il partageoit son temps

entre la priere, la lecture & l'inſtruction de ſa famille, dont pluſieurs furent baptiſés avant lui : il avoit ſouvent preſſé le Pere Suarès de lui accorder la grace du baptême ; le Miſſionnaire, pour éprouver davantage ſa conſtance, avoit différé juſques-là de le ſatisfaire ; mais enfin ſe voyant ſur le point de partir pour un voyage de ſix cens lieues, il renouvella ſes inſtances avec plus d'ardeur que jamais, en témoignant au Pere Suarès, que s'il perſiſtoit à lui refuſer cette grace, il répondroit à Dieu de ſon ame ; qu'il étoit inſtruit de l'Evangile ; & qu'il étoit réſolu d'obſerver ce qu'il preſcrit, au riſque même de ſa vie, que pouvoit-on exiger de plus ? Qu'on devoit au moins faire attention qu'il n'auroit pas la facilité de recevoir le baptême dans un pays, où cependant le mauvais air, les maladies, la diſette, étoient des ennemis encore plus redoutables que ceux qu'il alloit combattre.

Le Pere n'eut garde de ſe refuſer plus long-temps à de ſi ſaints empreſſemens ; il lui conféra le baptême & le nomma Paul, ainſi qu'il ſouhaitoit, à cauſe de la dévotion particuliere qu'il avoit pour ce ſaint Apôtre, dont il avoit lu plu-

ſieurs fois la vie ; c'eſt pourquoi dans la ſuite nous l'appellerons le Prince Paul.

Auſſi-tôt qu'il eut joint l'armée, ſon premier ſoin fut d'écrire au Régulo ſon pere, & à la Princeſſe ſa mere, pour les exhorter à embraſſer le Chriſtianiſme avec toute leur famille ; il écrivit une autre lettre à la Princeſſe ſon épouſe, qui étoit déjà inſtruite des vérités chrétiennes, & qui étoit fort ébranlée par un ſonge qu'elle regardoit comme une véritable apparition ; elle fut ſi touchée des ſentimens pleins de l'Eſprit de Dieu qui étoient répandus dans cette lettre, qu'elle demanda auſſi-tôt le baptême ; on le lui accorda, & elle fut nommée Marie.

Le zèle du Prince Paul ne ſe bornoit pas à l'inſtruction de ſa famille & des domeſtiques qui l'avoient ſuivi ; il annonçoit les vérités chrétiennes aux autres Princes & aux Seigneurs de l'armée, & il les affectionna tellement au Chriſtianiſme, qu'ils dépoſerent leurs anciennes préventions, & devinrent des zélés défenſeurs de la foi. Ayant appris qu'il y avoit dans les troupes huit ou dix ſoldats Chrétiens, il les fit venir en ſa préſence, & les traita avec tant de

bonté & de familiarité, qu'ils en furent confus ; il fit parmi eux les fonctions de Miſſionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnoit, que par les ſervens diſcours qu'il leur tenoit.

Le *Cong* ou troiſieme Prince à qui on fit part de la conduite de ſon frere, & des lettres qu'il avoit écrites, en fut attendri juſqu'aux larmes ; mais il ſe reprochoit à lui-même de s'être laiſſé prévenir par un frere, à qui il avoit donné les premieres connoiſſances de la loi Chrétienne ; il réſolut dès-lors de finir certaines affaires qui l'empêchoient d'effectuer ſes ſaintes réſolutions ; la Providence lui ouvrit une voie qui en accéléra l'exécution.

Ce Prince qui étoit d'une foible complexion, & dont la ſanté ſe trouvoit altérée, s'abſentoit ſouvent du palais, où d'ailleurs il ne prenoit plus de goût ; & déjà par principe de conſcience il refuſoit de ſe trouver à certaines aſſemblées, nonobſtant l'obligation où il étoit d'y aſſiſter ſelon le devoir de ſa charge.

L'Empereur *Canghi* l'en deſtitua, pour le punir de ſa négligence ; il lui laiſſa néanmoins une dignité inférieure à la premiere, avec des appointemens pro-

portionnés. Ce Prince y renonça peu après, afin d'être tout-à-fait libre, & de ne plus servir que Dieu seul, il avoit déjà congédié une concubine, dont il avoit eu un fils qu'il instruisit lui-même, & qui étant tombé malade à l'âge de onze ans, mourut après avoir reçu le baptême, & alla être auprès de Dieu l'intercesseur d'un pere qui lui avoit procuré un si grand bonheur. En effet, le Prince ne tarda pas à demander le saint baptême, quoiqu'il n'eût jamais pu en obtenir le consentement du Régulo son pere. Il le reçut le jour de l'Assomption de Notre-Dame en l'année 1721, & fut nommé Jean; son fils unique qui fut baptisé en même temps, s'appella Ignace: peu après toute sa famille bien instruite imita son exemple, sçavoir la Princesse Cécile sa femme, qui a été l'institutrice des autres Dames ses belles-sœurs, sa belle-fille Agnès que son Directeur appelle une héroïne Chrétienne, ses deux petits-fils Thomas & Matthieu, l'un âgé de six ans & l'autre de sept, & deux petites-filles.

L'esprit de ferveur animoit toute cette famille; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, & sur-tout du zèle avec lequel ce Prince les instrui-

ſoit, qu'ils vinrent en foule demander le baptême; il avoit bâti dans ſon hôtel une chapelle iſolée, & fermée d'une muraille où il n'avoit laiſſé qu'une petite porte, enſorte que les étrangers prenoient cet édifice pour une bibliotheque; c'eſt-là que deux fois le jour il aſſembloit ſa famille pour y réciter les prieres de l'Egliſe & inſtruire ſes domeſtiques qu'il traitoit également bien, ſoit qu'ils profitaſſent de ſes inſtructions, ſoit qu'ils négligeaſſent de les ſuivre. Il leur diſoit que le reſpect humain ne devoit avoir aucune part dans leur converſion, que la foi eſt un don de Dieu, qu'il faut le lui demander avec perſévérance, & avec une forte détermination de ſurmonter toutes les difficultés qui ſe préſenteront, quand une fois ils ſeront éclairés de la lumiere céleſte. Je goûtois le plus ſenſible plaiſir, quand j'entendois ces bonnes gens me raconter en détail les inſtructions qu'ils recevoient de leur maître.

Le Régulo n'eut pas plutôt appris la démarche qu'avoit fait ſon troiſieme fils le Prince Jean, qu'il ne put retenir ſa colere; elle alla juſqu'à lui interdire l'entrée de ſon palais, de même qu'à ceux qui s'étoient faits Chrétiens; à leur

défendre de paroître désormais en sa présence, & même à les menacer qu'il les déféreroit lui-même à l'Empereur.

Cet éclat n'empêcha pas que l'onzieme de ses fils touché de l'exemple de ses deux freres, & convaincu de la vérité de la Religion Chrétienne, ne demandât aussi le baptême : il prit le nom de François; & d'abord, à l'exemple du Prince Jean son frere, il éleva une chapelle dans son palais, où la Princesse son épouse, sa fille & leurs suivantes, qu'il avoit instruites, pussent être baptisées, & recevoir dans la suite les autres sacremens. Car il ne convient point en ce pays-ci, que des personnes de ce rang aillent à l'église, où le commun des femmes Chrétiennes se rendent deux fois l'année. Un semblable éclat ne pourroit être que très-préjudiciable à la Religion.

La conversion du Prince François ne put être long-temps cachée au Régulo. J'ai déjà dit qu'il estimoit la Religion Chrétienne, mais il craignoit moins Dieu que l'Empereur ; il appréhendoit sur-tout la décadence de son crédit & de sa fortune. Il avoit été Général de toutes les troupes de la Tartarie orientale, & en même temps Gouverneur de la Province de *Leaotong;* il avoit exercé cette charge

pendant dix ans avec tant de probité & de ſatisfaction de la part de l'Empereur, qu'à ſon retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'Empire, & devint le chef d'une des huit bannieres, c'eſt-à-dire, qu'il gouvernoit plus de trente mille perſonnes dans Peking, dont il rapportoit toutes les affaires à Sa Majeſté.

De plus, il avoit deux de ſes fils, le ſixieme & le douzieme, qui étoient continuellement à la ſuite de l'Empereur; le ſixieme, qu'on appelloit *Leſhin*, étoit ſans contredit l'homme de la Cour qui s'expliquoit le mieux dans l'une & l'autre langue, Tartare & Chinoiſe, & qui y brilloit le plus par la beauté de ſon eſprit. Il étoit entré ſi avant dans les bonnes graces de l'Empereur, qu'il fut honoré coup-ſur-coup de cinq ou ſix charges, leſquelles avoient été poſſédées auparavant par autant de grands Seigneurs; il en rempliſſoit les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on étoit ſurpris qu'il pût ſuffire à tant d'occupations; enſorte qu'on ne ceſſoit d'admirer l'étendue & la ſupériorité de ſon génie.

Le Régulo ſon pere crut dès-lors que ce ſixieme fils ſeroit infailliblement choiſi par l'Empereur à l'excluſion de ſes au-

tres freres, pour succéder à sa dignité. Il n'avoit garde de soupçonner que lui & son frere qui étoit officier des gardes du corps, eussent conçu le dessein d'embrasser le Christianisme : cependant l'un & l'autre étudioient continuellement les principes de notre sainte Religion : à la vérité celui-ci s'instruisoit plus secrettement. Toutes les fois qu'il me rencontroit seul ou un peu écarté de la foule, il me proposoit ses difficultés; mais dès que quelqu'un se joignoit à nous, il interrompoit aussi-tôt le discours. Il me pria même de ne point l'entretenir des choses de la Religion en présence d'autres personnes.

Son aîné au contraire, quoique moins avancé dans la voie du salut, parloit partout avec éloge de la Religion Chrétienne, & même jusqu'à la porte de l'Empereur, où assis avec les Grands, il ne souffroit point qu'on l'attaquât sans prendre aussi-tôt sa défense ; il tournoit en ridicule les différentes Sectes de la Chine; il établissoit l'unité d'un Dieu, la nécessité de la Rédemption après le péché originel; enfin il annonçoit librement & sans crainte les vérités de la Religion que le Prince Jean lui avoit enseignées ; il poussa si loin son

zèle ;

zèle, & tant de perſonnes s'offenſerent de la liberté avec laquelle il parloit, que quelque difficulté qu'il y ait d'accuſer un favori, il ſe trouva un Prince, qui, ſous prétexte d'amitié pour ce jeune homme ſon parent, en porta ſes plaintes à l'Empereur; mais Sa Majeſté n'y fit qu'une médiocre attention, & ſa réponſe fut en termes ſi généraux, qu'elle ne ſignifioit rien : c'eſt un fait que je n'ai appris que long-temps après qu'il étoit arrivé.

Le Prince *Leſſihin* ne ceſſa pas pour cela de donner des preuves de ſon attachement au chriſtianiſme; quand il étoit de retour à la maiſon il rendoit compte à ſes freres chrétiens des raiſonnemens qu'il avoit employés pour confondre ſes adverſaires, & il les prioit de lui fournir de nouvelles armes, afin de mieux combattre les ennemis de la Foi.

Mais la mort lui ayant enlevé aſſez ſubitement ſon fils unique qui étoit âgé de deux ans; cette perte inattendue rallentit ſon courage; il s'échappa même en des plaintes & des murmures contre la divine Providence; m'ayant rencontré un jour dans le fort de ſa douleur, il ne put retenir ſes larmes, ni ſes murmures. « Où eſt donc la juſtice de Dieu,

» me dit-il, qui fait prospérer les méchans, tandis qu'il nourrit de pleurs » & d'amertume ceux qui croyent en » lui? Faut-il que les ennemis de son » nom insultent à ma disgrace »?

Je l'interrompis en lui témoignant la surprise où j'étois de lui entendre tenir un pareil langage: « Ne dites-vous pas » tous les jours, lui ajoutai-je, que l'Empereur n'est responsable à personne » de sa conduite? Que nul de ses sujets » n'a droit de lui demander compte de » ses actions? qu'on doit se soumettre » à ses volontés avec respect & sans » murmure? qu'on doit croire qu'il ne » fait rien sans de bonnes raisons? cependant vous ne le regardez pas comme une divinité. Vous sçavez que » c'est un homme sujet à l'erreur comme » les autres, & capable d'être maîtrisé par ses passions. Que prétendez-vous donc? Voulez-vous avilir la » majesté de Dieu, & la mettre au-dessous d'un homme? Quelle raison » avez-vous de vous plaindre, vous qui » avez tant de fois prêché aux autres sa » justice, sa sagesse, sa bonté? Et qui vous » a dit que la mort de votre fils fût un » mal? N'est-ce pas plutôt un bienfait » de Dieu & pour lui & pour vous? » Pour lui, puisqu'ayant été régénéré

» dans les eaux du baptême, il jouit » maintenant d'un bonheur qui ne finira » jamais; pour vous, puiſque c'eſt un » interceſſeur que vous avez auprès de » Dieu, & que vous aurez beaucoup » moins de peine à congédier la mere » de ce fils, qui n'eſt pas votre épouſe » légitime.

» Mais je veux, lui ajoutai-je, que » vous ayez raiſon de faire conſiſter » la proſpérité dans les honneurs, dans » les grands emplois, & dans les richeſ- » ſes : ſi c'eſt là votre idée, je vois peu » de Princes à la Cour qui y ſoient autant » honorés que vous, ou qui y aient » des emplois auſſi conſidérables que » ceux dont vous êtes revêtu : vous avez » d'ailleurs dès biens proportionnés à » vos emplois : vous voilà donc, ſelon » vous, du nombre de ces *méchans*, » à qui tout proſpere? Et vous vous » plaignez de Dieu? &c. ».

Il ſourit à ces dernieres paroles, & il m'avoua qu'à la vérité il auroit de la peine à ſe faire Chrétien avec cet attirail d'emplois & de dignités, & l'aſſiduité au ſervice qui ne lui laiſſoit preſque aucun moment de libre; mais que ſi une fois il pouvoit s'en dégager, ſa converſion ſeroit ſincere & durable. Il

convenoit avec moi que les grandeurs & les richeſſes du ſiecle n'étoient pas les récompenſes que Dieu promettoit aux Chrétiens, & qu'effectivement elles ne méritoient pas nos empreſſemens. On verra dans la ſuite de quelle maniere Dieu l'attira tout-à-fait à lui.

Il n'y a aucun de ces Princes dont la converſion n'ait eu quelque choſe de remarquable, & dont le zele, la ferveur & la vie toute ſainte ne méritât une hiſtoire particuliere qui édifieroit les gens de bien & exciteroit les plus tiedes à la vertu. Je me contenterai de vous donner ici une idée générale du mérite & de la vertu de ces illuſtres Néophytes, ſans preſque garder d'autre ordre, que celui du temps de leur converſion à la Foi.

Environ deux ans après le départ du grand Général dont j'ai parlé ci-devant, l'Empereur le rappella pour venir paſſer le nouvel an à la Cour, & y rendre compte en détail de l'état de l'armée & du Royaume de Thibet : il en avoit chaſſé les ennemis, c'eſt à-dire, les troupes de *Tſe vam Raptan* qui avoit occupé le pays des Lamas, & le ravageoit depuis quatre ans. Ce Général ramena avec lui le Prince Paul, qu'il eſtimoit fort à cauſe de ſa valeur, & de ſon expérience à la guerre : il rendit

de lui un témoignage ſi favorable à l'Empereur ſon pere, que Sa Majeſté l'éleva à de nouveaux honneurs, & augmenta ſes appointemens à proportion des dignités dont Elle venoit de le décorer.

Mais le Prince Paul avoit bien d'autres vues; ſa réſolution étoit priſe de ne plus ſervir d'autre maître que Jéſus-Chriſt, & de ne plus combattre d'autres ennemis que ceux de ſon nom. Il ne fut pas long-temps ſans préſenter un Mémoire au Tribunal des Princes, où, entr'autres choſes, il diſoit qu'une incommodité qui lui étoit ſurvenue aux genoux, le mettoit hors d'état de monter à cheval; que devenant par-là inutile pour le ſervice, il n'étoit pas juſte qu'il poſſedât les dignités, ni qu'il jouît des appointemens dont l'Empereur l'avoit gratifié; & qu'il ſupplioit Sa Majeſté de vouloir bien agréer ſa démiſſion.

Le Régulo, Préſident de ce Tribunal, étoit ami du Prince Paul; il fit ſon rapport de telle maniere, que l'Empereur conſentit à ſa retraite: il lui laiſſa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageoit à aucune fonction.

Le Prince Paul fut au comble de ſa joie de ſe voir libre & dégagé des em-

barras du siécle ; il s'adonna tout entier aux œuvres de piété : non content d'avoir instruit sa famille, il s'appliqua à gagner ceux de ses parens & de ses amis avec qui il avoit le plus de liaison : il étoit d'une vigilance, & d'une attention extrême sur l'état des petits enfans des Princes infideles qui étoient en danger de mourir, & il alloit lui-même les visiter ; il les baptisoit, lorsqu'il avoit fait entendre à leurs parens, quel étoit le bonheur de ces enfans qui mouroient après avoir reçu le baptême.

Enfin ce Prince avec ses deux freres Chrétiens Jean & François, s'assembloient tous les jours chez l'un des trois, pour conférer ensemble sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de Dieu. Ils convenoient qu'ils ne feroient que de médiocres progrès, si le Régulo leur pere demeuroit dans son infidélité ; mais sa présence leur étoit interdite à tous trois, & il falloit chercher d'autres gens capables de toucher son cœur. Ils jugerent que personne n'étoit plus propre à ce dessein que l'aîné de leurs freres. Ses talens naturels, son éloquence modeste & persuasive, son habileté dans la langue Tartare que le Régulo préféroit de beaucoup à la lan-

gue Chinoiſe : toutes ces qualités lui avoient gagné le cœur du bon vieillard. Ce Prince étoit d'un jugement ſain ; homme de conſeil, & ſon pere l'avoit ſouvent employé avec ſuccès dans les affaires de ſa maiſon les plus épineuſes.

Il n'étoit encore que Catéchumene ; mais il étoit parfaitement inſtruit de la loi chrétienne, & il l'obſervoit auſſi exactement, que ſes freres Chrétiens. S'il ne fut pas baptiſé d'abord, c'eſt que les Miſſionnaires jugerent qu'il falloit attendre encore quelque temps juſqu'à ce qu'il eût fait les derniers efforts auprès du Régulo ſon pere, parce que s'il eût une fois reçu le baptême, l'entrée de la maiſon paternelle lui auroit été abſolument interdite. Il accepta volontiers la commiſſion dont ſes cadets le chargerent, & il s'y porta avec un zèle ſage & diſcret, avançant peu à peu, & ſe ſervant de toutes ſortes d'induſtries pour s'inſinuer dans ſon cœur, & lui inſpirer le deſir d'embraſſer une Religion, dont il connoiſſoit la vérité, & de laquelle il n'étoit éloigné que par des vues d'intérêt & de politique.

Pendant ce temps-là les trois Princes Chrétiens, qui ne pouvoient rien par le miniſtere de la parole, implo-

roient la miſéricorde de Dieu avec leurs familles. Ils étoient ſans ceſſe aux pieds des autels : ils faiſoient des jeûnes extraordinaires ; ils pratiquoient diverſes auſtérités, dont on auroit peine à croire que des perſonnes de ce rang fuſſent capables ; ils faiſoient des aumônes conſidérables ; ils fréquentoient les ſacremens ; ils prioient les Miſſionnaires d'offrir ſouvent le ſaint Sacrifice de la Meſſe pour obtenir de Dieu la converſion d'un pere qu'ils aimoient tendrement ; ils fondoient en larmes toutes les fois qu'ils faiſoient réflexion que ce pere ſi cher qui étoit dans un âge ſi avancé, auroit infailliblement ſa demeure parmi les réprouvés, s'il venoit à mourir ſans avoir été régénéré dans les eaux du baptême.

Tant de pieux efforts n'eurent pas l'effet qu'ils eſpéroient ; ils mirent quelques favorables diſpoſitions dans ſon cœur, mais ils ne le changerent point. On obtint à la vérité qu'il ſe rendît plus traitable ſur l'article de la Religion ; mais il laiſſa toujours entrevoir qu'il étoit encore bien éloigné du Royaume de Dieu. Il perſiſta à ne vouloir point admettre les trois Princes ſes fils en ſa préſence : il ne pouvoit ignorer néanmoins que pluſieurs Princeſſes re-

cevoient le baptême avec leurs filles; mais il diſſimuloit, & il ſe contentoit de dire en général, qu'on fût très-réſervé, ſans quoi on riſqueroit de perdre ſa famille : on paroiſſoit déférer à ſes avis, & agir avec plus de réſerve: néanmoins ſes fils continuoient d'aller à l'Egliſe de la même maniere, que ſi leur pere y eût donné ſon conſentement.

Tandis que le troupeau de Jeſus-Chriſt croiſſoit dans cette illuſtre famille, la mort enleva de ce monde l'Empereur *Ganghi* le 20 décembre 1722 : le même jour ſon quatrieme fils monta ſur le trône ; on ſçait les agitations & les changemens qui accompagnent d'ordinaire un nouveau regne. Cependant la famille dont je parle, n'eut pas d'abord ſujet d'être mécontente ; le vieux Regulo fut avancé d'un dégré en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à l'Empereur défunt. Cet honneur lui fut d'autant plus agréable, que depuis deux ans il s'étoit retiré du ſervice ; il avoit obtenu la permiſſion de demeurer chez lui, & il ne ſortoit guéres que pour aller de temps en temps s'informer de la ſanté de l'Empereur : il étoit toujours reçu gracieuſement de Sa Majeſ-

té, & Elle ne le congédioit jamais, qu'Elle ne lui fît quelques préſens.

Le Prince *Leſſihin* connut bientôt par ſa propre expérience combien il eſt difficile d'être le favori de deux maîtres, qui ſe ſuccedent l'un à l'autre ; on ſe fait ſous le premier des ennemis, dont on a d'ordinaire à ſouffrir ſous le ſecond.

L'Empereur régnant étoit mécontent de quelques-uns de ſes freres, ſur-tout du neuvieme, que nous appellerons le neuvieme *Ago*; il le condamna à rendre de groſſes ſommes d'argent qu'il prétendoit avoir été mal acquiſes ſous le regne de ſon pere, & à partir enſuite pour l'armée; & comme il n'étoit gueres plus content du Prince *Leſſihin*, & qu'il cherchoit une raiſon de l'éloigner, il lui donna ordre d'exiger cette ſomme & d'en pourſuivre la reſtitution. Le Prince *Leſſihin* s'apperçut bien qu'on lui tendoit un piege auquel il ne pourroit échapper : effectivement l'*Ago* ne ſe preſſant pas de donner l'argent qu'on lui demandoit, ni de partir, ſous prétexte du temps qu'il falloit pour amaſſer une ſi groſſe ſomme, & d'une maladie qui lui étoit ſurvenue, l'Empereur accuſa le Prince *Leſſihin* de ces lenteurs affectées :

il lui fit une ſevere réprimande ſur la négligence avec laquelle il exécutoit ſes ordres ; il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour l'*Ago* que pour lui qui étoit ſon maître : il lui fit un crime des anciennes liaiſons qu'il avoit avec ce Prince, & enfin il lui ordonna de le ſuivre à l'armée.

Le Prince *Leſſihin* ſentit bien qu'on ne vouloit point de juſtification ; auſſi ne ſe mit-il pas en devoir de faire ſon apologie, il ſe contenta de frapper la terre du front ſelon la coutume de l'Empire ; & il ſe retira pour ſe préparer à ce voyage, qu'on lui commandoit de faire à la ſuite de l'*Ago*. Cependant, parce que l'Empereur lui donnoit à l'armée un emploi qui répond à celui de nos Maréchaux de camp, il crut qu'il étoit de ſon devoir d'aller ſaluer Sa Majeſté, & de lui demander ſes inſtructions ſelon l'uſage : il ſe rendit donc au Palais la veille de ſon départ, qui étoit fixé au cinquieme avril de l'année derniere, & il s'y fit accompagner par ſon douzieme frere, qui étoit devenu *Tai-tou-ambam*, c'eſt-à-dire, Grand-Maître des équipages de l'Empereur, ſoit pour la guerre, ſoit pour la chaſſe, s'étant préſenté à celui qui eſt chargé de rapporter ces ſortes d'affaires,

l'Empereur averti que le Prince *Leſſihin* demandoit ſes ordres, entra dans une groſſe colere, & lui fit dire qu'il le trouvoit bien hardi d'être venu au Palais : le Prince répondit à genoux qu'il venoit avec ſon frere, le *Tai-tou-ambam*, prendre les derniers ordres de Sa Majeſté : les voici, réplique l'Empereur, partez demain, vous & votre frere. Un ordre ſi ſévere fut un coup de foudre qui fit trembler tous les Grands ; mais ce fut véritablement un coup de prédeſtination pour ces deux Princes, qui acheva de rompre tout-à-fait les liens qui les tenoient encore attachés aux honneurs du ſiecle.

C'eſt bien ici qu'on peut dire que les voies de Dieu ſont incompréhenſibles.

Le douzieme Prince devoit naturellement être frappé de ſe voir tout-à-coup, & ſans nulle raiſon, enveloppé dans la diſgrace de ſon frere. Il prévoyoit qu'au lieu des prétendus ennemis qu'on l'envoyoit combattre, il devoit s'attendre à languir dans une dure priſon : cependant il ne ſe troubla point, il ſortit ſans ſe plaindre ; & au lieu de ſonger à mettre ordre à ſes affaires domeſtiques, ſon premier ſoin fut d'aller à l'égliſe demander le baptême : il témoigna au Miſſionnaire qu'il reſſentoit une vraie

joie de ce que Dieu avoit fait naître pour lui cette occaſion d'exécuter la réſolution qu'il avoit priſe depuis long-temps de ne plus ſervir que lui ſeul. Il fut nommé Joſeph.

Le Prince *Leſſihin*, qui étoit tombé d'un rang bien plus élevé, reſſentit auſſi plus vivement cette diſgrace : il n'avoit pas encore les diſpoſitions néceſſaires pour recevoir la même grace que le Prince ſon frere ; mais pendant le voyage, il eut le temps de réfléchir ſur l'inconſtance de la fortune & l'inſtabilité des choſes humaines, ſur l'injuſtice des hommes & la vanité de tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Dieu toucha en même-temps ſon cœur par ſa grace, & il réſolut de ſe faire Chrétien, regardant cet état comme le ſeul où l'on puiſſe trouver une paix ſolide, avec l'aſſurance certaine de n'être jamais véritablement malheureux.

Ces deux Princes étant arrivés avec le neuvieme Ago à *Sinim*, ville ſituée à quatre cens lieues à l'oueſt de cette Cour ſur les limites de la Chine, on les logea ſéparément dans des maiſons ordinaires, mais ils étoient ſoigneuſement veillés par une garde compoſée d'un bon nombre d'officiers & de ſoldats. Ce fut là que

le Prince *Leſſihin* acheva de s'inſtruire par les ſoins du Pere Jean Mouram, Jéſuite Portugais, qui avoit ſuivi le neuvieme *Ago*, & il fut baptiſé le même jour que Notre-Seigneur vint au monde pour ſauver les hommes; on le nomma Louis.

Les Princes Louis & Joſeph commencerent dès-lors à mener une vie toute nouvelle : la priere, la lecture, l'inſtruction de leurs domeſtiques étoient leur occupation ordinaire. Ils écrivirent à leur famille des lettres très-preſſantes, pour les exhorter à ſe faire inſtruire & à recevoir le baptême. Les Princeſſes leurs épouſes qui n'attendoient que le conſentement de leurs maris, & que la Princeſſe Marie leur belle-ſœur avoit déja inſtruites, s'empreſſerent d'embraſſer la foi avec pluſieurs de leurs filles & de leurs ſuivantes : toutes enſemble joignirent leurs prieres à celles qu'on continuoit de faire pour la converſion du vieux Regulo, qui ne pouvoit manquer d'être ſuivie de celle d'un grand nombre de perſonnes de toute ſorte de conditions & d'états.

Le Prince aîné s'y appliquoit de toutes ſes forces, mais voyant qu'il n'avançoit que fort lentement, il s'aviſa de s'aſſo-

cier un autre Prince qui avoit été baptiſé ſecrétement à Peking au temps que le Prince Paul partit pour la guerre ; il s'appelloit Joſeph. Sa femme avoit le nom de Marie, & ſa fille ſe nommoit Paula ; il vivoit dans une grande retraite & d'une maniere très-exemplaire ; il avoit une parfaite connoiſſance de la Religion, & en parloit avec dignité. Les Princes enfans du Regulo l'appelloient leur oncle, parce qu'à compter depuis le fondateur de la dynaſtie, il ſe trouvoit de niveau avec leur pere ; ainſi ſon âge & ſa naiſſance devoient lui donner ſur l'eſprit du Regulo une autorité que des enfans ne peuvent jamais acquérir.

Pour les lier enſemble & les engager en quelques converſations, le Prince aîné entretenoit ſouvent ſon pere du mérite du Prince Joſeph ; il lui parloit avec de grands éloges de ſon courage, de ſa fermeté, de ſa conſtance dans les pratiques de la vertu, de ſon habileté dans la connoiſſance des livres, & de tout ce qui concernoit la loi Chrétienne, ſoit qu'il voulût la défendre, ſoit qu'il voulût la combattre. Ces éloges qui n'avoient rien d'affecté, & qui étoient jettés comme au haſard dans les divers entretiens qu'il avoit avec ſon pere,

firent naître à ce bon vieillard la curiosité de voir & d'entendre le Prince Joseph : mais comme une pareille entrevue ne se pouvoit pas faire commodément dans leurs maisons, on convint qu'ils se rendroient tous deux à l'église, où en effet ils se trouverent un jour de fête : la conversation fut longue & roula toute sur la religion, principalement sur les points qui révoltoient le plus l'esprit du Regulo. Il parut satisfait de ce premier entretien, & sur-tout du Prince Joseph, dont jusques-là il n'avoit pas si bien connu le mérite.

Le Prince aîné tâchoit d'entretenir ces favorables dispositions, & pour cela il lui parloit sans cesse des mysteres de notre sainte foi, principalement de la bonté de Dieu dans l'Incarnation, de la récompense promise aux gens de bien, & des redoutables châtimens que Dieu exerce sur les méchans ; enfin de tout ce qui pouvoit le plus toucher & attendrir son cœur.

Un jour il lui expliqua en détail les cérémonies de la semaine sainte, auxquelles il venoit d'assister, & il le fit d'une maniere si touchante, que le Regulo voulut entendre les prieres des Chrétiens, & se trouver à une messe qui

fut célébrée avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire dans l'égliſe, qu'on avoit extraordinairement parée : il fut content, & depuis ce temps-là il vint aſſez ſouvent à l'égliſe pour s'y proſterner devant l'autel, & y adorer Jeſus-Chriſt : il envoya même de quoi acheter des cierges & des parfums ; enfin il vit volontiers les Miſſionnaires, & les traita toujours avec politeſſe & amitié, juſqu'à leur faire des préſens de fruits, & d'autres choſes de cette nature. Ses enfans Chrétiens, & ceux mêmes qui étoient encore infideles, ſe réjouiſſoient de ce changement & en concevoient de grandes eſpérances : quoique juſques-là ils n'euſſent fait paroître aucune envie d'être Chrétiens, ils ſouhaitoient ardemment la converſion de leur pere, afin de l'imiter avec moins de riſque. Il n'y en avoit aucun dans cette famille qui n'eût conçu une grande eſtime de la loi de Dieu, & qui ne permît à ſes domeſtiques de l'embraſſer.

On n'ignoroit pas cependant la perſécution qui venoit de s'élever dans la province de *Fokien* contre notre ſainte religion, mais le mal n'étoit pas encore parvenu juſqu'à Peking. Ce ne fut que le 25 de décembre de l'an paſſé, qu'on nous apprit que l'accuſation des deux

premiers Mandarins de Fokien avoit été portée à l'Empereur, qui l'avoit remise au tribunal des Rites pour en délibérer.

Cette nouvelle qui devoit naturellement plus ébranler ces Princes que les autres Chrétiens, parce qu'ils avoient beaucoup plus à perdre, ne rallentit point leur ferveur. Ils aiderent les Missionnaires de leurs conseils, de leurs prieres & de tout leur pouvoir, mais leurs efforts & les nôtres furent inutiles, & le 12 de janvier de cette année 1724, la sentence fut publiée contre la religion & contre les Missionnaires, ainsi que vous l'avez vu dans une lettre qui vous en fait le détail.

Ce triste événement fit faire au vieux Regulo des réflexions qui l'intimiderent, & il renouvella les menaces qu'il avoit faites aux Princes ses enfans: mais quand il vit que les Missionnaires n'étoient pas renvoyés de Peking, ses frayeurs se dissiperent, & il se tranquillisa. Ses enfans Chrétiens continuoient toujours d'aller à l'église & d'y fréquenter les sacremens, pour se fortifier davantage dans ces temps de contradictions, où leur foi alloit être exposée à de rudes épreuves; mais parce que l'Empereur venoit de défendre sous de rigoureuses peines toutes sortes d'as-

ſemblées, ſoit dans les pagodes, ſoit ailleurs, nous fûmes auſſi obligés de prendre des meſures de prudence & de ſageſſe, & d'enjoindre aux Chrétiens de ne venir à l'égliſe que par petites troupes, de peur qu'un trop grand concours n'attirât un ordre de la tenir fermée.

Les Peres Portugais prierent auſſi ces Seigneurs de modérer leur zele, & d'y venir un peu plus rarement juſqu'à ce qu'on eût vu quel tour prendroit cette affaire. Ils répondirent d'abord que le premier Officier des Gardes de leur quartier étoit un homme de leur dépendance, & qu'il n'y avoit point à craindre qu'il ſe fît leur délateur. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut qu'ils s'y rendroient ſans équipage, dans des voitures de particuliers ou en chaiſes, & qu'ils y viendroient de grand matin pour entendre la premiere meſſe. Rien de plus édifiant que la piété avec laquelle ils y aſſiſtoient; loin de chercher dans l'égliſe, comme on fait en Europe, les places les plus diſtinguées & les plus commodes, ils ſe mettoient à genoux indifféremment, les uns confondus parmi le peuple, les autres dans un coin & à l'écart, d'où ils pouvoient voir le prêtre à l'autel, & où ils n'é-

toient vus que de Dieu seul. Il étoit rare qu'ils sortissent après la premiere messe ; ils entendoient d'ordinaire toutes celles qui se célébroient, de même que les longues prieres que les Chrétiens récitent à haute voix à la fin de la derniere messe, & ils assistoient à tous ces exercices avec une modestie admirable, & dans la posture la plus respectueuse. Accoutumés qu'ils sont de se tenir dans le plus profond respect en présence de l'Empereur, ils se croiroient infiniment coupables s'ils respectoient moins l'auguste sacrifice qui s'offre au souverain maître des Rois & des Empereurs ; & ils seroient étrangement scandalisés, s'ils étoient témoins de ce qui se passe souvent dans nos églises d'Europe.

Après avoir commencé si saintement la journée, ils en sanctifioient le reste dans leurs Palais par la lecture des livres de piété, par l'instruction de leurs domestiques, & par la priere que chacun d'eux faisoit faire en commun dans sa famille. Et comme parmi les Princesses Chrétiennes & les autres dames, il y en avoit peu qui connussent les caracteres Chinois, & qu'elles souhaitoient de comprendre le sens des prieres vocales de l'église, elles prierent le Pere Suarés,

leur Confeſſeur, de leur en procurer une traduction en langue Tartare.

Effectivement, quoiqu'il n'y ait perſonne qui ne ſçache parler la langue Chinoiſe, il y en a peu cependant qui entende ce qui eſt écrit d'un ſtyle un peu relevé, quand on leur en fait la lecture, ou bien qu'ils le récitent eux-mêmes, après l'avoir appris par cœur. Le Pere Suarés m'engagea dans ce travail, dont je me chargeai volontiers. Quand j'eus achevé la traduction de ce qu'il y avoit de plus eſſentiel, je l'envoyai au Prince Jean & au Prince Paul pour la revoir, & corriger les fautes qui auroient pu s'y gliſſer contre la fineſſe du langage. J'avois deſſein de les engager eux-mêmes à traduire en langue Tartare des livres qui traitent de la religion; mais ils s'en excuſerent toujours, en apportant pour raiſon, qu'outre le peu d'habitude qu'ils avoient de traduire, il étoit preſque impoſſible qu'il ne leur échappât quelque choſe de peu exact par rapport au dogme, & que nos ſaintes vérités n'en fuſſent altérées.

A cette occaſion ils renouvellerent les inſtances qu'ils m'avoient déja faites de les aller voir, parce que, quelque envie qu'ils euſſent de nous rendre viſite, ils

n'avoient pas la même liberté de venir dans notre égliſe que dans celle des Portugais. L'égliſe Françoiſe eſt dans l'enceinte extérieure du Palais ; & pour s'y rendre, il faut paſſer par une porte & par une rue où ſe trouvent à tous momens des Regulos & des Mandarins qui vont & qui viennent ; ils n'euſſent pas manqué d'être découverts, ce qui auroit eu des ſuites très-fâcheuſes.

Je leur promis donc de les aller voir, & je me rendis chez eux au jour & à l'heure que je leur avois marquée : je les trouvai preſque tous aſſemblés à l'hôtel du Prince Paul, qui eſt le plus grand & le plus orné : je ne les avois pas vus depuis leur converſion, parce qu'ils ne ſuivoient plus l'Empereur en campagne, & qu'ils avoient ceſſé d'aller au Palais. Je fus véritablement frappé du changement qui s'étoit fait en leur perſonne, & qui paroiſſoit juſques dans leur extérieur. On ne voyoit plus en eux ce faſte & certains airs de fierté que les Grands affectent encore plus ici qu'ailleurs, mais une modeſtie ſurprenante, & des manieres ſi humbles qu'elles me faiſoient de la peine.

Comme je paroiſſois confus des honneurs extraordinaires qu'ils me rendoient, ils me répondirent qu'ils ne pou-

voient avoir trop de vénération pour des perſonnes qu'ils regardoient comme leurs peres, qui avoient eu le courage de tout ſacrifier pour leur procurer la vie de l'ame ; qui étoient les Miniſtres du Dieu vivant, qui lui ſacrifioient tous les jours la chair de Jeſus-Chriſt, & qui nourriſſoient les peuples de cette viande ſalutaire. Enfin il me fallut eſſuyer toutes les civilités dont ils m'accablerent, après quoi ils me dirent qu'ils avoient pluſieurs difficultés à me propoſer, & qu'ils en avoient mis quelques-unes ſur le papier, de peur qu'elles ne leur échapaſſent de la mémoire. Mais ce n'étoit plus comme autrefois par eſprit de chicane & de contradiction qu'ils me propoſoient leurs doutes, ils n'avoient en vue que de s'inſtruire de leurs devoirs & des moindres choſes ſur les obligations de la loi, ſur ce qui étoit péché ou ne l'étoit pas. Ils pouſſoient même le ſcrupule juſqu'à des minuties telles que pourroient faire de jeunes perſonnes qui ont nouvellement embraſſé la vie religieuſe. Je n'en rapporterai que deux exemples, pour ne point vous fatiguer d'un détail qui deviendroit peut-être ennuyeux.

C'étoit pour lors le temps du Carême: le Prince Paul & le Prince François l'ob-

ſervoient exactement, même les jours qu'ils euſſent pu s'en diſpenſer ſans offenſer Dieu. Pour ce qui eſt du Prince Jean, il ne jeûnoit que rarement; ſon Confeſſeur le lui avoit défendu à cauſe de ſes maladies habituelles, & parce que preſque tous les jours il prenoit quelque remede : d'ailleurs il ne mangeoit que très-peu, mais il ne pouvoit obſerver aucune regle ; ſon mal l'obligeoit de prendre des alimens à quelque heure que ce fût, ou du jour ou de la nuit, ſelon que la néceſſité le demandoit : c'étoit-là la ſource de ſon ſcrupule.

« Mon Confeſſeur me défend de jeûner, me dit-il, je dois lui obéir ; cependant ma famille, mes domeſtiques, » tous jeûnent avec exactitude. Parmi » tant de gens eſt-il poſſible qu'il n'y en » ait pas quelqu'un qui ne ſe ſcandaliſe » de ma conduite, & qui ne murmure, » du moins en ſecret, de voir que dans » ces temps de pénitence & de mortifi- » cation je me traite avec tant de déli- » cateſſe ? c'eſt ce qui me fait de la » peine ; je crains que quelques-uns ne » ſe relâchent par l'impreſſion que peut » faire mon exemple, & ne s'autoriſent à » diminuer de la ſévérité du jeûne.

» Voici un autre ſujet d'inquiétude, » m'ajouta-t-il,

» m'ajouta-t-il; il y a trois jours que » pendant la nuit je ne pouvois me concilier le ſommeil, à cauſe d'un certain bruit que j'entendois hors de ma » chambre; j'appellai les domeſtiques, » pour m'informer de ce que c'étoit; ils » ſe leverent, & ne trouvant rien, ils » allerent ſe recoucher; le bruit recommença, je les fis encore lever, & la » Princeſſe mon épouſe qui entendit le » même bruit, ſe leva pareillement; » tous enſemble ils allerent examiner de » quoi il s'agiſſoit; ils trouverent que » c'étoit une fenêtre mal arrêtée que le » vent agitoit, ils y mirent ordre, & » ſe retirerent. Je commençai alors à » réfléchir ſur la faute que je venois de » faire: Quoi, me dis-je à moi-même, » pour ma commodité particuliere, & » pour dormir à mon aiſe, faut-il que » j'aie incommodé tant de gens? que je » les aie fait lever deux fois dans une » nuit aſſez froide? ne pouvois-je pas » prendre patience, & conſidérer Jeſus-» Chriſt attaché à la croix? Je vous » prie, mon Pere, de me dire ſi la » faute que j'ai commiſe en cela eſt bien » grande. »

Les Princes ſes freres me propoſerent beaucoup d'autres difficultés, qui mar-

quoient également quelle étoit la délicateſſe de leur conſcience, & qui feroient confuſion aux Chrétiens les plus fervens d'Europe. J'admirai ſur-tout leur zèle à inſtruire le prochain : comme ils craignoient d'avancer quelque choſe dans leurs inſtructions qui ne fût pas aſſez exact, ils me firent une infinité de queſtions. Je ne pûs répondre qu'à une partie, en ſix heures de temps qu'ils me retinrent : ils me firent promettre de retourner bientôt les revoir, & je le fis pluſieurs fois, croyant ne pouvoir rien faire de plus utile que d'inſtruire à fond de tels Catéchiſtes, qui peuvent pénétrer & porter la lumiere de l'Evangile dans des lieux où nous n'avons nul accès, & où ils ſont toujours mieux venus, & écoutés avec plus d'attention que les plus habiles Miſſionnaires.

Un jour le Prince Jean me demanda l'explication d'un paſſage de l'écriture ſainte ; après la lui avoir donnée, je lui dis qu'il l'avoit ſans doute déja lue dans l'explication des évangiles, imprimée depuis long-temps. « Cela eſt vrai, me » dit-il, mais les livres ne diſent pas » tout, & ne répondent pas à tous les » doutes. J'apprends toujours quelque » nouvelle choſe, lorſque j'entends les

» Miſſionnaires expliquer l'écriture ; mes » doutes s'éclairciſſent, & mes connoiſ- » ſances ſe développent peu à peu : » quand je me fis Chrétien, ajouta-t-il, » je croyois fermement les vérités de la » religion & ſes myſteres ; j'avois de- » mandé cette grace à Dieu pendant » trois ans, & il me l'avoit accordée. » Depuis que j'ai reçu le baptême, la » foi s'eſt bien autrement fortifiée dans » mon cœur : les difficultés qui me reſ- » toient ſe ſont entiérement applanies : » par exemple, je n'avois jamais bien » compris, comme je fais à préſent, » l'amour infini de Jeſus-Chriſt pour les » hommes dans le myſtere de l'Incarna- » tion, & je fais maintenant mes délices » de penſer à ce qui révoltoit ſi fort » mon eſprit dans un autre temps ».

Je ne finirois point ſi je racontois en détail tout ce qui ſe paſſa d'édifiant dans ces converſations ; ils les finiſſoient toujours par me prier d'offrir le ſaint Sacrifice de la meſſe, pour obtenir de Dieu la converſion de leur pere. « Notre frere » aîné, me diſoient-ils, s'y emploie avec » zèle ; mais comme il n'a pas encore » reçu lui-même la grace du baptême, » nous craignons que ſes paroles ne » ſoient pas aſſez efficaces. Il faut vous

» donner la peine de l'aller visiter vous-
» même avec le pere Suarès, qui l'a
» déja vu plusieurs fois : il vous a connu
» en Tartarie, vous lui parlerez *Mant-*
» *cheou*, & vous lui ferez plaisir ». J'acceptai volontiers cette offre, & l'aîné des Princes en fit bientôt naître l'occasion, afin qu'il ne parût rien d'affecté dans notre visite.

Ce Regulo nous reçut avec cet air aisé & familier si naturel à tous ceux de sa famille : il me fit d'abord quelques questions sur la géographie de la pointe orientale de la province de *Leaotong*, parce qu'il sçavoit que j'y avois été ; mais quand je faisois tomber le discours sur la Religion, il ne me répondoit presque rien ; & comme s'il eût appréhendé de s'engager trop avant, il détournoit adroitement le discours sur des matieres de pure curiosité, & il terminoit la conversation par les complimens ordinaires.

Deux choses sur-tout retiennent ce Prince dans ses premiers engagemens ; la crainte de l'Empereur, & la persuasion où il est, qu'ayant toujours vêcu en homme d'honneur, sans faire de tort à personne, Dieu qu'il honore, est trop bon pour vouloir le damner ; & que si

les offrandes qu'il lui fait à ſa maniere, ne lui étoient pas agréables, il n'auroit jamais donné la victoire à une poignée de Tartares *Mantcheoux*, contre tant de millions de Chinois, ni la force de conquérir & de conſerver un ſi grand Empire; qu'enfin tant de traits de la protection divine ſur la Nation Tartare, font aſſez connoître qu'on peut ſe ſauver dans la Religion des *Mantcheoux*.

Peu de jours après ces viſites, le Regulo donna ordre à ſon fils aîné d'avertir ſes freres & ſes neveux de ne plus aller à l'égliſe en foule, comme ils avoient fait à la derniere fête, où il les avoit fait obſerver, & même de n'y plus aller ſi ſouvent, afin de ne pas donner occaſion à des recherches qui exciteroient infailliblement un grand orage. Cet ordre s'accordoit aſſez avec les avis que les Peres avoient déja donnés aux Chrétiens. Sur cela les Princes s'aſſemblerent chez le Prince Jean pour délibérer enſemble : tous convinrent que leur Pere avoit raiſon, & qu'il falloit déférer à ſes ordres; que c'étoit même beaucoup qu'il permît d'y aller quelquefois; mais ils ne pouvoient déterminer qui d'entr'eux iroient à l'égliſe les Dimanches & les Fêtes, ou s'en abſtien-

droient; aucun d'eux ne vouloit céder cet avantage à l'autre. Ils convinrent de s'en rapporter à ma déciſion, & à celle du Pere Suarès. Ils nous envoyerent donc prier de nous rendre inceſſamment chez eux pour une affaire importante : comme j'étois le plus éloigné, je partis ſur le champ; je demandai en chemin faiſant à l'Officier qui étoit venu me quérir, s'il ſçavoit quelle étoit cette affaire. Car dans un temps de perſécution comme celui-ci, je craignois qu'il ne fût arrivé quelque nouvel incident; comme il me répondit qu'il ne s'agiſſoit que d'une légere conteſtation qui étoit ſurvenue entr'eux, j'eus l'eſprit en repos.

En effet, lorſque nous fûmes arrivés l'un après l'autre chez le Prince Jean, & que nous eûmes entendu le fait qu'ils nous expliquerent, nous leur répondîmes, que pour le premier article le Regulo avoit raiſon; que pour le ſecond ils devoient s'accorder enſemble, & que nous ſerions bien aiſes de les voir ſe déterminer eux-mêmes. Le Prince Jean qui craignoit qu'on ne lui donnât l'excluſion; parla le premier : il « eſt clair, dit-il que ceux qui ſont Chré- » tiens, ont une obligation étroite d'en-

» tendre la Meſſe les jours de fêtes ſous » peine d'un grand péché, à moins que » des raiſons eſſentielles ne les en diſ- » penſent »; après quoi il ſe tut ſans faire aucune application aux autres princes qui n'étoient que Cathécumenes : l'aîné vit d'abord que cette réponſe s'adreſſoit à lui, auſſi-bien qu'à ceux de ſes freres, qui n'avoient pas reçu le baptême, & il répondit pour tous en ces termes :

« Nous n'avons garde de vous faire » manquer à des devoirs eſſentiels, ni » de rien exiger de vous qui ſoit con- » traire à vos obligations; c'eſt pour- » quoi nous prendrons ſi bien nos me- » ſures, que nous ne nous trouverons ja- » mais à l'Egliſe, quand vous y ſerez. Par » ce moyen il n'y aura point de foule, » nous ne donnerons lieu à aucun ſoup- » çon, & chacun ſera content ». Nous applaudîmes tous deux à cette réſolution; ainſi finit la diſpute, qui certainement ne demandoit pas notre préſence; mais avant que de les quitter il fallut encore eſſuyer une infinité de queſtions, & réſoudre beaucoup de doutes.

Comme je ſortois, le Prince Paul m'invita de venir voir ſa chapelle, parce qu'il avoit à me conſulter ſur la diſ-

position des tableaux ; je lui dis naturellement qu'il auroit pu m'en parler le dernier jour que j'eus l'honneur d'aller chez lui. Il me répondit en riant, que c'étoit à dessein qu'il ne m'en avoit rien dit, que sa vue étoit de me fournir une raison qui m'engageât à le venir voir un autre fois, & de profiter du temps que je lui accorderois pour s'instruire de plus en plus de ses obligations. J'y allai donc, comme je le lui promis, & je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle chapelle qui soit à la Chine ; je pourrois même ajouter qu'elle ne dépareroit pas le palais d'un Prince en Europe. Il a choisi exprès une espace qu'il a fermé de belles murailles sans déranger l'ordre & la symmétrie de son hôtel ; on y entre par une belle porte ; & l'on voit d'abord une terrasse, élevée de trois pieds, assez profonde, & assez large : elle est revêtue de pierres blanches, & pavée de briques taillees, polies & vernissées d'une huile cuite & luisante ; le tout si bien joint, qu'on diroit que ce n'est qu'une seule piece. Au bout de cette terrasse s'éleve le bâtiment qui fait le corps de la Chapelle. Ce qui en paroît au dehors, le bois de charpente, les portes, les

fenêtres, tout éclate d'or, de vernis & de peintures, les angles ſont de brique & de pierres travaillées avec art & mêlées de divers ornemens Chinois; la couverture eſt auſſi très-propre, & ornée de fleurs cizelées dans les arrêtes du toît. J'avoue que je fus frappé en conſidérant le dehors de cet édifice.

La grande porte qu'on ouvrit, a quatre battans, je ne dirai pas de quel bois elle eſt, parce qu'en dehors & en dedans elle eſt toute peinte d'une couleur rouge mêlée d'huile auſſi luiſante que le vernis, & ſemée de filets d'or, dont les figures me parurent fort agréables : de ces quatre battans il n'y a que les deux du milieu qui s'ouvrent d'ordinaire, & qui ſe replient en dedans ſur les deux autres qui demeurent arrêtés; mais quand on a beſoin de plus de place, ſoit aux jours de cérémonies, ou quand il y a beaucoup de monde ils peuvent aiſément s'ouvrir tous quatre, & même s'ôter tout-à-fait. Pour lors le pavé de la terraſſe qui eſt, à quatre pouces près, de niveau avec celui de la Chapelle, ſert à agrandir de moitié l'eſpace dont on a beſoin, quand il y un grand concours de fideles.

Dans le fond de la Chapelle on voit un retable doré, fait par un ouvrier habile, & qui ſçait travailler ſur les modeles d'Europe. Au milieu eſt un tableau de la très-ſainte Trinité; d'un côté, celui de l'Ange-Gardien, & de l'autre celui de ſaint Joſeph : tous ſont peints à l'huile & d'une main Chinoiſe; mais ils ont été retouchés par le Frere Caſtillon, Jeſuite Milanois, & habile peintre. L'autel, les gradins, la croix, les chandeliers, les vaſes, les fleurs, les caſſolettes & tous les autres accompagnemens ſont d'un fort bon goût. En un mot tout y brille d'or, de vernis, & de peinture; le pavé même eſt ſi luiſant qu'il faut le couvrir de tapis de peur d'y gliſſer.

Vous jugez aſſez du plaiſir que je reſſentis, en voyant ce Prince qui ne s'occupoit que du culte du Seigneur, & qui n'épargnoit nulle dépenſe pour lui dreſſer des autels. Comme je le félicitois de ſon zele, il m'interrompit pour me demander s'il y manquoit quelque choſe, & qu'il l'ajouteroit auſſi-tôt : « Non, lui dis-je, il n'y manque plus » qu'un bon nombre d'adorateurs du » vrai Dieu; puiſque vous avez com- » mencé à ſanctifier votre hôtel, vous

» ne devez plus y laiſſer aucun ſervi-
» teur du démon, mais il faut les gagner
» tous à Jeſus-Chriſt ».

Il me répondit ſur cela qu'il y avoit pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe tant dans ſa famille, que dans celle de ſes freres & de ſes neveux, qui n'attendoient que la bénédiction de cette chapelle, les uns pour y être baptiſés, les autres pour y faire leur dévotions; qu'il me prioit de preſſer le Peres Suarès de venir faire au plutôt cette cérémonie; que de différer d'un ſeul jour, c'étoit beaucoup perdre; & qu'il attendoit cette grace avec une extrême impatience.

Le jour fut donc arrêté pour la cérémonie; elle ſe fit avec beaucoup d'appareil. Six Miſſionnaires y étoient invités, mais il n'y en eut que quatre qui purent y aſſiſter. Nous trouvâmes à notre arrivée que le Prince avoit déja raſſemblé dans ſon hôtel ſes freres, ſes neveux & ſes arrieres-neveux, les uns déja chrétiens, les autres cathécumenes, avec d'autres chrétiens lettrés de ſes amis. La chapelle fut bénite avec toute la ſolemnité que preſcrit le rituel romain, après quoi ſe fit la priere, que tous réciterent à genoux, chacun dans ſon rang.

Quand nous fûmes sur le point de sortir de la chapelle, tous les Princes petits & grands fléchirent les genoux, & battirent la terre du front pour nous remercier; nous leur rendîmes le salut à la maniere du pays: tout le monde s'étant levé, quelques-uns des Peres donnerent au Prince Paul des reliques bien enchâssées, des croix & des médailles qui portent avec elles des indulgences; il les reçut à genoux dans un profond respect, & avec une joie qui éclatoit sur son visage & dans ses paroles: rien de plus édifiant que la confiance que ces Princes chrétiens ont en ces choses saintes; aussi leur piété a-t-elle été récompensée de Dieu par des graces toutes particulieres.

De-là nous fûmes conduits dans une grande salle bien préparée pour nous y asseoir, & y prendre le thé; ce fut alors que la Princesse Marie, qui de son côté avoit pareillement rassemblé dans un appartement séparé les dames ses belles-sœurs, ses nieces, &c. les conduisit dans la chapelle nouvellement bénite, pour y faire leurs prieres, après quoi elle les remena dans son appartement pour les y traiter, tandis que son mari le Prince Paul nous traitoit dans la grande salle. Tous les conviés furent régalés splendi-

dement : le repas fut ſervi avec un bel ordre & par des officiers proprement vêtus. Le Prince Paul en faiſoit les honneurs, & tout s'y paſſa ſans la moindre confuſion.

Si la muſique & la comédie ne s'y trouverent pas comme aux autres feſtins des Chinois, la joie & la piété y régnerent. L'entretien roula principalement ſur la forme & la grandeur de la chapelle qu'on conſtruiroit à la converſion de leur pere : celle-là devoit ſurpaſſer toutes les autres, & contenir quelques milliers de perſonnes, parce que ſon exemple ſeroit ſuivi du reſte de la famille, & qu'une grande partie des parens du côté des femmes déjà inſtruits, & d'autres ébranlés, ſe rangeroient tous ſous l'étendard de Jeſus-Chriſt.

Comme il eſt naturel de croire aiſément ce qu'on ſouhaite avec paſſion, ils parloient de la conſtruction de cette chapelle, comme d'une choſe prochaine.

A la fin du repas, les Princeſſes envoyerent un Eunuque, qui, un genou en terre, demanda, de leur part, ſi les Peres ſe portoient bien ; ici la coutume eſt de ſe lever, de répondre qu'on eſt en bonne ſanté, & de demander pareillement ſi les Princeſſes ſe portent bien,

après quoi l'Envoyé se retire ; c'est une maniere de saluer qui se pratique chez tous les gens de qualité par les dames, lorsqu'on va visiter leur mari ou leurs enfans, & qu'on est ami particulier de la famille.

Quand on eut desservi le fruit, & présenté de deux especes de thé à la Tartare & à la Chinoise, le Prince Paul, pour nous entretenir, se fit apporter quantité de peintures qu'il avoit fait faire dans son hôtel, & dont il avoit donné le dessein. C'étoient des énigmes, des emblêmes & des devises. Chaque peinture avoit son explication en vers ou en prose ; le sens renfermoit toujours une morale utile, ou l'explication d'un point de la religion. Il se servoit de cette industrie pour engager insensiblement ceux qui venoient le voir à l'entendre parler de Dieu & de sa sainte loi.

Vous voyez, mon Révérend Pere, combien le zèle de ce Prince étoit ingénieux, lorsqu'il s'agissoit d'attirer au bercail de Jesus-Christ, ceux qui en étoient éloignés par leur infidélité. Avant que de nous laisser sortir, il pressa fort le Pere Suarès de venir dire la messe dans sa chapelle pour les femmes chrétiennes qui ne pouvoient pas sortir ; ce Pere

ne voulut s'engager à rien, de peur qu'on ne lui demandât trop souvent la même grace, & qu'il ne se vît obligé de l'accorder aussi aux freres & aux neveux qui travailloient pareillement à bâtir des chapelles, chacun dans leur hôtel; mais le Prince Paul l'alla trouver à l'église, & il lui fit tant d'instances, qu'enfin il lui promit d'aller dire la premiere messe le jour de la sainte Trinité à laquelle sa chapelle est dédiée; il y donna la communion ce jour-là à cinquante-neuf personnes du sexe qu'il avoit auparavant disposées, & y en baptisa plusieurs autres; ce furent-là les premiers fruits qu'on recueillit dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvoient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire de Dieu & au salut des ames; le démon avoit trop d'intérêt de ne pas permettre que la Religion prît de si fortes racines dans une famille, d'où elle se répandoit de tous côtés, par autant de bouches qu'il y avoit de Princes & de Princesses converties; & ne pouvant détruire cette union du troupeau avec les pasteurs, qui produisoit tant de conversions, il a tâché du moins de l'affoiblir en séparant l'un de

l'autre, & en disperſant le troupeau.

Dieu toujours admirable dans ſes deſſeins, l'a ſans doute ainſi permis, pour éprouver & purifier davantage ſes nouveaux ſerviteurs; il s'étoit déja ſervi d'eux pour relever le courage des plus timides, & ranimer la ferveur des ames tiédes; il les choiſit encore comme les plus forts dans la foi, pour ſervir d'exemple & de modele à tous ceux qui ont à ſouffrir pour ſon ſaint nom; on verra qu'ils ont dignement répondu à un choix ſi glorieux.

Sur la fin de juin de cette année, on nous manda de toutes les Provinces, que les Mandarins, en exécution des ordres de l'Empereur, avoient ſignifié aux Miſſionnaires de ſe tenir prêts à partir pour Macao vers le commencement de ſeptembre; les Mandarins de Canton preſſoient encore plus que les autres ceux de leur ville, de ſe pourvoir de bonne heure de maiſons à Macao, pour y tranſporter leur bagage, & s'y rendre au plus tard avant la mi-ſeptembre.

Sur ces connoiſſances, nous ſongeâmes à faire un dernier effort pour obtenir de Sa Majeſté, que du moins elle nous fît la grace de laiſſer les Miſſionnaires à

Canton, ſans les obliger d'aller à Macao. Nos raiſons ſont déduites dans un mémorial que nous lui fîmes remettre le premier jour de juillet avec bien de la peine, par le moyen de ſes deux freres, le treizieme & le ſeizieme Régulo. Sa Majeſté répondit par un ordre qu'elle donna aux Mandarins de Canton, de ne pas preſſer le départ des Européens, & de l'informer au plutôt s'il y auroit de l'inconvénient à les laiſſer à Canton. L'Empereur fit paſſer cet ordre par les quatre Gouverneurs de l'Empire, après quoi il nous appella pour la premiere fois en ſa préſence, le Pere Bouvet, le Pere Kegler & moi. Il nous fit un diſcours qu'il avoit préparé, comme s'il eût voulu ſe juſtifier, & réfuter les principaux points des écrits que nous lui avions préſentés pour notre défenſe. On trouve toutes ces pieces dans la lettre précédente du Pere de Mailla.

Il y a cependant une choſe à remarquer que vous n'y trouverez pas; c'eſt qu'un peu avant que d'être admis en la préſence de l'Empereur, ſon oncle maternel, l'un des quatre Gouverneurs de l'Empire, qui ſe trouvoit là, me tira à quartier pour me donner un avis.

Ce Seigneur, de même que ſon pere

& ſon ayeul, ont toujours eu beaucoup de liaiſon avec les Miſſionnaires, & les ont même logés chez eux pluſieurs années ; il crut donc que l'ancienne amitié l'obligeoit à nous donner des conſeils qu'il croyoit néceſſaires dans les conjonctures préſentes : « Prenez garde à » vous, me dit-il, & au temps où nous » ſommes, prêchez un peu moins votre » Religion ; vous renverſez les coutumes » de l'Empire, vous troublez la paix » des familles, vous brouillez les fils » avec le pere ». Je fus d'abord ſurpris d'entendre ainſi parler un homme, qui, d'ailleurs, étoit inſtruit des vérités chrétiennes, & de la morale que nous enſeignons aux peuples. Comme je voulois lui répondre, il m'interrompit bruſquement, & me dit : « Ne ſçais-je pas ce » qui ſe paſſe dans la famille du vieux » *Sounou Feylé*, dont les fils ont em- » braſſé votre loi ? L'Empereur l'ignore- » t-il ? Je vous le répete, faites atten- » tion à l'avis que je vous donne ». Il n'en dit pas davantage, parce qu'un des autres Gouverneurs vint ſe joindre à nous.

Le même jour, premier de juillet, arriva, comme nous l'avons ſçu depuis, un mémorial ſecret adreſſé à l'Empereur

par le fameux *Nien Kem yao Tſong tou* des deux provinces de *Chanſi* & de *Chenſi*, grand Général de toutes les troupes envoyées contre *Tſe vam raptan*, & frere de *Nien ſi yao*, Vice-Roi de Canton. Dans ce mémorial il accuſoit les Princes Louis & Joſeph de s'être faits Chrétiens, d'avoir contribué de leur argent à la conſtruction d'une égliſe, & de parler ſouvent en ſecret au Pere Mouram.

Nous n'avons pas ſçu les autres articles que contenoit l'accuſation; ceux-ci même ſont parvenus juſqu'à nous par une voie à laquelle on ne devoit pas s'attendre. Le fils de l'accuſateur, qui eſt aujourd'hui Cenſeur public à Peking, ayant reçu le mémorial de ſon pere pour le donner aux quatre Gouverneurs de l'Empire, en donna avis ſecrétement à un des fils du vieux Regulo *Sounou* qui étoit ſon allié & ſon ami. Celui-ci en avertit ſes autres freres; mais il eſt vraiſemblable qu'ils n'en dirent rien à leur pere, de peur de l'affliger. Je n'ai pu ſçavoir ſi l'Empereur avoit déja reçu ce mémorial quand il nous admit en ſa préſence, ou s'il ne le reçut qu'après qu'il nous eut congédiés. Il paroît par certaines choſes que nous dit l'Empe-

reur, & ſur-tout par celles que me dit ſon oncle, qu'il lui avoit déja été communiqué.

Dès le jour ſuivant les Princes chrétiens m'envoyerent inviter d'aller à leur hôtel; ils étoient curieux de ſçavoir le détail de ce qui s'étoit paſſé devant l'Empereur & avec les Grands, avant que Sa Majeſté nous eût admis en ſa préſence. Je m'en excuſai pour ce jour-là à cauſe de quelques occupations qu'il m'étoit impoſſible de différer. Dans l'impatience où ils étoient d'être inſtruits de ce qui s'étoit paſſé à notre audience, le Prince aîné qui n'étoit que cathécumene crut pouvoir, avec moins de riſque, me venir trouver. Il m'aborda d'un air content, & me diſſimula tout ce qu'il ſçavoit du mémorial ſecret, pour ne point me donner une inquiétude inutile; je lui fis un détail exact de ce que nous avoit dit Sa Majeſté, ſur quoi il fit les réflexions d'un homme d'eſprit, & qui avoit une connoiſſance parfaite de la diſpoſition de la Cour, & de tous les acteurs qui y jouent actuellement leurs rôles. Mais il parla toujours en Prince vraiement chrétien, & qui n'étoit plus touché de tout ce qu'on appelle faveur & fortune.

Il me preſſa de lui rapporter les expreſſions mêmes, dont s'étoit ſervi l'oncle maternel : je me contentai de lui dire en général, que ce Seigneur ſçavoit qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens dans leur famille, que l'Empereur ne pouvoit pas l'ignorer, & qu'il falloit agir avec réſerve ; mais je lui diſſimulai ce qu'il m'avoit dit de plus fort, à-peu-près par le même motif qui le portoit à me cacher la connoiſſance qu'il avoit du mémorial ſecret. Je craignois qu'il n'en devînt plus timide, ou que ſans y penſer, il ne portât la frayeur & la crainte dans l'ame des plus foibles.

Mais que je le connoiſſois mal ! & que je lui rendois peu de juſtice ! quoique je le regardaſſe comme un grand homme de bien, l'idée que j'avois de lui ne répondoit pas à ſa vertu, & s'accordoit mal avec les progrès qu'il avoit déja faits dans les voies de Dieu.

Ce grand homme qui prévoyoit le renverſement de toute ſa famille, le regardoit, non pas comme un état de malheur & de diſgrace, mais comme une ſource de paix, de bonheur, & de tranquillité qui ne pourroit plus lui être ravie. Il voyoit venir la tempête, & loin d'appréhender d'en être ſubmergé,

il s'assuroit qu'elle alloit le jetter dans le port du salut. Ces pensées le rempliſſoient de la plus douce conſolation ; à la vérité il diſſimuloit les ſentimens de ſon cœur, mais ſa joie éclattoit juſques ſur ſon viſage, & cauſoit cet épanouiſſement avec lequel il me quitta, & dont la cauſe ne m'étoit pas connue. Je ſçavois encore moins que je l'entretenois pour la derniere fois de ma vie, & qu'il n'y auroit plus que l'éternité bienheureuſe qui devoit un jour nous rejoindre.

J'allai enfin viſiter le Prince Jean, & quoique je ne doutaſſe pas que ſon aîné ne lui eût appris ce que j'avois à lui dire, je crus néanmoins devoir lui donner cette marque de conſidération & d'amitié. Je fus ſurpris en entrant chez lui d'y trouver preſque tous ſes freres, & pluſieurs de ſes neveux. Je craignis d'abord que quelque facheux événement ne les eût raſſemblés ; mais comme je leur trouvai cette même gaieté, & cet air aiſé & agréable qui leur eſt ordinaire, je me raſſurai, ſçachant d'ailleurs que l'union étroite qu'ils ont enſemble les réunit ſouvent dans le même hôtel, quoiqu'ils ayent chacun leur Palais ſéparé.

La converſation fut aſſez ſemblable aux précédentes : ils ne me parlerent point du mémorial ſecret dont ils avoient connoiſſance, mais je vis bien que leur aîné ne leur avoit rien laiſſé ignorer de notre dernier entretien. Le Prince Jean me demanda s'il étoit vrai que deux Jéſuites & neuf chrétiens euſſent ſouffert tout récemment le martyre dans le Tong-king. Je répondis que nous en avions reçu avis de Canton, & que nous en attendions le détail : il prit de-là occaſion de parler du bonheur des Martyrs, & de la grace ſinguliere que Dieu leur fait, de les conduire au Ciel par une voie ſi courte. « Mais qui oſeroit » eſpérer une telle grace, ajouta-t-il? Puis ſe tournant vers ſes freres, il leur dit d'un air riant. « Oh! que nous ſommes entrés bien à propos dans le » bercail de Jeſus-Chriſt! un peu plus » tard la porte en étoit fermée. » Il faiſoit alluſion au mémorial qui avoit été préſenté à l'Empereur contre lui & contre ſes freres; comme on avoit eu ſoin de me le cacher, je ne pouvois pas tout à fait comprendre ce qu'il vouloit dire ; mais ayant remarqué quelques mouvemens parmi les domeſtiques & qu'ils venoient ſouvent parler à

l'oreille de leurs maîtres, je crus que quelque affaire les occupoit, & qu'il étoit temps de me retirer. Je me levai donc comme pour prendre congé d'eux; mais le Prince Jean qui vit mon embarras, me dit auſſi-tôt que le Regulo leur pere étoit parti le matin pour aller à la ſépulture de ſes ancêtres, & que peu après ſon départ l'Empereur avoit ordonné qu'on le fit venir au Palais; qu'à l'inſtant on avoit couru après lui pour le faire retourner; qu'il ſeroit ſans doute déja arrivé au palais; que ſelon les apparences l'Empereur n'étoit pas content, & qu'ils s'étoient tous raſſemblés pour en ſçavoir des nouvelles à ſon retour: il me pria enſuite de le confeſſer dans ſa chapelle. Ces Princes ont enfin obtenu après beaucoup de prieres la permiſſion de recevoir notre Seigneur tous les huit jours : c'eſt une grace qu'on ne pouvoit pas refuſer à des Néophytes d'une conſcience ſi pure, & que Dieu éclairoit d'une façon ſi particuliere.

Je me retirai la triſteſſe dans le cœur; car je n'eſpérois rien de conſolant de l'ordre qui étoit venu au Regulo. Tous nos Peres jugerent comme moi, que nous n'avions point d'autre parti à prendre, que de recommander

cette

cette affaire à Dieu, & de nous conformer à ſa ſainte volonté.

Le lendemain nous apprîmes ce qui s'étoit paſſé au palais. Dès que le Régulo parut à la porte où eſt la garde intérieure, & où ſont aſſis les Grands, un des quatre Gouverneurs, Régulo du premier ordre, fils unique du frere aîné de l'Empereur *Cang-hi*, & Préſident du Tribunal des Princes, fit mettre à genoux ce vieillard de ſoixante-dix-ſept ans, & par ordre de Sa Majeſté, il lui lut une longue liſte des fautes qu'avoient commis ſes ancêtres: il lui reprocha que ceux de ſa branche avoient été de tous temps les ennemis ſecrets de la branche régnante. Venant enſuite à ſes fautes perſonnelles, on avouoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il exerçoit la charge de Général dans la province de *Leaotong*; mais qu'ayant été fait chef de Banniere, il étoit tombé dans pluſieurs fautes qu'on lui détailla; entr'autres, que quand l'Empereur défunt dépoſa le Prince héritier, & demanda aux Grands leurs ſuffrages pour en élire un autre, il avoit donné le ſien au huitieme *Ago* : (1) que, quoiqu'il fût du Con-

(1) C'eſt le huitieme fils de l'Empereur dé-

ſeil d'Etat, il ſe diſpenſoit d'y aſſiſter; & que tout récemment ayant appris la mort du beau-père du neuvieme *Ago*, il avoit ſoupiré, levé les yeux au Ciel, & envoyé des Officiers faire des complimens de condoléance à ſa famille, quoiqu'il ne pût ignorer que ce Seigneur étoit mort dans la diſgrace de l'Empereur; que pour toutes ces fautes, on le deſtituoit de ſa dignité, on le privoit de ſes appointemens, & on lui ordonnoit de partir dans dix jours avec toute ſa famille, ſes femmes, ſes enfans, & ſes petits-fils, pour aller demeurer à *Yeou-oué* (1). Parmi ceux qui ſe trouverent préſens, lorſqu'on lui intima un ordre ſi ſévere, il y avoit beaucoup de parens & d'amis; mais ils diſſimulerent leur douleur le mieux qu'ils purent: le moindre ſigne de compaſſion qu'ils euſſent donné, leur eût été auſſi préjudiciable qu'à celui qu'ils plaignoient

---

funt; tous les Grands de l'Empire, Tartares & Chinois lui donnerent leurs ſuffrages pour être Prince héritier; ainſi cette faute, ſi c'en eſt une, étoit commune à tous.

(1) *Yeou-oué* eſt un petit lieu où il y a une garniſon de ſoldats Tartares, à quatre-vingt-dix lieues à l'oueſt de Peking, un peu au-delà de la grande muraille.

avec tant de raiſon. Les courtiſans virent clairement que toutes ces fautes qu'on faiſoit revivre depuis tant d'années, n'étoient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement ſi dur: car nonobſtant toutes ces prétendues fautes qu'on n'ignoroit pas il y a deux ans, on n'avoit pas laiſſé de l'élever à un nouveau dégré d'honneur.

Le Régulo qui avoit vêcu tant d'années à la Cour dans les premieres charges, & avec la réputation la plus ſaine, ſouffrit impatiemment des reproches ſi peu mérités. Il commençoit déja à ſe juſtifier d'une maniere un peu vive, & il lui échappa même certaines expreſſions, où il entroit du dépit, & qui euſſent été interprétées en mauvaiſe part: c'eſt pourquoi le Préſident qui étoit ſon ami, & qui devoit porter ſa réponſe à l'Empereur, craignant que l'accablement d'affliction où il étoit, ne le fît tomber dans une faute véritable, lui ordonna de ſe lever & de penſer à loiſir à ce qu'il avoit à répondre; il ſuppoſa le beſoin qu'il avoit d'aller changer d'habit à cauſe de la chaleur; mais ce n'étoit qu'un prétexte pour lui laiſſer le temps de rentrer en lui-même, & de meſurer mieux ſes termes. A ſon re-

tour il fit un extrait de la réponſe du Regulo, dont il ne prit que ce qu'il y avoit de plus raiſonnable, & il en fit auſſitôt le rapport à l'Empereur : mais Sa Majeſté ne fit aucune réponſe ; ainſi le vieillard après avoir attendu longtemps, fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon, où l'on étoit déja informé de ce qui venoit de lui arriver.

Preſque tous ſes fils le reçurent à ſa porte; & d'un air gai & content ils le prierent de ne point s'affliger inutilement & de conſerver ſa ſanté, l'aſſurant qu'ils le ſuivroient par-tout avec joie & qu'ils feroient en ſorte qu'il ne manquât jamais de rien. Enſuite le Prince aîné portant la parole au nom de tous, lui demanda en grace qu'il permit à ſes autres freres qu'il n'avoit point vus depuis qu'ils étoient chrétiens, ſçavoir le troiſieme, le dixieme, & l'onzieme, de paroître en ſa préſence : Allez, répondit le Régulo, appellez-les vous-même : comme ils n'étoient pas éloignés, & qu'ils attendoient la réponſe que feroit leur pere, ils ne furent pas long-temps ſans paroître. Cette entrevue donna quelques inſtans de joie, & diſſipa d'abord la triſteſſe que cauſoit leur exil. Le Regulo lui-même oublia pour un

moment ſon infortune, & prenant un air agréable; nous avons, dit-il, dans notre famille un péché originel; il vouloit parler des reproches qu'on lui avoit faits ſur les fautes de ſes ancêtres; après quoi il alla ſe repoſer de la fatigue qu'il avoit eue à eſſuyer au palais, & qui en effet devoit être pénible pour un homme de ſon âge, tandis que ſes enfans iroient mettre ordre à leurs affaires pour ſe diſpoſer au départ.

Le lendemain ſur les huit heures du matin, le Regulo retourna au palais, & porta un mémoire apologétique qu'il avoit fait faire pendant la nuit; je n'en ſçais pas le contenu : mais à peine fût-il parti que ſon fils aîné qui portoit déja le nom de François Xavier, vint à l'égliſe demander avec empreſſement le baptême : « il eſt à craindre, dit-il, que » l'Empereur, touché des longs ſervi- » ces & du grand âge de mon pere, » ne lui remette la peine de l'exil; » ſi cela étoit, je déſeſpérerois preſque » de ma converſion : il reviendroit du » palais chargé de tant d'ordres pour » arrêter le progrès de la Religion dans » notre famille, que mes autres freres » & moi ſerions liés par de nouvelles » chaînes bien plus difficiles à rompre. Il

» n'y a plus à délibérer, je veux désor-
» mais vivre & mourir Chrétien, & ne
» pas abuser davantage de la bonté &
» de la patience de Dieu qui m'attend
» depuis si long-temps. » Il reçut donc cette grace, de même que son neveu fils du huitieme frere, & chef de sa famille depuis la mort de son pere, qui n'a pas eu le même bonheur. C'est un jeune Prince de vingt-six ans, qui réunit en sa personne les plus belles qualités de l'esprit & du corps; & ce qui est infiniment plus estimable, qui est rempli des plus grands sentimens de la Religion. Il y a long-temps qu'il imitoit ses oncles dans leurs pratiques de zele. Il avoit instruit tous ceux de sa maison, & plusieurs avoient déja été baptisés. Après ces deux Princes, trois domestiques du second fils qui devoient accompagner leur maître dans leur exil, furent aussi régénérés dans les eaux du baptême.

Pendant ce temps-là le Régulo présentoit son mémoire au Président du Tribunal des Princes; mais il fut fort surpris d'entendre les nouveaux reproches que ce Président lui fit de la part de l'Empereur. « Le sixieme & le douzie-
» me de vos enfans, lui dit-il, (ce sont

» les Princes Louis & Joſeph) ont em-
» braſſé la loi Chrétienne, & ont four-
» ni de l'argent pour bâtir une égli-
» ſe; vous en avez encore d'autres qui
» ont imité leur exemple : que n'em-
» ployez-vous votre autorité pour les
» en détourner, ou que ne les déférez-
» vous à l'Empereur ? On ſçaura les
» ranger à leur devoir, puiſque vous
» ne ſçavez pas les gouverner ».

Le Régulo répondit qu'à la verité le troiſieme, le dixieme & le onzieme de ſes enfans s'étoient faits Chrétiens, mais qu'il avoit ignoré leur deſſein, & qu'auſſi-tôt qu'il en avoit été informé, il les avoit chaſſés de ſa préſence, & que pendant trois ans entiers il avoit refuſé de les voir; que s'il ne s'étoit pas fait leur délateur, c'eſt qu'il n'avoit ni aſſez d'eſprit ni aſſez de capacité, pour diſcerner ſi cette loi eſt vraie ou fauſſe. Ces excuſes furent inutiles : on lui tourna le dos, & on le laiſſa là juſqu'au ſoir.

Le ſeptieme il retourna encore au palais, & il y demeura preſque tout le jour auſſi inutilement que la derniere fois : « allez, partez, lui diſoit-on, cor-
» rigez-vous, & l'Empereur vous fera
» grace »; mais on ne lui diſoit pas

de quoi il devoit se corriger. Le même jour j'allai dès le matin à l'église des Peres Portugais, me doutant bien que j'y trouverois quelques-uns de ces Princes Chrétiens, qui m'instruiroient de l'état ou étoient les choses. Effectivement j'y trouvai les Princes Jean, François, Paul & Jean-Baptiste, avec le fils unique du Prince Paul âgé de dix-sept ans, qui attendoit qu'on lui conférât le saint baptême. Quoiqu'il l'eût demandé plusieurs fois & avec de grandes instances, on le lui avoit toujours différé soit à cause de son âge, & du danger qu'il y avoit qu'il ne se laissât pervertir par les autres Princes du même Sang encore infideles, soit parce qu'il demeuroit encore chez le Régulo son grand pere, qui l'avoit élevé dès le berceau, qui l'aimoit tendrement, & qui eût porté les choses à quelque éclat, s'il eût sçu qu'il étoit Chrétien. D'ailleurs il n'étoit pas inutile chez le Régulo; il parloit à ce vieillard avec une liberté que tout autre que lui n'eût osé prendre; & il l'entretenoit sans cesse des vérités de la Religion : un jour il l'avertit que le Medecin qu'il entretenoit dans sa maison venoit de mourir, (c'étoit un vieux Chrétien de la province de *Houquam*;)

le Régulo lui répondit en ſe ſervant de l'expreſſion ordinaire des Chrétiens, « ſçavoir, que Dieu l'avoit recueilli : » oui, reprit le jeune homme, Dieu l'a » recueilli : mais il faut ſçavoir que nous » mourrons tous comme lui, grands & » petits, jeune & vieux, perſonne ne » peut éviter la mort : mais tous iront-» ils dans le même endroit ? L'enfer eſt » la demeure éternelle des infideles, qui » ont refuſé le baptême & rejetté la » loi de Dieu : les Chrétiens iront au » Ciel où ils jouiront d'éternelles délices : » oh ! ſi vous ſçaviez ce que c'eſt que » l'enfer ! nulle expreſſion n'en peut éga-» ler l'horreur». Le Régulo qui ne vouloit pas eſſuyer le reſte du ſermon de ce jeune Prince, lui impoſa ſilence ; mais il n'en étoit pas plus timide, & il ſaiſiſſoit toutes les occaſions de lui remettre devant les yeux les grandes vérités du chriſtianiſme.

Pendant qu'on diſpoſoit toutes choſes pour la cérémonie, la nouvelle ſe répandit que l'Empereur remettoit la peine de l'exil au Régulo, & qu'il ſe contentoit de le dépouiller de ſa dignité. Quoique cette nouvelle ſe trouvât fauſſe dans la ſuite, elle devoit, ce ſemble, cauſer un mouvement de joie ; cependant les Princes

l'écouterent froidement, & y parurent peu sensibles. Celui qui étoit prêt d'être baptisé, craignit qu'on ne prît de-là occasion de différer encore son baptême: « Tout va bien aujourd'hui, dit-il, & » demain tout ira mal; je ne veux pas » courir le risque de sortir de Peking sans » avoir reçu le baptême; peut-être que » je n'en trouverois plus l'occasion »: il fallut donc le satisfaire au plutôt. La cérémonie se fit par le Pere Fridelli, Jésuite Allemand, dans une grande Sacristie bien ornée. Le Prince Jean fut le parrain, & donna au jeune Prince le nom de Michel, comme il le souhaitoit, à cause de la dévotion particuliere qu'il avoit envers cet Archange. Après la cérémonie nous entrâmes tous à l'Eglise pour y adorer Notre Seigneur; & comme on se retiroit, le nouveau Néophyte alla seul à la chapelle de son saint patron pour y faire sa priere, puis il vint nous rejoindre dans la salle; là il se mit à genoux aux pieds du pere qui l'avoit baptisé pour le remercier; il donna les mêmes marques de reconnoissance aux autres Peres qui avoient été présens, à son parrain, à son pere, à son oncle, & au Prince Jean-Baptiste son cousin-germain. Le Pere Fridelli lui donna,

ſelon la coutume, un chapelet, une croix & une image qu'il reçut à genoux avec beaucoup de reſpect & d'actions de graces.

On l'obligea après de s'aſſeoir avec tous les autres pour boire le thé, ce qu'il ne fit que par complaiſance; car il étoit dans l'impatience de ſortir de la ſalle, pour aller auſſi remercier les Catéchiſtes: il n'y eut pas juſqu'aux domeſtiques des Peres, & à tous ceux qu'il crut avoir contribué à ſon bonheur, à qui il ne donnât des marques d'amitié & de reconnoiſſance; & quoiqu'il ſçût qu'il étoit fort au-deſſus d'eux par ſa naiſſance, il les regardoit dès-lors comme ſes freres en Jéſus-Chriſt.

Pardonnez-moi, mon Révérend Pere, ce petit détail, je crois que loin de le déſapprouver, vous admirerez comme moi, qu'un jeune Prince, dans les fâcheuſes circonſtances où il ſe trouvoit, prêt de partir pour un exil très-rude, & peut-être ſans eſpérance de retour, fût ſi attentif à de ſimples devoirs de bienſéance, & auſſi peu embarraſſé, que s'il ne ſe fût agi après cela, que d'aller faire un tour à ſa maiſon de campagne.

Le Régulo qui s'attendoit toujours à quelque favorable retour du côté de

l'Empereur, alla au tribunal des Princes pour s'informer si Sa Majesté ne s'étoit point radoucie. Il eut pour toute réponse que l'Empereur avoit vu son Mémoire, & qu'il n'avoit qu'à partir & sans délai. Sur cela le Régulo ne prenant plus conseil que de lui-même, crut que pour appaiser l'Empereur, il devoit lui livrer ceux qui étoient devenus l'objet de sa colere & de son indignation, afin qu'il en fît telle justice qu'il lui plairoit. C'est une coutume établie chez les *Mantcheoux*, de livrer leurs enfans à l'Empereur, quand il se plaint de leur conduite. Aussi-tôt qu'il fut de retour à son hôtel, il envoya chercher ses fils, & ses officiers, il fit apporter des chaînes, & d'un signe de main, il ordonna qu'on les mit au Prince Jean qui les reçut sans dire un seul mot; il indiqua de même le Prince Paul; l'officier s'approcha pour le lier; mais ce Prince repoussant de la main les chaînes, dit d'un ton ferme, qu'il n'avoit offensé ni le ciel, ni la terre, ni l'Empereur, ni son pere; & qu'il prioit du moins qu'on lui dît pour quelle raison on vouloit l'enchaîner. Son pere ne répondit rien, & se contentant de baisser les yeux, son silence faisoit assez connoître l'embarras où il se trouvoit: sur

quoi le Prince Jean prenant la parole : « ne voyez-vous pas, lui dit-il, que » tout notre crime eſt d'avoir em- » braſſé la Religion chrétienne. C'eſt » cela même, reprit le Prince Paul, que » je voulois qu'on me dît clairement, je » recevrai volontiers ces chaînes pour » une ſi bonne cauſe » : & de la même main qu'il les avoit rejettées, il les reprit, & aida à ſe les mettre ; le Prince François, qui, dès ſa jeuneſſe avoit un commencement de ſurdité, n'entendit pas bien ce qui ſe diſoit ; mais jugeant du traitement qu'on lui préparoit par ce qu'il voyoit, il n'attendit pas qu'on vint à lui ; il ſortit de ſa place, & alla ſe préſenter aux Officiers, qui ſans autre ordre, le lierent comme ſes deux freres.

A la fin de cette ſcene le Régulo ſe leva, & retourna au Palais de l'Empereur pour y rendre compte de ce qu'il venoit de faire. Avant que de partir, il ordonna à un de ſes Officiers infidèle d'aller dans tous les hôtels de ſes enfans, & d'enjoindre à leurs domeſtiques qu'ils euſſent à détruire promptement les chapelles & les oratoires ; & à ramaſſer les images, les croix, les chapelets pour les reporter à l'égliſe.

Pendant que le Régulo étoit au Palais,

les trois Princes chrétiens, qui reſterent avec leurs gardes, ne doutoient pas qu'on ne les conduisît bientôt au tribunal des Princes pour y ſubir l'interrogatoire. Rien ne leur faiſoit plus de plaiſir, car long-temps auparavant, qu'on jouiſſoit d'une paix profonde, ils avoient réſolu de préſenter à ce même Tribunal un mémorial, pour y rendre compte de leur religion, dont on parloit ſi différemment ſans la connoître : ils prétendoient en démontrer la vérité aux autres Princes, leur faire ſentir la néceſſité où ils étoient de s'y ſoumettre, & leur remettre devant les yeux, que puiſqu'on l'avoit examinée & approuvée tant de fois au Tribunal des rites, il ſeroit injuſte d'inquiéter ceux qui l'embraſſoient. Les Miſſionnaires qui avoient ſçu cette réſolution, s'y oppoſerent, dans la crainte qu'on ne la prît pour une inſulte, & qu'à ce ſujet il ne s'élevât une perſécution qui auroit pu ébranler les nouveaux Néophytes encore foibles dans la foi.

Les Princes entrerent pour lors dans ces raiſons de prudence; mais ils crurent qu'elles ceſſoient dans les circonſtances préſentes, & que le temps étoit venu de rendre un témoignage public aux vérités de la religion. Les Prince Jean & le

Prince Paul s'entretenoient de la ſorte, tandis que le Prince François, qui ſe promenoit dans la ſalle, montrant ſes chaînes à ſes domeſtiques & à ceux de ſon pere : « Vous voyez ces fers, leur » diſoit-il, je les eſtime plus que toutes » les richeſſes de l'univers ; gardez-vous » bien de me plaindre, ou d'appréhen- » der pour vous le même ſort : le plus » grand bonheur qui puiſſe vous arriver, » c'eſt d'être enchaînés, & de ſouffrir » comme nous pour la cauſe de Jeſus- » Chriſt. On nous a condamnés à l'exil : » ah ! plût à Dieu que ce fût à la mort ! » Quel plaiſir ſeroit-ce pour nous, de » voir abréger le chemin du ciel, d'être » tout d'un coup délivrés des miſeres » de cette vie, & tranſportés dans ce » lieu de délices où Dieu même employe » toute ſa puiſſance à récompenſer ſes » ſaints » !

Il parloit encore, lorſqu'un de ſes domeſtiques envoyé par la Princeſſe ſon épouſe, vint l'avertir de l'ordre qu'avoit donné le Regulo d'enlever les images, les croix, & les autres ſymboles de la piété chrétienne. Il ne répondit qu'en récitant d'un ton ferme le premier précepte du Décalogue : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & ne ſervirez que lui ſeul ;*

« qu'on ne touche à rien, ajouta-t-il, » avant que ces chaînes tombent par ma » mort, ou que j'en ſois délivré d'une » autre maniere ; moi-même je mettrai » ordre à tout ».

Le Prince Jean-Baptiſte qui étoit préſent, fit une réponſe un peu plus dure : il en fut repris doucement par le Prince Jean ſon oncle : « faites attention, lui » dit-il, que nous devons plus que ja- » mais ménager la foibleſſe de nos do- » meſtiques chrétiens ; il faut ſi peu de » choſe pour affoiblir leur courage, ſur- » tout lorſqu'ils voyent leurs maîtres » couverts de chaînes ; ce ne ſont encore » que de jeunes arbres qu'on vient de » tranſplanter ; le moindre vent peut les » abattre ».

Cependant le Regulo qui étoit allé au Palais, afin de demander à qui l'Empereur ſouhaitoit qu'il remît ſes enfans pour en faire juſtice, ne fut pas reçu comme il l'eſpéroit : le Préſident l'ayant entendu, ne parut pas content de ſa démarche, ſoit que connoiſſant la fermeté de ces trois illuſtres Néophytes, il vit bien qu'ils ne reculeroient pas, & qu'on s'engageroit avec eux dans une diſpute de laquelle il ſeroit difficile de ſortir avec avantage, ſoit qu'il craignît que l'Empe-

reur ne pouſsât l'affaire trop loin, & qu'enſuite venant à s'en repentir, il ne le rendît reſponſable de ſa trop grande ſévérité ; ſoit par quelqu'autre motif que j'ignore, il ne voulût jamais ſe charger d'en faire le rapport à Sa Majeſté : « tout » eſt fini, lui dit-il, vous êtes inſtruit de » la ſentence qui a été portée, il ne » vous reſte plus d'autre parti à prendre » que celui d'obéir, & de vous corriger » vous & vos enfans ». Comme on lui ajouta, qu'en cas d'amendement ils ſeroient tous avancés, mais qu'autrement ils ſeroient punis ſévérement ; il ne s'agiſſoit plus que de ſçavoir de quoi il falloit ſe corriger, & c'eſt ce qu'on ne voulut jamais lui dire.

Le Regulo ne ſe voyant pas plus avancé par une démarche qui avoit tant coûté à ſa tendreſſe, retourna à ſon hôtel, & fit ôter les chaînes à ſes enfans ſans leur dire un ſeul mot. Le Prince Xavier, ſon aîné, prit cette occaſion de lui repréſenter de nouveau ce qu'il lui avoit déja dit tant de fois, que de toutes les familles de Peking, il n'y en avoit aucune qui eût reçu de Dieu des faveurs plus ſingulieres ; que le traitement qu'on lui faiſoit ne devoit pas lui paroître une diſgrace ; mais qu'il devoit

le regarder comme un effet de la miséricorde infinie de Dieu, qui cherchoit à le sauver par la voie des souffrances. Animé qu'il étoit de ce feu divin, qu'il venoit de recevoir au baptême, il continua de dire à son pere les choses les plus touchantes.

Le Prince Jean, les larmes aux yeux, regrettoit la perte de ses chaînes, & l'occasion qu'il avoit manqué de souffrir le martyre. Il voulut parler, mais sa foiblesse & les sanglots lui couperent la parole. Le Prince Paul, son cadet, y suppléa : « à ce trait, dit-il, ne reconnoissez-vous pas le monde qui a été » jusqu'ici votre idole ? Quoi de plus » ingrat ! il oublie les plus longs & les » plus importans services. Quoi de plus » injuste ! ce n'est nullement la raison qui » le conduit. Quoi enfin de plus trompeur ! il n'a que des apparences qui » éblouissent. Mais nous donna-t-il des » biens réels, quelle en est la solidité ? » tout ce qu'il a, & ce qu'il peut donner, n'est qu'une vapeur qui se dissipe » à l'instant, & dont à la fin il ne reste » qu'un souvenir inutile. Dieu, au contraire, est grand, libéral dans ses » dons, magnifique dans ses promesses, » & fidele à les exécuter. Voulez-vous

» tout-à-coup goûter une paix que rien
» ne puiſſe altérer, & vous remplir d'une
» force ſupérieure à tous les événemens?
» Attachez-vous uniquement à Dieu;
» adorez-le, ſervez-le de la maniere
» dont il veut être adoré & ſervi; en un
» mot, faites-vous Chrétien; vous
» avez avoué tant de fois que cette
» Religion eſt bonne. Dites-moi, y en a-
» t-il quelqu'autre qui ſoit capable de
» donner ce zele & cette ardeur que vous
» nous voyez, qui nous fait pleurer & gé-
» mir depuis ſi long-temps ſur le danger
» où vous êtes de vous perdre éternelle-
» ment? Hé, que vous ſervira-t-il d'a-
» voir eu ce grand nombre d'enfans que
» vous aimez avec tant de tendreſſe, s'il
» arrive que vous ſoyez éternellement
» ſéparé d'eux, pour n'avoir pas voulu
» reconnoître & ſervir le même Maître?

Le Regulo ſe voyant ainſi aſſailli de tous côtés, porta les deux mains à la tête, & s'appuyant contre la muraille, il y demeura attaché ſans répondre un ſeul mot. Cette poſture fit connoître à ſes enfans qu'il ne les écoutoit pas volontiers, & que le temps de ſa converſion n'étoit pas encore venu, ce qui les obligea de ſe retirer.

Si on a dit de S. Auguſtin que le fils de

tant de larmes ne pouvoit pas périr ; n'avons-nous pas raiſon d'eſpérer que Dieu accordera enfin la converſion de ce bon vieillard aux larmes, aux prieres, aux jeûnes, aux auſtérités & aux aumônes de ſes enfans? Nonobſtant l'effort de cette perſécution domeſtique, qui ne pouvoit être ignorée de perſonne, neuf femmes de la même maiſon, toutes bien inſtruites, & ſur le point de ſuivre leurs maîtreſſes en exil, vinrent à l'Egliſe de la Sainte Vierge demander & recevoir le ſaint baptême.

Cependant preſque tous les parens du vieux Regulo lui conſeillerent de ne plus avoir recours aux mémoriaux ni aux apologies; qu'il lui falloit tenter une autre voie plus capable de fléchir la colere de l'Empereur; c'étoit d'aller encore au Palais, d'implorer ſa clémence & d'y reſter dans une poſture humiliée, juſqu'à ce qu'il eût reçu quelque réponſe ; qu'on ne manqueroit pas d'avertir ſecrétement Sa Majeſté de l'état d'humiliation où il ſe tiendroit; & que, ſans doute, touchée de ſon grand âge, de ſes longs ſervices, & des marques de ſon repentir, elle prendroit des ſentimens de bonté & de douceur à ſon égard, & que le pardon ne tarderoit pas à venir.

Le Regulo n'étoit pas éloigné de prendre ce parti ; ſes enfans Chrétiens l'appréhendoient fort, ſans oſer néanmoins ouvrir la bouche pour l'en détourner ; ils ſe contentoient de conjurer la tempête par leurs continuelles prieres, car ils déſeſpéroient de ſa converſion, s'il obtenoit quelque adouciſſement à ſa peine, qui lui rendit la liberté de demeurer à la Cour. Dieu permit qu'un ami du Regulo, en qui il avoit une entiere confiance, déſapprouvât fort ce deſſein, comme indigne de ſon âge, de ſon rang, de ſa réputation & de ſes ſervices ; ainſi il ne fut plus queſtion de retourner au Palais.

Comme il n'y avoit point eu de défenſe de viſiter cette famille avant ſon départ, preſque tous leurs proches, leurs alliés & leurs amis s'acquitterent de ce devoir ; c'étoit un flux & reflux continuel de Seigneurs qui inondoit le quartier ; nous n'osâmes pas aller les voir, parce que nous étions inſtruits qu'il y avoit des gens poſtés pour épier tous ceux qui entreroient dans leurs maiſons. Le parti que je pris fut de leur écrire une lettre en langue Tartare, ſans la ſigner, où je tâchois de les fortifier en leur inſpirant les ſentimens qu'ils de-

voient prendre dans des conjonctures si tristes : je l'adressois au Prince Jean, & je la lui envoyai par un Catéchiste qui lui portoit de ma part quelques présens de dévotion. Ce Catéchiste avoit un talent rare de bien parler de Dieu, & il étoit accoutumé à voir de grands Seigneurs. Il sçavoit que ces Princes étoient Chrétiens ; mais il ne les avoit jamais vus ; il les visita l'un après l'autre. Quand il vint me rendre compte de la commission dont je l'avois chargé, je trouvai un homme transporté hors de lui-même. » Ah ! mon Pere, s'écria-t-il, dans une » espece d'enthousiasme, chez quelles » personnes m'avez-vous envoyé ? Eh ! » quelles paroles de consolation pouvois- » je porter à des gens qui ne respirent » que les croix & les souffrances ? J'ai » vu des saints qui parlent de Dieu avec » une éloquence toute divine ; je n'ai eu » autre chose à faire qu'à les écouter & » à admirer la vivacité de leur foi ; ils » ne tiennent à aucune des choses de la » terre ; ce qui les touche uniquement, » c'est que dans le lieu de leur exil, ils » n'auront point de Missionnaires pour » leur administrer les sacremens. Vous » ne sçauriez croire avecquel sang froid » ils m'ont entretenu de leur départ :

» non, ſi je n'avois pas vu moi-même » ces Seigneurs, je n'aurois jamais ajouté » foi à tout ce qu'on auroit pu me dire » de leur courage & de leur vertu ».

Ce même jour le Prince François dépêcha un de ſes Eunuques aux Miſſionnaires pour leur demander la permiſſion de catéchiſer & de baptiſer dans le lieu de ſon exil, où il ne prétendoit pas, diſoit-il, aller inutilement; & il les prioit de lui envoyer de toutes les Egliſes le plus qu'on pourroit trouver de petites images, de croix & de chapelets. Que ne doit-on pas attendre du zèle de ce fervent Néophyte, qui part pour une terre étrangere, animé de la plus ardente charité pour le ſalut de ceux qu'il y trouvera ? Un de nos Peres lui ayant témoigné combien il étoit touché de ce qu'il étoit devenu un peu ſourd : il lui répondit qu'au contraire, il remercioit le Seigneur de lui avoir envoyé cette infirmité, parce que, comme elle le rendoit inutile pour le monde, elle lui laiſſoit une liberté entiere de penſer à Dieu, & de ne ſervir que lui.

Le lendemain, le Regulo envoya chercher la Princeſſe Françoiſe, épouſe du Prince Joſeph; pendant ſon abſence, il dépêcha un de ſes Officiers infideles

avec ordre de visiter sa maison, & de pénétrer même jusques dans la chambre de la Princesse, d'y ramasser tout ce qu'il y trouveroit de croix, de chapelets & d'images, & de les brûler au milieu de la cour.

Cet ordre sacrilége fut exécuté ponctuellement : tout étoit déjà consumé, lorsque la Princesse retourna à son hôtel. A la vue de ce monceau de cendres, elle pensa tomber en défaillance, & elle exprima sa douleur par les cris les plus lamentables ; ce qui fit croire aux voisins qu'une douleur si excessive ne pouvoit être que l'effet du déplaisir que lui causoit l'exil ; elle ne se consola que quand ses beaux-freres Chrétiens lui eurent promis de la dédommager de sa perte, en partageant avec elle ce qu'ils avoient. Ils firent en même-temps réflexion que le Regulo pourroit ordonner une semblable visite dans leurs maisons ; & pour ne point exposer les croix & les images qui leur restoient, à être profanées par des mains idolâtres, ils renvoyerent les plus grandes à l'Eglise, & ne garderent que les plus petites, ou celles qui pouvoient aisément se cacher. Après quoi ils allerent tous ensemble exhorter de nouveau leur pere à embrasser

braſſer le Chriſtianiſme ; mais ils ne purent rien gagner ſur ſon eſprit. Cette journée finit par le baptême de trois domeſtiques d'un de ſes enfans Catéchumenes. Le jour ſuivant, il y en eut encore quelques-uns de baptiſés, & d'autres qui ſe purifierent dans le ſacrement de la pénitence.

Le 13, le Regulo & tous ſes enfans devant aller à la ſépulture de leurs ancêtres, & étant obligés de paſſer près de l'Egliſe des Peres Portugais, qui étoit ſur leur chemin, le Prince Paul, le Prince Jean, & le Prince Michel partirent de grand matin, vinrent à l'égliſe, y entendirent la Meſſe, & reçurent notre Seigneur ; le deuxieme fils du ſecond fils du Regulo y reçut le baptême, & fut nommé Jean-Baptiſte, comme ſon couſin ; ſon pere étoit toujours Catéchumene ; il ſouhaitoit fort d'être baptiſé avant que de partir ; mais le ſoin de ſes affaires domeſtiques, que les autres négligeoient, l'engagea dans tant de délais, qu'il en perdit l'occaſion.

Ce même jour, vingt dames ſuivantes des maiſons de ces Princes vinrent ſe confeſſer : enfin tous ceux qui avoient la liberté de ſortir, quelque embarras qu'ils euſſent d'ailleurs, trouvoient le

temps de venir à l'égliſe. Il y eut même une Princeſſe qui, dans la crainte qu'aucun des Miſſionnaires ne pût aller chez elle, ſe rendit à l'égliſe des femmes avec ſes ſuivantes, aimant mieux s'expoſer à la cenſure & à la malignité des diſcours publics, que de partir ſans le ſecours des ſacremens.

Le 14, un Pere Portugais alla de grand matin chez le Prince Xavier; il étoit incommodé, de même que la Princeſſe Thereſe; l'un & l'autre entendirent la meſſe, & y communierent, ainſi que le Prince Pierre leur ſecond fils, la Princeſſe Agnès leur belle-fille, & pluſieurs autres perſonnes qui devoient partir le lendemain pour leur exil.

Au même temps, le Pere Joſeph Suarès, vieillard vénérable, qui travaille depuis ſi long-temps dans cette vigne du Seigneur, ſe rendit à la chapelle de la ſainte Trinité chez le Prince Paul, où toutes les Princeſſes Chrétiennes du quartier l'attendoient; il fut ſouvent interrompu pendant la meſſe par les larmes & les ſoupirs de ces illuſtres dames. Quand il les eut communiées, il leur fit un petit diſcours propre au temps & aux circonſtances préſentes, dans le-

quel il les anima à ſouffrir généreuſement leur exil pour Jeſus-Chriſt. Il leur montra ſur-tout que leurs peines étoient paſſageres, mais que la récompenſe qui leur étoit deſtinée n'auroit jamais de fin; que Dieu traitoit ainſi ſes fideles ſerviteurs, pour les détacher des biens périſſables de la terre, & qu'elles devoient ſans ceſſe le remercier de ce qu'il les avoit choiſies préférablement à tant d'autres, pour ſervir de modeles aux perſonnes de leur ſexe.

Après qu'il eut achevé, elles ſe proſternerent toutes juſqu'à terre pour lui faire leurs remercimens, & elles le ſupplierent de les recommander ſouvent au Seigneur, ſur-tout quand il célébreroit les ſaints myſteres. Le Pere le leur promit, en leur demandant à ſon tour le ſecours de leurs prieres auxquelles il avoit une vraie confiance; il les leur demandoit principalement lorſqu'elles apprendroient » la nouvelle de ſa mort: » car enfin, ajouta-t-il, à mon âge, » elle ne doit pas être éloignée; je ne » m'attends plus à vous revoir que dans » l'éternité ». A ce mot les ſanglots & les ſoupirs recommencerent; le Pere, qui en fut attendri, ſortit auſſi-tôt de la chapelle. Comme il traverſoit la

grande cour, il y trouva le Prince Jean, le Prince Paul, & le Prince Michel, qui l'attendoient pour lui dire les derniers adieux : saisis de douleur, ils ne purent s'exprimer que par leurs soupirs, & par un silence beaucoup plus éloquent & plus expressif, que les discours les plus animés. Rien n'a pu arracher des larmes à ces généreux Néophytes, que la séparation de leur Pasteur. Le Pere qui voyoit renverser en un instant l'ouvrage de tant d'années, & s'évanouir les espérances qu'il fondoit sur les exemples de tant d'illustres chrétiens, pouvoit-il n'y être pas sensible ? Il n'y a que ceux qui ont à cœur le salut des ames, qui sentent ce qu'il en coûte dans ces sortes d'occasions ; ceux qui y sont indifférens ne le comprennent pas de même.

Le 15, le Regulo partit pour se rendre au lieu de son exil, avec ses enfans, ses petits-fils, ses arrieres petits-fils, au nombre de 37, sans compter les princesses, femmes ou filles qui égaloient presque ce nombre, & environ trois cens domestiques de l'un & de l'autre sexe, dont la plus grande partie avoit reçu le baptême ; plusieurs autres étoient encore Catéchumenes : faute

de temps, ils ont été obligés d'attendre qu'ils fuſſent arrivés au terme de leur voyage pour ſe faire baptiſer.

Je ne finirois point ſi je voulois entrer dans le détail de ce qui concerne les dames Chrétiennes, & vous raconter ce qui s'eſt paſſé avant & après leur baptême; elles ne cédoient en rien aux Princes leurs époux, ſoit pour la vivacité de leur foi, ſoit pour la rigueur de leurs auſtérités, ſoit pour l'ardeur de leur zele à inſtruire des vérités de la Religion les perſonnes de leur ſexe. Deux jours avant leur départ, le bruit ſe répandit qu'il y avoit ordre de viſiter exactement tous les équipages au paſſage de la grande muraille. Sur cet avis, ces illuſtres dames cacherent tout ce qu'elles pouvoient de leurs meubles de dévotion, dans les doublures de leurs habits, dans les chevets de lit, & dans les autres choſes qu'elles croyoient n'être point ſujettes à la viſite. Deux d'entre elles qui ne pouvoient cacher aiſément les cilices dont elles uſoient, paroiſſoient fort affligées de ne pouvoir les emporter; leur confeſſeur les conſola en leur faiſant dire, que les fatigues du voyage qu'elles entreprenoient pendant les ardeurs de la ca-

nicule, & les montagnes affreuſes qu'elles auroient à traverſer, leur tiendroient lieu de cilice, & qu'il leur ſuffiſoit d'endurer toutes ces peines avec patience & réſignation à la volonté de Dieu.

Que n'aurois-je pas encore à vous dire des domeſtiques de ces princes! quoiqu'ils n'aient pas eu les mêmes difficultés à vaincre, les miſéricordes du Seigneur n'ont pas moins éclaté devant & après leur converſion, du moins dans pluſieurs, dont je pourrois rapporter une infinité de traits édifians; mais auſſi comment n'auroient-ils pas été touchés, lorſqu'ils comparoient leurs maîtres infideles à ces mêmes maîtres devenus Chrétiens, & qu'ils voyoient le changement extraordinaire que la grace avoit fait dans leurs perſonnes? On ſçait ce que peut l'exemple pour nous porter au bien; mais il a beaucoup plus de force quand il ſe trouve dans des perſonnes du premier rang & d'un mérite rare. Les Princes & les Princeſſes qui l'ont donné aux autres, ne l'ont pas eu pour eux-mêmes. Auſſi je ne doute point que Dieu ne choiſiſſe parmi eux ces redoutables témoins, qu'au jour de ſes vengeances il oppoſera aux grands

de la terre, leſquels nés dans le ſein du Chriſtianiſme, comblés de graces, environnés de bons exemples, ne penſent à rien moins qu'à l'affaire de leur ſalut, & qui ſe trouvent à l'heure de la mort, preſque ſans autre mérite, que celui de n'avoir pas fait tout le mal qu'ils pouvoient faire.

Le jour même que ces illuſtres exilés arriverent au terme qui leur étoit marqué, le Prince François Xavier paſſa à une meilleure vie à l'âge de cinquante-neuf ans. Quand il partit, il ſe ſentit fort oppreſſé d'un aſthme qu'il avoit depuis quelques années; nous apprîmes la nouvelle de ſa mort au retour des porteurs de chaiſes dont il s'étoit ſervi. Quoique ce fuſſent des infideles, ils ne ceſſoient de louer ſa patience, & la douceur avec laquelle il les avoit traités. Le Prince Paul écrivit au Pere Suarès la lettre ſuivante.

» Je ſuis en peine de la ſanté des » Peres Suarès, Fridelli, Kegler, Pa- » rennin, Slavicek, Bouvet, & de » tous vos autres Peres. Il n'y a qu'un » peu plus d'un mois que je vous ai » quittés, & ce temps m'a déja paru » une année. Par la grace de Dieu, il » ne nous eſt arrivé aucun accident

» durant notre voyage. Le seizieme de » la sixieme lune à deux heures après » midi, Dieu appella à lui notre frere » François Xavier ; un vomissement de » sang lui ayant ôté l'usage de la pa- » role, il ne lui étoit pas possible de » réciter les prieres ordinaires ; mais » nous voyant à ses côtés, il nous fai- » soit signe de la tête, qu'il entendoit » celles que nous récitions pour lui ; » c'étoient les prieres des Agonisans : » cinq jours auparavant il lui avoit pris » un vomissement semblable, & pour » lors il nous pria instamment de dire » les prieres que les Chrétiens ont ac- » coutumé de réciter pour ceux qui » sont à l'article de la mort : il fit son » acte de contrition, & nous témoigna » par ses larmes la douleur qu'il ress- » sentoit de ses péchés. Selon que je » puis juger, je crois que Dieu lui a » fait miséricorde : je prie cependant » tous vos Peres de dire la messe à » l'autel privilégié, & de réciter les » autres prieres de l'église pour notre » Frere François Xavier : ce sera un » double bienfait, s'ils veulent bien lui » accorder leurs suffrages, aussi-tôt que » vous les aurez informés de sa mort.

» Quoique j'aye peu souffert dans ce

» voyage, cependant comme il s'eſt
» fait avec beaucoup de précipitation,
» je crains bien d'avoir commis plu-
» ſieurs fautes : je ſupplie tous les Peres
» de prier Dieu qu'il me les pardonne ;
» qu'il me faſſe la grace de bien garder
» ſes commandemens, & qu'il me donne
» la force de vaincre les ennemis de
» mon ſalut. J'aurois bien d'autres choſes
» à dire que le pinceau ne peut ache-
» ver ; vous en pourrez juger par celles
» que j'ai dites ».

PAUL, *dixieme de la famille, a écrit, cacheté le 23 de la ſixieme lune.*
MICHEL *vous ſalue auſſi.*

La nouvelle de cette mort nous cauſa plus de joie que de douleur, parce qu'il nous parut qu'elle devoit être très-précieuſe aux yeux de Dieu. Quel bonheur, diſions-nous, pour ce Prince ! Après trois ans de préparation, il eſt baptiſé le 6 de juillet ; le 14 il reçoit le corps de Notre-Seigneur ; il part le 15 pour le lieu de ſon exil ; il en bénit Dieu ; il ſouffre avec une patience héroïque les fatigues d'un voyage pénible, dans une ſaiſon affreuſe, & attaqué d'une maladie mortelle ; il ne ceſſe de pleurer ſes péchés ;

enfin le 4 du mois d'août, jour de ſon arrivée au terme de ſon exil, il ſort de cette vie mortelle, pour aller recevoir dans le Ciel, ainſi qu'il y a lieu de l'eſpérer, la récompenſe de ſes ſouffrances & de ſes vertus.

Je me flatte, mon Révérend Pere, que vous n'oublierez pas dans vos ſaints ſacrifices de prier le Seigneur pour cette Miſſion déſolée, pour cette famille en particulier, & pour moi qui en ai plus beſoin que perſonne, & qui ſuis avec beaucoup de reſpect, &c.

Fin du dix-neuvieme volume.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce volume.

LETTRE du Pere de Mailla, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus. Page 5
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 14, pag. 86.
EXTRAIT d'une lettre écrite de Peking. 73
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 14, pag. 493.
LETTRE d'un Miſſionnaire de la Chine. 77
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 16, pag. 373.
LETTRE du Pere Porquet, Miſſionnaire, à Monſieur ſon Frere. 80
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 15, pag. 361.
LETTRE du Pere d'Entrecolles, Miſſionnaire à la Chine. 91
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 15, p. 380.
LETTRE du même. 98
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 15, pag. 83.
LETTRE du Pere Cazier, Miſſionnaire. 165
Et dans l'anc. édit. Let. édif. to. 16. p. 368.

LETTRE d'un Missionnaire de Peking. 168
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 16, pag. 378.
LETTRE du Pere d'Entrecolles, Missionnaire en Chine. 173
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 16, p. 318.
LETTRE du Pere Jacques, à Monsieur l'Abbé Raphaelis. 204
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom 16, p. 1re.
LETTRE du Pere Gaubil, à Monseigneur de Nemond, Archevêque de Toulouse. 246
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 16, page 300.
LETTRE du Pere Parennin, à M. de Fontenelle. 257
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 17, p. 344.
LETTRE du même, à Messieurs de l'Académie des Sciences. 300
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 17, p. 409.
LETTRE du Pere de Mailla, Missionnaire. 324
Et dans l'anc. édit. Let. édif. to. 17. p. 163.
LETTRE du Pere Parennin, Missionnaire. 406
Et dans l'anc. édit. Let. édif. to. 17. p. 1re.

Fin de la table du dix-neuvieme volume.